



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 décembre 2019**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire d'un prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire d'un prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports - 1173113001

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206001

Approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté - 1197157010

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet Inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75\$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1194794003

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement, Direction acquisition - 1191541001

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438029

Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes incluses (contrat: 469 465,92 \$ + contingences: 93 893,18 \$) - Appel d'offres public 19-17847 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922018

Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile pour une somme maximale de 1 595 728,02 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 387 589,58 \$ + contingences : 208 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198174001

Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. les contrats pour les lots 2 et 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 - cinq (5) soumissionnaires

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement, Direction acquisition - 1198551001

Conclure une entente-cadre avec la firme UBA inc., pour une période de trente-six (36) mois sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes incluses (contrat : 488 643,75 \$ + variations de quantités : 73 296,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17765 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1197711009

Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. pour retirer les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest

20.011 Contrat de construction

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité - 1197000003

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 459310 - 1 seul soumissionnaire

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.012 Contrat de construction

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1198195001

Accorder un contrat à Excavations L. Martel Inc. pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes incluses (contrat : 681 845,44 \$ + contingences : 102 276,82 \$ + variation des quantités : 102 276,82 \$ + incidences : 16 096,50 \$) - Appel d'offres public (19-6406) - (2 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.013 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190652005

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour la réalisation de travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 373 369,82 \$, taxes incluses (contrat : 287 207,55 \$ + contingences : 57 441,51 \$ + incidences 28 720,76 \$) - Appel d'offres public IMM-15477 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198515001

Accorder un contrat à l'entreprise Afor Construction inc. pour des travaux de modifications intérieures au bâtiment administratif de l'usine de production d'eau potable d'Atwater (2620) située au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public #10332 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 476 838,12 \$ (contrat : 371 369,25 \$ + contingences : 74 273,85 \$ + incidences : 31 195,02 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat de services professionnels

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196765029

Autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1198548002

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1198548001

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé inc., d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1191683002

Approuver un projet d'Addenda no. 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire
- 1195006003

Conclure avec la firme STI Maintenance inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17803) - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Contrat de services professionnels

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1196626005

Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction technologies architecture innovation et sécurité - 1198087002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 pour une somme de 64 386,00 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme de 482 895,00 \$, taxes incluses, lot 4 pour une somme de 216 153,00 \$, taxes incluses et lot 6 pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Landry et associés (lot 3 pour une somme de 266 742,00 \$, taxes incluses, lot 5 pour une somme de 409 885,88 \$, taxes incluses et lot 9 pour une somme de 273 640,50 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7 pour une somme de 2 000 565,00 \$, taxes incluses) et En toute confiance inc. (In fidem inc.) (lot 8 pour une somme de 190 398,60 \$, taxes incluses) pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Appel d'offres public (19-17753) - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire du lot 7 a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.022 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195350004

Autoriser une dépense additionnelle de 75 771,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne #18 (3332) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc., majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.023 Entente

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1192891004

Approuver un amendement visant à inclure la Ville de Côte Saint-Luc à l'entente de confidentialité signée par la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle-boulevard Cavendish (Cavendish/ Cavendish/Royalmount)

20.024 Entente

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100003

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal à raison de 1 897 653 \$ pour une période de cinq (5) ans, soit un montant initial de 364 650 \$ indexé de 2 % par année, commençant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du CRSNG.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.025 Entente

CM Société d'habitation et de développement de Montréal - 1196944002

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

20.026 Immeuble - Location

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1190649013

Approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux additionnel situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour les besoins de la CSEM. Le bail se termine le 31 décembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 206 890,39 \$

20.027 Subvention - Contribution financière

CG Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1191213002

Accorder une contribution financière de 796 502 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1198665001

Accorder une subvention de 20 000 \$ au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone) dans le cadre du projet de participation publique de jeunes autochtones de son Conseil jeunesse / Approuver un projet de convention à cet effet

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1196352006

Accorder un soutien financier non récurrente de 110 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin d'organiser le « Défi OSEntreprendre éditions 2019-2020 et 2020-2021 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1197608002

Accorder un soutien financier de 72 000 \$ au RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal, afin d'assurer les frais liés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU / Approuver le projet de convention à cet effet

20.031 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945005

(AJOUT) Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10336 - (3 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.032 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.033 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1191179016

Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1194073002

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1190525002

Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1192837004

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à augmenter le montant nominal des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration à compter du 1 janvier 2020.

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1197721006

Approuver la nomination de Darly Joseph pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022. Désigner Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022. Désigner Anuradha Dugal à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe - 1190132007

Approuver la nomination d'une personne membre, la désignation d'une personne à la vice-présidence et le renouvellement du mandat de 2 membres au Comité Jacques-Viger

30.008 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922019

Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1194336001

Accepter une somme de 10 000 \$ du Ministère de la Justice du Canada en guise de Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice, dans le cadre du projet « Intimidateur en encadrement » / Autoriser un budget de dépenses équivalentes à ce revenu

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CG Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198097001

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal / Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195929003

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.003 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1190854004

Adopter le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.004 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1190854005

Approuver le règlement R-193 Règlement autorisant un emprunt de cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-cinq dollars (53 888 765 \$) pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.005 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1190854006

Approuver le Règlement R-198 autorisant un emprunt de quatre millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent douze (4 684 512 \$) pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.006 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1190854007

Approuver la Règlement R-201 autorisant un emprunt de soixante-quatre millions quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (64 004 992 \$) pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de quinze (15) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Service du greffe - 1192904004

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation d'un élu en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 6 octobre 2019

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	26

CE : 10.002
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173113001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

Il est recommandé :
d'autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:31

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1173113001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Dans le cadre du projet cité en objet, nous demandons un amendement à la rubrique aspect(s) financier(s) du présent GDD.

Lors de l'élaboration initiale du présent sommaire décisionnel et tel que présenté au Conseil municipal le 13 juin 2017, une contingence au montant de 500 000,00\$ a été accordée. Cette contingence était prévue afin de pallier à différentes situations qui pouvaient se produire en cours de contrat : un manque de luminaires par rapport à l'inventaire connu, de nouveaux scénarios, variation des quantités...

Puisque les travaux sont bien avancés, l'utilisation de ces contingences ne sera pas requise pour le projet de conversion de l'éclairage au DEL car les quantités sur le terrain sont moindre qu'initialement prévus.

Devant ce constat, le Service de l'approvisionnement désire utiliser ce montant prévu au contrat avec la firme Current powered by GE au montant de 500 000\$ afin de créer une entente-cadre collective. Ce faisant, l'ensemble des unités d'affaires pourront, au gré des besoins d'entretien, profiter des conditions avantageuses de ce contrat jusqu'à concurrence de 500 000\$ taxes incluses et ce, jusqu'en juin 2022.

Cette décision ne modifie pas le présent contrat avec la firme puisque les clauses de l'appel d'offres demeurent inchangées. L'unique incidence est que le montant de 500 000\$ ne sera pas déboursé par le PTI tel que prévu initialement, mais par les budgets d'entretien des unités d'affaires au gré des besoins d'entretien.

Une décision défavorable aurait comme conséquence de procéder à l'achat, à la pièce, des luminaires selon les besoins ponctuels d'entretien sans bénéficier des conditions de ce contrat (prix et délai de livraison).

Au terme de cette demande, les divers luminaires seront disponibles au centre de

distribution de Montréal, ainsi que dans certains magasins locaux selon un plan de distribution élaboré avec le Service de l'approvisionnement et le Service des infrastructures.

Aspect(s) financier(s) amendé

Le coût total du contrat à octroyer est de 18 456 220,63\$ (taxes incluses) incluant un montant de 500 000\$ (taxes incluses) pour les contingences.

Le 500 000\$ pour les contingences sera utilisé pour une entente cadre, ce qui diminue la dépense PTI assumée par la Ville centrale au Service de l'urbanisme et de la mobilité au montant de 17 956 220,63\$ (taxes incluses).

Un montant maximum de 16 396 422.82 (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt 16-003 « Mise à niveau de l'éclairage des rues. » donc un montant de 456 566.64\$ (net des ristournes) sera retourné au règlement d'emprunt.

Pour la portion du 500 000\$, il s'agira d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. La dépense réelle sera imputée au budget des divers services ou arrondissements, au fur et à mesure de leur utilisation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
ingenieur(e)

514-872-5961

Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1173113001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention addenda AO 17-15727.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique ROUSSIN
C/S Inventaires municipaux

Tél : 514-872-5250

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-15

Marc-André LABELLE
Chef de division, planification matériel

Tél : 514-872-5204

Division : Service de l'approvisionnement ,

Le Service de l'approvisionnement et par le fait même tous les arrondissements, bénéficieront par ce changement, des prix et conditions avantageuses de l'entente contractuelle.

Aucune clause de l'appel d'offres ne vient à l'encontre de cette démarche, le tout a été validé par l'agent d'approvisionnement au dossier, Daniel Léger.

Dossier # : 1173113001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel

Objet : Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$ pour la création d'une entente-cadre collective, pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1173113001- Addenda SUM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget

Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Josée BÉLANGER
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-3238

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-22 10:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1190206001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Depuis plusieurs années, la répartition assistée par ordinateur (RAO) permet d'assurer l'attribution des ressources des appels de service et le déploiement des véhicules afin d'optimiser la couverture du territoire ainsi que d'acheminer aux intervenants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) plusieurs informations pertinentes relatives aux interventions. La RAO est au cœur des opérations du SPVM et permet une répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé pour rejoindre et répartir près de 4 500 policiers. En activité jour et nuit, le centre d'appel du SPVM a traité 624 868 appels de service nécessitant 444 137 répartitions pour l'année 2018. L'utilisation de la RAO contribue à l'amélioration des processus de répartition du SPVM, de manière à ce que les interventions appropriées soient effectuées afin d'assurer la sécurité de la population.

Le 19 octobre 2000, sous la résolution 2000-0537, le Comité exécutif de la CUM octroyait à

la firme Northrop Grumman Public Safety inc. (anciennement PRC Public Sector inc.) le contrat 99-051 pour la fourniture et la mise en place d'un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) au SPVM, dans le cadre du projet SITI-2. Ce système, implanté le 4 avril 2004, supporte depuis ce jour les opérations du SPVM en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal.

Le projet de Géolocalisation des policiers et répartition par proximité des policiers a pour objectif de géolocaliser les véhicules de police en temps réel ainsi que les policiers. Sa portée a évolué et le SPVM doit maintenant répartir des appels par proximité réelle du véhicule de police qui est le plus près de l'incident et de géolocaliser le policier afin de le répartir. Le premier dossier décisionnel (CG19 0013), encore appelé première phase, a été approuvé le 31 janvier 2019.

Le présent dossier, qui constitue la deuxième phase, permet de mettre à jour la solution mobile dans les autos-patrouilles du SPVM à la dernière version commerciale Command Point, en plus d'optimiser les fonctionnalités de géolocalisation. De plus, cette mise à jour permet le passage vers Windows 10 de la solution mobile installée sur les postes de travail des autos-patrouilles. Dans sa planification stratégique, le Service des TI s'assure de la modernisation des outils de travail des policiers et la présente dépense permet d'utiliser la technologie de la géolocalisation afin d'assurer la sécurité des policiers pendant leurs interventions.

La firme Northrop Grumman Public Safety Inc., devenue, Northrop Grumman Systems International Trading inc., est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du logiciel de géolocalisation et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements.

Deux modifications doivent être apportées afin de régulariser dans un premier temps le dossier décisionnel 1130206006 (CG13 0455). En effet, ce dernier aurait dû avoir comme objet une demande d'autorisation de l'avenant 2 et le montant du dossier décisionnel précédent (avenant 1, CG09 0285) aurait dû être ajouté à celui de l'avenant 2. Les dossiers décisionnels suivants suivent la même logique de sorte que le présent dossier traite du projet d'avenant 6, incluant ainsi les avenants précédents.

Le second élément à corriger est dans le dossier décisionnel 1180206001 (CG18 0224): la taxe a été ajoutée au montant du contrat en dollars américains.

Le présent dossier vise donc à d'approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0013 - 31 janvier 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet.

CG18 0224 - 26 avril 2018 - Approuver un projet d'avenant no 3, et autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700\$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200\$ au net à compter de 2022.

CG17 0236 - 15 juin 2017 - Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 USD \$ à 3 118 690 USD \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513 US \$ (954 916,89 CDN \$, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

CG13 0455 - 28 novembre 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD), taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG13 0121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD) (taxes incluses)

CG13 0121 - 25 avril 2013 - Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018).

CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver un projet de convention avec Northrop Grumman Information Technology inc., pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013 - Dépense totale de 1 269 715 \$, taxes incluses (1 097 502 \$ US).

DESCRIPTION

Le présent dossier comprend :

- La mise à jour du module de mobilité, soit, la solution mobile et la cartographie mobile (CommandPoint Mobility with mapping) dans les véhicules du SPVM qui est essentielle à l'évolution du système d'exploitation Windows. Elle permet une amélioration de l'expérience usager via une nouvelle conception avec une interaction avec la cartographie mobile;
- La mise à jour des fonctions de mobilité de la RAO et de la cartographie dans les autos-patrouilles du SPVM et fait suite aux mises à jour du dernier dossier décisionnel (CG19 0013):
- La modernisation de la cartographie offre une plateforme améliorée qui permet l'affichage des données GPS récupérées par le module "Premier AVL", ainsi que d'autres fonctionnalités de géolocalisation dont l'ajout de la lecture d'un tracé passé et le suivi des appareils munis d'un GPS;
- Le chemin optimal (par tracé et navigation vocale) lors des opérations policières.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet de la mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers, le présent dossier décisionnel constitue la deuxième phase qui permet une géolocalisation plus optimale à la fin de la modernisation des fonctionnalités de mobilité. La première phase a été approuvée le 31 janvier 2019 et la troisième phase sera lancée plus tard en 2020.

L'estimation initiale du besoin est basée sur le coût de la première phase (CG19 0013) soit 656 293 \$ USD. La soumission reçue soit 646 747,37 \$ USD est légèrement inférieure du fait d'un nombre moindre d'activités et d'items estimés.

Northrop Grumman International Trading inc. est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du logiciel de géolocalisation et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Pour la mise à jour de la cartographie, seul Northrop Grumman International Trading inc. peut y procéder. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier. En ce qui concerne l'intégration du module de géolocalisation, l'article 573.3 paragraphe 6(a) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule qu'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants peut être conclu de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 996 421,04 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Items	2019	2020	Total en \$ CAD (taxes incluses)
Géolocalisation des policiers et répartition par proximité des policiers, phase 2	398 568,42 \$	597 852,62 \$	996 421,04 \$
Total	398 568,42 \$	597 852,62 \$	996 421,04 \$

Puisque le présent dossier décisionnel sera présenté seulement en décembre 2019, un plus haut taux de change, soit 1.3400 (taux actuel à 1.323481 sur le site XE.com au 11 novembre 2019), est utilisé pour fin de calcul pour s'assurer que le montant du contrat ne dépassera pas le montant présenté pour l'approbation du dossier décisionnel. La dépense réelle sera déterminée sur le taux en vigueur au moment de l'octroi.

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 996 421,04 \$, taxes incluses (909 865,22 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des opérations policières et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne notamment la mise à jour du progiciel de géolocalisation utilisé par des employés du SPVM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permet aux fonctions de mobilité de géolocalisation et répartition des policiers d'être à jour et être compatible avec Windows 10. La sécurité des policiers sera, ainsi, améliorée et leurs délais d'intervention seront réduits pour le bénéfice des citoyennes et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier au CE: 4 décembre 2019;
- Approbation du dossier au CM: 16 décembre 2019;
- Approbation du dossier au CG: 19 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 9 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Le : 2019-10-08

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

Tél : 5142806963
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2019-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-11-21

Amendment No. 6 to the Agreement between City of Montreal (Customer) and Northrop Grumman International Trading, Inc.

This Sixth Amendment to the Northrop Grumman Master Maintenance Agreement (the “Agreement”) for Computer Aided Dispatch System (CAD) maintenance services is made and entered between Northrop Grumman International Trading, Inc., a Delaware corporation, with an office at 7575 Colshire Drive, McLean, VA 22102, hereinafter referred to as “Northrop Grumman”, and City of Montreal, hereinafter referred to as “Customer”.

Northrop Grumman shall provide a CAD upgrade Solution integrated with the Viewpoint Map solution. This enhancement will include deployment, training and support of the Montreal *Altaris™* CAD system integrated with the Viewpoint Map solution. There are three primary components of the upgrade:

- Mobile solution upgrade w/an integrated map
 - Follow-me solution on the map
 - Playback solution on the map
- Separation alert
- Mapping Enhancements

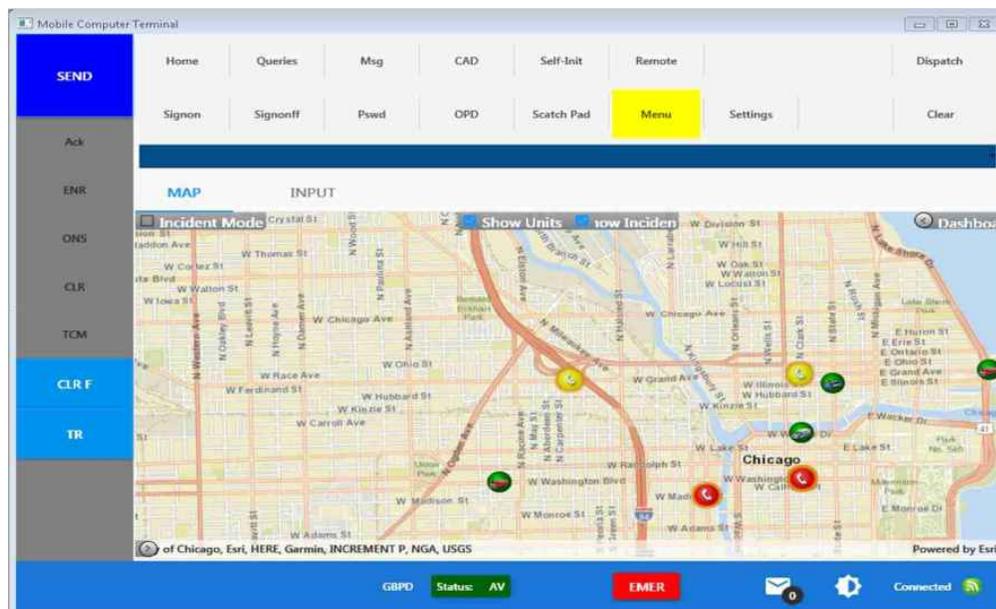
A detailed description of the functionality provided is included in the attached Scope of Work (SOW). A brief description of each of the modules is provided below:

MOBILE UPGRADE

Northrop Grumman will provide software and integration services to implement the CommandPoint® Mobility solution on the Montreal CAD system. The CommandPoint® Mobility Software will communicate to CAD using a mobile server over customer-provided commercial broadband wireless infrastructure. The new software replaces the existing mobile application with the new WPF (Windows Presentation Foundation) mobile application, which is highly configurable and extensible. This provides a technology update from the older PCMSS mobile.

The new mobile solution will also have a 4QTRS map embedded into the application.

The 4QTRS map is shown below:



**Amendment No. 6 to the Agreement
between City of Montreal (Customer) and
Northrop Grumman International Trading, Inc.**

DISPATCH MAPPING ENHANCEMENTS

There are two additional features available to dispatchers; Playback and Follow-me.

Playback

The playback feature allows the dispatcher to view the movement of a unit assigned to an event after the movement has occurred. This feature is intended to see what happened in the past versus real-time.

Follow-me

The Follow-me feature allows the dispatcher to watch the unit as it moves real-time on the 4QTRS map. The map will “follow” the unit as it moves keeping the unit centered as it travels throughout the city of Montreal.

SEPARATION ALERT

Northrop Grumman will provide software and integration services to implement a separation alert feature when there is a separation of the primary GPS device and the secondary GPS device. The primary GPS device is the mobile data terminal in the unit vehicles and the secondary GPS device is the officer’s Android mobile phone.

Price:

The price for the CAD Mobile upgrade and upgrades to ViewPoint Map are shown below. The price assumes a conversion rate of 1.34 to Canadian dollars and a tax rate of 15%. Please see below:

CR	Price US	Price Est CN	Tax Est	Total Est CN
CAD Mobile Upgrade	\$399,866.89	\$535,821.63	\$80,373.24	\$616,194.88
Separation Alert	\$246,880.48	\$330,819.84	\$49,622.98	\$380,442.82
Total	\$646,747.37	\$866,641.48	\$129,996.22	\$996,637.70

Terms and Conditions:

The quotation number 2019-CR 73149 should be included on all correspondence and all resulting purchase orders issued pursuant to this Amendment 6.

Upon receipt of a properly executed contract or purchase order, Northrop Grumman and the City shall negotiate a schedule for the project team to develop and install this solution.

Kindly forward the purchase order to john.kouri@ngc.com .

Period of Performance

The Period of Performance will be negotiated at the time when the executed contract or purchased order is received by Northrop Grumman.

**Amendment No. 6 to the Agreement
between City of Montreal (Customer) and
Northrop Grumman International Trading, Inc.**

Acceptance Criteria:

The enhancement will be considered complete when:

- The functionality described above in Statement of Work can be demonstrated on the CAD and Viewpoint “Live” systems.

Or,

- 30 days after Northrop Grumman notifies Montreal the enhancement is ready for installation in the “Live” systems.

Which-ever occurs first.

Payment Schedule:

- 40% Upon Issuance of Purchase Order or Contract
- 35% Upon Software Installation on Test System
- 25% Upon Acceptance

All payments are in US Dollars, applicable taxes which will be added to the invoices and will be due and payable 30 days from receipt.

Except as herein amended, the contract remains the same.

City of Montreal:

Northrop Grumman International Trading, Inc.:

Signature

Sue Jun

Sue Jun, Contracts Administrator

Printed Name, Title

3/26/2019

Date

Date

Dossier # : 1190206001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Approuver un projet d'avenant no 6 et autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190206001 Contr Northrop Grunman .xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197157010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet Inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75\$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet Inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75\$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense est assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-20 10:56

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197157010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet Inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'entretien pour le service d'entretien ménager du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, prendra fin le 31 mars 2020. Le présent dossier vise à exercer la première année de la prolongation inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager du quartier général du SPVM. Il s'agit d'un bâtiment d'une grande importance stratégique dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0041- 23 février 2017- Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Alphanet inc. pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} avril 2017, pour une somme maximale de 750 056,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soum.)

CG12 0069 - 14 septembre 2011- Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, pour la somme maximale de 1 185 249,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13536 (7 soum.)

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à exercer la première année de prolongation du contrat d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal. Cette prolongation d'une durée de 12 mois s'étend du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Une clause de prolongation inscrite dans le devis permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ce contrat, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, ne présente pas de problématique et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) recommande de recourir à la première année d'option de prolongation du contrat en cours.

La prolongation de ce contrat permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 pour un coût total de 263 347,08 \$, taxes incluses.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ils ne sont pas visés par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de service est dans le registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public. Ce registre étant sous la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'appel d'offres public 16-15555 a été réalisé en 2016 par le Service de l'approvisionnement. Il y avait eu alors 18 preneurs de cahiers de charge et 5 soumissions conformes reçues. L'option de renouvellement du contrat 16-15555 est en vertu de l'article 6.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute calculée sur la prolongation de ce contrat (incluant les taxes), totalise la somme de 263 347,08 \$ et est répartie ainsi :

	2020 (9 mois)	2021 (3 mois)	Total
TOTAL	201 355,37 \$	61 991,71 \$	263 347,08 \$

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le quartier général du SPVM est un bâtiment important qui a toujours nécessité ce type de service et qui a toujours été entretenu par l'entreprise privée.
Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat pourrait compromettre la santé et la sécurité des occupants et affecter la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la 1^{ère} prolongation: 1^{er} avril 2020

Fin de la 1^{ère} prolongation: 31 mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Service de police de Montréal

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 5 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-05

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise BRADETTE
Directrice

Tél : 514-872-8484

Approuvé le : 2019-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-11-20

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 septembre 2019

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640, Boul Guimond
Longueuil Québec J4G 1P8

Courriel : afigueroa@servicesalphanet.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15555
Service d'entretien ménager du quartier général du Service
de Police de la Ville de Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 23 septembre 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

ALEJANDRO FIGUEROA

Nom en majuscules et signature

23 SEPTEMBRE 2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de mandat-poste, chèque certifié, traite bancaire ou de cautionnement au montant de 25 002,00 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Badre Eddine Sakhi
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1197157010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet :

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à la firme Service d'entretien ménager Alphanet Inc. pour une période de 12 mois à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75\$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197157010 entretien ménager Alphanet-SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-11

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1194794003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-22 11:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1194794003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal (Ville) utilise les services de Gartner Canada co. (Gartner) depuis 2015 afin d'optimiser la réalisation du PTI, notamment pour les différents projets de transformation de la Ville et pour la mise en place des services numériques pour les citoyens et les entreprises. Ces services permettent de bien orienter la transformation numérique entreprise par le Service des TI.

De nombreuses métropoles et villes nord-américaines font appel à l'expertise de Gartner Canada Co. (Gartner) pour bien maîtriser les enjeux stratégiques en technologies de l'information, dont New York, Los Angeles, Chicago, Toronto, Calgary et San Diego. Au Québec, les villes de Lévis, Laval, Longueuil et Québec font appel à leurs services. Le choix de la firme Gartner, par l'entremise de son entente avec le CSPQ, a permis d'orienter ainsi que de développer rapidement des nouvelles pratiques et d'exploiter de nouveaux modèles d'acquisition et d'exploitation de solutions technologiques en lien avec les objectifs et priorités de la Ville.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 191 278,16 \$, taxes incluses et approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0664 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,02 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CG17 0555 - 14 décembre 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0730 - 22 décembre 2016 - Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cette fin.

CG16 0120 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0071 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le forfait de services du programme Gartner est le suivant:
Gartner Executive Program Leadership Team Plus (incluant CEB):

Ce programme Gartner donne accès à la recherche, à un accompagnement stratégique, à des ateliers de travail, aux consultations avec les analystes, à des rapports de recherche, à des podcasts, à des trousseaux d'outils et à une sélection des meilleures recherches ainsi qu'à un accès au symposium. Le volet CEB est basé sur la mise en application des stratégies développées, ce service donne accès à des études de cas réels et documentés, à des guides de démarrage, à un événement table ronde de 1,5 jour avec la présence d'un maximum de 24 CIO, ainsi qu'à des outils supportant les meilleures pratiques dans la gestion du talent. (Responsable de l'équipe + 1 délégué).

JUSTIFICATION

Le programme d'accompagnement exécutif de Gartner permet au service des TI d'avoir accès à plus de 2 000 experts TI et à plus de 120 000 documents de recherche dans plus de 1 350 sujets. Gartner permet de participer à la plus grande communauté de CIO mondiale,

et recueille les meilleures pratiques d'organisations présentes dans une centaine de pays. Cette entente est très importante pour :

- Poursuivre l'évaluation des contrats TI afin de réduire les coûts d'opération;
- Optimiser les actifs TI ainsi que l'infrastructure;
- Moderniser et rationaliser les applications TI;
- Identifier les technologies disponibles à moindres coûts;
- Identifier de nouveaux modèles d'affaires afin de définir des cibles de dépenses en TI qui permettent de poursuivre le développement des solutions numériques

Reconnaissant le caractère unique de l'expertise de la firme Gartner, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a signé avec elle l'entente de gré à gré numéro 999734832 en date du 25 septembre 2019 pour l'ensemble du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (ci-après le "CSPQ") ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Gartner, par l'entremise du CSPQ, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

Les coûts sont estimés en fonction des prix du programme de dirigeant en TI et son délégué, tel que fixés par Gartner, soit un montant de 191 278,16 \$\$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 191 278,16 \$, taxes incluses, (174 662,46 \$ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération.

Le tableau ci-après représente le montant total requis en 2020, ainsi qu'une comparaison sur la variation des coûts par rapport au contrat octroyé en 2019 pour les licences retenues :

Service Gartner	Licences	Nombre de licence	Coûts annuels 2019	Coûts annuels 2020	Variation
Executive Program Leadership Team Plus (incluant CEB) (les deux licences ne peuvent être dissociées)	Responsable de l'équipe	1	133 035,27 \$	121 711,39 \$	-8,51%
	Délégué	1	*0,00 \$	69 566,77 \$	100%
Total:			133 035,27 \$	191 278,16 \$	43,78%

* précédemment le prix de la licence "délégué" était inclus dans le prix de la licence du responsable de l'équipe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra au Service des TI de bénéficier d'un appui stratégique et d'une vision qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine des TI. Également, le STI bénéficiera d'un accompagnement dans la mise en place d'un plan d'optimisation des coûts. Ce plan permet de :

- Promouvoir la gestion proactive des coûts en tant que discipline continue;
- Mettre l'accent sur la valeur d'affaires des technologies de l'information, tout en faisant la promotion d'investissements stratégiques;
- Assurer la transparence financière des technologies de l'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE : 4 décembre 2019;
Présentation du dossier au CM : 16 décembre 2019;
Présentation du dossier au CG : 19 décembre 2019;
Début de la prestation de services : 1er janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine DESROCHES

ENDOSSÉ PAR

Lyne PARENTEAU

Le : 2019-11-08

Conseillère en analyse - contrôle de gestion

Chef de division

Tél : 514-449-2442

Télécop. :

Tél :

514 872-5295

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER

Directeur

Tél : 514.872.2498

Approuvé le : 2019-11-20

Contrat de Services Gartner Canada Co. pour VILLE DE MONTRÉAL (ci-après le “Client”)

La présente Contrat de Services (ci-après CS), conclue entre Gartner Canada Co, 5000 Yonge Street, 14th Floor, Suite 1402, Toronto, ON, M2N 7E9 Canada (ci-après “Gartner”) pour son propre compte et au nom des filiales à 100 % de Gartner, Inc. et le Client Edifice Louis-Charland 801, rue Brenan, 9e etage Bureau 9117, Montreal, QC H3C 0G4, inclue les termes et conditions de la Contrat Cadre (999734832) signée entre Gartner et le Client et ses filiales et/ou ses sociétés sœurs, en date du SEP-2019 et toutes les Descriptions de Services applicables. Ce CS constitue l’intégralité du Contrat entre Gartner et le Client pour les Services (tels que définis ci-dessous) et sera effective dès sa signature par les deux parties. Le Client convient de souscrire les Services suivants conformément aux termes et en contrepartie des montants dus à Gartner, tel que défini ci-dessous.

1. DEFINITIONS

Services: Services de Recherche souscrits par le Client dans le tableau de commande ci-dessous et décrits dans les Descriptions de Services. Les Noms des Services et les niveaux d’accès sont définis dans les Descriptions de Services. Gartner se réserve le droit de mettre à jour périodiquement les noms des Services et le contenu de chacun d’eux. Si le Client souhaite ajouter des Services ou des Utilisateurs complémentaires ou s’il souhaite modifier le niveau d’accès pendant la durée du CS, un Contrat de Services complémentaire est nécessaire.

Descriptions de Services : décrivent chaque Service souscrit, spécifient le contenu de chacun pour chaque Service et définissent toute condition complémentaire spécifique à un Service. Les Descriptions de Services pour les Services souscrits dans ce CS peuvent être visualisées et téléchargées par des liens URL définis dans la section 2 ci-dessous ou attachées au présent CS au format papier et incorporées en référence dans ce CS.

<u>Nom du Service</u>	<u>Niveau d’Accès</u>	<u>Quantité de Services</u>	<u>Noms des Utilisateurs</u>	<u>Début du CS</u>	<u>Date d’expiration du CS</u>	<u>Montant Annuel CAD</u>	<u>Montant Total CAD</u>
Executive Programs Leadership Team Plus	Delegate Member	1	Jean-Martin Thibault	01-JAN-2020	31-DEC-2020	CAD60,506.00	CAD60,506.00
Executive Programs Leadership Team Plus	Leader	1	Richard Grenier	01-JAN-2020	31-DEC-2020	CAD105,859.00	CAD105,859.00
				Term Total	(Excluding applicable taxes)		CAD166,365.00
				Total Services:	(Excluding applicable taxes)		CAD166,365.00

1-IXQPYYQZ 1912 FA000295

2. DESCRIPTIONS DE SERVICES

<u>Nom du Service/ Niveau d’accès</u>	<u>Lien URL de la Description de Services</u>
Executive Programs Leadership Team Plus Leader	http://sd.gartner.com/sd_ep_team_plus_leader_fra.pdf
Executive Programs Leadership Team Plus Delegate Member	http://sd.gartner.com/sd_ep_team_plus_delegate_fra.pdf

3. CONDITIONS FINANCIERES

Gartner facturera le client annuellement dès la souscription des services. Le Client accepte de payer toute taxe sur les ventes, l’utilisation, la valeur ajoutée ou toute autre taxe ou droit sur la vente, l’utilisation ou la réception des Services imposés ou prélevés par toute administration à l’exception des taxes imposées sur le revenu net de Gartner. Le Client convient de payer la facture dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

4. CONTACT CLIENT POUR LA FACTURATION :

Merci de joindre au CS tout Bon de Commande requis et de mentionner le numéro du Bon de Commande ci-après. Si un Bon de Commande annuel est nécessaire pour les contrats pluriannuels, le Client convient d'émettre un nouveau Bon de Commande trente (30) jours avant la date anniversaire du CS. Tout terme pré-imprimé sur le Bon de Commande qui viendrait compléter ou contredire les termes du CS sera inapplicable.

Numéro de Bon de Commande

Adresse de Facturation

Numéro de TVA

Nom du destinataire de la facture

Numéro de téléphone

E-mail

5. SIGNATURES

CLIENT:

GARTNER:

Signature

Signature

Date

Date

Nom

Nom

Titre

Titre

SI VOUS UTILISEZ UNE SIGNATURE
ELECTRONIQUE, VEUILLEZ
CONFIRMER LES CONDITIONS
SUIVANTES D'EXÉCUTION DU
CONTRAT:

[] En cochant cette case, je confirme qu'en apposant ma signature électronique ci-dessous, j'atteste : (i) que cette signature est ma signature juridique personnelle; et (ii) qu'en tant que signataire je suis le représentant légal pour le compte de mon entreprise. Ma signature certifie que les informations ci-dessous fournies à Gartner sont souscrites en mon nom et que tout manquement aux obligations contractuelles et fausse déclaration seront sanctionnés.

Dossier # : 1194794003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1194794003 STI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1191541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

Il est recommandé;

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 09:51

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 16-15083 ayant pour objet la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux ». L'appel d'offres prévoyait une (1) option de prolongation de vingt-quatre (24) mois. Le contrat, au montant total estimé de 1 112 900,14 \$, incluant les taxes, a été octroyé à la firme Centre Agricole JLD inc. et est en vigueur pour une période de trente-six (36) depuis le 22 décembre 2016. L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer l'unique option de prolongation de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 décembre 2019, et ce, aux mêmes conditions de l'appel d'offres public 16-15083.

Selon l'historique de consommation, pour couvrir la durée du contrat initial se terminant le 22 décembre 2019, la consommation totale devrait s'élever à 974 000 \$, incluant les taxes, soit environ 87,5 % de la valeur totale du contrat octroyé .

Le montant estimé pour couvrir la période de prolongation est de 746 571 \$, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, incluant les taxes. Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantités spécifiques.

L'adjudicataire du contrat, la firme Centre Agricole JLD inc., a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0698 - 22 décembre 2016 - Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation

de 24 mois, — Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.) — (Montant maximal de l'entente: 1 112 900,14 \$).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 décembre 2019, d'un contrat pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marque John Deere des séries «Agricoles» et «Commerciaux». Ces pièces mécaniques sont destinées à l'entretien et à la réparation des appareils utilitaires du parc motorisé de la Ville de Montréal qui sont effectués par ses ateliers mécaniques. Pour fin de garantie, les pièces d'origine sont utilisées, mais par la suite, si des pièces équivalentes et à moindres coûts sont disponibles, celles-ci seront utilisées. L'entente couvre tous les besoins du Service du matériel roulant et des ateliers.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger l'entente-cadre afin de continuer à bénéficier des termes et des conditions obtenues lors de l'appel d'offres 16-15083. De plus, cette prolongation permettra d'assurer la continuité de l'approvisionnement des produits tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

JUSTIFICATION

En raison d'un marché restreint pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, une nouvelle sollicitation ne permettrait pas d'obtenir de meilleurs prix par rapport à l'entente-cadre actuelle. Par conséquent, nous recommandons la prolongation de celle-ci. À ce jour, les utilisateurs se déclarent satisfaits de l'adjudicataire, notamment au niveau du respect du délai de livraison et du service à la clientèle.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes, ce qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire dans ce dossier est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions, et ce, pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois. L'option de prolongation du contrat 16-15083 est en vertu de l'article 5.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 746 571 \$, incluant les taxes.

Montant estimé de la prolongation :

649 333,33 \$ + TPS (5 %) 32 466,67 \$ + TVQ (9,975 %) 64 771 \$ = 746 571 \$

Le montant d'achat prévisionnel reflète les historiques de consommation de la Ville pour les trente-trois (33) derniers mois, en fonction des prix soumis et couvrant la période de prolongation de vingt-quatre (24) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats effectués par le Service du matériel roulant et des ateliers seront effectués sur demande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre empêcherait la Ville de continuer à profiter d'une économie sur les quantités. De plus, cette absence alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant de multiples négociations à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de cette entente-cadre et des modalités d'achat qui demeureront les mêmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : 4 décembre 2019
- Conseil municipal : 16 décembre 2019
- Conseil d'agglomération : 19 décembre 2019
- Début de la période de la première prolongation : 23 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers
Patrick VEILLETTE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude GUENETTE

Le : 2019-11-11

Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

C/D Acquisition

Tél : 514 872-1858

Télécop. : 514 872-2519

Tél : 514-872-5396

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude GUENETTE

c/d acquisition

Tél : 514-872-5396

Approuvé le : 2019-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Isabelle LAZURE

directeur acquisitions

Tél : 514-872-1027

Approuvé le : 2019-11-21

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le lundi 26 août 2019

Monsieur Richard Bisson
Directeur des Pièces
Équipements Plannord ltée
1100, rue Louis-Marchand
Belœil (Québec) J3G 6S3

Courriel : richard.bisson@jldlaque.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres 16-15083
Fourniture de pièces authentiques de marque John Deere – Entente
d'approvisionnement, trois (3) ans**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

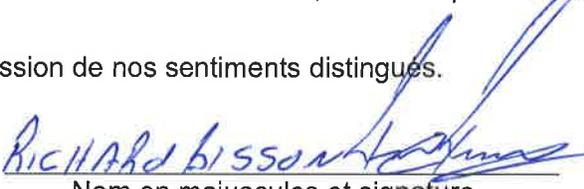
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 3 septembre 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

RICHARD BISSON  26 AOÛT 2019
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel : eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858



Dossier # : 1193438029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes incluses (contrat: 469 465,92 \$ + contingences: 93 893,18 \$) - Appel d'offres public 19-17847 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Veolia ES Canada Si inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection du réseau d'égout de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 465,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17847) ;
2. d'autoriser une dépense de 93 893,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-21 12:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes incluses (contrat: 469 465,92 \$ + contingences: 93 893,18 \$) - Appel d'offres public 19-17847 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal collecte les eaux usées de l'ensemble de son territoire à travers un réseau de 643 km de conduites d'égouts principales, de collecteurs et d'intercepteurs qui récupèrent les eaux usées produites par l'ensemble de la population, des industries et commerces. En raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, ces conduites sont de compétence de l'agglomération.

Ces eaux comportent un volume important de sédiments qui s'accumulent au fil du temps. Cette accumulation de dépôts réduit la capacité hydraulique des collecteurs et rend pratiquement impossible l'inspection des conduites d'égouts par caméra. L'inspection télévisée est essentielle pour identifier les conduites problématiques et pour planifier les interventions sur le réseau d'égouts. Il s'agit d'un premier contrat de nettoyage par hydropression pour des conduites principales d'agglomération.

Un appel d'offres a été lancé le 4 septembre 2019 et publié sur le site SEAO et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 octobre 2019. La validité des soumissions est de 120 jours.

Trois addenda ont été émis:

- Addenda 1 en date du 13 septembre 2019: Questions / réponses et report de la date d'ouverture des soumissions;
- Addenda 2 en date du 1 octobre 2019: Report de la date d'ouverture des soumissions.

- Addenda 3 en date du 15 octobre 2019: Questions/réponses, report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les services requis pour ce contrat consistent à :

- déloger par hydropression les matières accumulées dans les conduites et à les retirer par aspiration. Tous les déchets qui ne pourront être pompés seront retirés des conduites manuellement. Ces travaux incluent également le transport et la disposition des boues et des résidus aux lieux de traitement ou d'élimination autorisés par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).
- inspecter avec l'aide d'une caméra vidéo les conduites d'égout. Ces travaux comprennent la main-d'oeuvre, les équipements spécialisés, la machinerie, l'outillage la production de vidéos et de rapports d'inspection conformément au devis technique.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Un montant de 20 % du contrat est prévu pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui pourraient être nécessaires en cours de chantier.

JUSTIFICATION

Dix entreprises et un organisme public se sont procuré les documents d'appels d'offres et quatre d'entre elles ont déposé une soumission (40%). Un soumissionnaire s'est avérée non conforme pour ne pas avoir fourni le certificat d'autorisation du MELCC.

- un (1) preneur a indiqué qu'il n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres;
- un (1) preneur dit que les spécifications requises sont non rencontrées;
- trois (3) preneurs disent que leur carnet de commandes est complet;
- un (1) preneur n'a pas répondu à notre demande.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence	Total
Veolia ES Canada SI inc.	469 465,92 \$	93 893,18 \$	563 359,10 \$
Services Infraspéc inc.	762 859,13 \$	152 571,83 \$	915 430,96 \$
Techvac environnement inc.	844 203,94 \$	168 840,79 \$	1 013 044,73 \$
Estimation du professionnel	456 450,75 \$	91 290,15 \$	547 740,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			830 611,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			47,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			449 685,62 \$ 79,82 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	15 618,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	2,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	352 071,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	62,50 %

Veillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre la proposition de l'adjudicataire et la dernière estimation est défavorable de 2,85%.

L'écart de prix de 62,50% entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission se retrouve principalement dans les articles 1 et 2 du bordereau de soumission soient: le nettoyage et l'inspection des conduites. Les prix payés pour l'inspection des conduites d'égouts par la Direction de l'épuration des eaux usées au cours des dernières années sont beaucoup plus près du prix soumis par Véolia et expliqueraient 50% de l'écart (171 469. \$). Même si un budget est prévu au bordereau pour couvrir les coûts de disposition des sédiments ainsi que les frais supplémentaires de nettoyage, l'incertitude entourant le niveau de résidus dans les conduites pourrait expliquer un autre 50% (175 774. \$) de cet écart.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Veolia ES Canada SI inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Dans le cadre de cet appel d'offres, les firmes n'avaient pas à détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner. Veolia ES Canada SI inc. possède une telle attestation valide jusqu'au 9 octobre 2019. Une preuve de l'attestation et de la demande de renouvellement a été reproduite en pièces jointes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Veolia ES Canada SI inc. au prix de sa soumission; soit: 469 465,92 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 563 359,10 \$, taxes incluses. Les crédits seront priorisés aux budgets de fonctionnement 2020-2021 de la Direction de l'épuration des eaux usées.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 514 421,95 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (24 499,20 \$) et provinciale (24 437,95 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Collecteurs et bassins

Objet de dépenses : Entretien et réparation infrastructures municipales

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences

d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la DEEU ne procédait pas aux travaux décrits dans le présent dossier décisionnel, le niveau de sédimentation augmenterait et réduirait la capacité hydraulique des conduites. De plus, il serait impossible de procéder à l'inspection télévisée de ces conduites et d'en évaluer la condition structurale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 19 décembre 2019

Début des travaux: janvier 2020

Fin des travaux: juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-11-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-11-20



3. 3 11.



0000.0m

5035617

5036350



0000 .0m

5037531

5037533

Le 20 décembre 2017

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
A/S MADAME MIREILLE DUFRESNE
1705, 3E AV
POINTE-AUX-TREMBLES (QC) H1B 5M9

N° de décision : 2017-CPSM-1065125
N° de client : 2700008407

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERVICES INC.
- DRAINAMAR
- ECOLOGYCLE
- ONYX INDUSTRIES
- RECYCLAGE YAMASKA
- SARP
- SARP DRAINAMAR
- VEOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT
- VEOLIA SE
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

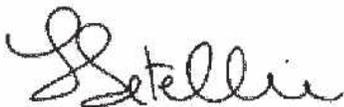
Montréal

300, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 10 juillet 2019

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3E AV
POINTE-AUX-TREMBLES QC H1B 5M9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700008407
N° de demande : 1900006245
N° de confirmation de paiement : 000260629411

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Dossier # : 1193438029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes incluses (contrat: 469 465,92 \$ + contingences: 93 893,18 \$) - Appel d'offres public 19-17847 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17847 SEAO Liste des commandes.pdf 19-17847 PV.pdf



19-17847 Tableau de vérification.pdf 19-17847 Intervention approvisionnement.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Services Infraspec inc.	762 859,13 \$	<input type="checkbox"/>	
Techvac Environnement inc.	844 203,94 \$	<input type="checkbox"/>	
Veolia ES Canada Services industriels inc.	469 465,92 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.13.01 du Régie le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE. Un (1) preneur dit qu'il n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, un (1) preneur dit que les spécifications requises sont non rencontrées, trois (3) preneurs disent que leur carnet de commandes est complet et un (1) preneur n'a pas répondu à notre demande.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17847

Titre : Nettoyage et inspection du réseau d'égout d'agglomération de la Ville de Montréal, 18 mois

Date de publication sur le SÉAO : 4 septembre 2019

Date d'ouverture des soumissions : 29 octobre 2019

Addenda : 1, 13 septembre 2019, Q/R, report de date

Addenda : 2, 1er octobre, report de date

Addenda : 3, 15 octobre 2019, Q/R, report de date

				Provincial Environnement inc.		Services Infraspec inc		Techvac Environnement inc.		Veolia ES Canada Services industriels inc.	
Numéro de fournisseur VDM				531307		319044		417196		137113	
Numéro NEQ				1172614670		1166044967		1172029713		1166357260	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1.1	Nettoyage des conduites d'égout	5000	Mètre linéaire			50,00 \$	250 000,00 \$	37,50 \$	187 500,00 \$	24,52 \$	122 600,00 \$
1.2	Nettoyage des conduites d'égout	6500	Mètre linéaire			25,00 \$	162 500,00 \$	47,50 \$	308 750,00 \$	5,88 \$	38 220,00 \$
1.3	Disposition des sédiments	1500	Tonne métrique			125,00 \$	187 500,00 \$	95,00 \$	142 500,00 \$	110,00 \$	165 000,00 \$
1.4	Alésage de conduite d'égout	50	Heure			450,00 \$	22 500,00 \$	525,00 \$	26 250,00 \$	450,00 \$	22 500,00 \$
1.5	Banque d'heure globale (Nettoyage)	150	Heure			255,00 \$	38 250,00 \$	445,00 \$	66 750,00 \$	350,00 \$	52 500,00 \$
1.6	Signaleurs	50	Heure			55,00 \$	2 750,00 \$	50,00 \$	2 500,00 \$	150,00 \$	7 500,00 \$
Total avant taxes							663 500,00 \$		734 250,00 \$		408 320,00 \$
TPS 5 %							33 175,00 \$		36 712,50 \$		20 416,00 \$
TVQ 9,9975 %							66 184,13 \$		73 241,44 \$		40 729,92 \$
Montant total							762 859,13 \$		844 203,94 \$		469 465,92 \$
Signature				Requis							
				Oui		Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)				Oui		Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)				Oui		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»				Oui		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»				Oui		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFR)				Oui		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)				Non							
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)				Non							
Garantie de soumission, 10 %				Oui		Intact # 7610678-19-045, conforme		Echelon 45-5901-00040-19-37, conforme		Cie d'Ass. AIG 956809-19-42, conforme	
Lettre d'engagement, 50 %				Oui		Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»				Non							
Validation de conformité - CNEST				Oui		21 octobre 2019, conforme		30 avril 2019, + récent requis/demandé		24 octobre 2019, conforme	
Condammations en matière environnementale						Non listé, Conforme		Non listé, Conforme		Non listé, Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis											
Certificat d'autorisation du MELCC				Oui		Non conforme, non fourni		Conforme		Conforme	
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications				Oui				Conforme		Conforme	
Copie des immatriculations des véhicules				Oui				Conforme		Conforme	
Copie assurance				Non							
Renseignements complémentaires				Oui				Conforme		Conforme	
Fiches techniques, ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGE				Oui				Conforme		Conforme	

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 1er novembre 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17847

Numéro de référence : 1301106

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Nettoyage et Inspection du réseau d'égout d'agglomération de la Ville de Montréal, 18 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Beauregard Environnement 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 http://www.beauregardfs.ca NEQ : 1141982521	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	Commande : (1640677) 2019-09-16 7 h 24 Transmission : 2019-09-16 7 h 24	3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-16 7 h 24 - Téléchargement 3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Can-Explore 875, boul. Charest Ouest, bureau 290 Québec, QC, G1N2C9 http://www.can-explore.com NEQ : 1169863447	Monsieur Olivier Lefebvre Téléphone : 1581 999-1924 Télécopieur :	Commande : (1640621) 2019-09-14 12 h 31 Transmission : 2019-09-14 12 h 31	3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-14 12 h 31 - Téléchargement 3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 -

			<p>Courriel</p> <p>3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-10-15 16 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Cima+s.e.n.c.</p> <p>3400, boul. du souvenir bureau 600</p> <p>Laval, QC, H7V 3Z2</p> <p>http://www.cima.ca NEQ : 3340563140</p>	<p><u>Madame Annie Boivin.</u></p> <p>Téléphone : 514 337-2462</p> <p>Télécopieur : 514 281-1632</p>	<p>Commande : (1636727)</p> <p>2019-09-04 13 h 09</p> <p>Transmission :</p> <p>2019-09-04 13 h 09</p>	<p>3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-09-13 15 h 36 - Courriel</p> <p>3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date</p> <p>2019-10-01 11 h 58 - Courriel</p> <p>3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-10-15 16 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>EBI Envirotech Inc.</p> <p>143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0</p> <p>http://www.ebienvirotech.com NEQ : 1141969957</p>	<p><u>Monsieur Joel Gariépy</u></p> <p>Téléphone : 450 754-4033</p> <p>Télécopieur : 450 389-0983</p>	<p>Commande : (1638027)</p> <p>2019-09-09 7 h 46</p> <p>Transmission :</p> <p>2019-09-09 7 h 46</p>	<p>3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-09-13 15 h 36 - Courriel</p> <p>3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date</p> <p>2019-10-01 11 h 58 - Courriel</p> <p>3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-10-15 16 h 36 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>InspecVision Inc.</p> <p>800 Route Carter Local 30 Sainte-Marie, QC, G6E0B2</p> <p>https://www.inspecvision.ca/ NEQ : 1173745424</p>	<p><u>Monsieur Sebastien Boutin.</u></p> <p>Téléphone : 418 230-</p>	<p>Commande : (1640657)</p> <p>2019-09-15 18 h 47</p> <p>Transmission</p>	<p>3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date</p> <p>2019-09-15 18 h 47 - Téléchargement</p>

	4040 Télécopieur :	:	3191981 - 19- 17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provincial Environnement Inc 1045 rue des riveurs Lévis, QC, G6Y9G1 NEQ : 1172614670	Monsieur Pierre Savard Téléphone : 418 833- 6868 Télécopieur :	Commande : (1646829) 2019-09-30 17 h 32 Transmission : 2019-09-30 17 h 32	3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-30 17 h 32 - Téléchargement 3191981 - 19- 17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspéc inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8 NEQ : 1166044967	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937- 1508 Télécopieur : 450 937- 2522	Commande : (1636754) 2019-09-04 13 h 42 Transmission : 2019-09-04 13 h 42	3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-13 15 h 36 - Courriel 3191981 - 19- 17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Simo Management Inc	Monsieur	Commande	3184234 - Addenda_1,

<p>2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276</p>	<p>Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832</p>	<p>: (1637906) 2019-09-06 16 h 33 Transmission : 2019-09-06 16 h 33</p>	<p>Question/réponses, report de date 2019-09-13 15 h 36 - Courriel 3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>TECHVAC ENVIRONNEMENT INC 100A-100, rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z5E9 NEQ : 1172029713</p>	<p>Madame Josée Bourassa Téléphone : 514 521-5060 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1640513) 2019-09-13 15 h Transmission : 2019-09-13 15 h</p>	<p>3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-13 15 h 36 - Courriel 3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Veolia ES Canada SI inc 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260</p>	<p>Madame Rachel Levac Téléphone : 450 454-7531 Télécopieur : 450 454-7663</p>	<p>Commande : (1638447) 2019-09-09 15 h 33 Transmission : 2019-09-09 15 h 33</p>	<p>3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-13 15 h 36 - Courriel 3191981 - 19-17847_Addenda_2, report de date 2019-10-01 11 h 58 - Courriel 3198283 - Addenda_3, Question/réponses, report de date 2019-10-15 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p>

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Candiac. 100, boul. Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ :	Madame Natalie Ross Téléphone : 450 444- 6054 Télécopieur :	Commande : (1644886) 2019-09-25 11 h 16 Transmission : 2019-09-25 11 h 16	3184234 - Addenda_1, Question/réponses, report de date 2019-09-25 11 h 16 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1193438029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes incluses (contrat: 469 465,92 \$ + contingences: 93 893,18 \$) - Appel d'offres public 19-17847 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1193438029 DEEU InterventionFinancière BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1194922018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile pour une somme maximale de 1 595 728,02 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 387 589,58 \$ + contingences : 208 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à « L'Arsenal / Thibault et associés », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 589,58 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17709 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'autoriser une dépense de 208 138,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-22 14:19

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194922018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile pour une somme maximale de 1 595 728,02 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 387 589,58 \$ + contingences : 208 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2021, le SMRA a identifié le besoin de remplacer un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui sera mis au rancart pour cause de désuétude.

Le besoin de remplacer un poste de commandement mobile a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17709 qui s'est tenu du 12 juin au 25 juillet 2019. L'appel d'offres a été publié les 12 et 26 juin 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 9 août 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal. Il a également publié les 12 et 21 juin ainsi que le 6 août 2019 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 89 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

Six addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 21 juin 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 2 émis le 17 juillet 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;
- Addenda no 3 émis le 6 août 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et apporter des modifications au devis technique;
- Addenda no 4 émis le 15 août 2019 : pour apporter une modification à une spécification du devis technique;
- Addenda no 5 émis le 28 août 2019 : pour apporter une modification à une spécification du devis technique;

- Addenda no 6 émis le 4 septembre 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;

Ces addendas ont entraîné le report de la date d'ouverture des soumissions au 10 septembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17709 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

Ce dossier nécessite l'approbation du conseil d'agglomération car il s'agit d'une dépense liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0038 – 28 février 2013 : Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 187 785,46\$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12170 - 2 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », au montant de 1 387 589,58 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un poste de commandement mobile tel que décrit au devis technique 38319A11 de l'appel d'offres 19-17709. Il s'agit d'un camion 6 roues à cabine avancée et surbaissée (type custom) sur lequel est installé une boîte en aluminium de 30 pieds de type « walk-in » avec extensions latérales. L'intérieur du poste de commandement sera aménagé de postes de travail, d'une salle de réunion, d'une cuisine et d'une salle d'eau. Des photos de postes de commandement mobiles similaires à celui demandé à l'appel d'offres 19-17709 sont présentées en pièces jointes.

Le poste de commandement sera sous la garantie de base du manufacturier pour une période de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas des longerons et traverses du châssis et de la structure du camion (cabine et carrosserie), des feux d'urgence et du système de climatisation dont la garantie est respectivement de 10, 5 et 2 ans.

Un poste de commandement mobile est un véhicule développé et adapté pour les besoins des services d'urgence. Ce véhicule est déployé sur les opérations policières diverses comme les enquêtes, les recherches, les accidents, etc.).

Le camion sera livré dans un délai de 406 jours à partir de la date d'émission du bon de commande. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard dans la livraison, une pénalité de 1% de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision pour contingences

Un poste de commandement mobile est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un camion en cours de fabrication est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût d'achat de camion a été bonifié de 15 %, soit 208 138,44\$, taxes incluses.

Résumé des coûts

Description	Coût (taxes incluses)
Poste de commandement mobile	1 387 589,58 \$

Provision - contingences 15 %	208 138,44 \$
Total de la dépense :	1 595 728,02 \$

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de l'unité 383-02351 qui sera âgé de 21 ans au moment de la mise en service du nouveau camion. La durée de vie d'un camion de classe 383 est de 20 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 19-17709 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
L'ARSENAL (THIBAUT & ASSOCIÉS)	1 387 589,58 \$		1 387 589,58 \$
TECHNO FEU INC.	1 734 489,90 \$		1 734 489,90 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	1 563 233,44 \$		1 563 233,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 561 039,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,50 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			346 900,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 175 643,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 11,24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			346 900,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,00 %

Pour estimer la dépense de ce contrat, le rédacteur du devis technique s'est référé au résultat de l'appel d'offres 12-12170 qui concernait l'achat d'un camion du même type pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Les prix obtenus à cet appel d'offres ont été revus de façon à retrancher le coût de certaines composantes technologiques qui ne sont pas requises pour les besoins du SPVM. Le montant ainsi obtenu a ensuite été indexé annuellement pour tenir compte de l'inflation (de 2013 à 2019). Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 11,24 % (175 643,86 \$). La stratégie de prix agressive mise de l'avant par l'adjudicataire pour obtenir le contrat est un élément explicatif de cet écart négatif. L'écart de 25 % (346 900,32 \$) entre les deux soumissions reçues pourrait s'expliquer par le fait que l'adjudicataire détient une expertise reconnue dans le type véhicule demandé alors que l'expérience de l'autre fournisseur se limite à quelques projets ponctuels. Ce manque d'expérience a certainement incité ce dernier à se garder une marge financière importante pour faire face aux imprévus de fabrication.

Un preneur du cahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville car son carnet de commande ne lui permettait pas de respecter les délais exigés à l'appel d'offres. Deux autres entreprises n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des motifs de non-conformité administrative ou technique.

Pour se protéger contre les pertes éventuelles advenant un refus de l'adjudicataire de conclure ou d'exécuter le contrat, la Ville a exigé une garantie de soumission représentant 1 % du montant de la soumission. Aucune garantie d'exécution n'a été exigée dans ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 595 728,02 \$, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 457 113 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir le poste de commandement mobile pourrait affecter l'offre de service aux citoyens en matière de sécurité publique.

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en décembre 2019.
- Livraison du poste de commandement mobile en mars 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin CARIGNAN, Service du matériel roulant et des ateliers
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Martin CARIGNAN, 19 novembre 2019
Annabelle FERRAZ, 18 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-11-22





























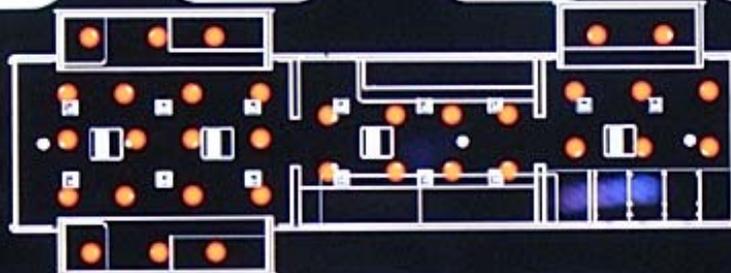




OCTOPLEX

TSM800C

Control Lights
Entry Step Lights
Galley Lights
Workstation Lights



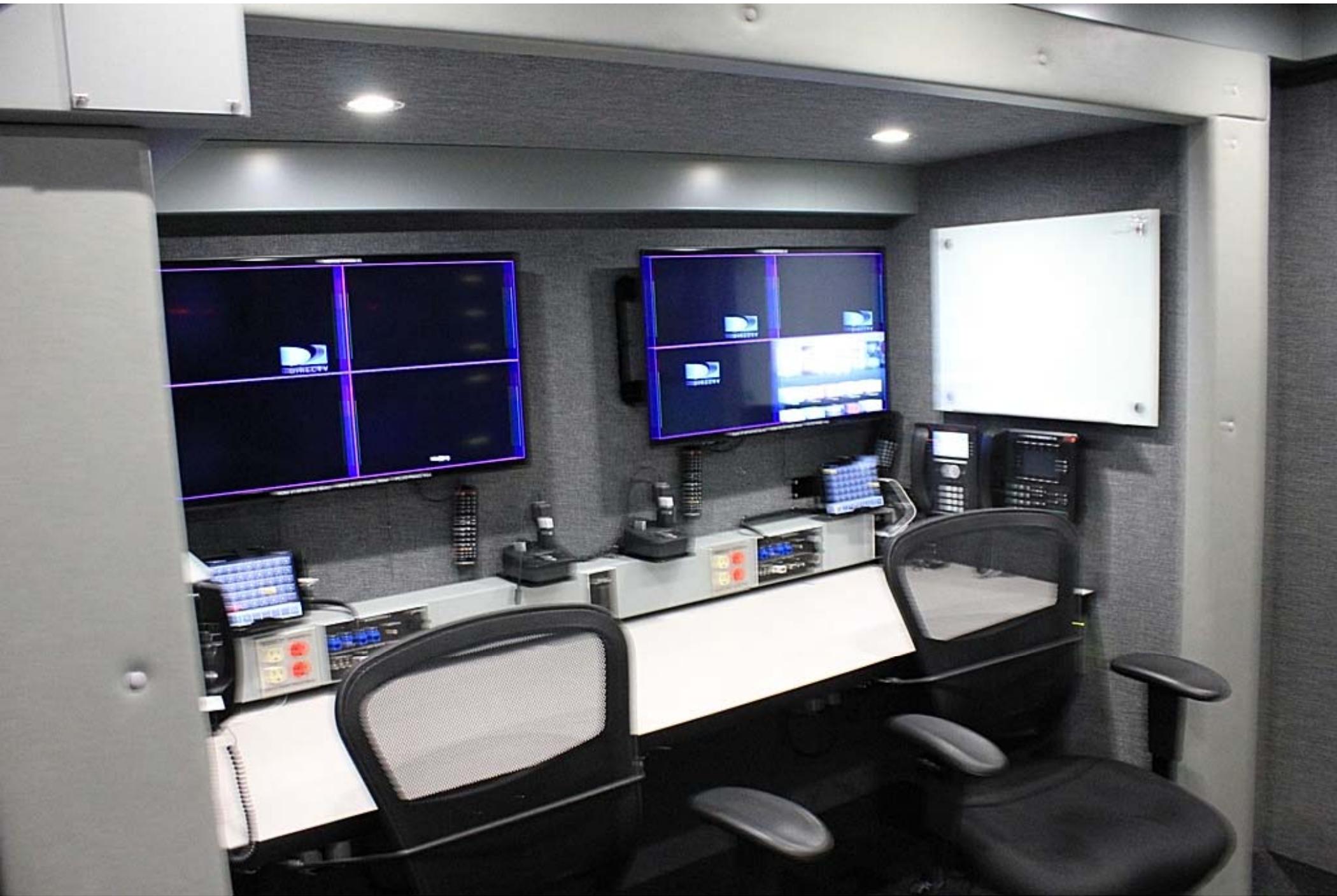
Ps Compl Lights
Slideout Warning Lights
I/O Compl Lights
Rack Service Lights
Ds Compl Lights

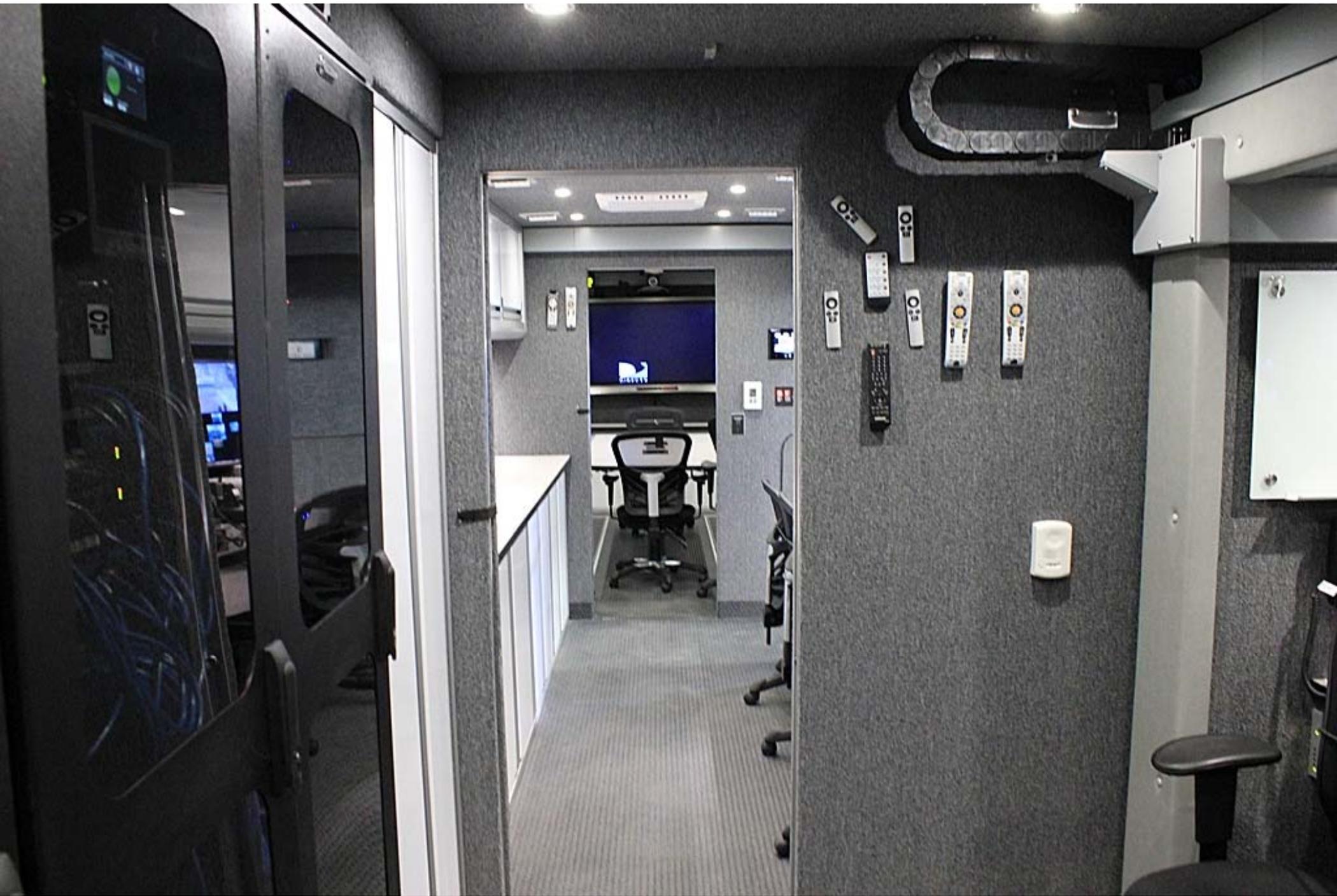
Home Page Exterior Lights Interior Lights Control Room Bridge Bridge

UNDERWAY













MOBILE COMM

BALTIMORE
POLICE



Reconnect me

Chromecast 1 BPD¹ is connected to BPD unsecured 5 ghz, but can't access the Internet.

It looks like your internet connection is working, but you may need to use the Google Home app to choose a different network.

For more information, visit support.google.com/assistant or call 1-800-391-6767.

Download 1 BPD

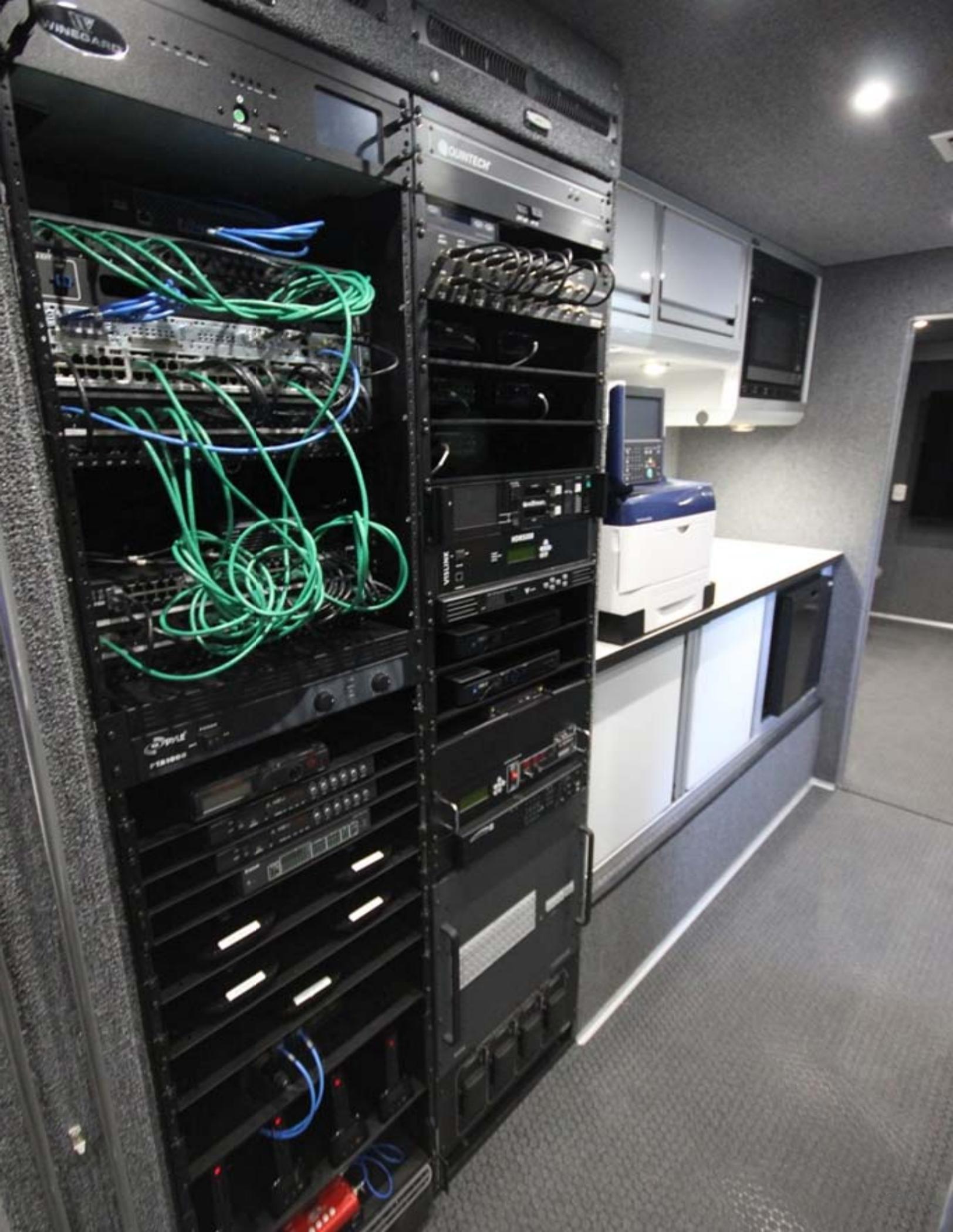
COMM







PLEASE DO NOT PUMP FROM SINK AND TOILET







Dossier # : 1194922018

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder un contrat à « L’Arsenal / Thibault et associés », pour l’acquisition d’un poste de commandement mobile pour une somme maximale de 1 595 728,02 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 387 589,58 \$ + contingences : 208 138,44 \$, taxes incluses - Appel d’offres public 19-17709 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17709 Intervention «SMRA».pdf19-17709 TCP VF approuvé.pdf



19-17709 DetCah.pdf19-17709 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
L'ARSENAL/THIBAUT & ASSOCIÉS (2968-8280 QUÉBEC INC)	1 387 589,58 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
TECHNO FEU INC.	1 734 489,90 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le prix de la soumission de la firme TECHNO FEU INC. a été corrigé. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur de frappe lors de la saisie du montant total à la page sommaire.

Un preneur du cahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville car son carnet de commande ne lui permettait pas de respecter les délais exigés à l'appel d'offres. Deux autres entreprises n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17709

Titre : Acquisition d'un poste de commandement mobile composé d'une boîte en aluminium de 30 pied de type walk-in avec extensions latérales installée sur un châssis à cabine avancée de type custom

Date d'ouverture des soumissions : 10 septembre 2019

Article	Description	Quantité	L'ARSENAL/THIBAUT & ASSOCIÉS (2968-8280 QUÉBEC INC)		TECHNO FEU INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
numéro de l'article	Acquisition d'un poste de commandement mobile composé d'une boîte en aluminium de 30 pied de type walk-in avec extensions latérales installée sur un châssis à cabine avancée de type custom, selon les caractéristiques décrites au devis no 38319A11	1	1 206 862,00 \$	1 206 862,00 \$	1 508 580,04 \$	1 508 580,04 \$
Total avant taxes				1 206 862,00 \$		1 508 580,04 \$
TPS 5 %				60 343,10 \$		75 429,00 \$
TVQ 9,975 %				120 384,48 \$		150 480,86 \$
Montant total				1 387 589,58 \$		1 734 489,90 \$
Formulaire de soumission signé				Oui		Oui
Achat du cahier des charges sur le SEAO				Oui		Oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			6 addenda, dernier émit le 4 septembre		6 addenda, dernier émit le 4 septembre	
Numéro NEQ			1147359138		1165947418	
<u>Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)</u>			Oui		Oui	
<u>Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)</u>			Oui		Oui	
<u>Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»</u>			Oui		Oui	
<u>Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»</u>			Oui		Oui	
<u>Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)</u>			Oui		Oui	
<u>Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)</u>			Non requis - Inscrit		Non requis - Inscrit	
<u>Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBO)</u>			Non requis		Non requis	
Garantie de soumission			Cautionnement		Cautionnement	
Lettre d'engagement, requis ou non			Caution Soumission seulement		Caution Soumission seulement	
<u>Verification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»</u>			Oui		Oui	
Autres conditions d'admissibilité ou document requis						
Avenant de responsabilité civile			Oui		Oui	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette

Date : 19 septembre 2019





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17709

Numéro de référence : 1276789

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition d'un poste de commandement mobile composé d'une boîte en aluminium de 30 pied de type walk-in avec extensions latérales installée sur un châssis à cabine avancée de type custom

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Monsieur Dominic Maillet Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	Commande : (1608669) 2019-06-17 15 h 21 Transmission : 2019-06-17 15 h 21	3147111 - 19-17709 - Addenda no 1 (Report de date) 2019-06-21 7 h 47 - Télécopie 3158356 - 19-17709 - Addenda no 2 (Questions / Réponses) 2019-07-17 12 h 53 - Télécopie 3166268 - 19-17709 - Addenda no 3 (Report de date + modification) 2019-08-06 14 h 36 - Télécopie 3170846 - 19-17709 - Addenda no 4 (retrait d'un article) 2019-08-15 10 h 40 - Télécopie 3176875 - 19-17709 - Addenda no 5 (modification) 2019-08-28 10 h 43 - Télécopie 3179247 - 19-17709 - Addenda no 6 (Questions / Réponses) 2019-09-04 10 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Industries Lafleur Inc 2359 boul Fiset Sorel-Tracy, QC, J3P 5K2 http://www.industrieslafleur.com NEQ : 1148865182	Monsieur Pierre Thibault Téléphone : 450 743-3918 Télécopieur : 450 743-3906	Commande : (1607178) 2019-06-13 8 h 27 Transmission : 2019-06-13 8 h 27	3147111 - 19-17709 - Addenda no 1 (Report de date) 2019-06-21 8 h 19 - Télécopie 3158356 - 19-17709 - Addenda no 2 (Questions / Réponses) 2019-07-17 16 h 23 - Télécopie 3166268 - 19-17709 - Addenda no 3 (Report de date + modification) 2019-08-06 14 h 36 - Télécopie 3170846 - 19-17709 - Addenda no 4 (retrait d'un article) 2019-08-15 10 h 40 - Télécopie 3176875 - 19-17709 - Addenda no 5 (modification) 2019-08-28 10 h 43 - Télécopie 3179247 - 19-17709 - Addenda no 6 (Questions / Réponses) 2019-09-04 10 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Safetek Emergency Vehicles Ltd. 30686-A Matsqui Place Abbotsford, BC, V2T 6L4 NEQ :	Monsieur Sean Montague Téléphone : 604 743-0090 Télécopieur : 604 504-2415	Commande : (1608491) 2019-06-17 11 h 45 Transmission : 2019-06-17 11 h 45	3147111 - 19-17709 - Addenda no 1 (Report de date) 2019-06-21 7 h 47 - Courriel 3158356 - 19-17709 - Addenda no 2 (Questions / Réponses) 2019-07-17 12 h 53 - Courriel

3166268 - 19-17709 - Addenda no 3 (Report de date + modification)
2019-08-06 14 h 35 - Courriel

3170846 - 19-17709 - Addenda no 4 (retrait d'un article)
2019-08-15 10 h 40 - Courriel

3176875 - 19-17709 - Addenda no 5 (modification)
2019-08-28 10 h 42 - Courriel

3179247 - 19-17709 - Addenda no 6 (Questions / Réponses)
2019-09-04 10 h 55 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Techno Feu inc 105 route Marie-Victorin Saint-François-du-Lac, QC, J0G 1M0 NEQ : 1165947418	Monsieur Francois Proulx Téléphone : 450 568-2777 Télécopieur : 450 568-0211	Commande : (1606705) 2019-06-12 9 h 22 Transmission : 2019-06-12 9 h 22	3147111 - 19-17709 - Addenda no 1 (Report de date) 2019-06-21 7 h 47 - Courriel 3158356 - 19-17709 - Addenda no 2 (Questions / Réponses) 2019-07-17 12 h 53 - Courriel 3166268 - 19-17709 - Addenda no 3 (Report de date + modification) 2019-08-06 14 h 35 - Courriel 3170846 - 19-17709 - Addenda no 4 (retrait d'un article) 2019-08-15 10 h 40 - Courriel 3176875 - 19-17709 - Addenda no 5 (modification) 2019-08-28 10 h 42 - Courriel 3179247 - 19-17709 - Addenda no 6 (Questions / Réponses) 2019-09-04 10 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	Commande : (1606691) 2019-06-12 9 h 17 Transmission : 2019-06-12 9 h 17	3147111 - 19-17709 - Addenda no 1 (Report de date) 2019-06-21 7 h 47 - Courriel 3158356 - 19-17709 - Addenda no 2 (Questions / Réponses) 2019-07-17 12 h 53 - Courriel 3166268 - 19-17709 - Addenda no 3 (Report de date + modification) 2019-08-06 14 h 35 - Courriel 3170846 - 19-17709 - Addenda no 4 (retrait d'un article) 2019-08-15 10 h 40 - Courriel 3176875 - 19-17709 - Addenda no 5 (modification) 2019-08-28 10 h 42 - Courriel 3179247 - 19-17709 - Addenda no 6 (Questions / Réponses) 2019-09-04 10 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1194922018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « L’Arsenal / Thibault et associés », pour l’acquisition d’un poste de commandement mobile pour une somme maximale de 1 595 728,02 \$, taxes incluses – Dépense totale de 1 387 589,58 \$ + contingences : 208 138,44 \$, taxes incluses - Appel d’offres public 19-17709 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922018 - Poste de commandement mobile.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1198174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. les contrats pour les lots 2 et 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 – cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 4, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17805;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
Pépinière Jardin 2000 inc.	901 458,04 \$	2020-2023	716	2
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 283 667,71 \$	2020-2023	1031	4

2. d'autoriser un montant de 218 512,58 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. d'autoriser un montant de 327 768,86 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-22 14:08

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1198174001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. les contrats pour les lots 2 et 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 – cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Service des grands parcs) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Ce plan de gestion de la forêt urbaine vise à augmenter la canopée et à enrichir la biodiversité. Les arrondissements souhaitant participer à ce plan déposent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, en y précisant l'essence sélectionnée en plus des autres données demandées par le Service des grands parcs. Ce dernier analyse les listes reçues et sélectionne les arrondissements qui ont fourni les informations requises.

Pour 2020, l'objectif étant de maximiser le nombre d'arbres à planter, tous les sites soumis par les arrondissements ont été retenus pour cet appel d'offres. Les arrondissements ayant soumis des sites de plantation sont les suivants :

- L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, (327);
- Pierrefonds-Roxboro (353);
- Saint-Laurent (417);
- Saint-Léonard (101);
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (198);
- Lachine (419);
- LaSalle (111);
- Le Sud-Ouest (181);
- Anjou (573);
- Montréal-Nord (458).

De plus, une liste de 60 sites de plantation a été déposée pour le parc du Mont-Royal, portant le nombre total de sites à 3 198. La plantation de ces arbres doit être réalisée par des entreprises privées au terme du processus d'appel d'offres public 19-17805 lancé par le

Service de l'approvisionnement. La stratégie de sollicitation du marché compte cinq (5) lots, dont quatre (4) lots regroupant chacun deux à trois arrondissements avec un nombre variable d'arbres à planter. Le cinquième lot consiste en des plantations dans les parterres arborés du parc du Mont-Royal pour remplacer certains frênes abattus dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne. L'octroi des contrats se fera par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix pour chacun des lots.

L'appel d'offres a été publié le 4 septembre 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 41 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 15 octobre 2019. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Cinq (5) addenda furent émis afin de préciser certains aspects du cahier des charges :

- addenda 1 (9 septembre 2019) : Ajout de la version numérique du bordereau de prix;
- addenda 2 (12 septembre 2019) : Questions et réponses;
- addenda 3 (26 septembre 2019) : Questions et réponses;
- addenda 4 (26 septembre 2019) : Amendement, précisions sur les périodes de plantation;
- addenda 5 (3 octobre 2019) : Amendement, explications sur l'item « Arrachage et disposition d'un arbre hors garantie » du bordereau de prix. Cet addenda a entraîné le report de la date d'ouverture des soumissions au 15 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0711- 17 juin 2019 - Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. pour le lot 1, à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2 et 4 et à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le lot 3, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 4 456 587,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17517 (7 soum.)

CM18 0973 - 22 août 2018 - Accorder à 9190-8673 Québec Inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, et à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 2 855 887,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 (6 soum.).

CE18 1287 - 8 août 2018 - Accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 122 871,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

CE17 1509 - 30 août 2017 - Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres pour une période de trois (3) ans (2017-2019) - Montant total de 299 142,25 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 17-16155 - Quatre (4) soumissionnaires.

CG17 0396 - 24 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CM17 1046 - 22 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

DESCRIPTION

L'appel d'offres faisant l'objet du présent dossier couvre les activités suivantes :

- la fourniture d'arbres de calibre (printemps et automne 2020);

- les préparatifs préalables à la plantation (printemps et automne 2020);
- la plantation et l'arrosage d'arbres sur le domaine public (printemps et automne 2020);
- l'arrosage et l'entretien de tous les arbres plantés en 2020 pour les trois années subséquentes (2021 à 2023);
- l'arrosage des arbres remplacés en 2021 dans le cadre de la garantie (2021 à 2023);
- l'arrosage des arbres remplacés en 2022 dans le cadre de la garantie (2022 à 2024);
- l'arrosage des arbres remplacés en 2023 dans le cadre de la garantie (2023 à 2025).

Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences et un montant représentant 15 % de la valeur des contrats est prévu pour la variation des quantités.

L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation au printemps 2020 et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à la fin de l'automne 2023. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger au-delà de 2023.

JUSTIFICATION

Parmi les neuf (9) preneurs du cahier des charges, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission, soit 55 % des preneurs.

À la suite de l'analyse des soumissions, un soumissionnaire est jugé non conforme pour une raison administrative. De plus les lots 1, 3 et 5 ont été annulés puisque les écarts entre l'estimation de la Ville et le plus bas soumissionnaire conforme ont été jugés trop importants. Ils sont respectivement de 50,22 %, 65,45 % et 84,05 %.

	Lot 2 Prix soumis (taxes incluses)	Lot 4 Prix soumis (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Soumissionnaires conformes			
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	1 254 794,61 \$	1 883 344,54 \$	3 138 139,15 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	901 458,04 \$	1 283 667,71 \$	2 185 125,75 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	- \$	1 893 179,27 \$	1 893 179,27 \$
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	- \$	1 425 010,38 \$	1 425 010,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	838 139,13 \$	1 123 164,01 \$	1 961 303,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	63 318,91 \$	160 503,70 \$	223 822,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	7,55 %	14,29 %	11,41 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	353 336,57 \$	141 342,67 \$	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	39,20 %	11,01 %	N/A

((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			
PRIX SOUMIS (taxes incluses)	901 458,04 \$	1 283 667,71 \$	2 185 125,75 \$
AUTRES (Contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	225 364,51 \$	320 916,93 \$	546 281,44 \$
MONTANT TOTAL	1 126 822,55 \$	1 604 584,63 \$	2 731 407,19 \$

Depuis 2015, le Service des grands parcs a octroyé d'importants contrats visant la plantation d'arbres à la suite d'appels d'offres publics. Considérant la crise de l'agrile du frêne, les entrepreneurs sont très sollicités et les fournisseurs d'arbres font face à une demande accrue qui restreint le volume d'arbres disponibles et augmente les coûts. Nous croyons que ces raisons peuvent expliquer en partie les écarts observés entre l'estimation de la Ville et les soumissions reçues. De plus, les plantations de 2020 se dérouleront au printemps et à l'automne, ce qui constitue une nouveauté par rapport aux deux dernières années où les plantations se déroulaient seulement à l'automne.

L'entrepreneur suivant est déclaré être le plus bas soumissionnaire conforme comme indiqué ci-dessous :

- lot 2 (Saint-Laurent, Saint-Léonard, Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension), 716 arbres : Pépinière Jardin 2000 inc. (attestation AMF en date du 26 juillet 2017, valide jusqu'au 25 juillet 2020);
- lot 4 (Anjou, Montréal-Nord), 1 031 arbres : Pépinière Jardin 2000 inc. (attestation AMF en date du 26 juillet 2017, valide jusqu'au 25 juillet 2020).

En date du 29 octobre 2019, cette entreprise n'était pas :

- sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Cette entreprise détient une licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec, ainsi que l'autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), anciennement, l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Par ailleurs, sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. Ainsi, des contingences représentant 10 % de la valeur totale doivent être prévues et le montant de celles-ci s'élèvent à 218 512,58 \$. Des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, devraient également être prévus et le montant s'élève à 327 768,86 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 2 185 125,75 \$, incluant les taxes.
Montant des contingences : 218 512,58 \$.
Montant pour la variation des quantités : 327 768,86 \$.

Un montant maximal de 2 494 138,82 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-072 - Plan de gestion de la forêt urbaine et sera assumé à 100 % par la Ville centre.

Pour l'année 2020, la dépense pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage sera

de 1 688 952,94 \$;

Pour l'année 2021, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 268 395,29 \$;

Pour l'année 2022, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 268 395,29 \$;

Pour l'année 2023, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 268 395,29 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats visant la plantation de 1 747 arbres permettront l'intensification du volet canopée du plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* « d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 ». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion de la forêt urbaine pour l'année 2020. Sans cet octroi de contrats, la Ville de Montréal prendra du retard dans son engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020*.

L'octroi de ces contrats à la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 permettra la confirmation du début des contrats en début d'année 2020. En commençant le processus d'approvisionnement dès l'octroi, l'adjudicataire disposera d'une flexibilité accrue nécessaire pour planifier l'achat et la planification des plantations d'arbres du printemps 2020.

L'ajournement d'une décision pourrait compromettre la saison de plantation du printemps 2020, ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée. Les plantations du printemps permettent d'augmenter la biodiversité puisque la plantation printanière est recommandée pour certaines espèces d'arbres. L'ajout de la saison de plantation printanière s'avère également essentiel pour réduire la pression sur la réalisation des travaux à l'automne et permettra d'augmenter la cadence en vue d'atteindre les objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les plantations en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 4 décembre 2019;

Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 16 décembre 2019;

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 13 avril et le 19 juin 2020 pour les plantations du printemps et entre le 13 octobre et le 27 novembre 2020 pour les plantations d'automne;

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir du printemps 2020, jusqu'à l'automne 2023 et jusqu'à 2025 pour les arbres remplacés sous garantie;

Fin des travaux : normalement vers le 30 novembre 2023, cependant l'arrosage des arbres remplacés sous garantie pourrait se poursuivre jusqu'au 15 novembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Conseillère en planification

Tél : 514-872-9858
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-18

514 872-1642

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638

Pour Louise-Hélène Lefebvre.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, pour me remplacer du 18 au 26 novembre 2019 inclusivement

dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice
Service des grands parcs, du
Mont-Royal et des sports

801 rue Brennan, 4e étage
(Duke), bureau 4113
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél. : 514 872-1457
cel. : 514 236-5925
Courriel : louise-
helene.lefebvre@montreal.ca
2019-11-21

Approuvé 2019-11-21
le :

Approuvé le :

Le 26 juillet 2017

PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.
A/S MONSIEUR MARC-ANTOINE VEILLEUX
2000, CH DE LA BELLE-RIVIÈRE
SAINTE-JULIE (QC) J3E 1Y2

N° de décision : 2017-CPSM-1041045
N° de client : 3001233736

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1198174001

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. les contrats pour les lots 2 et 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 – cinq (5) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17805 pv.pdf](#)[19-17805 Nouvelle Appel d'offres 20191119.pdf](#)



[19-17805 Liste des commandes.pdf](#)[19-17805 TCP conforme.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Administratif : Le soumissionnaire 9190-8673 Québec inc est déclaré non conforme compte tenu qu'il a fourni la garantie de soumission et la lettre d'engagement pour l'ensemble des lots, au lieu d'une garantie par lot, tel que spécifié à la réponse aux questions 1 et 2 de l'addenda 2.

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le soumissionnaire coché est recommandé pour l'octroi de contrat pour les lots indiqués en caractère gras et soulignés.

Nom des firmes		Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Entrepreneur Paysagiste Strathmore :	Lot 1	1168911,73		
	Lot 2	1254794,61		
	Lot 3	1281422,82		
	Lot 4	1883344,54		
	Lot 5	124684,64		
Pépinière Jardin 2000 inc :	Lot 1	N/A	<input checked="" type="checkbox"/>	2 et 4
	<u>Lot 2</u>	901458,04		
	Lot 3	1242721,66		
	<u>Lot 4</u>	1283667,71		
	Lot 5	N/A		

Les Terrassements Multi-Paysages inc :	Lot 1 Lot 2 Lot 3 Lot 4 Lot 5	N/A N/A N/A 1893179,27 N/A		
Entreprises Daniel Robert inc :	Lot 1 Lot 2 Lot 3 Lot 4 Lot 5	N/A N/A N/A 1425010,38 N/A		

Information additionnelle

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détient l'autorisation de contractée délivrée par l'AMP. Les lots 1, 3 et 5 sont annulés par le requérant et feront l'objet d'un appel d'offres suite à la révision des besoins pour les Grands Parcs,

Préparé par : Daniel Léger

Le 19 - 11 - 2019

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Ibiz-SGen, P-Rox,	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	1	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			2	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			3	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			4	Arbre	21	CH	1	500,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$
			5	Arbre	17	CH	1	500,00 \$	8 500,00 \$	9 772,88 \$
			6	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			7	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			8	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			9	Arbre	16	CH	1	500,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			10	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			11	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			12	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			13	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			14	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			15	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			16	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			17	Arbre	35	CH	1	500,00 \$	17 500,00 \$	20 120,63 \$
			18	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			19	Arbre	21	CH	1	500,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$
			20	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			21	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			22	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			23	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			24	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			25	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			26	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			27	Arbre	17	CH	1	500,00 \$	8 500,00 \$	9 772,88 \$
			28	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			29	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			30	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			31	Arbre	18	CH	1	500,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
			32	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$

No de l'appel d'offres
19-17805

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Ibiz-SGen, P-Rox,	Entrepreneurs Paysagiste	33	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			34	Arbre	25	CH	1	500,00 \$	12 500,00 \$	14 371,88 \$
			35	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			36	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			37	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			38	Arbre	29	CH	1	500,00 \$	14 500,00 \$	16 671,38 \$
			39	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			40	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			41	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			42	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			43	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			44	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			45	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			46	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			47	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			48	Arbre	19	CH	1	500,00 \$	9 500,00 \$	10 922,63 \$
			49	Arbre	27	CH	1	500,00 \$	13 500,00 \$	15 521,63 \$
			50	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			51	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			52	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			53	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			54	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			55	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			56	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			57	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			58	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			59	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			60	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			61	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			62	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			63	Arbre	11	CH	1	500,00 \$	5 500,00 \$	6 323,63 \$
			64	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			65	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$

No de l'appel d'offres
19-17805

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Ibiz-SGen, P-Rox,	Entrepreneurs Paysagiste	66	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			67	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			68	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			69	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			70	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			71	Arbre	22	CH	1	500,00 \$	11 000,00 \$	12 647,25 \$
			72	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			73	Arbre	505	CH	1	500,00 \$	252 500,00 \$	290 311,88 \$
			74	Arbre	175	CH	1	500,00 \$	87 500,00 \$	100 603,13 \$
			75	Fosse	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			76	Arbre	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			77	Tuteur	125	CH	1	50,00 \$	6 250,00 \$	7 185,94 \$
			78	Tuteur	15	CH	1	50,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			79	Haubanage	10	CH	1	50,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			80	Haubanage	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			81	Protecteur	346	CH	1	25,00 \$	8 650,00 \$	9 945,34 \$
			82	Arrosage	6216	CH	1	6,00 \$	37 296,00 \$	42 881,08 \$
			83	Arrosage	36720	CH	1	6,00 \$	220 320,00 \$	253 312,92 \$
			84	Cuvette	680	CH	1	50,00 \$	34 000,00 \$	39 091,50 \$
			85	m3	100	CH	1	100,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$
			86	Souche	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			87	Souche	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			88	SRE	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			89	Arbre	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
90	Arbre	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$			
91	km	500	CH	1	2,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$			
92	Fosse	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$			
93	LettreArbre	140	CH	1	5,00 \$	700,00 \$	804,83 \$			
94	Arbre	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$			
Total (Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée)								1 016 666,00 \$	1 168 911,73 \$	
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Pépinière Jardin 2000 inc	95	Arbre	1	CH	1	300,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			96	Arbre	9	CH	1	275,00 \$	2 475,00 \$	2 845,63 \$
			97	Arbre	3	CH	1	300,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Pépinière Jardin 2000 inc	98	Arbre	3	CH	1	250,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			99	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			100	Arbre	26	CH	1	275,00 \$	7 150,00 \$	8 220,71 \$
			101	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			102	Arbre	21	CH	1	300,00 \$	6 300,00 \$	7 243,43 \$
			103	Arbre	50	CH	1	275,00 \$	13 750,00 \$	15 809,06 \$
			104	Arbre	10	CH	1	325,00 \$	3 250,00 \$	3 736,69 \$
			105	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			106	Arbre	1	CH	1	300,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			107	Arbre	1	CH	1	250,00 \$	250,00 \$	287,44 \$
			108	Arbre	3	CH	1	300,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$
			109	Arbre	1	CH	1	350,00 \$	350,00 \$	402,41 \$
			110	Arbre	13	CH	1	300,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			111	Arbre	51	CH	1	300,00 \$	15 300,00 \$	17 591,18 \$
			112	Arbre	7	CH	1	325,00 \$	2 275,00 \$	2 615,68 \$
			113	Arbre	5	CH	1	350,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			114	Arbre	10	CH	1	325,00 \$	3 250,00 \$	3 736,69 \$
			115	Arbre	12	CH	1	325,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			116	Arbre	3	CH	1	275,00 \$	825,00 \$	948,54 \$
			117	Arbre	32	CH	1	275,00 \$	8 800,00 \$	10 117,80 \$
			118	Arbre	24	CH	1	275,00 \$	6 600,00 \$	7 588,35 \$
			119	Arbre	16	CH	1	275,00 \$	4 400,00 \$	5 058,90 \$
			120	Arbre	1	CH	1	275,00 \$	275,00 \$	316,18 \$
			121	Arbre	70	CH	1	300,00 \$	21 000,00 \$	24 144,75 \$
			122	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			123	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			124	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			125	Arbre	3	CH	1	350,00 \$	1 050,00 \$	1 207,24 \$
			126	Arbre	1	CH	1	350,00 \$	350,00 \$	402,41 \$
			127	Arbre	12	CH	1	250,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
128	Arbre	1	CH	1	250,00 \$	250,00 \$	287,44 \$			
129	Arbre	1	CH	1	250,00 \$	250,00 \$	287,44 \$			
130	Arbre	5	CH	1	250,00 \$	1 250,00 \$	1 437,19 \$			

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Slā,VSM-Pext,SLé	Pépinère Jardin 2000 inc	131	Arbre	14	CH	1	275,00 \$	3 850,00 \$	4 426,54 \$
			132	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			133	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			134	Arbre	3	CH	1	250,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			135	Arbre	57	CH	1	250,00 \$	14 250,00 \$	16 383,94 \$
			136	Arbre	3	CH	1	275,00 \$	825,00 \$	948,54 \$
			137	Arbre	20	CH	1	250,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			138	Arbre	15	CH	1	275,00 \$	4 125,00 \$	4 742,72 \$
			139	Arbre	12	CH	1	275,00 \$	3 300,00 \$	3 794,18 \$
			140	Arbre	12	CH	1	275,00 \$	3 300,00 \$	3 794,18 \$
			141	Arbre	9	CH	1	275,00 \$	2 475,00 \$	2 845,63 \$
			142	Arbre	1	CH	1	325,00 \$	325,00 \$	373,67 \$
			143	Arbre	2	CH	1	325,00 \$	650,00 \$	747,34 \$
			144	Arbre	4	CH	1	325,00 \$	1 300,00 \$	1 494,68 \$
			145	Arbre	15	CH	1	325,00 \$	4 875,00 \$	5 605,03 \$
			146	Arbre	8	CH	1	325,00 \$	2 600,00 \$	2 989,35 \$
			147	Arbre	8	CH	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$
			148	Arbre	1	CH	1	200,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			149	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			150	Arbre	1	CH	1	275,00 \$	275,00 \$	316,18 \$
			151	Arbre	3	CH	1	275,00 \$	825,00 \$	948,54 \$
			152	Arbre	14	CH	1	300,00 \$	4 200,00 \$	4 828,95 \$
			153	Arbre	12	CH	1	300,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
154	Arbre	11	CH	1	300,00 \$	3 300,00 \$	3 794,18 \$			
155	Arbre	23	CH	1	300,00 \$	6 900,00 \$	7 933,28 \$			
156	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$			
157	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$			
158	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$			
159	Arbre	8	CH	1	300,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$			
160	Arbre	230	CH	1	300,00 \$	69 000,00 \$	79 332,75 \$			
161	Arbre	486	CH	1	300,00 \$	145 800,00 \$	167 633,55 \$			
162	Fosse	5	CH	1	150,00 \$	750,00 \$	862,31 \$			
163	Arbre	15	CH	1	75,00 \$	1 125,00 \$	1 293,47 \$			

No de l'appel d'offres
19-17805

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données				
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses			
LOT2	SlA,VSM-Pext,SLé	Pépinière Jardin 2000 inc	164	Tuteur	785	CH	1	20,00 \$	15 700,00 \$	18 051,08 \$			
			165	Tuteur	80	CH	1	20,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$			
			166	Haubanage	10	CH	1	75,00 \$	750,00 \$	862,31 \$			
			167	Haubanage	1	CH	1	75,00 \$	75,00 \$	86,23 \$			
			168	Protecteur	434	CH	1	15,00 \$	6 510,00 \$	7 484,87 \$			
			169	Arrosage	7530	CH	1	6,50 \$	48 945,00 \$	56 274,51 \$			
			170	Arrosage	38718	CH	1	6,50 \$	251 667,00 \$	289 354,13 \$			
			171	Cuvette	715	CH	1	25,00 \$	17 875,00 \$	20 551,78 \$			
			172	m3	110	CH	1	50,00 \$	5 500,00 \$	6 323,63 \$			
			173	Souche	5	CH	1	150,00 \$	750,00 \$	862,31 \$			
			174	Souche	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
			175	SRE	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
			176	Arbre	15	CH	1	150,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$			
			177	Arbre	35	CH	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$			
			178	km	500	CH	1	1,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
			179	Fosse	35	CH	1	40,00 \$	1 400,00 \$	1 609,65 \$			
			180	Lettre	200	CH	1	7,50 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
			181	Arbre	35	CH	1	75,00 \$	2 625,00 \$	3 018,09 \$			
					Total (Pépinière Jardin 2000 inc)							784 047,00 \$	901 458,04 \$
					Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	95	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
						96	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			97	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
			98	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
			99	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$			
			100	Arbre	26	CH	1	500,00 \$	13 000,00 \$	14 946,75 \$			
			101	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$			
			102	Arbre	21	CH	1	500,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$			
			103	Arbre	50	CH	1	500,00 \$	25 000,00 \$	28 743,75 \$			
			104	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$			
			105	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$			
			106	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
			107	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Entrepreneurs Paysagiste	108	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			109	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			110	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			111	Arbre	51	CH	1	500,00 \$	25 500,00 \$	29 318,63 \$
			112	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			113	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			114	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			115	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			116	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			117	Arbre	32	CH	1	500,00 \$	16 000,00 \$	18 396,00 \$
			118	Arbre	24	CH	1	500,00 \$	12 000,00 \$	13 797,00 \$
			119	Arbre	16	CH	1	500,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			120	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			121	Arbre	70	CH	1	500,00 \$	35 000,00 \$	40 241,25 \$
			122	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			123	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			124	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
125	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			
126	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
127	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	128	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			129	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			130	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			131	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			132	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			133	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			134	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			135	Arbre	57	CH	1	500,00 \$	28 500,00 \$	32 767,88 \$
			136	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			137	Arbre	20	CH	1	500,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$
			138	Arbre	15	CH	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			139	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			140	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
141	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$			
142	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
143	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	144	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			145	Arbre	15	CH	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			146	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			147	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			148	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			149	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			150	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			151	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			152	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			153	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			154	Arbre	11	CH	1	500,00 \$	5 500,00 \$	6 323,63 \$
			155	Arbre	23	CH	1	500,00 \$	11 500,00 \$	13 222,13 \$
			156	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			157	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
158	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$			
159	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	160	Arbre	230	CH	1	500,00 \$	115 000,00 \$	132 221,25 \$
			161	Arbre	486	CH	1	500,00 \$	243 000,00 \$	279 389,25 \$
			162	Fosse	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			163	Arbre	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			164	Tuteur	785	CH	1	50,00 \$	39 250,00 \$	45 127,69 \$
			165	Tuteur	80	CH	1	60,00 \$	4 800,00 \$	5 518,80 \$
			166	Haubanage	10	CH	1	50,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			167	Haubanage	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			168	Protecteur	434	CH	1	25,00 \$	10 850,00 \$	12 474,79 \$
			169	Arrosage	7530	CH	1	6,00 \$	45 180,00 \$	51 945,71 \$
			170	Arrosage	38718	CH	1	6,00 \$	232 308,00 \$	267 096,12 \$
			171	Cuvette	715	CH	1	25,00 \$	17 875,00 \$	20 551,78 \$
			172	m3	110	CH	1	100,00 \$	11 000,00 \$	12 647,25 \$
			173	Souche	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			174	Souche	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
175	SRE	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Sla,VSM-Pext,SLé	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	176	Arbre	15	CH	1	50,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			177	Arbre	35	CH	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			178	km	500	CH	1	2,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			179	Fosse	35	CH	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			180	Lettre	200	CH	1	5,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			181	Arbre	35	CH	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
		Total (Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée)							1 091 363,00 \$	1 254 794,61 \$
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	182	Arbre	26	CH	1	275,00 \$	7 150,00 \$	8 220,71 \$
			183	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			184	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			185	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			186	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			187	Arbre	29	CH	1	275,00 \$	7 975,00 \$	9 169,26 \$
			188	Arbre	5	CH	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			189	Arbre	3	CH	1	325,00 \$	975,00 \$	1 121,01 \$
			190	Arbre	2	CH	1	325,00 \$	650,00 \$	747,34 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	191	Arbre	16	CH	1	300,00 \$	4 800,00 \$	5 518,80 \$
			192	Arbre	12	CH	1	300,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			193	Arbre	3	CH	1	300,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$
			194	Arbre	4	CH	1	300,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			195	Arbre	4	CH	1	325,00 \$	1 300,00 \$	1 494,68 \$
			196	Arbre	3	CH	1	250,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			197	Arbre	4	CH	1	300,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			198	Arbre	1	CH	1	350,00 \$	350,00 \$	402,41 \$
			199	Arbre	14	CH	1	300,00 \$	4 200,00 \$	4 828,95 \$
			200	Arbre	42	CH	1	300,00 \$	12 600,00 \$	14 486,85 \$
			201	Arbre	6	CH	1	325,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			202	Arbre	3	CH	1	300,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$
			203	Arbre	4	CH	1	300,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
204	Arbre	8	CH	1	300,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$			
205	Arbre	47	CH	1	325,00 \$	15 275,00 \$	17 562,43 \$			
206	Arbre	13	CH	1	325,00 \$	4 225,00 \$	4 857,69 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	207	Arbre	1	CH	1	350,00 \$	350,00 \$	402,41 \$
			208	Arbre	19	CH	1	325,00 \$	6 175,00 \$	7 099,71 \$
			209	Arbre	7	CH	1	275,00 \$	1 925,00 \$	2 213,27 \$
			210	Arbre	1	CH	1	275,00 \$	275,00 \$	316,18 \$
			211	Arbre	28	CH	1	275,00 \$	7 700,00 \$	8 853,08 \$
			212	Arbre	4	CH	1	275,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			213	Arbre	4	CH	1	275,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			214	Arbre	62	CH	1	300,00 \$	18 600,00 \$	21 385,35 \$
			215	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			216	Arbre	3	CH	1	250,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			217	Arbre	7	CH	1	250,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			218	Arbre	9	CH	1	300,00 \$	2 700,00 \$	3 104,33 \$
			219	Arbre	9	CH	1	250,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
			220	Arbre	16	CH	1	250,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
221	Arbre	2	CH	1	250,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
222	Arbre	7	CH	1	250,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	223	Arbre	7	CH	1	250,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			224	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			225	Arbre	13	CH	1	325,00 \$	4 225,00 \$	4 857,69 \$
			226	Arbre	23	CH	1	275,00 \$	6 325,00 \$	7 272,17 \$
			227	Arbre	19	CH	1	275,00 \$	5 225,00 \$	6 007,44 \$
			228	Arbre	5	CH	1	250,00 \$	1 250,00 \$	1 437,19 \$
			229	Arbre	10	CH	1	250,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			230	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			231	Arbre	7	CH	1	275,00 \$	1 925,00 \$	2 213,27 \$
			232	Arbre	5	CH	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			233	Arbre	4	CH	1	275,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			234	Arbre	3	CH	1	325,00 \$	975,00 \$	1 121,01 \$
			235	Arbre	12	CH	1	325,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			236	Arbre	12	CH	1	325,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
237	Arbre	2	CH	1	325,00 \$	650,00 \$	747,34 \$			
238	Arbre	1	CH	1	275,00 \$	275,00 \$	316,18 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	239	Arbre	13	CH	1	275,00 \$	3 575,00 \$	4 110,36 \$
			240	Arbre	5	CH	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			241	Arbre	8	CH	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$
			242	Arbre	5	CH	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			243	Arbre	2	CH	1	300,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
			244	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			245	Arbre	16	CH	1	300,00 \$	4 800,00 \$	5 518,80 \$
			246	Arbre	39	CH	1	300,00 \$	11 700,00 \$	13 452,08 \$
			247	Arbre	13	CH	1	300,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			248	Arbre	5	CH	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			249	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			250	Arbre	569	CH	1	500,00 \$	284 500,00 \$	327 103,88 \$
			251	Arbre	142	CH	1	500,00 \$	71 000,00 \$	81 632,25 \$
			252	Fosse	1	CH	1	150,00 \$	150,00 \$	172,46 \$
253	Arbre	15	CH	1	75,00 \$	1 125,00 \$	1 293,47 \$			
254	Tuteur	500	CH	1	20,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$			

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	255	Tuteur	50	CH	1	20,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			256	Haubanage	5	CH	1	75,00 \$	375,00 \$	431,16 \$
			257	Haubanage	1	CH	1	75,00 \$	75,00 \$	86,23 \$
			258	Protecteur	498	CH	1	15,00 \$	7 470,00 \$	8 588,63 \$
			259	Arrosage	7389	CH	1	10,00 \$	73 890,00 \$	84 955,03 \$
			260	Arrosage	38394	CH	1	10,00 \$	383 940,00 \$	441 435,02 \$
			261	Cuvette	710	CH	1	25,00 \$	17 750,00 \$	20 408,06 \$
			262	m3	105	CH	1	50,00 \$	5 250,00 \$	6 036,19 \$
			263	Souche	5	CH	1	150,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			264	Souche	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			265	SRE	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			266	Arbre	15	CH	1	150,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
			267	Arbre	35	CH	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			268	km	500	CH	1	1,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
269	Fosse	35	CH	1	40,00 \$	1 400,00 \$	1 609,65 \$			
270	Lette	535	CH	1	7,50 \$	4 012,50 \$	4 613,37 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Pépinière Jardin 2000 inc	271	Arbre	35	CH	1	75,00 \$	2 625,00 \$	3 018,09 \$
		Total (Pépinière Jardin 2000 inc)							1 080 862,50 \$	1 242 721,66 \$
		Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	182	Arbre	26	CH	1	500,00 \$	13 000,00 \$	14 946,75 \$
			183	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			184	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			185	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			186	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			187	Arbre	29	CH	1	500,00 \$	14 500,00 \$	16 671,38 \$
			188	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			189	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			190	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			191	Arbre	16	CH	1	500,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			192	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			193	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			194	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			195	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	196	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			197	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			198	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			199	Arbre	14	CH	1	500,00 \$	7 000,00 \$	8 048,25 \$
			200	Arbre	42	CH	1	500,00 \$	21 000,00 \$	24 144,75 \$
			201	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			202	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			203	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			204	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			205	Arbre	47	CH	1	500,00 \$	23 500,00 \$	27 019,13 \$
			206	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
207	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
208	Arbre	19	CH	1	500,00 \$	9 500,00 \$	10 922,63 \$			
209	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$			
210	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
211	Arbre	28	CH	1	500,00 \$	14 000,00 \$	16 096,50 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	212	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			213	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			214	Arbre	62	CH	1	500,00 \$	31 000,00 \$	35 642,25 \$
			215	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			216	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			217	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			218	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			219	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			220	Arbre	16	CH	1	500,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			221	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			222	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			223	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			224	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			225	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
226	Arbre	23	CH	1	500,00 \$	11 500,00 \$	13 222,13 \$			
227	Arbre	19	CH	1	500,00 \$	9 500,00 \$	10 922,63 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	228	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			229	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			230	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			231	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			232	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			233	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			234	Arbre	3	CH	1	500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			235	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			236	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			237	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			238	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			239	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			240	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			241	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
242	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$			
243	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	244	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			245	Arbre	16	CH	1	500,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			246	Arbre	39	CH	1	500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			247	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			248	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			249	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			250	Arbre	569	CH	1	500,00 \$	284 500,00 \$	327 103,88 \$
			251	Arbre	142	CH	1	500,00 \$	71 000,00 \$	81 632,25 \$
			252	Fosse	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			253	Arbre	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			254	Tuteur	500	CH	1	70,00 \$	35 000,00 \$	40 241,25 \$
			255	Tuteur	50	CH	1	70,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			256	Haubanage	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
257	Haubanage	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$			
258	Protecteur	498	CH	1	25,00 \$	12 450,00 \$	14 314,39 \$			
259	Arrosage	7389	CH	1	6,00 \$	44 334,00 \$	50 973,02 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	S-O, Lach, LaSalle	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	260	Arrosage	38394	CH	1	6,00 \$	230 364,00 \$	264 861,01 \$
			261	Cuvette	710	CH	1	50,00 \$	35 500,00 \$	40 816,13 \$
			262	m3	105	CH	1	200,00 \$	21 000,00 \$	24 144,75 \$
			263	Souche	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			264	Souche	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			265	SRE	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			266	Arbre	15	CH	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			267	Arbre	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			268	km	500	CH	1	2,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			269	Fosse	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			270	Lette	535	CH	1	5,00 \$	2 675,00 \$	3 075,58 \$
271	Arbre	35	CH	1	100,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$			
Total (Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée)									1 114 523,00 \$	1 281 422,82 \$
LOT4	Anjou, Mt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	272	Arbre	1	CH	1	300,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			273	Arbre	2	CH	1	275,00 \$	550,00 \$	632,36 \$
			274	Arbre	8	CH	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	275	Arbre	7	CH	1	325,00 \$	2 275,00 \$	2 615,68 \$
			276	Arbre	5	CH	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			277	Arbre	42	CH	1	300,00 \$	12 600,00 \$	14 486,85 \$
			278	Arbre	21	CH	1	300,00 \$	6 300,00 \$	7 243,43 \$
			279	Arbre	4	CH	1	300,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			280	Arbre	6	CH	1	325,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			281	Arbre	39	CH	1	250,00 \$	9 750,00 \$	11 210,06 \$
			282	Arbre	17	CH	1	300,00 \$	5 100,00 \$	5 863,73 \$
			283	Arbre	28	CH	1	350,00 \$	9 800,00 \$	11 267,55 \$
			284	Arbre	13	CH	1	300,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			285	Arbre	10	CH	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			286	Arbre	36	CH	1	325,00 \$	11 700,00 \$	13 452,08 \$
			287	Arbre	58	CH	1	300,00 \$	17 400,00 \$	20 005,65 \$
			288	Arbre	54	CH	1	300,00 \$	16 200,00 \$	18 625,95 \$
			289	Arbre	5	CH	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			290	Arbre	13	CH	1	350,00 \$	4 550,00 \$	5 231,36 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	291	Arbre	7	CH	1	350,00 \$	2 450,00 \$	2 816,89 \$
			292	Arbre	85	CH	1	325,00 \$	27 625,00 \$	31 761,84 \$
			293	Arbre	4	CH	1	325,00 \$	1 300,00 \$	1 494,68 \$
			294	Arbre	45	CH	1	325,00 \$	14 625,00 \$	16 815,09 \$
			295	Arbre	5	CH	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			296	Arbre	22	CH	1	275,00 \$	6 050,00 \$	6 955,99 \$
			297	Arbre	26	CH	1	275,00 \$	7 150,00 \$	8 220,71 \$
			298	Arbre	35	CH	1	300,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$
			299	Arbre	32	CH	1	300,00 \$	9 600,00 \$	11 037,60 \$
			300	Arbre	8	CH	1	250,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			301	Arbre	8	CH	1	250,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			302	Arbre	36	CH	1	300,00 \$	10 800,00 \$	12 417,30 \$
			303	Arbre	49	CH	1	350,00 \$	17 150,00 \$	19 718,21 \$
			304	Arbre	1	CH	1	250,00 \$	250,00 \$	287,44 \$
			305	Arbre	4	CH	1	250,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			306	Arbre	4	CH	1	250,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	307	Arbre	4	CH	1	250,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			308	Arbre	28	CH	1	325,00 \$	9 100,00 \$	10 462,73 \$
			309	Arbre	46	CH	1	275,00 \$	12 650,00 \$	14 544,34 \$
			310	Arbre	17	CH	1	275,00 \$	4 675,00 \$	5 375,08 \$
			311	Arbre	2	CH	1	250,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			312	Arbre	1	CH	1	250,00 \$	250,00 \$	287,44 \$
			313	Arbre	5	CH	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			314	Arbre	15	CH	1	250,00 \$	3 750,00 \$	4 311,56 \$
			315	Arbre	1	CH	1	300,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			316	Arbre	6	CH	1	350,00 \$	2 100,00 \$	2 414,48 \$
			317	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			318	Arbre	9	CH	1	250,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
			319	Arbre	6	CH	1	250,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			320	Arbre	8	CH	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$
			321	Arbre	12	CH	1	275,00 \$	3 300,00 \$	3 794,18 \$
			322	Arbre	15	CH	1	275,00 \$	4 125,00 \$	4 742,72 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	323	Arbre	6	CH	1	275,00 \$	1 650,00 \$	1 897,09 \$
			324	Arbre	7	CH	1	325,00 \$	2 275,00 \$	2 615,68 \$
			325	Arbre	7	CH	1	325,00 \$	2 275,00 \$	2 615,68 \$
			326	Arbre	5	CH	1	325,00 \$	1 625,00 \$	1 868,34 \$
			327	Arbre	1	CH	1	200,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			328	Arbre	7	CH	1	275,00 \$	1 925,00 \$	2 213,27 \$
			329	Arbre	15	CH	1	275,00 \$	4 125,00 \$	4 742,72 \$
			330	Arbre	7	CH	1	250,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$
			331	Arbre	6	CH	1	300,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			332	Arbre	18	CH	1	300,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			333	Arbre	9	CH	1	300,00 \$	2 700,00 \$	3 104,33 \$
			334	Arbre	22	CH	1	300,00 \$	6 600,00 \$	7 588,35 \$
			335	Arbre	926	CH	1	250,00 \$	231 500,00 \$	266 167,13 \$
			336	Arbre	105	CH	1	250,00 \$	26 250,00 \$	30 180,94 \$
			337	Fosse	1	CH	1	150,00 \$	150,00 \$	172,46 \$
			338	Arbre	20	CH	1	75,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	339	Tuteur	855	CH	1	20,00 \$	17 100,00 \$	19 660,73 \$
			340	Tuteur	85	CH	1	20,00 \$	1 700,00 \$	1 954,58 \$
			341	Haubanage	30	CH	1	75,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
			342	Haubanage	5	CH	1	75,00 \$	375,00 \$	431,16 \$
			343	Protecteur	989	CH	1	15,00 \$	14 835,00 \$	17 056,54 \$
			344	Arrosage	14613	CH	1	6,50 \$	94 984,50 \$	109 208,43 \$
			345	Arrosage	55674	CH	1	6,50 \$	361 881,00 \$	416 072,68 \$
			346	Cuvette	1030	CH	1	25,00 \$	25 750,00 \$	29 606,06 \$
			347	m3	155	CH	1	50,00 \$	7 750,00 \$	8 910,56 \$
			348	Souche	10	CH	1	150,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			349	Souche	20	CH	1	100,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			350	SRE	20	CH	1	100,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			351	Arbre	20	CH	1	150,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			352	Arbre	50	CH	1	50,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			353	km	700	CH	1	1,00 \$	700,00 \$	804,83 \$
			354	Fosse	50	CH	1	40,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Pépinière Jardin 2000 inc	355	Lettre	460	CH	1	7,50 \$	3 450,00 \$	3 966,64 \$
			356	Arbre	50	CH	1	75,00 \$	3 750,00 \$	4 311,56 \$
		Total (Pépinière Jardin 2000 inc)							1 116 475,50 \$	1 283 667,71 \$
		Les Entreprises Daniel Robert inc	272	Arbre	1	CH	1	256,00 \$	256,00 \$	294,34 \$
			273	Arbre	2	CH	1	223,00 \$	446,00 \$	512,79 \$
			274	Arbre	8	CH	1	268,00 \$	2 144,00 \$	2 465,06 \$
			275	Arbre	7	CH	1	292,00 \$	2 044,00 \$	2 350,09 \$
			276	Arbre	5	CH	1	250,00 \$	1 250,00 \$	1 437,19 \$
			277	Arbre	42	CH	1	250,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$
			278	Arbre	21	CH	1	250,00 \$	5 250,00 \$	6 036,19 \$
			279	Arbre	4	CH	1	250,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			280	Arbre	6	CH	1	256,00 \$	1 536,00 \$	1 766,02 \$
			281	Arbre	39	CH	1	222,00 \$	8 658,00 \$	9 954,54 \$
			282	Arbre	17	CH	1	243,00 \$	4 131,00 \$	4 749,62 \$
			283	Arbre	28	CH	1	292,00 \$	8 176,00 \$	9 400,36 \$
			284	Arbre	13	CH	1	230,00 \$	2 990,00 \$	3 437,75 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Entreprises Daniel Robert inc	285	Arbre	10	CH	1	256,00 \$	2 560,00 \$	2 943,36 \$
			286	Arbre	36	CH	1	292,00 \$	10 512,00 \$	12 086,17 \$
			287	Arbre	58	CH	1	260,00 \$	15 080,00 \$	17 338,23 \$
			288	Arbre	54	CH	1	286,00 \$	15 444,00 \$	17 756,74 \$
			289	Arbre	5	CH	1	286,00 \$	1 430,00 \$	1 644,14 \$
			290	Arbre	13	CH	1	383,00 \$	4 979,00 \$	5 724,61 \$
			291	Arbre	7	CH	1	383,00 \$	2 681,00 \$	3 082,48 \$
			292	Arbre	85	CH	1	298,00 \$	25 330,00 \$	29 123,17 \$
			293	Arbre	4	CH	1	298,00 \$	1 192,00 \$	1 370,50 \$
			294	Arbre	45	CH	1	298,00 \$	13 410,00 \$	15 418,15 \$
			295	Arbre	5	CH	1	238,00 \$	1 190,00 \$	1 368,20 \$
			296	Arbre	22	CH	1	238,00 \$	5 236,00 \$	6 020,09 \$
			297	Arbre	26	CH	1	238,00 \$	6 188,00 \$	7 114,65 \$
			298	Arbre	35	CH	1	256,00 \$	8 960,00 \$	10 301,76 \$
			299	Arbre	32	CH	1	238,00 \$	7 616,00 \$	8 756,50 \$
			300	Arbre	8	CH	1	165,00 \$	1 320,00 \$	1 517,67 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Entreprises Daniel Robert inc	301	Arbre	8	CH	1	165,00 \$	1 320,00 \$	1 517,67 \$
			302	Arbre	36	CH	1	280,00 \$	10 080,00 \$	11 589,48 \$
			303	Arbre	49	CH	1	310,00 \$	15 190,00 \$	17 464,70 \$
			304	Arbre	1	CH	1	188,00 \$	188,00 \$	216,15 \$
			305	Arbre	4	CH	1	188,00 \$	752,00 \$	864,61 \$
			306	Arbre	4	CH	1	188,00 \$	752,00 \$	864,61 \$
			307	Arbre	4	CH	1	188,00 \$	752,00 \$	864,61 \$
			308	Arbre	28	CH	1	286,00 \$	8 008,00 \$	9 207,20 \$
			309	Arbre	46	CH	1	243,00 \$	11 178,00 \$	12 851,91 \$
			310	Arbre	17	CH	1	243,00 \$	4 131,00 \$	4 749,62 \$
			311	Arbre	2	CH	1	172,00 \$	344,00 \$	395,51 \$
			312	Arbre	1	CH	1	178,00 \$	178,00 \$	204,66 \$
			313	Arbre	5	CH	1	244,00 \$	1 220,00 \$	1 402,70 \$
			314	Arbre	15	CH	1	182,00 \$	2 730,00 \$	3 138,82 \$
			315	Arbre	1	CH	1	240,00 \$	240,00 \$	275,94 \$
			316	Arbre	6	CH	1	310,00 \$	1 860,00 \$	2 138,54 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Entreprises Daniel Robert inc	317	Arbre	6	CH	1	184,00 \$	1 104,00 \$	1 269,32 \$
			318	Arbre	9	CH	1	184,00 \$	1 656,00 \$	1 903,99 \$
			319	Arbre	6	CH	1	178,00 \$	1 068,00 \$	1 227,93 \$
			320	Arbre	8	CH	1	244,00 \$	1 952,00 \$	2 244,31 \$
			321	Arbre	12	CH	1	232,00 \$	2 784,00 \$	3 200,90 \$
			322	Arbre	15	CH	1	232,00 \$	3 480,00 \$	4 001,13 \$
			323	Arbre	6	CH	1	220,00 \$	1 320,00 \$	1 517,67 \$
			324	Arbre	7	CH	1	292,00 \$	2 044,00 \$	2 350,09 \$
			325	Arbre	7	CH	1	292,00 \$	2 044,00 \$	2 350,09 \$
			326	Arbre	5	CH	1	292,00 \$	1 460,00 \$	1 678,64 \$
			327	Arbre	1	CH	1	123,00 \$	123,00 \$	141,42 \$
			328	Arbre	7	CH	1	236,00 \$	1 652,00 \$	1 899,39 \$
			329	Arbre	15	CH	1	243,00 \$	3 645,00 \$	4 190,84 \$
			330	Arbre	7	CH	1	208,00 \$	1 456,00 \$	1 674,04 \$
			331	Arbre	6	CH	1	268,00 \$	1 608,00 \$	1 848,80 \$
			332	Arbre	18	CH	1	268,00 \$	4 824,00 \$	5 546,39 \$

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Entreprises Daniel Robert inc	333	Arbre	9	CH	1	268,00 \$	2 412,00 \$	2 773,20 \$
			334	Arbre	22	CH	1	268,00 \$	5 896,00 \$	6 778,93 \$
			335	Arbre	926	CH	1	385,00 \$	356 510,00 \$	409 897,37 \$
			336	Arbre	105	CH	1	385,00 \$	40 425,00 \$	46 478,64 \$
			337	Fosse	1	CH	1	40,00 \$	40,00 \$	45,99 \$
			338	Arbre	20	CH	1	30,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
			339	Tuteur	855	CH	1	19,00 \$	16 245,00 \$	18 677,69 \$
			340	Tuteur	85	CH	1	15,00 \$	1 275,00 \$	1 465,93 \$
			341	Haubanage	30	CH	1	35,00 \$	1 050,00 \$	1 207,24 \$
			342	Haubanage	5	CH	1	22,00 \$	110,00 \$	126,47 \$
			343	Protecteur	989	CH	1	22,00 \$	21 758,00 \$	25 016,26 \$
			344	Arrosage	14613	CH	1	6,80 \$	99 368,40 \$	114 248,82 \$
			345	Arrosage	55674	CH	1	7,25 \$	403 636,50 \$	464 081,07 \$
			346	Cuvette	1030	CH	1	3,20 \$	3 296,00 \$	3 789,58 \$
			347	m3	155	CH	1	43,00 \$	6 665,00 \$	7 663,08 \$
			348	Souche	10	CH	1	280,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Entreprises Daniel Robert inc	349	Souche	20	CH	1	200,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$		
			350	SRE	20	CH	1	40,00 \$	800,00 \$	919,80 \$		
			351	Arbre	20	CH	1	50,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$		
			352	Arbre	50	CH	1	20,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$		
			353	km	700	CH	1	3,50 \$	2 450,00 \$	2 816,89 \$		
			354	Fosse	50	CH	1	30,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$		
			355	Lettre	460	CH	1	2,00 \$	920,00 \$	1 057,77 \$		
			356	Arbre	50	CH	1	60,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$		
			Total (Les Entreprises Daniel Robert inc)								1 239 408,90 \$	1 425 010,38 \$
					Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	272	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$
			273	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$		
			274	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$		
			275	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$		
			276	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$		
			277	Arbre	42	CH	1	500,00 \$	21 000,00 \$	24 144,75 \$		
			278	Arbre	21	CH	1	500,00 \$	10 500,00 \$	12 072,38 \$		

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	279	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			280	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			281	Arbre	39	CH	1	500,00 \$	19 500,00 \$	22 420,13 \$
			282	Arbre	17	CH	1	500,00 \$	8 500,00 \$	9 772,88 \$
			283	Arbre	28	CH	1	500,00 \$	14 000,00 \$	16 096,50 \$
			284	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			285	Arbre	10	CH	1	500,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
			286	Arbre	36	CH	1	500,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
			287	Arbre	58	CH	1	500,00 \$	29 000,00 \$	33 342,75 \$
			288	Arbre	54	CH	1	500,00 \$	27 000,00 \$	31 043,25 \$
			289	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			290	Arbre	13	CH	1	500,00 \$	6 500,00 \$	7 473,38 \$
			291	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			292	Arbre	85	CH	1	500,00 \$	42 500,00 \$	48 864,38 \$
293	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$			
294	Arbre	45	CH	1	500,00 \$	22 500,00 \$	25 869,38 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	295	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			296	Arbre	22	CH	1	500,00 \$	11 000,00 \$	12 647,25 \$
			297	Arbre	26	CH	1	500,00 \$	13 000,00 \$	14 946,75 \$
			298	Arbre	35	CH	1	500,00 \$	17 500,00 \$	20 120,63 \$
			299	Arbre	32	CH	1	500,00 \$	16 000,00 \$	18 396,00 \$
			300	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			301	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			302	Arbre	36	CH	1	500,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
			303	Arbre	49	CH	1	500,00 \$	24 500,00 \$	28 168,88 \$
			304	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
305	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$			
306	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$			
307	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$			
308	Arbre	28	CH	1	500,00 \$	14 000,00 \$	16 096,50 \$			
309	Arbre	46	CH	1	500,00 \$	23 000,00 \$	26 444,25 \$			
310	Arbre	17	CH	1	500,00 \$	8 500,00 \$	9 772,88 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	311	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			312	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			313	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
			314	Arbre	15	CH	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			315	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			316	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			317	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			318	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			319	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			320	Arbre	8	CH	1	500,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			321	Arbre	12	CH	1	500,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			322	Arbre	15	CH	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			323	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			324	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			325	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			326	Arbre	5	CH	1	500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	327	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			328	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			329	Arbre	15	CH	1	500,00 \$	7 500,00 \$	8 623,13 \$
			330	Arbre	7	CH	1	500,00 \$	3 500,00 \$	4 024,13 \$
			331	Arbre	6	CH	1	500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			332	Arbre	18	CH	1	500,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
			333	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			334	Arbre	22	CH	1	500,00 \$	11 000,00 \$	12 647,25 \$
			335	Arbre	926	CH	1	500,00 \$	463 000,00 \$	532 334,25 \$
			336	Arbre	105	CH	1	500,00 \$	52 500,00 \$	60 361,88 \$
			337	Fosse	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			338	Arbre	20	CH	1	100,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			339	Tuteur	855	CH	1	70,00 \$	59 850,00 \$	68 812,54 \$
			340	Tuteur	85	CH	1	70,00 \$	5 950,00 \$	6 841,01 \$
341	Haubanage	30	CH	1	100,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$			
342	Haubanage	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	343	Protecteur	989	CH	1	25,00 \$	24 725,00 \$	28 427,57 \$		
			344	Arrosage	14613	CH	1	6,00 \$	87 678,00 \$	100 807,78 \$		
			345	Arrosage	55674	CH	1	6,00 \$	334 044,00 \$	384 067,09 \$		
			346	Cuvette	1030	CH	1	50,00 \$	51 500,00 \$	59 212,13 \$		
			347	m3	155	CH	1	100,00 \$	15 500,00 \$	17 821,13 \$		
			348	Souche	10	CH	1	100,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$		
			349	Souche	20	CH	1	100,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$		
			350	SRE	20	CH	1	100,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$		
			351	Arbre	20	CH	1	50,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$		
			352	Arbre	50	CH	1	50,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$		
			353	km	700	CH	1	2,00 \$	1 400,00 \$	1 609,65 \$		
			354	Fosse	50	CH	1	100,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$		
			355	Lettre	460	CH	1	5,00 \$	2 300,00 \$	2 644,43 \$		
			356	Arbre	50	CH	1	100,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$		
			Total (Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée)								1 638 047,00 \$	1 883 344,54 \$
					Les Terrassements Multi - Paysages inc	272	Arbre	1	CH	1	203,50 \$	203,50 \$

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	273	Arbre	2	CH	1	209,00 \$	418,00 \$	480,60 \$
			274	Arbre	8	CH	1	231,00 \$	1 848,00 \$	2 124,74 \$
			275	Arbre	7	CH	1	231,00 \$	1 617,00 \$	1 859,15 \$
			276	Arbre	5	CH	1	209,00 \$	1 045,00 \$	1 201,49 \$
			277	Arbre	42	CH	1	209,00 \$	8 778,00 \$	10 092,51 \$
			278	Arbre	21	CH	1	209,00 \$	4 389,00 \$	5 046,25 \$
			279	Arbre	4	CH	1	209,00 \$	836,00 \$	961,19 \$
			280	Arbre	6	CH	1	231,00 \$	1 386,00 \$	1 593,55 \$
			281	Arbre	39	CH	1	170,50 \$	6 649,50 \$	7 645,26 \$
			282	Arbre	17	CH	1	209,00 \$	3 553,00 \$	4 085,06 \$
			283	Arbre	28	CH	1	247,50 \$	6 930,00 \$	7 967,77 \$
			284	Arbre	13	CH	1	181,50 \$	2 359,50 \$	2 712,84 \$
			285	Arbre	10	CH	1	231,00 \$	2 310,00 \$	2 655,92 \$
			286	Arbre	36	CH	1	231,00 \$	8 316,00 \$	9 561,32 \$
287	Arbre	58	CH	1	209,00 \$	12 122,00 \$	13 937,27 \$			
288	Arbre	54	CH	1	225,50 \$	12 177,00 \$	14 000,51 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	289	Arbre	5	CH	1	231,00 \$	1 155,00 \$	1 327,96 \$
			290	Arbre	13	CH	1	308,00 \$	4 004,00 \$	4 603,60 \$
			291	Arbre	7	CH	1	308,00 \$	2 156,00 \$	2 478,86 \$
			292	Arbre	85	CH	1	242,00 \$	20 570,00 \$	23 650,36 \$
			293	Arbre	4	CH	1	242,00 \$	968,00 \$	1 112,96 \$
			294	Arbre	45	CH	1	242,00 \$	10 890,00 \$	12 520,78 \$
			295	Arbre	5	CH	1	170,50 \$	852,50 \$	980,16 \$
			296	Arbre	22	CH	1	192,50 \$	4 235,00 \$	4 869,19 \$
			297	Arbre	26	CH	1	192,50 \$	5 005,00 \$	5 754,50 \$
			298	Arbre	35	CH	1	231,00 \$	8 085,00 \$	9 295,73 \$
			299	Arbre	32	CH	1	198,00 \$	6 336,00 \$	7 284,82 \$
			300	Arbre	8	CH	1	132,00 \$	1 056,00 \$	1 214,14 \$
			301	Arbre	8	CH	1	132,00 \$	1 056,00 \$	1 214,14 \$
			302	Arbre	36	CH	1	231,00 \$	8 316,00 \$	9 561,32 \$
303	Arbre	49	CH	1	247,50 \$	12 127,50 \$	13 943,59 \$			
304	Arbre	1	CH	1	165,00 \$	165,00 \$	189,71 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	305	Arbre	4	CH	1	154,00 \$	616,00 \$	708,25 \$
			306	Arbre	4	CH	1	154,00 \$	616,00 \$	708,25 \$
			307	Arbre	4	CH	1	154,00 \$	616,00 \$	708,25 \$
			308	Arbre	28	CH	1	225,50 \$	6 314,00 \$	7 259,52 \$
			309	Arbre	46	CH	1	209,00 \$	9 614,00 \$	11 053,70 \$
			310	Arbre	17	CH	1	209,00 \$	3 553,00 \$	4 085,06 \$
			311	Arbre	2	CH	1	137,50 \$	275,00 \$	316,18 \$
			312	Arbre	1	CH	1	137,50 \$	137,50 \$	158,09 \$
			313	Arbre	5	CH	1	220,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			314	Arbre	15	CH	1	137,50 \$	2 062,50 \$	2 371,36 \$
			315	Arbre	1	CH	1	220,00 \$	220,00 \$	252,95 \$
			316	Arbre	6	CH	1	247,50 \$	1 485,00 \$	1 707,38 \$
			317	Arbre	6	CH	1	137,50 \$	825,00 \$	948,54 \$
			318	Arbre	9	CH	1	137,50 \$	1 237,50 \$	1 422,82 \$
			319	Arbre	6	CH	1	137,50 \$	825,00 \$	948,54 \$
			320	Arbre	8	CH	1	203,50 \$	1 628,00 \$	1 871,79 \$

No de l'appel d'offres
 19-17805

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	321	Arbre	12	CH	1	187,00 \$	2 244,00 \$	2 580,04 \$
			322	Arbre	15	CH	1	187,00 \$	2 805,00 \$	3 225,05 \$
			323	Arbre	6	CH	1	176,00 \$	1 056,00 \$	1 214,14 \$
			324	Arbre	7	CH	1	231,00 \$	1 617,00 \$	1 859,15 \$
			325	Arbre	7	CH	1	231,00 \$	1 617,00 \$	1 859,15 \$
			326	Arbre	5	CH	1	231,00 \$	1 155,00 \$	1 327,96 \$
			327	Arbre	1	CH	1	93,50 \$	93,50 \$	107,50 \$
			328	Arbre	7	CH	1	192,50 \$	1 347,50 \$	1 549,29 \$
			329	Arbre	15	CH	1	192,50 \$	2 887,50 \$	3 319,90 \$
			330	Arbre	7	CH	1	159,50 \$	1 116,50 \$	1 283,70 \$
			331	Arbre	6	CH	1	231,00 \$	1 386,00 \$	1 593,55 \$
			332	Arbre	18	CH	1	231,00 \$	4 158,00 \$	4 780,66 \$
			333	Arbre	9	CH	1	231,00 \$	2 079,00 \$	2 390,33 \$
			334	Arbre	22	CH	1	231,00 \$	5 082,00 \$	5 843,03 \$
			335	Arbre	926	CH	1	156,50 \$	144 919,00 \$	166 620,62 \$
			336	Arbre	105	CH	1	200,70 \$	21 073,50 \$	24 229,26 \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	337	Fosse	1	CH	1	202,70 \$	202,70 \$	233,05 \$
			338	Arbre	20	CH	1	108,00 \$	2 160,00 \$	2 483,46 \$
			339	Tuteur	855	CH	1	23,60 \$	20 178,00 \$	23 199,66 \$
			340	Tuteur	85	CH	1	23,10 \$	1 963,50 \$	2 257,53 \$
			341	Haubanage	30	CH	1	34,70 \$	1 041,00 \$	1 196,89 \$
			342	Haubanage	5	CH	1	34,70 \$	173,50 \$	199,48 \$
			343	Protecteur	989	CH	1	24,00 \$	23 736,00 \$	27 290,47 \$
			344	Arrosage	14613	CH	1	18,80 \$	274 724,40 \$	315 864,38 \$
			345	Arrosage	55674	CH	1	15,80 \$	879 649,20 \$	1 011 376,67 \$
			346	Cuvette	1030	CH	1	20,50 \$	21 115,00 \$	24 276,97 \$
			347	m3	155	CH	1	38,80 \$	6 014,00 \$	6 914,60 \$
			348	Souche	10	CH	1	118,80 \$	1 188,00 \$	1 365,90 \$
349	Souche	20	CH	1	115,80 \$	2 316,00 \$	2 662,82 \$			
350	SRE	20	CH	1	40,50 \$	810,00 \$	931,30 \$			
351	Arbre	20	CH	1	114,60 \$	2 292,00 \$	2 635,23 \$			
352	Arbre	50	CH	1	202,70 \$	10 135,00 \$	11 652,72 \$			

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Anjou, Mlt-Nord	Les Terrassements Multi - Paysages inc	353	km	700	CH	1	7,10 \$	4 970,00 \$	5 714,26 \$
			354	Fosse	50	CH	1	86,90 \$	4 345,00 \$	4 995,66 \$
			355	Lettre	460	CH	1	1,70 \$	782,00 \$	899,10 \$
			356	Arbre	50	CH	1	22,60 \$	1 130,00 \$	1 299,22 \$
		Total (Les Terrassements Multi - Paysages inc)							1 646 600,80 \$	1 893 179,27 \$
LOT5	Parc du Mont-Royal	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	357	Arbre	11	CH	1	500,00 \$	5 500,00 \$	6 323,63 \$
			358	Arbre	2	CH	1	500,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			359	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			360	Arbre	9	CH	1	500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
			361	Arbre	4	CH	1	500,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			362	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			363	Arbre	1	CH	1	500,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			364	Arbre	60	CH	1	800,00 \$	48 000,00 \$	55 188,00 \$
			365	Arbre	2	CH	1	100,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			366	Tuteur	10	CH	1	100,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			367	Tuteur	1	CH	1	0,00 \$	- \$	- \$

No de l'appel d'offres

19-17805

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Parc du Mont-Royal	Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée	368	Haubanage	3	CH	1	100,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			369	Haubanage	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			370	Protecteur	57	CH	1	25,00 \$	1 425,00 \$	1 638,39 \$
			371	Arrosage	900	CH	1	8,00 \$	7 200,00 \$	8 278,20 \$
			372	Arrosage	3240	CH	1	8,00 \$	25 920,00 \$	29 801,52 \$
			373	Cuvette	60	CH	1	100,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			374	m3	10	CH	1	100,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			375	Souche	1	CH	1	100,00 \$	100,00 \$	114,98 \$
			376	Souche	2	CH	1	100,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			377	SRE	2	CH	1	100,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			378	Arbre	2	CH	1	100,00 \$	200,00 \$	229,95 \$
			379	km	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			380	Fosse	300	CH	1	2,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
			381	Arbre	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
382	Arbre	5	CH	1	100,00 \$	500,00 \$	574,88 \$			
Total (Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée)									108 445,00 \$	124 684,64 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17805

Numéro de référence : 1301241

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Fourniture, plantation, arrosage et entretien des arbres - 2020-2023

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	Commande : (1644362) 2019-09-24 11 h 48 Transmission : 2019-09-24 11 h 48	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-24 11 h 48 - Téléchargement 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-24 11 h 48 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-24 11 h 48 - Téléchargement 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entreprises Daniel Robert Inc. 11550 Av Philippe-Panneton Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Daniel Robert Téléphone : 514 648-3320 Télécopieur : 514 494-3964	Commande : (1638190) 2019-09-09 10 h 41 Transmission : 2019-09-09 10 h 49	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-09 15 h 13 - Courriel 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-09 15 h 13 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les entreprises Rose Neige 191B rue Maria	Monsieur Alexandre Plante	Commande : (1637851) 2019-09-06 14 h 53	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis)

Rosemère, QC, J7A2Y2	Téléphone : 450 979-4068 Télécopieur : 450 939-3052	Transmission : 2019-09-06 14 h 53	2019-09-09 15 h 13 - Courriel 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-09 15 h 13 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
P.N.G. Projets d'aménagements Inc 200 rue Cormier Sorel-Tracy, QC, J3R 1V2	Monsieur Nicolas Guertin Téléphone : 450 742-7888 Télécopieur : 514 508-0908	Commande : (1638608) 2019-09-10 8 h 43 Transmission : 2019-09-10 8 h 44	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-10 8 h 43 - Messagerie 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-10 8 h 43 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinère Jardin 2000 inc 2000 chemin de la Belle-Rivière Sainte-Julie, QC, j3e 1y2 http://www.pepinieriejardin2000.com	Monsieur Marc-Antoine Veilleux Téléphone : 450 649-2622 Télécopieur : 450 649-9800	Commande : (1638519) 2019-09-09 18 h 19 Transmission : 2019-09-09 18 h 19	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-09 18 h 19 - Téléchargement 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-09 18 h 19 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1643415) 2019-09-20 20 h 11 Transmission : 2019-09-20 21 h 09	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-20 20 h 11 - Messagerie 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-20 20 h 11 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-20 20 h 11 - Messagerie 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 26 - Télécopie 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 23 - Télécopie 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro	Monsieur Gordon Milligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	Commande : (1640546) 2019-09-13 15 h 34 Transmission : 2019-09-13 15 h 34	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-13 15 h 34 - Téléchargement 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-13 15 h 34 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-13 15 h 34 - Téléchargement 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 26 - Télécopie 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 23 - Télécopie 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	Commande : (1637427) 2019-09-05 16 h 09 Transmission : 2019-09-05 16 h 09	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-09 15 h 13 - Courriel 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-09 15 h 13 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier

électronique

Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	Commande : (1639862) 2019-09-12 12 h 35 Transmission : 2019-09-12 12 h 35	3181383 - 19-17805 addenda 1 (devis) 2019-09-12 12 h 35 - Téléchargement 3181384 - 19-17805 addenda 1 (bordereau) 2019-09-12 12 h 35 - Téléchargement 3183331 - 19-17805 addenda 2 2019-09-12 13 h 50 - Courriel 3189812 - 19-17805 addenda 3 2019-09-26 14 h 25 - Courriel 3190060 - 19-17805 addenda 4 2019-09-26 17 h 22 - Courriel 3193638 - 19-17805 addenda 5 2019-10-03 16 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. les contrats pour les lots 2 et 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 – cinq (5) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198174001 modifié - Entretien des arbres.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198551001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme UBA inc., pour une période de trente-six (36) mois sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes incluses (contrat : 488 643,75 \$ + variations de quantités : 73 296,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17765 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder à UBA inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'hypochlorite de sodium 12% en vrac, au prix de sa soumission, soit pour un montant total estimé de 488 643,75 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17765);
2. d'autoriser une dépense de 73 296,56 \$, incluant les taxes, à titre de budget de variations de quantités;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 13:28

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198551001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme UBA inc., pour une période de trente-six (36) mois sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes incluses (contrat : 488 643,75 \$ + variations de quantités : 73 296,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17765 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12% en vrac requis afin d'assurer les opérations d'assainissement de l'eau ainsi que l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la Ville liée de Dorval.

Cette entente-cadre sera offerte aux dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi qu'à une ville liée de l'agglomération, soit la Ville de Dorval.

En janvier 2017, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15253, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme UBA inc., pour un montant total estimé de 292 400,16 \$, incluant les taxes. Cette entente-cadre est valide pour une période de trente-six (36) mois et se terminera le 18 janvier 2020. Elle comprend deux options de prolongation d'une période de douze (12) mois chacune.

En juin 2019, le Service de l'approvisionnement a évalué que la consommation complète de l'entente-cadre serait atteinte avant son échéance, et c'est pourquoi il a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler les besoins.

L'appel d'offres public 19-17765 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal durant une période de trente-deux (32) jours calendaires, soit du 23 septembre 2019 au 24 octobre 2019. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 21 avril 2020.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période de sollicitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0053- 23 janvier 2017 -conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 16-15253 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé de l'entente 292 400,16 \$)

CE13 1684 - 6 novembre 2013 -conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, pour les piscines de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans à la suite de l'appel d'offres public 13-13174 (2 soumissionnaires). (Montant total estimé d'entente 205 805,25 \$)

CG10 0229 - 17 juin 2010 -conclure avec la firme Lavo inc., une entente-cadre pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines et usines de production d'eau potable pour une période de 3 ans, à la suite de l'appel d'offres public 10-11186 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé d'entente 174 263,78 \$)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval.

L'appel d'offres a été rédigé en collaboration avec la Division des sports et de l'activité physique du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports qui est l'interlocuteur avec l'ensemble des arrondissements utilisateurs de cette entente.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des trente (30) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour trente-six (36) mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes durant toute la durée de l'entente.

Puisqu'il s'agit d'un marché restreint, nous avons exigé une garantie de soumission de cinq (5) % du montant total de la soumission, incluant les taxes. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalant à dix (10) % du montant total du contrat, incluant les taxes, qui devra être fourni dans un délai de quinze (15) jours suivant l'octroi du contrat.

La différence entre les quantités de la présente entente et de la précédente s'explique par le fait que plusieurs piscines se sont ajoutées à l'entente précédente et que plusieurs piscines actuellement fermées rouvriront au cours des prochains mois. Qui plus est, certaines piscines utilisant présentement des briquettes Pulsar pour le traitement de l'eau prévoient un retour à l'utilisation de l'hypochlorite de sodium 12 %.

JUSTIFICATION

L'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, tout en constituant des volumes économiques profitables.

Cet appel d'offres permet à la Ville d'assurer le même prix pour toutes les unités requérantes, des conditions de livraison uniformes et un service aux citoyens de qualité.

Preneurs du cahier des charges (5):

- Brenntag Canada.
- Lavo (KIK Holdco Company inc).
- Produits Chimiques Magnus Itée.
- Reddox Piscines et spa.
- UBA inc.

Soumissionnaires (2) :

- Lavo (KIK Holdco Company inc).
- UBA inc.

Un soumissionnaire est non-conforme car il n'a pas déposé de garantie de soumission.

Les avis de désistement des preneurs du cahier des charges indiquent :

- dépôt de soumission fait par le fabricant lui-même;
- l'absence d'autorisation pour la distribution du produit;
- le projet ne se situe pas dans le secteur d'activité de la firme.

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
UBA inc.	425 000,00 \$	---	488 643,75 \$
Dernière estimation réalisée	450 097,85 \$	---	517 500,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 28 856,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-5,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les citées et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 517 500 \$, incluant les taxes, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique des derniers prix moyens payés pour ce produit lors de la précédente entente et ajustés en considérant le prix moyen payé par d'autres municipalités et d'autres organismes publics dans le cadre d'appel d'offres publics pour le même produit au cours de l'année 2019. Ces éléments ont fait majorer notre estimation de 25 %. Cet appel d'offres nous a permis d'obtenir un prix inférieur de 6,9 % au prix moyen payé sur le marché.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le montant total estimé de l'entente-cadre pour la période de trente-six (36) mois est de : 425 000,00 \$ + 21 250,00 \$ (TPS) + 42 393,75 \$ (TVQ) = 488 643,75 \$.

Un montant équivalent à (15) % du montant total octroyé, soit 73 296,56 \$, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation pour chaque unité. De plus, cette absence ferait perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

CE 4 décembre 2019

CM 16 décembre 2019

Début du contrat 17 décembre 2019

Fin du contrat 16 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zoulikha SEGHIR
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-4313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-11-21

No de l'appel d'offres 19-17765
Agent d'approvisionnement Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
UBA Inc.	LOT1	Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac	1	Année 2020-2021	500000	litre	1	135 000,00 \$	155 216,25 \$
			2	Année 2021-2022	500000	litre	1	140 000,00 \$	160 965,00 \$
			3	Année 2022-2023	500000	litre	1	150 000,00 \$	172 462,50 \$
Total (UBA Inc.)								425 000,00 \$	488 643,75 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17765

Numéro de référence : 1306265

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % pour les piscines de la Ville de Montréal

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1644193) 2019-09-24 9 h 14 Transmission : 2019-09-24 9 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Lavo (KIK Holdco) 11900 boul. St-Jean-Baptiste Montréal, QC, H1C 2J3 NEQ : 1170262100	Monsieur Sébastien Parent Téléphone : 514 526-7783 Télécopieur :	Commande : (1648732) 2019-10-04 9 h 28 Transmission : 2019-10-04 9 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Produits Chimiques Magnus Ltée. 1271, rue Ampere Boucherville, QC, J4B 5Z5 NEQ : 1169164440	Madame Johanne Dupuis Téléphone : 450 655-1344 Télécopieur : 450 655-5428	Commande : (1644254) 2019-09-24 10 h 06 Transmission : 2019-09-24 10 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Reddox Piscines et spas 5670 Élie Longueuil, QC, J3Y1C5 NEQ : 1170794284	Monsieur Sebastien francoeur Téléphone : 450 890-3608 Télécopieur :	Commande : (1646255) 2019-09-29 8 h 04 Transmission : 2019-09-29 8 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> UBA Inc 2605 Royal Windsor Dr. Mississauga, ON, L5J 1K9 NEQ : 1149790991	Madame Josephine Tham Téléphone : 905 823-6460 Télécopieur : 905 823-0001	Commande : (1644288) 2019-09-24 10 h 35 Transmission : 2019-09-24 10 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés



Dossier # : 1197711009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. pour retirer les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. pour retirer les services de transport de neige dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, faisant passer le contrat de 13 610 327,94\$ à 12 679 120,29 \$, toutes taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-25 14:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197711009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc.pour retirer les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Dans sa résolution CM19 1025 adoptée en septembre, la Ville a conclu une entente de service avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige dans douze (12 arrondissements) de Montréal. Transvrac est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal et Laval.

Transvrac Montréal-Laval inc. ne peut remplir ses obligations pour le transport de neige en raison de la pénurie de camionneurs en vrac pour le transport de la neige. Ainsi, sur les 12 arrondissements visés dans la convention originale, l'arrondissement Le Sud-Ouest a été retiré de l'entente. Conséquemment, un appel d'offres (AO-19-17935) a été lancé le 23 octobre en vue d'octroyer un contrat de transport de neige dans cet arrondissement et le contrat a été octroyé lors de la séance du comité exécutif le 13 novembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1750 - 13 novembre 2019 - Accorder un (1) contrat à Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 1 an, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 660 869,06 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17935.

CM19 1025 - 16 septembre 2019 - Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses.

CM19 0431 - 15 avril 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04\$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service pour le transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc. de 11 392 931,13\$ à 13 726 240,17\$ taxes incluses.

CM18 1372 - 19 novembre 2018 - Approuver une convention avec Transvrac Montréal-Laval

inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45\$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier présente une demande pour approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. pour enlever les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest, faisant passer le contrat de 13 610 327,94\$ à 12 679 120,29 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

À la demande de Transvrac Montréal-Laval inc., il a été convenu de retirer le service de transport de neige pour l'arrondissement Le Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 931 207,65\$ taxes incluses a été retranché de la convention initiale et servira à financer les coûts du contrat (AO 19-17935) de transport de neige dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ces crédits sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de l'avenant à la convention qui découle du retrait de l'arrondissement Le Sud-Ouest doit se faire puisque ce lot a été octroyé par contrat et il ne peut avoir deux contrats pour le même service dans un arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans-objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-11-25

Dossier # : 1197711009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc.pour retirer les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2019-11-25 Avenant visé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE MODIFICATION N° 1
(Convention initiale approuvée par la Résolution CM191025)



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TRANSVRAC MONTREAL-LAVAL INC.**, personne morale constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, partie 3, ayant sa principale place d'affaires au 2225, boulevard Industriel, Laval, H7S 1P8, agissant et représentée par Richard Forest, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 141301674

N° d'inscription T.V.Q.: 1018934945

Ci-après appelée le « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelés les « **Parties** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec le Cocontractant un contrat de service de courtage pour le transport de la neige (ci-après la « **Convention initiale** ») par sa résolution CM 191025 ;

ATTENDU QUE le Cocontractant ne peut remplir ses obligations pour l'arrondissement du Sud-Ouest en raison de la pénurie de camionneurs en vrac pour le transport de la neige ;

ATTENDU QUE la Ville et le Cocontractant conviennent de retirer l'arrondissement du Sud-Ouest de la Convention initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS

L'article 2 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La Ville retient les services du Contractant pour agir à titre d'intermédiaire et s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 à 14 jointes aux présentes, à faire effectuer par les camionneurs en vrac le transport de neige dans certains secteurs des arrondissements suivants :

- Anjou;
- Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- Lachine;
- LaSalle;
- L'Île-Bizard – Ste-Geneviève;
- Montréal-Nord;
- Pierrefonds-Roxboro;
- Saint-Laurent;
- St-Léonard;
- Verdun;
- Ville-Marie.

Le Contractant est le seul et unique responsable envers la Ville des services effectués par les camionneurs en vrac. »

L'article 8.1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La Ville s'engage à verser au Contractant un montant maximal de douze millions six cent soixante-dix-neuf mille cent vingt dollars et vingt-neuf cents 12 679 120,29\$, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services effectués par les camionneurs en vrac. Cette somme est payable conformément à ce qui est prévu à l'Annexe 1. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires des camionneurs en vrac si les factures ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ. »

À l'annexe 1 de la Convention initiale, la définition « Arrondissements visés » de l'article 1 intitulé « Définitions » est remplacée par la suivante :

« **Arrondissements visés:** les arrondissements visés par la présente convention sont Anjou, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard – Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie, Verdun. »

L'annexe 6 de la Convention initiale est retirée.

Dossier # : 1197711009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc.pour retirer les services de transport de neige de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197711009 Évaluation coûts T-VRAC avenant .xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-5551

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Lucie HUARD
conseillère budgétaire

Tél : 514-872-1093

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197000003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 459310 - 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Eurovia Québec Grands Projets inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de diverses structures (projet 19-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 884,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no.: 459310 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-21 12:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197000003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 459310 - 1 seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles ou générales des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il peut être requis de réaliser des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparations mineures. En effet, des situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou encore l'intégrité de l'ouvrage peuvent impliquer des interventions à court terme. Également, il survient que la Division gestion des actifs routiers et cyclables du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention sur des structures dans un court délai.

Le type, l'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une intervention et d'une année à l'autre. Il est difficile de prévoir sur une base uniquement annuelle, les interventions requises, d'où la nécessité de disposer de contrats actifs au fur et à mesure de l'identification des besoins.

Pour 2019, la division gestions d'actif dispose d'un (1) contrat pour la réalisation de travaux de réparation octroyés à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM 18 0372). Ce contrat viendra à échéance le 20 décembre 2019.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures est nécessaire afin d'assurer l'entretien en urgence des structures pour l'année 2020. L'appel d'offres a été publié du 5 au 27 août 2019. La période de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours suivant l'ouverture, soit jusqu'au 25 décembre 2019. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 21 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0372 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2018 - Lot 1 (projet 18-01),

pour une somme maximale de 861 162,75 \$, taxes incluses (dossier 1187091001).
CM17 0718 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 2 (projet 17-06), pour une somme maximale de 856 333,80 \$, taxes incluses (dossier 1177091004).

CE17 0800 - 18 mai 2017 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), pour une somme maximale de 403 654,23 \$, taxes incluses (dossier 1177091001).

CM16 1172 - 24 octobre 2016 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses (dossier 1167091004).

CE16 1348 - 17 Août 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses (dossier 1167091003).

CE16 0654 - 27 avril 2016 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03) pour une somme maximale de 408 199,19\$, taxes incluses (dossier 1167091001).

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux consistant à réaliser des réparations, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville, là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet ou tout autre type de structure routière.

À titre indicatif, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- effectuer des travaux de réparation de dalles de pont et de trottoirs structuraux;
- procéder à l'enlèvement de fragments de béton causant un risque pour la sécurité;
- effectuer de façon ponctuelle tout autre travail similaire nécessitant un court délai d'intervention.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour traiter les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'agir avec diligence, ce qui serait autrement difficile à réaliser considérant les délais associés à l'octroi de contrats spécifiques. Dans cette optique, des contrats similaires sont accordés sur une base régulière afin de disposer de la capacité d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs, et ce, en tout temps.

Le présent dossier permettra à la Division gestion des actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période maximale de 4 ans.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres. Le tableau présente également l'écart entre la soumission et l'estimation.

Soumissionnaire conforme	Total (taxes incluses)
Eurovia Québec Grands Projets inc.	486 884,63 \$
Estimation des professionnels internes	491 518,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	- 4 633,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-0,94%

Lors de l'appel d'offres public 459310, Eurovia Québec Grands Projets inc. fut le seul preneur du cahier des charges et le seul soumissionnaire.

La conformité du soumissionnaire a été vérifiée (prix, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence, 300 000 \$ auquel s'ajoute un pourcentage pour les honoraires du marché (frais généraux et profits) de l'entrepreneur et les taxes. L'entrepreneur devait également fournir un prix unitaire pour deux types de mobilisation (urgence et intervention planifiée). Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sont des travaux à temps et matériel payés selon la convention collective en vigueur de la commission de la construction du Québec, secteur génie civil et voirie, et selon le prix du marché pour l'outillage et les matériaux. L'offre déposée par le soumissionnaire unique est inférieure à l'estimation effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 4 633,37 \$ \$, écart favorable à la Ville, soit 0,94 %.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la « Convention collective – Secteur génie civil et voirie » en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Coûts des véhicules :	le coût des véhicules (camionnette de service et camion outil) est remboursé selon les taux indiqués à l'article 17.5 du cahier des clauses administratives spéciales.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les taux indiqués dans le recueil Taux de location de machinerie lourde (avril 2018) et la brochure Taux de location indicatif de machinerie et outillage (avril 2018), publiés par la Direction générale des acquisitions du Centre de services partagés du Québec. Si un prix spécifique n'est pas compris dans ces ouvrages de références, le coût remboursable par la Ville pour

	ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Mobilisation	Prix unitaire selon le type d'intervention : urgence ou planifiée
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détenait une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle était en vigueur depuis le 2 février 2015 et venait à échéance le 1er février 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe. L'accusé de réception de la demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public envoyé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'attention d'Eurovia Québec Grands Projets inc. ainsi que la confirmation que l'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., demeure inscrit au registre de l'Autorité des marchés publics (AMP) se trouvent également en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 17 juin 2019 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5677-6461-01.

Par l'octroi de ce contrat, Eurovia Québec Grands Projets obtiendrait un 5^e contrat similaire consécutif. Il s'agit donc d'une situation de contrat récurrent. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'entrepreneur ait une bonne connaissance de ce type de contrat où la nature, la durée et le moment des travaux ne peuvent être définis à l'avance comme il s'agit de travaux d'urgence. En ce sens, l'entrepreneur a développé au fil des contrats une équipe d'expérience en travaux de ce genre.

Ce type de contrat nécessitant que l'entrepreneur soit disponible et prêt à intervenir dans un court délai peut s'avérer moins attrayant. Ceci peut expliquer l'absence de plusieurs soumissionnaires.

Le présent contrat a été modifié par rapport aux contrats antérieurs dans le but d'être plus attrayant à un plus grand nombre d'entrepreneurs. En ce sens, certains modes de paiement ont été revus afin de minimiser leurs risques et de faciliter la gestion des travaux.

Le présent contrat permet à la ville de s'adjoindre d'un entrepreneur en mesure d'intervenir sur les structures routières en cas d'urgence, soit des situations pouvant affecter la fonctionnalité de l'ouvrage ou la sécurité des usagers. Comme ces interventions et leur ampleur ne peuvent être établies à l'avance, il est requis de prévoir que la totalité du contrat puisse être effectuée en 2020. Par contre, dans l'éventualité que moins d'interventions d'urgence soient requises, il est souhaité que le contrat soit validé sur plusieurs années. Ainsi, la portion restante de la dépense au-delà de 2020 sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement des années subséquentes. Le contrat prend fin dès l'épuisement du budget ou à l'expiration du délai contractuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2020, le montant requis pour financer les travaux de réparation, prévu au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'élève à 486 884,63 \$ taxes incluses. Ce montant représente un coût net de 444 590,57 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. Malgré que le contrat soit valide pour quatre (4) ans, il est prévu que les travaux soient effectués à 100 % en 2020. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

La portion restante de la dépense sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, pourrait entraîner la fermeture partielle ou complète de liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période.

En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la fin de la validité de la soumission, soit le 25 décembre 2019, l'adjudicataire pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et en défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM: 16 décembre 2019

Début du contrat : janvier 2020

Fin du contrat : décembre 2023

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 28 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

Le : 2019-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-20

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification	
No de l'appel d'offres :	459310
No du GDD :	1197000003
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de réfection de diverses structures (projet 109-06)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	5 - 8 - 2019	Ouverture originalement prévue le :	27 - 8 - 2019
Ouverture faite le :	27 - 8 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	0

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	1	Nbre de soumissions reçues	1	% de réponses	100
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumission(s) rejetée(s) (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		25 - 12 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :			Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres		
Soumission conforme		Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
		Total
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		486 884,63
Estimation	interne	491 518,00
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		-0,9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.,
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000206134
N° de demande : 1731535314
N° de confirmation de paiement : 000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568

N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

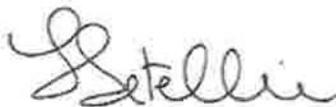
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration¹, c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

¹ Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation².

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

² Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.
2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton « **Valider** ».
3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».
4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.
5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.
2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.
3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.
4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **dimanche, 27 octobre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.

Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000206134

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491801

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC GP
-
- EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 459310

Numéro de référence : 1292965

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de réfection de diverses structures (Projet 19-06)

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	Commande : (1624600) 2019-08-05 11 h 30 Transmission : 2019-08-05 11 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197000003

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables

Objet :

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 459310 - 1 seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification fonds SUM_1197000003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-05

Cédric AGO
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198195001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Excavations L. Martel Inc. pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes incluses (contrat : 681 845,44 \$ + contingences : 102 276,82 \$ + variation des quantités : 102 276,82 \$ + incidences : 16 096,50 \$) - Appel d'offres public (19-6406) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense totale de 902 495,57 \$, taxes incluses pour les travaux de concassage et tamisage de pierres au parc Frédéric-Back, comprenant les frais contingents, de variation des quantités et incidents;
2. D'accorder à Excavations L. Martel inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour la somme de 681 845,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 19-6406;
3. D'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
4. D'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
5. D'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
6. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-18 11:18

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198195001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Excavations L. Martel Inc. pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes incluses (contrat : 681 845,44 \$ + contingences : 102 276,82 \$ + variation des quantités : 102 276,82 \$ + incidences : 16 096,50 \$) - Appel d'offres public (19-6406) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat est réalisé dans le cadre des travaux du bloc 2 du parc Frédéric-Back. Au début de l'année 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a procédé à des travaux de sécurisation d'une partie des falaises du parc Frédéric-Back (écaillage et dynamitage). Le résultat de ces opérations nous a permis d'accumuler une quantité importante de pierres qu'on souhaite valoriser en les utilisant comme matériau granulaire pour les fondations des chemins et sentiers du parc. Pour ce faire, elles doivent être concassées pour donner un produit qui correspond aux exigences techniques de construction. Puisque la Ville de Montréal ne possède pas les équipements nécessaires pour effectuer ce type d'opération, le SGPMRS a lancé le présent appel d'offres pour réaliser des travaux de concassage et tamisage de pierres.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres n° 19-6406 a été lancé le 26 août 2019 et s'est terminé 32 jours plus tard, soit le 27 septembre 2019. Les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2019 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les

soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0061 - 28 février 2019 : Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 2 273 934,69 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6318 (4 soum.).

SMCE198074006 - 28 janvier 2019 : Mandat d'exécution - Parc Frédéric-Back - Bloc 2.

CE 17 0887 - 31 mai 2017 : Approuver un projet de convention par lequel Golder Associés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 314 185,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15882 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE 17 0030 - 26 janvier 2017 : Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat consistent, sans s'y limiter, à faire :

- Le transport de machineries lourdes;
- La préparation de l'aire de mobilisation et d'entreposage;
- La production de MG-20 (pierre de calibre 0/20mm) et MG-56 (pierre de calibre 0/56mm);
 - La production de rejet de tamisage;
 - Le transport du matériel produit sur le site;
 - L'usage du marteau hydraulique;
 - Le nettoyage de l'aire de mobilisation, de matière première et d'entreposage.

Le contrat d'une durée de 40 jours ouvrables consiste à concasser environ 75 000 tonnes métriques de pierres. L'entrepreneur doit installer l'ensemble des équipements requis, tels les concasseurs, les convoyeurs et les tamis nécessaires à la production de la pierre dans un espace de 3 500 mètres carrés réservé sur le site du CESM (Complexe Environnemental de Saint-Michel). Le but du contrat est de produire les deux types de pierres nécessaires à la construction des chemins et sentiers pour le futur parc. L'entrepreneur doit mettre en pile le produit fini qui sera utilisé par les équipes de la Ville et par les entrepreneurs mandatés pour les chantiers à venir.

JUSTIFICATION

Justification des travaux :

Cette opération de concassage des matériaux extraits du site, transformés sur place et réutilisés sur le site, s'inscrit dans une démarche de développement durable pour laquelle le parc Frédéric-Back se veut un exemple. De plus, si la fourniture et le transport de matériel concassé était acheté auprès de fournisseurs extérieurs, la facture s'élèverait approximativement à 1,70 M\$. Notre opération de concassage s'élève à 681 845,44 \$. La Ville fait donc une économie approximative de 1 M\$, tout en réduisant les gaz à effet de serre liés au camionnage.

Analyse des soumissions :

Dans le cadre de l'appel d'offres, trois addenda ont été émis entre le 13 septembre 2019 et le 23 septembre 2019. Ils visaient à préciser la nature des travaux et à apporter une correction au bordereau des prix. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents de l'appel d'offres.

Sur l'ensemble des 6 preneurs du cahier des charges, seuls 3 preneurs sont fait la visite du site obligatoire, 2 ont déposé une soumission conforme, 4 n'ont pas déposé de soumission; soit une proportion de 33,3 % et 66,6 % des preneurs du cahier des charges.

Parmi les 4 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- Trois entrepreneurs spécialisés n'ont pas donné de motif de désistement;
- Un entrepreneur est connu comme étant un entrepreneur général en bâtiment.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables et les documents relatifs aux soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, cautionnement, etc.).

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Excavations L. Martel Inc.	681 845,44 \$
175784 Canada Inc. (Bricon)	1 615 796,56 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	817 690,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)	1 148 821,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	68,49 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)	933 951,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)	137 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)	- 135 845,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>)	- 16,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>)	933 951,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	137 %

Après analyse, les facteurs qui peuvent expliquer le faible écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire et l'estimation de contrôle sont principalement :

- La bonne connaissance du site par le plus bas soumissionnaire puisqu'il a déjà réalisé des travaux de tamisage de sol ces dernières années dans un autre secteur du parc.
- Le plus bas soumissionnaire ayant actuellement d'autres contrats au CESH pour le tamisage de matériaux divers; il profite possiblement d'une certaine économie en ressources et en équipements qu'il a appliqué à sa soumission.

Conformité de la soumission :

Ce dossier est assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1), conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni même du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Une attestation valide délivrée le 7 août 2019 par Revenu Québec a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire est conforme, en vertu du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville de Montréal.

Étant donné que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est favorable à la Ville (-16,61 %), l'octroi de contrat est recommandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 902 495,57 \$, taxes incluses avant ristourne, incluant le prix de base des travaux ainsi que les budgets des contingences, des quantités variables et des incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	681 845,44 \$
Contingences (15 %)	102 276,82 \$
Quantités variables (15 %)	102 276,82 \$
Incidences (2,36 %)	16 096,50 \$
Total avant ristourne	902 495,57 \$
Total net de ristourne	824 098,75 \$

- Un montant maximal de 824 098,75 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RGC-17-006,

Le budget requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 pour la portion de 2020, au projet 32130 - Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4 et sera imputé comme suit :

Projet	2019	2020	2021	Ultérieur
32130 - Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	-	824	-	-

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront entièrement exécutés en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal Durable 2016-2020). Les travaux prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de protection de l'environnement en évitant la circulation de nombreux camions de chantier sur les routes en direction du parc et en revalorisant une matière qui serait autrement considérée comme rebut.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas accordé, la Ville ne pourra pas avoir l'un des matériaux de base pour la création de ses infrastructures du parc, cela impactera l'échéancier d'ouverture des blocs ultérieurs du parc et le coût global du projet .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera réalisée avant le début des chantiers, comme convenu avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 4 décembre 2019
Conseil municipal : 16 décembre 2019
Conseil d'agglomération : 19 décembre 2019
Début des travaux : 2 mars 2020
Fin des travaux : 15 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Luc BORNAIS, 15 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin MOTTE
architecte paysagiste

Tél : 5148726162
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-06

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands
parcs métropolitains

Tél : 514 872-0945
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et
espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-11-15

Dossier # : 1198195001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à Excavations L. Martel Inc. pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes incluses (contrat : 681 845,44 \$ + contingences : 102 276,82 \$ + variation des quantités : 102 276,82 \$ + incidences : 16 096,50 \$) - Appel d'offres public (19-6406) - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198195001 GPMR.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sfae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-11

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour la réalisation de travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 373 369,82 \$, taxes incluses (contrat : 287 207,55 \$ + contingences : 57 441,51 \$ + incidences 28 720,76 \$) - Appel d'offres public IMM-15477 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 287 207,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15477.
2. d'autoriser une dépense de 57 441,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 28 720,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 13:03

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour la réalisation de travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 373 369,82 \$, taxes incluses (contrat : 287 207,55 \$ + contingences : 57 441,51 \$ + incidences 28 720,76 \$) - Appel d'offres public IMM-15477 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a relancé l'installation des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels suite à l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie propose différentes mesures à adopter pour assurer le suivi du projet de mesure de la consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions et pour consolider l'optimisation de ses réseaux d'eau potable et d'eaux usées. L'installation des compteurs d'eau dans ces immeubles permettra à la Ville de connaître la consommation réelle de l'eau par les utilisateurs dans le but de mieux gérer les usages de l'eau, d'établir un bilan de consommation de l'eau et d'assurer une répartition équitable du coût entre les usagers non résidentiels et résidentiels.

La pose de ces compteurs d'eau répondra également aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable auprès de toutes les municipalités du Québec, de même que l'obtention d'un bilan précis de l'usage de l'eau.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets d'installation de compteur d'eau dans plus de quatre cents (400) immeubles municipaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public IMM-15477 a été lancé afin de réaliser des travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente-quatre (34) jours, soit du 12 septembre au 15 octobre 2019.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1142 - 31 juillet 2019 - Accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux aux entrées d'eau de 11 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 610,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15476;

CE19 0851 - 29 mai 2019 - Accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux aux entrées d'eau de 14 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 851,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15434;

CE19 0357 - 13 mars 2019 - Accorder un contrat à Les pompes François Néron inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 223 453,91\$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15433 (4 soum.)

CE19 0169 - 6 février 2019 - Accorder un contrat à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 272 706,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 5987 (2 soum.)

CE18 1312 - 8 août 2018 - Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de treize (13) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 330 193,83\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5961 (2 soum.)

CG17 0311 - 24 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, pour une somme maximale de 988 785 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16067 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0366 - 24 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux - Dépense totale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16068 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Le Groupe Centco inc. afin de réaliser des travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal répartis sur l'ensemble de son territoire.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

1. Chalet du parc des Vétérans (55) - 1655, avenue Papineau
2. Caserne no. 48 (177) - 3616, rue Hochelaga
3. Pavillon de service Marché Atwater (237) - rue St-Ambroise
4. Ateliers municipaux Viau (246) - 2269, rue Viau
5. Ateliers municipaux Rouen (248) - 5035, rue de Rouen
6. Centre d'histoire de Montréal (272) -335, rue d'Youville
7. Édifice Gaston-Miron (285) -1210, rue Sherbrooke Est

8. Pavillon du tennis (395) - 4422, avenue de l'Esplanade
9. Édifice Dickson du CSM Dickson (434) - 2060, rue Dickson
10. Centre Alexandre-de-Sève (569)- 2040, rue Alexandre-de-Sève
11. Édifice Chauveau (578) - 5670, rue Chauveau
12. Édifice du 6000, rue Notre-Dame Ouest (987) - 6000, rue Notre-Dame Ouest
13. Caserne no. 45 (2431) - 5100, rue Hochelaga
14. Centre interculturel Strathearn (2453) - 3680, rue Jeanne-Mance
15. Pavillon du soccer (2493) - 200, rue Jarry Ouest
16. Marché Maisonneuve (2534) - 4445, rue Ontario Est
17. Chalet du parc de la promenade Bellerive (2535) - 8300, rue Bellerive
18. Pavillon d'accueil Écocentre Petite-Patrie (2564) -1100, rue des Carrières Est
19. Pavillon d'accueil Écocentre Saint-Michel (2566) 2475, rue des Regrattiers
20. Caserne no. 73 / cour municipale (3114) - 820, rue Saint-Germain
21. Caserne no. 08 (3331) - 11371, rue Notre-Dame Est
22. Théâtre Outremont (3956) -1240, avenue Bernard

La portée des travaux consiste principalement à mettre aux normes les entrées d'eau des bâtiments afin d'y installer des compteurs d'eau et des dispositifs anti-refoulement (DAR) tel qu'exigé par les réglementations en vigueur. Certaines composantes désuètes, non conformes aux normes en vigueur, ou qui ont atteint leurs limites de durée de vie utile (valves, conduits, etc.) seront également remplacées.

Si requises, des modifications architecturales, structurales, mécaniques et électriques seront apportées aux installations existantes afin de répondre aux besoins du Service de l'eau et du personnel affecté à l'entretien annuel des composantes.

Une alimentation temporaire en eau, durant la période de réalisation des travaux, est prévue afin de minimiser l'impact sur les opérations des immeubles.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) entreprises se sont procuré le cahier des charges et cinq (5) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Les raisons pour lesquelles trois (3) preneurs des cahiers des charges n'ont pas soumissionné sont les suivantes : Le premier preneur est une association de l'industrie de la construction et elle n'est pas autorisée à présenter des offres puisqu'elle ne détient pas les licences requises. Le deuxième preneur est une association syndicale qui n'est pas autorisée à présenter des offres puisqu'elle ne détient pas les licences requises et le troisième preneur a manqué de temps pour compléter son offre avec ses sous-traitants malgré les trente-quatre (34) jours dont il disposait.

Les soumissions conformes sont les suivantes :

Firmes soumissionnaires	Montant total excluant les taxes	Montant total incluant les taxes
Le Groupe Centco inc.	249 800,00 \$	287 207,55 \$
Pompe François Néron inc.	284 550,00 \$	307 161,36 \$
Mécanicaction inc.	324 416,00 \$	372 997,30 \$
Plomberie Noël Fredette inc.	329 505,26 \$	378 848,67 \$
Tuyauterie expert inc.	408 090,00 \$	469 201,48 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	293 938,73 \$	334 506,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		363 083,27 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	26,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	181 993,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	63,37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(47 299,25 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-14,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	19 953,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6,95 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Le Groupe Centco inc. est 14,14 % (47 299,25 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 334 506,80 \$, taxes incluses. Les professionnels justifient cet écart par les frais généraux des soumissionnaires qui sont variables et inférieurs à leur estimation.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Le Groupe Centco inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

Le Groupe Centco inc. est autorisé à soumissionner puisqu'il ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 373 369,82 \$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 287 207,55 \$, taxes incluses, un montant pour contingences de 57 441,51 \$, taxes incluses, et un montant pour dépenses incidentes de 28 720,76 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no. 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Les dépenses incidentes pouvant être éventuellement requises sont les suivantes :

- gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- service de raccordement aux infrastructures publiques;
- service de contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée par le budget PTI du SGPI. Elle est imputée à 100 % à l'agglomération, puisque les compteurs d'eau sont installés afin de permettre une meilleure gestion d'alimentation en eau potable. Les encadrements associés sont RCG 07-031, RCG 13-004 et 13-005.

Pour des fins de planification budgétaire, nous estimons que 10% des travaux seront réalisés en 2019 et 90% en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ces projets sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le Service des incendies de Montréal (SIM) et les autres occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été publié dans les journaux et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : décembre 2019

Fin des travaux : avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE

ENDOSSÉ PAR

Jabiz SHARIFIAN

Le : 2019-11-13

Gestionnaire immobilier

c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514 872-0537

Télécop. : 514 872-2222

Tél : 514-872-8702

Télécop. : 514-872-2222

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-11-21

Longueuil, le 21 octobre 2019

Monsieur Gaétan Larochelle
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, bureau 3a-11
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Analyse des soumissions - Travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (22) bâtiments de la Ville de Montréal – LOT 6

Objet :

V/réf. : AO # IMM-15477, contrat 15477, mandat : 18513-2-001
N/réf. : F1800851

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions qui s'est tenue à vos bureaux le 15 octobre dernier, nous vous soumettons par la présente nos commentaires et recommandations après étude des deux soumissions reçues.

Le résultat se lit comme suit, de la plus basse à la plus haute soumission (toutes taxes fédérales et provinciales incluses) :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| - Le Groupe Centco inc. | 287 207,55 \$ |
| - Pompe François Néron inc. | 327 161,36 \$ |
| - Mecanication inc. | 372 997,30 \$ |
| - Plomberie Noël Fredette inc. | 378 848,67 \$ |
| - Tuyauterie expert inc. | 469 201,48 \$ |

La plus basse soumission est celle de « Le Groupe Centco inc. » au montant de 287 207,55 \$. Les documents fournis par le soumissionnaire ont été vérifiés selon le processus d'analyse d'admissibilité et de conformité de la Ville de Montréal (voir les tableaux d'analyse pour les cinq soumissions ci-jointes).

En regardant par chapitre, nous remarquons certaines différences entre les soumissions conformes à notre estimation. Ceci peut s'expliquer par l'utilisation de différents outils d'estimation entre les professionnels et les entrepreneurs ainsi que les frais généraux variables.

L'estimation budgétaire en date du 9 septembre 2019 était de 290 938,73 \$ (avant taxes). La moyenne de soumissions reçues est de 319 272,25 \$ (avant taxes), soit 10% plus haute qu'à l'estimation.

La plus basse soumission conforme est moins élevée de 14% que l'estimation budgétaire.

En conséquence, nous vous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « **Le Groupe Centco inc.** » au montant de 287 207,55 \$.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mihai Raducan, ing.



Contact

tél. : 450.651.0981
télééc. : 450.651.9542

Adresse

2111, boul. Fernand-Lafontaine
Longueuil (Québec) J4G 2J4 CANADA

Certifié ISO 9001 : 2015

fnx-INNOV.com

1

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres IMM_15477 Contrat; 15477 Mandat;18513-2-001
Travaux correctifs aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal

		TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
	%			
	\$			
Montant forfaitaire	249 800,00 \$	12 490,00 \$	24 917,55 \$	287 207,55 \$
Sous-total	249 800,00 \$	12 490,00 \$	24 917,55 \$	287 207,55 \$
Contingences construction	20,0% 49 960,00 \$	2 498,00 \$	4 983,51 \$	57 441,51 \$
Total contrat	299 760,00 \$	14 988,00 \$	29 901,06 \$	344 649,06 \$
Dépenses incidentes				
Générales	10,0% 24 980,00 \$	1 249,00 \$	2 491,76 \$	28 720,76 \$
Coût des travaux (montant à autoriser)	324 740,00 \$	16 237,00 \$	32 392,82 \$	373 369,82 \$
Calcul du coût après la ristourne				
Ristourne TPS	100,00%	16 237,00 \$		
Ristourne TVQ	50,00%		16 196,41 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)	324 740,00 \$		16 196,41 \$	340 936,41 \$

Dossier # : 1190652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour la réalisation de travaux aux entrées d'eau de vingt-deux (22) bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 373 369,82 \$, taxes incluses (contrat : 287 207,55 \$ + contingences : 57 441,51 \$ + incidences 28 720,76 \$) - Appel d'offres public IMM-15477 - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190652005 - Compteurs d'eau 22 bâtiments.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1198515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Afcor Construction inc. pour des travaux de modifications intérieures au bâtiment administratif de l'usine de production d'eau potable d'Atwater (2620) située au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public #10332 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 476 838,12 \$ (contrat : 371 369,25 \$ + contingences : 74 273,85 \$ + incidences : 31 195,02 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Afcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de modifications intérieures, tels que la transformation d'un atelier au rez-de-chaussée, l'aménagement d'une cafétéria de 80 places et l'aménagement d'une salle à café au premier étage incluant l'ajout de comptoirs et d'armoires, au bâtiment administratif de la DEP (#2620) situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 369,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10332;
2. d'autoriser une dépense de 74 273,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 31 195,02 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-18 10:12

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Afcor Construction inc. pour des travaux de modifications intérieures au bâtiment administratif de l'usine de production d'eau potable d'Atwater (2620) située au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public #10332 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 476 838,12 \$ (contrat : 371 369,25 \$ + contingences : 74 273,85 \$ + incidences : 31 195,02 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pallier le manque d'espace autant dans ses ateliers que dans ses bureaux administratifs, et de résoudre les différents problèmes reliés aux installations existantes, un nouvel édifice a été construit sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, situé au 999 rue Dupuis (voir pièce jointe n° 1), pour l'occupation de la Direction de l'eau potable (DEP).

Les travaux de construction des ateliers et bureaux administratifs au complexe Atwater ont débuté au mois d'août 2016. Le bâtiment a été livré en septembre 2019.

Le nouveau bâtiment héberge des ateliers et des bureaux administratifs. Afin d'assurer la fluidité, la mobilité et d'optimiser les activités menées depuis ce nouveau bâtiment, la DEP a tenu un atelier d'optimisation avec un groupe de ses employés. Cet atelier, à la lumière des besoins opérationnels actualisés et des flux de déplacement, a identifié trois aménagements requis aux espaces du bâtiment. Les travaux consistent en :

- l'ajout d'un mur séparateur entre l'atelier de mise à niveau des vannes et celui hébergeant les activités d'entretien des réseaux et réservoirs qui permettra d'atténuer les impacts du bruit et de la poussière;
- l'ajout d'une cafétéria aménagée au rez-de-chaussée qui permettra d'accueillir les travailleurs à proximité des ateliers;
- l'ouverture d'une portion du mur de la salle à café du premier étage qui permettra l'installation de quelques réfrigérateurs supplémentaires pour le dépôt des lunchs des employés qui occupent le premier étage.

En avril 2019, la Ville a mandaté les firmes Réal Paul Architecte inc. et Les Services EXP inc. afin d'établir la portée des interventions requises dans le nouveau bâtiment, élaborer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

L'appel d'offres public numéro 10332 a été publié le 12 août 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans Le Journal de Montréal. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 septembre 2019. La période d'appel d'offres a duré trente-neuf (39) jours calendrier. Quatre (4) addendas ont été émis durant la période de soumission :

- Addenda no 1 - 29 août 2019 : précisions plans et devis;
- Addenda no 2 - 3 septembre 2019 : précisions plans et devis;
- Addenda no 3 - 3 septembre 2019 : précisions plans et devis;
- Addenda no 4 - 13 septembre 2019 : précisions plans et devis.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Celles-ci se sont déroulées les 15, 16, 19, 20 et 21 août 2019.

La durée de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB197973001 – 09 avril 2019 - Accorder un contrat de gré à gré, à Réal Paul Architecte inc. pour la préparation des plans et devis, la surveillance sans résidence et la coordination des travaux de modifications au nouveau bâtiment administratif, situé sur le site de l'usine Atwater - Dépense totale de 41 500,00 \$, taxes incluses.

DB197973002 – 09 avril 2019 - Accorder un contrat de gré à gré, à la firme d'ingénierie EXP pour la préparation des plans et devis et la surveillance sans résidence des travaux de modifications au nouveau bâtiment administratif, situé sur le site de l'usine Atwater - Dépense totale de 44 780,00 \$, taxes incluses.

CG16 0430 – 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

CG13 0401 – 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Bouthillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont trois (3) ont déposé une soumission (voir la liste en pièce jointe n° 2). Au nombre des trois (3) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission figure l'Association de la construction du Québec (ACQ) qui a acheté les documents uniquement à titre informatif. Parmi les deux (2) autres, un (1) preneur a indiqué qu'il considérait les délais de réalisation insuffisants par rapport à la portée des travaux et un (1) preneur a manqué de temps pour compléter la soumission, ayant choisi de prioriser d'autres appels d'offres qui se tenaient en même temps.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Afcor Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de modifications intérieures au bâtiment administratif du complexe de production d'eau potable d'Atwater. Les travaux toucheront les disciplines architecture, structure, mécanique et électricité du bâtiment. Ces derniers consistent principalement à :

- Transformer un atelier, au rez-de-chaussée, pour l'aménagement d'une cafétéria de 80 places. Ajout d'une hotte de cuisine, comptoirs et armoires ainsi que 8 réfrigérateurs, 5 micro-ondes et de 2 cuisinières;
- Aménager une salle à café au premier étage incluant l'ajout de comptoirs et armoires ainsi qu'un réfrigérateur et de 2 micro-ondes;
- Ajouter un mur séparateur de 3,705 mètres de hauteur dans l'atelier de mise à niveau des vannes et celui qui héberge les activités d'entretien des réseaux et réservoirs. Le mur sera composé d'une porte double et d'un revêtement en tôle d'acier ondulé;
- Ajouter des portes battantes à l'entrée des vestiaires du rez-de-chaussée pour préserver l'intimité.

La DEP a mandaté le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) pour la gérance du projet. Les aménagements ont été revus en collaboration avec le SGPI afin de les intégrer correctement au bâtiment.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 20 % du contrat de travaux pour répondre aux imprévus du chantier. Par conséquent, un budget de contingences de 74 273,85 \$, taxes incluses, est requis.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, les trois (3) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité ainsi qu'au rapport d'analyse des soumissions émis par les professionnels (pièces jointes n°3 et n°4).

Voici le sommaire des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires conformes	Coût base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Afcor construction inc.	371 369,25 \$	74 273,85 \$	445 643,10 \$
Pocova inc.	397 813,50 \$	79 562,70 \$	477 376,20 \$
Immobilier Belmont inc	458 750,25 \$	91 750,05 \$	550 500,30 \$
Dernière estimation réalisée (Professionnels externes)	318 772,68 \$	63 754,54 \$	382 527,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes (Total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			491 173,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			10,2 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	104 857,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse)/ la plus basse x 100)	23,5 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)	52 596,57 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)	16,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	31 733,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	7,1 %

Le prix soumis par Afcor Construction inc. est supérieur à l'évaluation du coût probable effectué avant l'appel d'offres par Réal Paul Architecte inc. pour ce mandat.

L'estimation de contrôle des professionnels est supérieure de 16,5 % au prix de la plus basse soumission. Toutefois, cet écart demeure acceptable pour un projet de cette nature (bâtiment occupé, conditions existantes, travaux de petite envergure). De plus, l'ajout de quatre (4) addendas a contribué à augmenter l'écart entre la dernière estimation des professionnels et la soumission la plus basse. On constate que cet écart provient d'une sous-estimation des travaux en architecture repartis dans les postes suivants : 00 – Charges générales, 05 – Métaux, 06 – Bois et plastique, 07 – Isolation et étanchéité, 08 – Portes et fenêtres, 09 – Finition et 10 – Ouvrages spéciaux. Il est à noter que l'addenda 1 est venu modifier les plans, et par conséquent, le prix de l'estimé a dû être revu à la hausse.

Les travaux consistent principalement à :

1. Transformer un atelier, au rez-de-chaussée, pour l'aménagement d'une cafétéria de 80 places (ajout d'une hotte de cuisine, de comptoirs et d'armoires ainsi que 8 réfrigérateurs, 5 micro-ondes et 2 cuisinières);
2. Aménager une salle à café au premier étage incluant l'ajout de comptoirs et d'armoires ainsi qu'un réfrigérateur et 2 micro-ondes;
3. Ajouter un mur séparateur de 3,705 mètres de hauteur dans l'atelier de mise à niveau des vannes et celui qui héberge les activités d'entretien des réseaux et réservoirs. Le mur sera composé d'une porte double et d'un revêtement en tôle d'acier ondulé;
4. Ajouter des portes battantes à l'entrée des vestiaires du rez-de-chaussée pour préserver l'intimité.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. De plus, Afcor Construction inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité de la part des contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 371 369,25 \$, incluant les taxes (voir pièce jointe n° 5). Un budget de contingences de 74 273,85 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du montant du contrat de l'entrepreneur, est envisagé pour répondre aux imprévus en

cours de chantier.

De plus, un montant de 31 195,02 \$ (7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts pour l'achat du nouveau mobilier de la cafétéria et au déplacement de certains mobiliers et divers.

Le montant à autoriser totalise 476 838,12 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'eau. Celui-ci sera financé à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-045 - Travaux de réfection à l'usine d'eau potable Atwater.

La répartition probable des décaissements est la suivante :

Total	2020
100 %	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences du Plan de développement durable de la Ville de Montréal, relatives à la gestion responsable des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'aller de l'avant avec ces projets de modifications, des impacts négatifs sur la santé, la sécurité et le mieux-être se feront sentir, car la poussière et le bruit incommode les employés de l'atelier d'entretien.

L'ajout d'une cafétéria aménagée au rez-de-chaussée permettra d'accueillir les travailleurs à proximité des ateliers. De plus, l'ouverture d'une portion du mur de la salle à café du premier étage permettra l'installation de quelques réfrigérateurs supplémentaires pour le dépôt des lunchs des employés occupant le premier étage. Cela permettra l'amélioration du bien-être des employés de l'usine Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Numéro de projet : IM-OE-19-0010
Contrat : 15565 - Mandat : 19621-2-001

Octroi du contrat de construction Décembre 2019
Réalisation des travaux Janvier à Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau
Alain LARRIVÉE, Service de l'eau

Lecture :

Alain LARRIVÉE, 12 novembre 2019
Anne-Marie LABERGE, 12 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sam ANTABLI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-868-8779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

Le : 2019-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-11-18

Dossier # : 1198515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Afcor Construction inc. pour des travaux de modifications intérieures au bâtiment administratif de l'usine de production d'eau potable d'Atwater (2620) située au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public #10332 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 476 838,12 \$ (contrat : 371 369,25 \$ + contingences : 74 273,85 \$ + incidences : 31 195,02 \$, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1198515001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-12

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196765029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat SP-2018-02 accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 33 755,91 \$ et à 65 % par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 51 217,79 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-10 22:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 à 19 h	Résolution: CA19 29 0297	Regular sitting of Monday November 4, 2019 at 7 p.m.

MAJORATION
CONTRAT SP-2018-02

INCREASE
CONTRACT SP-2018-02

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement recommande
au Comité exécutif :

THAT the Borough Council recommend to the
Executive Committee:

D'autoriser une dépense supplémentaire
maximale de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour
des services professionnels pour la surveillance
des travaux d'infrastructures routières et
d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans
l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans
le cadre du contrat SP-2018-02.

TO authorize an additional maximum expense of
\$84,973.70, taxes included, for professional
services for the supervision of road
infrastructure works and realization of parks for
2018-2019 in the Borough of
Pierrefonds-Roxboro, related to the contract
SP-2018-02.

DE majorer le contrat SP-2018-02 octroyé à
AXOR experts-conseils inc., de 84 973,70 \$,
taxes incluses, portant le montant total de
437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$,
taxes incluses;

TO increase the contract SP-2018-02 granted to
AXOR experts-conseils inc., from \$84,973.70,
taxes included, bringing the total amount from
\$437,293.04, taxes included, to \$522,266.74,
taxes included;

QUE cette dépense, assumée à 35 % par le PTI
de l'arrondissement et à 65 % par la DRE, soit
payée selon les informations financières
contenues au dossier décisionnel.

THAT this expense, paid at 35% by the
Borough's three-year programme of capital
expenditures and at 65% by the DRE, be
payable according to the financial information
mentioned in the decision-making document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

20.09 1196765029

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 19 novembre 2019

IDENTIFICATION **Dossier # :1196765029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'échéancier présenté dans les documents de l'appel d'offres SP-2018-02 prévoyait que les travaux pour les contrats ST-18-05 et ST-18-06 soient finalisés en novembre 2018. Malheureusement, les travaux pour les contrats en question ont débuté en septembre 2018 et seront finalisés le 30 novembre 2019. La prolongation de l'échéancier implique une présence prolongée des surveillants. Le prix du contrat était basé sur des heures prévisionnelles.

Voici l'estimation des coûts supplémentaires pour une majoration du contrat de surveillance dont l'objectif est de terminer les travaux sur les projets ST1805 et ST1806 (Arr. : Pierrefonds, réf. Axor: 4235505 et 506).

1) **ST1805** : (année 2019 entre les mois octobre et décembre + 4 semaines en 2020)

Surveillant 500 hr @ 61,95 \$/hr = 30 975,00 \$

Chargé de Projet 25 hr @ 105,00 \$/hr = 2 625.00 \$

2) **ST1806** : (année 2019 entre les mois octobre et novembre + 4 semaines en 2020)

Surveillant 240 hr @ 61,95 \$/hr = 14 868.00 \$

Chargé de Projet 15 hr @ 105,00 \$/hr = 1 575.00 \$

Sous-total : 50 043,00 \$ + tx

Sous-total (incluant mois de Sept. 2019) : 10 406,25 \$ + 8 501,00 \$ = 18 907,25 \$ + tx

3) Estimation pour la préparation des documents pour un dossier en litige :

Surveillant ST-18-05 (litige) 80 heures @ 61.95 \$/hr = 4 956 \$ + tx.

Total = 73 906,25 \$, sans taxes (84 973,70 \$, taxes incluses)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

514 626-7476

Tél :

Télécop. : 514-626-8994



Dossier # : 1196765029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une majoration de 84 973,70 \$, taxes incluses, à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi dépense totale de 437 293,04 \$ (taxes incluses) à 522 266,74 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires)

Il est recommandé :

- d'accorder une majoration de 84 973,70 \$, taxes incluses, à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi dépense totale de 437 293,04 \$ (taxes incluses) à 522 266,74 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires);

- d'assumer le total de cette dépense à 39.73 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 33 755,91 \$ et à 60,27 % par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 51 217,79 \$.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2019-10-31 16:37

Signataire :

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196765029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une majoration de 84 973,70 \$, taxes incluses, à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi dépense totale de 437 293,04 \$ (taxes incluses) à 522 266,74 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public a été lancé le 8 février 2018 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 2 mars 2018. L'appel d'offres prévoyait avoir des services la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le contrat consiste à effectuer la surveillance des travaux de reconstruction de chaussée et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues et dans divers parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La surveillance des travaux était prévue du mois de juillet 2018 au 20 décembre 2019.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0707 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires) / **GDD # 1186765006**

CA18 290252 - Approuver une dépense totale de 5 429 762,70 \$, taxes incluses, à savoir 4 847 000,00 \$, taxes incluses pour le contrat, 484 700,00 \$, taxes incluses, pour les contingences et 98 062,70 \$, taxes incluses pour les incidences, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'eau (de 150 mm et de 200 mm) et d'égout sanitaire, travaux de chaussée, de bordure et de drainage et d'autres travaux connexes sur les rues Rolland, Pine, Royal, Rideau, Maurice et James dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; octroyer à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-18-05 au montant de sa soumission, soit 4 847 000,00 \$ - Appel d'offres public ST-18-05 (cinq soumissionnaires) / **GDD # 1186765027**

CA18 290212 - Approuver une dépense totale de 2 788 894,39 \$, taxes incluses, à savoir 2 464 162,60 \$, taxes incluses pour le contrat, 246 416,26 \$, taxes incluses, pour les contingences et 78 315,54 \$, taxes incluses pour les incidences, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Sainte-Anne, Gilles, Angers, Saint-Pierre, Oakwood, Circle, Ferncrest, Biscaye, Scott, Olivier, Nancy et Richer dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; octroyer à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-18-09 au montant de sa soumission, soit 2 710 578,86 \$, duquel est retranché l'enveloppe des contingences, pour un montant total de 2 464 162,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-18-09 (deux soumissionnaires) / **GDD # 1186765017**

CA18 290254 - Approuver une dépense totale de 3 617 523,00 \$, taxes incluses, à savoir 3 091 900,00 \$, taxes incluses pour le contrat, 463 785,00 \$, taxes incluses, pour les contingences et 61 838,00 \$, taxes incluses pour les incidences, pour des travaux d'aménagement du parc des Anciens-Combattants du port de plaisance dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; octroyer à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-18-16 au montant de sa soumission, soit 3 091 900,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-18-16 (quatre soumissionnaires) / **GDD 1186765026**

CA18 290211 - Approuver une dépense totale de 3 477 524,20 \$, taxes incluses, à savoir 3 089 454,75 \$, taxes incluses pour le contrat, 308 945,47 \$, taxes incluses, pour les contingences et 79 123,98 \$, taxes incluses pour les incidences, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'eau de 150 mm, travaux de chaussée, de bordure et de drainage et d'autres travaux connexes sur les rues Aquila, Elizabeth, London et William dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; octroyer à Ali excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-18-06 au montant de sa soumission, soit 3 398 400,22 \$, duquel est retranché l'enveloppe des contingences, pour un montant total de 3 089 454,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-18-06 (quatre soumissionnaires) / **GDD # 1186765019**

CA18 290255 - Octroyer à la firme NMP Golf Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat ST-18-20 pour l'aménagement de terrains sportifs synthétiques (infrastructure et revêtement) et aménagements connexes au centre sportif George Springate de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 5 224 729,44 \$, taxes incluses (contrat 4 685 856,00 \$, contingences 468 585,60 \$ et incidences 70 287,84 \$) - Appel d'offres public ST-18-20 (quatre soumissionnaires) / **GDD # 1186765021**

DESCRIPTION

Le contrat prévoyait la surveillance des travaux pour cinq (5) contrats différents, soit trois contrats de rues (ST-18-05 - projet Maurice, ST-18-06 - secteur London et ST-18-09 - gainage sur diverses rues) et deux (2) contrats de parcs (ST-18-16 - parc des Anciens Combattants et ST-18-20 - terrain de soccer George Springate).

Les travaux pour le contrat ST-18-09 (gainage) ont débuté en septembre 2018 et ont été finalisés en été 2019. Par contre, les travaux pour les contrats ST-18-05 et ST-18-06 ont débuté le 9 octobre 2018 et respectivement le 15 septembre 2018. Vu l'arrivée de l'hiver en novembre 2018, les deux contrats ont été arrêtés et se sont poursuivis au printemps 2019.

JUSTIFICATION

Les travaux des contrats ST-18-05 et ST-18-06 sont présentement en cours et seront finalisés à la fin du mois de novembre 2019.

Les heures prévues dans l'appel d'offres ont été dépassées à cause des imprévus arrivées tout au long des travaux : les deux chantiers ont été arrêtés en 2018 pour l'arrivée de

l'hiver, la surveillance des sols contaminés qui a duré plus longtemps que prévue, la gestion difficile avec l'entrepreneur.

Les surveillants attitrés sur les deux projets doivent poursuivre et maintenir le contrôle des projets au chantier jusqu'à la fin du mandat et ainsi finaliser les documents administratifs. Il est primordial que les décomptes, les demandes de changement et les demandes de paiement soient toutes analysés et commentés par le surveillant de chaque projet.

Également, il y a un litige avec l'entrepreneur pour ces deux contrats. Pour le contrat ST-18-05 le litige concerne les paiement pour les travaux hivernales et autres frais connexes et le litige pour le contrat ST-18-06 concerne la qualité du pavage effectué en décembre 2018. Ces litiges demandent du temps supplémentaires aux surveillants afin d'analyser la situation et partager l'information avec le service juridique et la chargée de projet de l'arrondissement. La majoration demandée inclut également les heures que les surveillant vont faire pour effectuer l'acceptation provisoire totale et la réception finale ainsi que la gestion de la liste de déficiences tout le long de la garantie avec l'entrepreneur et la fermeture du contrat.

En ce qui concerne les travaux au parc des Anciens Combattants, les travaux était prévus pour 2018 et 2019. Suite aux inondations de 2019, les travaux de décontamination ont duré plus que prévu et le surveillant a dû être présent durant ces opérations qui n'étaient pas prévues au contrat initial. Les heures restantes au contrat sont trop justes pour s'assurer de terminer le contrat avec le même surveillant. ainsi une majoration est nécessaire pour s'assurer d'avoir le budget disponible jusqu'à la fin du projet prévu pour la fin du mois de novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires supplémentaires mentionnés serviront à faire la surveillance dans les projets d'exécution des travaux suivants :

- ST-18-05 - travaux de reconstruction de la conduite d'eau (de 150 mm et de 200 mm) et d'égout sanitaire, travaux de chaussée, de bordure et de drainage et d'autres travaux connexes sur les rues Rolland, Pine, Royal, Rideau, Maurice et James dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- ST-18-06 - travaux de reconstruction de la conduite d'eau de 150 mm, travaux de chaussée, de bordure et de drainage et d'autres travaux connexes sur les rues Aquila, Elizabeth, London et William dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le projet sera financé par le PTI de l'arrondissement et par la Direction des réseaux d'eau (DRE). Le pourcentage de la portion de la DRE est le même que le pourcentage mentionné dans le sommaire décisionnel d'octroi (GDD # 1186765006). Le détail des montants à payer est le suivant :

Contrat	Service			Montant total soumis
		DRE	PTI	
ST-18-05	% du contrat	65%	35%	56 294,34
	Montant du contrat	36 591,32	19 703,02	
ST-18-06	% du contrat	51%	49%	28 679,36
	Montant du contrat	14 626,47	14 052,89	
TOTAL				84 973,70

Suivant la répartition des montants plus haut, les montants totaux à payer par chaque intervenant sont les suivants :

	DRE	PTI	Montant total
% du montant total	51 217,79 \$	33 755,91 \$	84 973,70 \$
	60,27%	39,73%	

La dépense sera assumée à 39.73 % par l'arrondissement.

La portion assumée par la ville centre représente 51 217,79 \$ taxes incluses, soit 60.27 % de la dépense.

La dépense de la ville centre de 51 217,79 \$ représente un coût net de 46 768,67 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-083, pour un montant de 46 768,67 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais de façon à ne pas retarder l'échéancier de réalisation des projets d'infrastructure routière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : suite à l'octroi des instances décisionnelles
Fin du mandat : 30 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 22 octobre 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 16 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie GAUDETTE
ingenieur(e)

Tél : 514-624-1239
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Tél : 514-624-1541
Télécop. :

Le : 2019-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne CASTONGUAY
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

Tél : 514 624-1294

Approuvé le : 2019-10-22

Dossier # : 1196765029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder une majoration de 84 973,70 \$, taxes incluses, à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018 -2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi dépense totale de 437 293,04 \$ (taxes incluses) à 522 266,74 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1196765029.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gaétan BRUNET
Chef de section - Ressources financières
Tél : 514 626-5930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-31

Dominique JACOB
directeur (trice) d'arr. (arr.> 60 000)
Tél : 514-626-5363
Division : Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # : 1196765029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder une majoration de 84 973,70 \$, taxes incluses, à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi dépense totale de 437 293,04 \$ (taxes incluses) à 522 266,74 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[DRE_119765029_Info_Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-31

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances



Dossier # : 1198548002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Il est recommandé:
d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-18 14:20

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1198548002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle. Les deux cibles visées de la priorité #5 du plan d'action de la Ville de Montréal sont ainsi libellées :

Cible 1 : faire la prévention des accidents et ce, afin d'atteindre globalement un taux de fréquence des accidents de 6,00 au 30 septembre 2019.

Cible 2 : promouvoir la santé et le mieux-être des employés et ce, afin d'atteindre globalement un taux de maladie de 5,15 % au 30 septembre 2019.

Par conséquent, afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte des objectifs de réduction du taux d'absentéisme, l'utilisation d'experts médicaux est primordiale pour supporter le Bureau de santé dans la gestion optimale des dossiers en invalidité CNESST et invalidité personnelle. Cela permet de diminuer les périodes d'absences, de donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, d'analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter la présence au travail et d'accompagner les différents intervenants de la Ville dans les cas complexes.

Dans les années antérieures, le Bureau de santé a contacté plusieurs médecins afin d'agir à titre de médecin désigné de la Ville de Montréal. La grande majorité des médecins ont décliné l'offre par manque d'intérêt pour ce type de mandat. Ceux qui ont accepté ont demandé une période d'essai de quelques semaines, afin de prendre une décision éclairée. C'est suite à cette période d'essai qu'ils ont finalement accepté.

Ainsi, trois médecins généralistes font partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe offre les services requis en suivi des

absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésions professionnelles et supporte également pour les examens préemploi. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine selon leur disponibilité. Les médecins en médecine du travail sont plutôt rares et difficiles à recruter étant notamment très occupés par leur pratique active. Le choix des médecins retenus s'est fait d'abord afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel, la demande pour ce type de médecins en médecine du travail est de loin supérieure à l'offre.

D'autre part, pour connaître les tarifs du marché, nous avons sollicité les 3 firmes suivantes en 2019 :

Groupe Santé Physimed
Cyclone Santé
Les Services Assessmed

Le tarif le plus bas de ces 3 firmes pour une expertise médicale avec un médecin généraliste est de 725 \$, comparativement à un taux horaire variant entre 315 \$ et 445 \$ pour les médecins retenus (TotalMed Solutions Santé inc. & François Kassab MD inc.) par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, selon les pratiques de gouvernance du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, le Bureau de santé a recommandé le renouvellement du contrat des deux fournisseurs, car les résultats suite à l'évaluation des fournisseurs étaient satisfaisants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0548 du 25 octobre 2018 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois.

CG17 0562 du 14 décembre 2017 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois.

CG16 0628 du 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 147 857,85 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

DA164346007 du 12 octobre 2016 : Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab, M.D. inc. pour les services du docteur François Kassab, d'un montant maximal de 33 515,21 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 28 juillet au 31 décembre 2016.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme François Kassab MD, inc. d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le tarif horaire de la firme François

Kassab MD, inc a été établi à 315,00 \$ pour une prestation de travail de 320 heures sur les lieux du travail. Le tarif pour les audiences a été établi à 450,00 \$ pour 36 heures d'audience et à 120,00 \$ pour 120 rapports.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des lésions professionnelles et du prompt retour au travail des employés pour tous les services centraux, incluant le SPVM et le SIM et 1 arrondissement. Il a également le mandat la gestion de l'invalidité personnelle autogérée et le prompt retour au travail des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés, en autogestion. Le Bureau de santé assure le suivi des dossiers en invalidité avec l'ancien assureur et assure un rôle de vigie et support conseil avec l'assureur actuel. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents. Finalement, le Bureau de santé assure, dans le cadre des examens préemploi, la capacité du candidat à exercer l'emploi pour lequel il a postulé.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences et des retours au travail, les services professionnels de la firme François Kassab, M.D. inc. sont requis à titre de médecin conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers d'invalidité personnelle et de lésions professionnelles;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- effectuer la préparation d'une audience;
- témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2020. Un bon de commande

sera fait au début de l'année 2020 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS										
FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC										
356h/année										
Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous - total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
320	315,00 \$	100 800,00 \$	450,00 \$	36	16 200,00 \$	120,00 \$	120	14 400 \$	131 400,00 \$	151 077,15 \$

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 151 077,15 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En 2018, la firme François Kassab MD inc. a facturé 302 heures. La projection pour 2019 est de 356 heures facturées.

En 2020, le Bureau de santé prévoit une projection similaire à 2019 soit 356 heures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 04 décembre 2019

CM - 16 décembre 2019

CG - 19 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LANDRY
Chef de division - Division de la gestion de la
présence au travail - Bureau de santé - par
intérim

Tél : 514-872-1383

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-17

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé sécurité et mieux-être

Tél :

514-443-9441

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé sécurité et mieux-être

Tél : 514-443-9441

Approuvé le : 2019-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Josée LAPOINTE
Directrice

Tél : 514 872-5849

Approuvé le : 2019-11-15

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME FRANÇOIS KASSAB, M.D. INC. représentée par Docteur François Kassab, ayant sa principale place d'affaires au 900, boulevard du Séminaire Nord, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1C3, dûment autorisée tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 838533040
N° d'inscription T.V.Q. : 219645704TQ0001
N° d'inscription au fichier des fournisseurs : 406646

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2020.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent cinquante et un mille et soixante-dix-sept dollars et quinze cents (151 077,15 \$) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l'article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.
- 11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme François Kassab M.D. inc

1. Le contractant devra être présent, pendant trois cent cinquante-six (356) heures, selon les horaires prévus par le directeur santé et mieux-être.
2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :
 - 2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers d'invalidité personnelle et de lésions professionnels;
 - 2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
 - 2.3. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
 - 2.4. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
 - 2.5. autoriser le réarmement des policiers;
 - 2.6. évaluer la justification des absences ponctuelles;
 - 2.7. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
 - 2.8. rédiger des opinions médicales pour documenter les demandes de partage d'imputation;
 - 2.9. effectuer la préparation d'une audience;
 - 2.10. témoigner devant le Tribunal administratif du travail.
3. La Ville verse au contractant :
 - 3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.1 à 2.8 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de trois cent quinze dollars (315,00 \$);
 - 3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de trois cent quinze dollars (315,00 \$) de l'heure pour cinq (5) heures.
 - 3.2. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.9 et 2.10 de la présente annexe et pour les rapports concernant la filature d'un employé, des honoraires établis selon un taux horaire de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$);

- 3.3. des honoraires établis à un taux de mille huit cents dollars (1 800,00 \$) pour chaque demi-journée lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.
- 3.3.1. lorsque l'audition est annulée moins de 2 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et le taux applicable est de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) de l'heure;
 - 3.3.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 2 semaines et plus avant la date prévue de l'audition;
 - 3.3.3. le contractant s'engage à faire parvenir ses disponibilités pour témoigner au Tribunal administratif du travail dans les 6 à 9 mois suivant la date de la rencontre avec l'employé en expertise médicale.
- 3.4. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC
356h/année

Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
320	315,00 \$	100 800,00 \$	450,00 \$	36	16 200,00 \$	120,00 \$	120	14 400 \$	131 400,00 \$	151 077,15\$

Le tarif horaire de la firme François Kassab M.D. inc. a été établi à 315,00 \$ pour une prestation de travail de 320 heures pour les présences au Bureau de santé et de 450,00 \$ pour une prestation de travail 36 heures pour des présences en audiences durant l'année 2020.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dossier # : 1198548002

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 151 077,15 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1198548002 - François Kassab Md inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-21

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnel(le) (domaine d'expertise) - Chef
d'équipe
Tél : 514 872-7512
Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198548001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé inc., d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est recommandé:
d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé inc., d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-18 14:19

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1198548001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé inc., d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle. Les deux cibles visées de la priorité #5 du plan d'action de la Ville de Montréal sont ainsi libellées :

Cible 1 : faire la prévention des accidents, et ce, afin d'atteindre globalement un taux de fréquence des accidents de 6,00 au 30 septembre 2019.

Cible 2 : promouvoir la santé et le mieux-être des employés et ce, afin d'atteindre globalement un taux de maladie de 5,15 % au 30 septembre 2019.

Par conséquent, afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte des objectifs de réduction du taux d'absentéisme, l'utilisation d'experts médicaux est primordiale pour supporter le Bureau de santé dans la gestion optimale des dossiers en invalidité CNESST et invalidité personnelle. Cela permet de diminuer les périodes d'absences, de donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, d'analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter la présence au travail et d'accompagner les différents intervenants de la Ville dans les cas complexes.

Dans les années antérieures, le Bureau de santé a contacté plusieurs médecins afin d'agir à titre de médecin désigné de la Ville de Montréal. La grande majorité des médecins ont décliné l'offre par manque d'intérêt pour ce type de mandat. Ceux qui ont accepté ont demandé une période d'essai de quelques semaines, afin de prendre une décision éclairée. C'est suite à cette période d'essai qu'ils ont finalement accepté.

Ainsi, trois médecins généralistes font partie de l'équipe médicale en gestion médico-

administrative au Bureau de santé. Cette équipe offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésions professionnelles et supporte également pour les examens préemploi. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine selon leur disponibilité. Les médecins en médecine du travail sont plutôt rares et difficiles à recruter étant notamment très occupés par leur pratique active. Le choix des médecins retenu s'est fait d'abord de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel, la demande pour ce type de médecins en médecine du travail est de loin supérieure à l'offre.

D'autre part, pour connaître les tarifs du marché, nous avons sollicité les 3 firmes suivantes en 2019 :

Groupe Santé Physimed
Cyclone Santé
Les Services Assessmed

Le tarif le plus bas de ces 3 firmes pour une expertise médicale avec un médecin généraliste est de 725 \$, comparativement à un taux horaire variant entre 315 \$ et 445 \$ pour les médecins retenus (TotalMed Solutions Santé inc. & François Kassab MD inc.) par l'équipe du Bureau de santé de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, selon les pratiques de gouvernance du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, le Bureau de santé a recommandé le renouvellement du contrat des deux fournisseurs, car les résultats suite à l'évaluation des fournisseurs étaient satisfaisants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0549 – 25 octobre 2018 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 307 287,93 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, soit douze (12) mois.

CG17 0562 – 14 décembre 2017 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 321 843,77 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois.

CG17 0538 – 30 novembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la Firme TotalMed Solutions santé inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 \$ à 287 897,40 \$.

CG16 0627 – 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 228 225,38 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

CG16 0008 - 28 janvier 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels

à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme TotalMed Solutions Santé inc. d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 445,00 \$ pour une prestation de travail de 344 heures pour le médecin A et 325,00 \$ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B. Le tarif pour les auditions a été établi à 2 000,00 \$ pour la demi-journée d'audition pour 20 demi-journées. Le tarif pour les rapports a été établi à 55,00 \$ pour 258 rapports.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des lésions professionnelles et du prompt retour au travail des employés pour tous les services centraux, incluant le SPVM et le SIM et 1 arrondissement. Il a également le mandat la gestion de l'invalidité personnelle autogérée et le prompt retour au travail des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés, en autogestion. Le Bureau de santé assure le suivi des dossiers en invalidité avec l'ancien assureur et assure un rôle de vigie et support-conseil avec l'assureur actuel. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents. Finalement, le Bureau de santé assure, dans le cadre des examens préemploi, la capacité du candidat à exercer l'emploi pour lequel il a postulé.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences et des retours au travail, les services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers d'invalidité personnelle et de lésions professionnelles;
- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
- réviser, au besoin, les questionnaires de préemploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
- autoriser le réarmement des policiers;
- évaluer la justification des absences ponctuelles;
- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité;
- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
- effectuer la préparation d'une audition;

- témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail.

Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2020. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2020 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS										
FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC										
Nombre d'heures / année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A 344	445,00 \$	149 640,00 \$	2 000,00 \$	20	40 000,00 \$	55,00 \$	258	14 190,00 \$	277 145,00 \$	318 647,46 \$
Médecin B 215	325,00 \$	67 725,00 \$								

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 318 647,46 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En 2018, la firme TotalMed Solutions Santé inc a facturé 588 heures. La projection pour 2019 est de 629 heures facturées.

En 2020, le Bureau de santé prévoit une projection similaire à 2019 soit 629 heures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 04 décembre 2019
CM - 16 décembre 2019
CG - 19 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LANDRY
Chef de division - Division de la gestion de la présence au travail - Bureau de santé - par intérim

Tél : 514-872-1383
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-17

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé sécurité et mieux-être

Tél : 514-443-9441
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé sécurité et mieux-être
Tél : 514-443-9441
Approuvé le : 2019-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2019-11-15

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC. représentée par Docteur Anne Thériault, ayant sa principale place d'affaires au 6900 boulevard Décarie, bureau 3470, Montréal (Québec) H3X 2T8, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

N^o d'inscription T.P.S. : 822923173
N^o d'inscription T.V.Q. : 1221288650
N^o d'inscription au fichier des fournisseurs : 387048

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme TotalMed Solution Santé pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2020.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent dix-huit mille six cent quarante-sept dollars et quarante-six cents (318 647,46 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l'article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.
- 11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme TotalMed Solutions Santé inc.

1. Le contractant devra être présent, selon les horaires prévus par le directeur santé, sécurité et mieux-être.
2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :
 - 2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers d'invalidité personnelle et de lésions professionnelles;
 - 2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;
 - 2.3. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;
 - 2.4. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;
 - 2.5. réviser, au besoin, les questionnaires de préemploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;
 - 2.6. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;
 - 2.7. témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail;
 - 2.8. autoriser le réarmement des policiers;
 - 2.9. évaluer la justification des absences ponctuelles;
 - 2.10. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.
3. La Ville verse au contractant :
 - 3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de quatre cent quarante-cinq dollars (445,00 \$) pour le médecin A, de trois cent vingt-cinq dollars (325,00 \$) pour le médecin B, de cinquante-cinq dollars (55 \$) par rapport de cinq (5) pages et moins et onze dollars (11,00 \$) par page supplémentaire.
 - 3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de quatre cent quarante-cinq dollars (445 \$) pour le médecin A et de trois cent vingt-cinq dollars (325,00 \$) pour le médecin B de l'heure pour cinq (5) heures.
 - 3.2. des honoraires établis à un taux de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour chaque demi-journée, de trois mille huit cent dollars (3 800,00 \$) pour chaque journée et de quatre cent quarante-cinq dollars (445,00 \$) de l'heure par tranche de quinze

(15) minutes pour une prolongation lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs. Des frais administratif de cent cinquante dollars (150,00 \$) sont applicables pour modifier une date d'audience fixée. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.

- 3.2.1. lorsque l'audition est annulée, moins de 3 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et rémunéré selon le tarif de l'audition à deux mille dollars (2 000,00 \$) par demi-journée prévue;
 - 3.2.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 3 semaines et plus avant la date prévue de l'audition;
 - 3.2.3. en dehors de Montréal / Laval / Longueuil, la comparution d'une journée sera facturée au minimum.
- 3.3. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la Firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC

Nombre d'heures/année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A 344	445,00 \$	153 080,00 \$	2 000,00 \$	20	40 000,00 \$	55,00 \$	258	14 190,00 \$	277 145,00 \$	318 647,46 \$
Médecin B 215	325,00 \$	69 875 \$								

Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 445,00 \$ pour une prestation de travail de 344 heures pour le médecin A et 325,00 \$ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B, à un tarif de 2 000,00 \$ la demi-journée d'audience pour 20 demi-journées d'audience et à 258 rapports à un tarif de 55,00 \$ durant l'année 2020.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dossier # : 1198548001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé inc., d'un montant maximal de 318 647,46 \$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1198548001- TotalMed Solutions Santé inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances,
Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-18

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1191683002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver.

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet d'addenda N° 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-21 13:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1191683002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2017, une convention entre la Ville de Montréal et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) a été renouvelée pour une période de 5 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 (addenda N° 1). Cette convention et l'addenda N° 1 établissent les modalités d'un contrat pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipement de plein air d'hiver dans certains parcs-nature de la Ville. Cette convention et l'addenda N° 1 établissent également, les modalités du soutien technique offert par la Ville à l'organisme. GUEPE gère la location d'équipements d'hiver dans cinq parcs-nature de la Ville de Montréal. L'organisme achète et entretient l'équipement avec les profits générés par la location. Depuis les deux dernières années, les dépenses sont plus élevées que les revenus aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de Pointe-aux-Prairies. Pour certaines journées en semaine, les revenus de location d'équipement ne sont pas assez élevés pour couvrir le salaire de l'employé du GUEPE.

De plus, depuis 2017, la location de la maison du Ruisseau apporte plus de dépenses que de revenus à l'organisme. En raison des inondations récurrentes du sous-sol du 1, rue Oakridge, l'espace-dortoir de la maison du Ruisseau a été transformé en espace d'entrepôt pour le matériel d'animation de l'organisme. Ce changement de vocation de la maison du Ruisseau apporte moins de revenus à l'organisme qui doit assumer les frais d'entretien et

de chauffage.

Finalement, la gestion des machines distributrices au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et au chalet d'accueil Pitfield devait garantir des revenus à GUEPE. Cependant, l'organisme n'en retire aucun profit. Les ventes ne sont pas assez élevées pour couvrir le salaire de l'employé responsable de la gestion des machines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0300 - 24 août 2017 - Approuver un projet d'addenda N° 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables.

CG12 0464 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, pour une somme totale de 562 810,30 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CG10 0439 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), organisme à but non lucratif, pour la fourniture de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements, de location d'équipements de plein air d'hiver et l'entretien de la maison du Ruisseau et du bureau administratif GUEPE, pour un montant de 218 297,35 \$ taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Dans le présent dossier, il est proposé d'apporter des modifications aux opérations de location d'équipements de plein air et de gestion de machines distributrices et que le service de location d'équipements de plein air soit assuré par l'employé de la Ville qui est déjà présent à l'accueil, lors des journées en semaine où il y a peu de visiteurs. La Ville reprendra la gestion des machines distributrices au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et de la machine de collations au chalet d'accueil Pitfield.

Conformément aux autres ententes en cours avec les partenaires des parcs-nature, la Ville assumera les frais d'électricité et de chauffage des bâtiments situés au 1 et 5, rue Oakridge.

JUSTIFICATION

Les nouvelles conditions se trouvant dans l'addenda N° 2 permettront à GUEPE de dégager un surplus budgétaire qui servira à l'entretien et au renouvellement de l'équipement de plein air offert en location dans les chalets d'accueil des parcs-nature. Les montants d'argent que GUEPE ne déboursa plus pour le chauffage et l'électricité des bâtiments permettront à l'organisme de maintenir la qualité de ses services dans les parcs-nature. Ces montants serviront également à bonifier le matériel d'animation et à promouvoir davantage les activités présentées dans les parcs-nature.

GUEPE est reconnu dans le milieu de l'éducation en environnement depuis plus de 25 ans. À travers leurs activités, l'organisme rejoint annuellement plus de 70 000 personnes. Cet

organisme récipiendaire de prix d'excellence (dont le Prix de mentorat des jeunes de la Fédération canadienne de la faune), est un partenaire majeur du réseau des grands parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir de janvier 2020, les dépenses liées au chauffage et à l'électricité du bâtiment situé au 1^{ère} Avenue Oakridge (Bureau administratif du GUEPE) et du bâtiment situé au 5^e Avenue Oakridge (Maison du Ruisseau), seront assumées par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal. Selon les dépenses de 2017 et 2018, le montant annuel en énergie est estimé à 7 800 \$ incluant les taxes pour les deux bâtiments.

Les nouvelles dispositions pour la location d'équipements de plein air n'entraînent aucun coût supplémentaire pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Le service de location sera assuré par les employés de la Ville qui sont déjà présents à l'accueil des parcs-nature.

Le service de machines distributrices du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et de la machine de collations du chalet d'accueil Pitfield sera intégré au contrat qui est actuellement géré par la Division de la gestion des parcs-nature.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de l'organisme permettent une amélioration de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'addenda N^o 2 de la convention permettra de maintenir les services déjà offerts dans plusieurs parcs-nature de Montréal, à un coût accessible.

Le refus d'adopter l'addenda N^o 2 aura un impact sur l'accessibilité aux activités de plein air, puisque les citoyens devront payer davantage pour les services de location d'équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par GUEPE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la mise en application de l'addenda N^o 2 du contrat d'offre de services et de la convention de partenariat : dès l'approbation de l'addenda N^o 2 par le conseil d'agglomération.

Fin du contrat d'offre de services et de la convention de partenariat : 31 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bertrand PLANTE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Bertrand PLANTE, 13 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée TREMBLAY
Agente de développement

Tél : 280-3350
Télécop. : 280-8705

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-25

Anne DESAUTELS
Chef de section - grands parcs

Tél : 514 280-6693
Télécop. : 514 280-6694

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs
et espaces publics

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie, pour me remplacer du 18 au 26 novembre 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et
des sports

Tél : 514 872-5638

Approuvé le : 2019-11-20

Approuvé le : 2019-11-20

Dossier # : 1191683002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent Addenda No. 2 est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[2019-11-06 - Addenda No 2 - Visé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



**ADDENDA NO. 2 À LA CONVENTION APPROUVÉE PAR LA RÉOLUTION
CG12 0464 MODIFIÉE PAR L'ADDENDA NO. 1 APPROUVÉ PAR LA RÉOLUTION
CG17 0300**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **LE GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 9432, boulevard Gouin Ouest, Montréal, Québec, H8Y 1T4, agissant et représentée par madame Gabrielle Normand, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'organisme de charité : 132238627 RR 0001

Ci-après appelée « **ORGANISME** »

La **VILLE** et l'**ORGANISME** sont également, individuellement ou collectivement désignés dans le présent Addenda no. 2 comme une « **PARTIE** » ou les « **PARTIES** ».

ATTENDU QUE les grands parcs font partie du domaine public de la **VILLE**, qu'ils relèvent du conseil d'agglomération de la **VILLE** et que ce dernier est maître d'œuvre en matière de gestion des grands parcs sur son territoire;

ATTENDU QUE la mission des grands parcs de la **VILLE** est de conserver, de mettre en valeur et de rendre accessibles les patrimoines au profit des générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE, depuis 1991, la mission de l'**ORGANISME** est d'offrir à la population des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature et du plein air par le biais de cours, d'ateliers, de conférences, de colloques, de séminaires, de randonnées et d'autres activités du même genre;

ATTENDU QUE la **VILLE** a conclu une convention avec l'**ORGANISME** pour des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location

d'équipements de plein air d'hiver dans plusieurs parcs-nature de la VILLE, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, cette convention ayant été approuvée par le conseil d'agglomération de la VILLE le 20 décembre 2012 en vertu de la résolution CG12 0464 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME ont convenu, en vertu d'un addenda approuvé par le conseil d'agglomération de la VILLE le 24 août 2017 conformément à la résolution CG17 0300 (ci-après l'« Addenda no. 1 »), de renouveler la Convention initiale pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la VILLE reconnaît la compétence de l'ORGANISME en matière d'offre d'activités et de services en éducation dans le domaine de l'environnement et du plein air et qu'elle désire que la population bénéficie de tels services;

ATTENDU QUE les PARTIES désirent conclure le présent Addenda no.2 afin d'apporter des modifications à la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la VILLE a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'ORGANISME.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 **MODIFICATIONS**

La Convention initiale telle que modifiée par l'Addenda no. 1 est modifiée comme suit :

2.1 par l'ajout de la phrase suivante à la fin de l'article 5.6.6 :

« Dans un tel cas, les droits et obligations relatifs à un Lieu prêté continuent de s'appliquer pour le Lieu prêté relocalisé. »;

2.2 par l'ajout de l'article 5.6.7 suivant :

« 5.6.7 La VILLE s'engage à assumer les frais d'électricité et de chauffage des bâtiments situés au 1 et au 5, rue Oakridge. »;

2.3 par le remplacement de l'article 5.5.1 par l'article suivant :

« 5.5.1 conserver les revenus provenant :

5.5.1.1 des services de location de la maison du Ruisseau située au 5, rue Oakridge;

5.5.1.2 de la location d'équipements de plein air d'hiver dans les parcs-nature de la VILLE offrant ce service;

5.5.1.3 des comptoirs de rafraîchissements et de la machine à boissons chaudes du chalet d'accueil des Champs du parc-nature du Bois-de-Liesse;

5.5.1.4 de la machine à boissons chaudes du chalet d'accueil Pitfield du parc-nature du Bois-de-Liesse tant que la VILLE décide de maintenir ce service; »

5.5.1.5 des comptoirs de rafraîchissements du Pavillon des Marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. »;

2.4 par l'ajout des mots suivants à la fin de l'article 6.1.4 :

« et dans toute mise à jour annuelle de ce plan d'action. »;

2.5 par le remplacement de l'article 6.1.8 par l'article suivant :

« dispenser un service de machine à boissons chaudes au chalet d'accueil Pitfield du parc-nature du Bois-de-Liesse et au chalet d'accueil des Champs du parc-nature du Bois-de-Liesse tant que la VILLE décidera de maintenir ce service ainsi qu'un service de comptoirs de rafraîchissements au chalet d'accueil des Champs du parc-nature du Bois-de-Liesse et au Pavillon des Marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies étant entendu que tous les produits doivent être approuvés par la VILLE avant d'être disponibles pour la vente au public. À cet effet, le Service de l'inspection des aliments de la VILLE, qui peut effectuer des inspections aux endroits où des aliments sont vendus, est autorisé à transmettre à la Division de la gestion des parcs-nature de la VILLE une copie de ses rapports d'inspection. L'ORGANISME est également autorisé à vendre des articles, des collations ou autres produits dans le cadre d'événements qu'il organise. »;

2.6 par la suppression de l'article 6.1.10 sans modifier la numérotation des articles qui suivent;

2.7 par la suppression, à l'article 6.1.11, de la référence à l'article 6.1.10.;

2.8 par la suppression de l'article 6.5 sans modifier la numérotation des articles qui suivent;

2.9 par l'ajout des mots suivants à la fin du premier alinéa de l'article 6.6 :

Dossier # : 1191683002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Objet :	Approuver un projet d'addenda No 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191683002-SGPI-frais d'énergie pour OUV3752et OUV3762-Maison du Ruisseau et GUEPE.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-point de service HDV
514-872-0549
Co-auteur Alpha Okakesema
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point De Serv. Brennan
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point De Serv. HDV



Dossier # : 1195006003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme STI Maintenance inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17803) - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois par laquelle STI Maintenance inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17803;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-22 10:57

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1195006003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme STI Maintenance inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17803) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets d'importance stratégique et opérationnelle nécessitant une expertise professionnelle en matière de gestion des actifs physiques de la Ville. Ces projets relèvent de plusieurs arrondissements et services centraux de la Ville dont principalement, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'eau, le Service des technologies de l'information.

Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus, le Service des technologies de l'information met en place des ententes de prestations de services spécialisés qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir dans la gestion et la modernisation du portefeuille d'applications de ses outils de gestion des actifs physiques en lien avec ses orientations et l'architecture en place. De plus, le Service des TI vise à contribuer à la standardisation des pratiques et des processus d'affaires afin d'améliorer l'efficacité, accroître l'efficacité et la productivité pour mieux répondre aux besoins des unités d'affaires et permettre de partager l'ensemble des données de maintenance au sein du Service.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé un appel d'offres public (#19-17803) en date du 14 août 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et soumettre leur proposition.

La nature du service permettra de répondre aux applications métiers destinées aux services de maintenance, à la gestion du cycle de vie des actifs (pièces et équipements exploités), à la chaîne d'approvisionnement, à la gestion du travail, la planification et le suivi des budgets.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un (1) addenda a été publié :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	16 août 2019	Avis d'absence et de délégation de l'agent du service de l'approvisionnement durant la période du 19-30 août 2019.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 17 septembre 2019. La période de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture.

Le présent dossier vise ainsi à conclure avec la firme STI Maintenance inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17803) - (1 soumissionnaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

La présente demande d'autorisation de contrat concerne un lot de services spécialisés en matière de GMAO - ERP (Gestion de maintenance assistée par ordinateur - *Entreprise Ressource s Plannin g*) incluant l'intégration, la configuration, la modélisation et les mises à niveau du carnet de logiciels des systèmes de gestion des actifs physiques (Maximo) de la Ville avec des applicatifs couvrant les exigences suivantes : inventaire, localisation, gestion d'information dédiée par type d'équipement, gestion de la maintenance (corrective), bon de travail, gestion du personnel et planning, gestion des stocks, gestion des coûts et préparation des budgets, gestion des achats, rapports d'écart et indicateurs clés de performance (KPI).

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a généré un total de sept (7) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, un (1) fournisseur a déposé une soumission.

- Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique qu'une firme ne pouvait pas répondre aux exigences métiers du devis technique, deux firmes n'acceptaient pas les conditions contractuelles de l'appel d'offres et les dernières n'ont pas offert d'explication sur leur désistement à déposer une proposition.
- La seule firme qui a déposé sa proposition a été déclarée conforme d'un point de vue administratif.
- L'évaluation de l'unique soumission déposée a été effectuée le 22 octobre 2019 selon une grille de pondération et des critères d'évaluation standard préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement.

Les résultats qui découlent de cette évaluation (qualitative) et selon le mode d'adjudication obligatoire à double enveloppe sont les suivants :

Soumission conforme	Note Intérimaire %	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total (TTI)
STI Maintenance inc.	81,8	1,44	917 500,50 \$	NA	917 500,50 \$
Dernière estimation réalisée					1 270 473,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-352 973,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 28%

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 28 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que l'approche de prestation de services utilisant deux (2) taux horaires pour des niveaux d'expertise différents (ressources spécialisées d'architectures de solution Maximo et et ressources spécialisées en processus Maximo , d'analyste programmeur), n'a pas été utilisée auparavant. On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas que estimés et que le soumissionnaire a présenté une offre très compétitive.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Après vérification, la firme STI Maintenance inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente attribuée globalement permettra à la Ville de bénéficier des impacts suivants :

- Optimiser la gestion et la programmation de la maintenance, la gestion des demandes de modification, la gestion des pièces de rechange, la gestion des entretiens correctifs, la planification et l'ordonnancement des travaux, l'analyse des défaillances, l'approvisionnement en pièces et services, le suivi des coûts, la configuration d'indicateurs de performance l'affectation des ressources et l'optimisation des inventaires en matière d'approvisionnement, de gestion d'allocations de ressources humaines et matérielles, afin de faire évoluer les différents actifs de la Ville.

- Intégrer la solution Maximo aux applications et transactions financières de la Ville;
- Renforcer les procédures de sécurité, maximiser les applications métiers par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- Améliorer la gestion de la maintenance, ce qui a pour conséquence de mieux contrôler les coûts totaux de possession;
- Optimiser les processus et les pratiques de gestion prévisionnelle, préventive, corrective et l'ordonnancement des travaux et dans la gestion des risques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 4 décembre 2019

- Approbation du dossier par le CM : 16 décembre 2019
- Approbation du dossier par le CG : 19 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Robert Normandeau / Validation du processus de sollicitation du marché, Service de l'approvisionnement

Parties prenantes

Robert NORMANDEAU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Robert NORMANDEAU, 31 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

José SIMON
Conseiller stratégique, gestion de contrats

Tél : 514 872-1199
Télécop. : 514-280-4279

Vincent DECROIX
Chef de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ghayath HAIDAR
Directeur, Gestion du territoire
Tél : 514-872-7710
Approuvé le : 2019-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-11-20

Dossier # : 1195006003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Objet :	Conclure avec la firme STI Maintenance inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17803) - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf19-17803 pv.pdf19-17803 comité.pdf](#)



[19-17803 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-04

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
STI Maintenance Inc.	917 500,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:
Une firme ne peut pas répondre aux exigences de l'appel d'offres, deux firmes n'acceptent pas les conditions contractuelles de la Ville et les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation

Préparé par : Le - -

19-17803 - Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité			
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	22-10-2019		
STI MAINTENANCE INC.	3,75	8,50	13,25	8,75	15,25	15,25	17,00	81,8	917 500,50 \$	1,44	1	Heure	9 h 00		
								-		-		Lieu	255 boul Crémazie Est bureau 400		
								-		-		<table border="1"> <tr> <th>Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement															
10000															
								-		-					
								-		-					
								-		-					
								-		-					
								-		-					
0								-		-					
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau													



Liste des commandes

Numéro : 19-17803

Numéro de référence : 1295716

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plate-forme Maximo d'IBM

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	Commande : (1629357) 2019-08-15 10 h 16 Transmission : 2019-08-15 10 h 16	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-16 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	Commande : (1633322) 2019-08-26 9 h 29 Transmission : 2019-08-26 9 h 29	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-26 9 h 29 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1629260) 2019-08-15 8 h 53 Transmission : 2019-08-15 8 h 53	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-16 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1629415) 2019-08-15 11 h 16 Transmission : 2019-08-15 11 h 16	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-16 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1630683) 2019-08-19 13 h 28 Transmission : 2019-08-19 13 h 28	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-19 13 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Le Groupe Créatech, une société de Bell Canada 930, rue d'Aiguillon Bureau 120A Québec, QC, G1R 5M9 http://www.groupecreatech.com NEQ : 1163216592	Madame Adjointe Administrative Téléphone : 514 937-1188 Télécopieur : 514 937-9201	Commande : (1631097) 2019-08-20 9 h 38 Transmission : 2019-08-20 9 h 38	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-20 9 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> mohamax implementation services 5742 Plantagenet Montréal, QC, H3S2K3 NEQ : 1163825715	Monsieur Mohamed skandaji Téléphone : 514 670-5173 Télécopieur :	Commande : (1629359) 2019-08-15 10 h 16 Transmission : 2019-08-15 10 h 16	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-16 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1174002486	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	Commande : (1629272) 2019-08-15 9 h 02 Transmission : 2019-08-15 9 h 02	3171761 - 19-17803 addenda 1 2019-08-16 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			



Dossier # : 1196626005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-21 12:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196626005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet MIL Montréal, précédemment nommé site Outremont et ses abords, vise le réaménagement de ce territoire en un nouveau milieu de vie mixte, durable et axé sur les transports actif et collectif. Ce projet est composé de deux secteurs : le site Outremont et ses abords. Le site Outremont correspond à l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et s'étend sur 38 hectares. Il intègre notamment le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal, dont l'ouverture des premiers pavillons a eu lieu en septembre 2019. Les abords couvrent une partie des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (secteurs Beaumont, De Castelnau et Parc), de Rosemont-La Petite-Patrie (secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra), du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, et jouxtent la ville de Mont-Royal. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords résulte de la volonté municipale d'intégrer ces territoires industriels au redéveloppement de l'ancienne gare de triage (démarche du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau). La réalisation du site Outremont est notamment encadrée par une entente signée en 2011 par la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128), dans laquelle les parties se sont engagées à obtenir une certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). La démarche globale de certification est portée par l'Université de Montréal auprès de l'organisme U.S. Green Building Council (USGBC). Pour alimenter cette démarche, la Ville et l'Université sont responsables du suivi des crédits LEED-AQ visés, pour les interventions relevant de leurs compétences respectives, dans le périmètre défini.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de la mise en œuvre du projet (unité requérante), en collaboration avec différentes unités administratives de la Ville. Afin d'accompagner les services municipaux pour l'atteinte de la certification LEED-AQ, un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (« Lemay » dans la suite du texte) par le conseil municipal en juin 2015 (CM15 0783). La certification LEED-AQ d'un projet requiert, en effet, une expertise spécifique ainsi que du temps et des efforts de coordination soutenus, comparativement aux projets similaires ne visant aucune certification. L'objectif du SUM était donc de s'adjoindre les services d'une firme spécialisée pour :

- Guider et coordonner les activités des différentes unités impliquées;
- Compiler la documentation nécessaire pour garantir le respect des crédits visés depuis la conception jusqu'à la construction du projet;
- Transmettre l'ensemble de la documentation à l'Université de Montréal, responsable de la démarche auprès du USGBC.

Un an après le début du mandat, un addenda a été approuvé par le conseil municipal (CM16 0745). L'objectif de cet addenda était d'amender la convention de services professionnels intervenue avec Lemay afin de réviser le bordereau de prix, sans dépense additionnelle, en redistribuant les sommes, initialement prévues en lots spécifiques, pour inclure un lot d'activités générales et adapter le bordereau à l'évolution du projet.

Au regard de l'avancement des travaux du projet MIL Montréal, il nous apparaît nécessaire de modifier à nouveau la convention pour les raisons suivantes :

- Le mandat devait initialement durer 48 mois et prendre fin en 2019. Il est aujourd'hui entendu que l'ensemble des interventions prévues dans le périmètre LEED-AQ se poursuivra jusqu'à au moins 2022 (ajustement du calendrier de réalisation du projet);
- Le lot 12 – Bassin et parc P-1 apparaissant au bordereau ne fait pas partie du périmètre LEED-AQ indiqué dans les documents d'appel d'offres et doit être retiré. Les sommes associées à ce lot seront versées pour les services et frais additionnels découlant de la prolongation imprévisible du chantier;
- La division du mandat par lots, telle qu'initialement présentée dans le devis technique, entraîne une gestion complexe et difficilement réalisable une fois le projet en phase de réalisation. Les parties impliquées se sont entendues sur une nouvelle répartition des honoraires permettant de simplifier la gestion des décomptes progressifs et des paiements liés aux services rendus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0745 – 20 juin 2016 (dossier 1167298001) – Approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

CM15 0783 – 15 juin 2015 (dossier 1155950002) – Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14281 (4 soumissionnaires, 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM14 0293 – 24 mars 2014 (dossier 1130890006) – Approuver le projet d'Addenda n° 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128).

CM11 0284 – 11 avril 2011 (dossier 1110159002) – Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont.

CM11 0128 – 21 février 2011 (dossier 1110093001) – Adopter le projet d'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

CM11 0129 – 21 février 2011 (dossier 1100524002) – Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (règlement 04-047-34) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (campus Outremont).

DESCRIPTION

Le présent projet d'addenda vise à modifier la convention en y apportant les changements suivants :

- Prolonger la durée du mandat jusqu'en 2022 afin de refléter l'évolution du calendrier de réalisation du projet et verser une somme de 11 629,74 \$ pour couvrir tous les frais et services additionnels découlant de cette prolongation;
- Retirer le lot 12 – Bassin et parc P-1 du bordereau, lot exclu du périmètre LEED-AQ;
- Adopter un nouveau bordereau simplifié afin de faciliter le suivi administratif de la facturation des lots. Ce nouveau bordereau se présente comme suit :

	Phase de conception	Phase de plans et devis	Phase de construction	TOTAL
Montants payés à ce jour (en date du 1 ^{er} octobre 2019)				237 573,01 \$
Sommes restantes (en date du 1 ^{er} octobre 2019)	40 000,00 \$	25 000,00 \$	65 000,00 \$	164 886,75 \$
Travaux municipaux	10 000,00 \$	10 000,00 \$	45 000,00 \$	65 000,00 \$
Encadrement du développement immobilier	30 000,00 \$	15 000,00 \$	20 000,00 \$	65 000,00 \$
Autres services inclus au contrat				34 886,75 \$
Contingences payées à ce jour (en date du 1 ^{er} octobre 2019)	14 700,00 \$			
Contingences restantes (en date du 1 ^{er} octobre 2019)	25 546,03 \$			

Sans s'y restreindre, sont compris dans les « travaux municipaux » les éléments suivants : travaux d'infrastructures souterraines (égout et aqueduc), de réaménagement de surface (chaussée et trottoirs) et de verdissage pour l'aménagement des nouveaux espaces publics (rues et parcs).

Sans s'y restreindre, sont comprises dans l'« encadrement du développement immobilier » les interventions visant à baliser la conception et la construction de logements (principalement sociocommunautaires) sur les terrains appartenant initialement à la Ville de Montréal.

Sans s'y restreindre, sont compris dans les « autres services inclus au contrat » toutes les

activités transversales à tous les lots ainsi que les livrables attendus pour le suivi régulier du processus de certification (animation et suivi du comité LEED-AQ avec les partenaires, études de faisabilité technique, etc.).

Les contingences prévues pour la réalisation du projet permettent de couvrir les services professionnels additionnels qui pourraient être requis, le cas échéant, en cours de route, dans le respect du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

JUSTIFICATION

Lors de son octroi en 2015, le mandat à la firme Lemay pour la démarche d'accréditation LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont, devait durer approximativement 48 mois et prendre fin en 2019. Depuis, le projet a évolué, le calendrier de mise en œuvre a été précisé et le découpage en lots de réalisation a été raffiné.

Ainsi :

- Il est acquis que certains lots inclus dans le périmètre LEED-AQ du mandat ne seront pas réalisés avant la fin de l'année 2019. Les lots en question devraient être réalisés d'ici 2022, dépendamment du budget accordé à la réalisation du projet (programme triennal d'immobilisations);
- L'organisation et la planification des services professionnels en plusieurs phases et en lots entraînent une gestion complexe des décomptes et des paiements. Cette division ne permet pas un suivi optimal une fois le projet en phase de réalisation puisque les travaux sont interdépendants et que les calendriers de réalisation se chevauchent;
- Le lot 12 a été retiré du périmètre LEED-AQ et ne nécessite pas de suivi de la part du mandataire. Afin de prendre en compte l'allongement du calendrier de réalisation du projet et d'assurer un suivi adéquat de la certification LEED-AQ pour les lots à venir, il nous apparaît toutefois nécessaire de conserver les sommes présentement associées à ce lot en les redistribuant selon les efforts à fournir pour finaliser le mandat.

Les parties souhaitent donc simplifier la gestion du mandat en proposant un nouveau bordereau de paiement. Ainsi, la Direction de l'urbanisme du SUM recommande de donner une suite favorable à la modification de la convention de services professionnels afin d'assurer un meilleur suivi des activités, des livrables et du mandat en général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale réservée pour la réalisation du contrat initial demeure inchangée, soit 509 001,60 \$, toutes contingences et taxes comprises. Cette somme provient du règlement d'emprunt 11-006.

En date du 1^{er} octobre 2019, une somme de 237 573,01 \$ a été payée en honoraires au cocontractant, sur un total de 402 459,76 \$, soit un pourcentage de facturation de 59 %.

Pour les contingences, en date du 1^{er} octobre 2019, une somme de 14 700 \$ a été payée au mandataire sur un total maximal potentiel de 40 246,03 \$, soit un pourcentage de facturation de 37 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet phare d'aménagement durable

Le projet MIL Montréal a été désigné comme le premier projet phare d'aménagement durable dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Quatre priorités d'intervention sont indiquées dans ce plan :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;

- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Cette désignation vise à encourager l'innovation et l'adoption de pratiques exemplaires tout au long du projet, et à rendre visibles les engagements de l'administration municipale en matière de développement durable.

Certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ)

Une partie du site Outremont vise l'accréditation LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), démarche portée en collaboration avec l'Université de Montréal. Le stade 2 de l'accréditation a été obtenu en février 2016 (niveau Or).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications proposées à la convention permettront d'adapter le bordereau aux réalités du projet tout en facilitant la reddition de compte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif : 4 décembre 2019

- Résolution du conseil municipal : 16 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LARMOR
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-7638

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

Tél : 514 872-7978

Approuvé le : 2019-11-20

Dossier # : 1196626005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS



[2019-11-27 Addenda 2 Lemay.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division :

ADDENDA N° 2
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS (CM15 0783)

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

26 NOV. 2019

M. Yves Saindon
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LEMAY CO INC. (anciennement désignée SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.)**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3500, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H4C 1H2, agissant et représentée par M. Michel Dufresne, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 25 novembre 2019;

N° d'inscription T.P.S. : 144269602

N° d'inscription T.V.Q. : 1090128759

Ci-après appelée le « **Contractant** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CM15 0783, la conclusion d'une convention de services professionnels avec le Contractant pour accompagner la Ville dans une démarche d'accréditation LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) du projet du site Outremont (ci-après la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE le Contractant avait joint à son bordereau de soumission le tableau 7.2.1-1 précisant la répartition des honoraires par lots et par phases de conception et de construction (ci-après le « **Tableau de répartition des honoraires** »);

ATTENDU QUE le Tableau de répartition des honoraires faisait partie de l'offre de services présentée par le Contractant et que l'offre de services constituait l'annexe 2 de la Convention initiale;

ATTENDU QUE le Tableau de répartition des honoraires a été modifié suivant un premier avenant à la Convention initiale (CM 16 0745);

ATTENDU QUE l'organisation et la planification des services professionnels tel que présentement prévues au Tableau de répartition des honoraires entraîne une gestion complexe des décomptes et des paiements en lien avec la Convention initiale;

ATTENDU QUE les parties souhaitent simplifier la gestion des décomptes progressifs et des paiements liés aux services rendus en vertu de la Convention initiale;

ATTENDU QUE la Convention initiale est un contrat à prix forfaitaire, que la réorganisation des services prévue au présent avenant ne change aucunement l'objet, le contexte, ni la portée des services professionnels à fournir en vertu de la Convention initiale;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient que la durée des travaux et, par conséquent, du mandat du Cocontractant, serait d'une période approximative de 48 mois;

ATTENDU QUE la date de fin des travaux, notamment en lien avec les travaux décrits au Lot 7 dans les documents d'appel d'offres, est maintenant prévue pour l'automne 2022;

ATTENDU QUE le Lot 12 identifié au bordereau de soumission constituant l'annexe 2 de la Convention initiale ne faisait pas partie du périmètre LEED identifié dans les documents d'appel d'offres et qu'il doit donc être retiré des travaux visés par la Convention initiale;

ATTENDU QUE les parties conviennent que le montant d'honoraires initialement prévu pour la fourniture des services liés au Lot 12 sera plutôt versé en paiement complet et final de tous les frais et services additionnels découlant de la prolongation de la durée des travaux;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.
2. L'article 4.3 du Devis technique des documents d'appel d'offres est modifié par le remplacement des termes « 48 mois » par l'expression « jusqu'au 31 décembre 2022 » et par la suppression de la mention apparaissant en astérisque.
3. Le lot 12 est retiré des travaux visés par la Convention initiale.
4. Le Tableau de répartition des honoraires est remplacé par celui apparaissant en annexe du présent Avenant, pour le solde d'honoraires payables en date des présentes.
5. Toutes les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2019

**LEMAY CO INC. (anciennement désignée SERVICES
INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.)**

Par : _____
Michel Dufresne

Cet addenda N° 2 a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (résolution CM19.....).

Annexe

TABLEAU DE RÉPARTITION DES HONORAIRES

	Phase de conception	Phase de plans et devis	Phase de construction	TOTAL
Montants payés à ce jour (en date du 1er octobre 2019)				237 573,01 \$
Sommes restantes (en date du 1er octobre 2019)	40 000,00 \$	25 000,00 \$	65 000,00 \$	164 886,75 \$
Travaux municipaux	10 000,00 \$	10 000,00 \$	45 000,00 \$	65 000,00 \$
Encadrement du développement immobilier	30 000,00 \$	15 000,00 \$	20 000,00 \$	65 000,00 \$
Autres services inclus au contrat				34 886,75 \$
Contingences payées à ce jour (en date du 1er octobre 2019)	14 700,00 \$			
Contingences restantes (en date du 1er octobre 2019)	25 546,03 \$			

Sans s'y restreindre, sont compris dans les "Travaux municipaux" les éléments suivants: travaux d'infrastructures souterraines (égout et aqueduc), le réaménagement de surface (chaussée, trottoirs...), le verdissement et l'aménagement de parcs et espaces publics.

Sans s'y restreindre, sont compris dans "Encadrement du développement immobilier" les travaux liés à la construction de logements sur des terrains appartenant à la Ville de Montréal ou à des propriétaires privés.

Sans s'y restreindre, sont compris dans "Autres services inclus au contrat" toutes les activités transversales à tous les lots ainsi que les livrables attendus pour le suivi régulier du processus de certification.



Dossier # : 1198087002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 pour une somme de 64 386,00 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme de 482 895,00 \$, taxes incluses, lot 4 pour une somme de 216 153,00 \$, taxes incluses et lot 6 pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Landry et associés (lot 3 pour une somme de 266 742,00 \$, taxes incluses, lot 5 pour une somme de 409 885,88 \$, taxes incluses et lot 9 pour une somme de 273 640,50 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7 pour une somme de 2 000 565,00 \$, taxes incluses) et En toute confiance inc. (In fidem inc.) (lot 8 pour une somme de 190 398,60 \$, taxes incluses) pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Appel d'offres public (19-17753) - (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17753 :

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Conseils stratégiques en sécurité de l'information	64 386,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Gouvernance et gestion des risques TI	482 895,00 \$
LANDRY et associés	Lot 3 - Sensibilisation et formation à la sécurité de l'information	266 742,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Continuité des affaires TI et reprise après sinistre des TI	216 153,00 \$
LANDRY et associés	Lot 5 - Tests d'intrusion (projets et production)	409 885,88 \$

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Architecture de sécurité TI	845 066,25 \$
Cofomo inc.	Lot 7 - Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité	2 000 565,00 \$
En toute confiance inc. (Infidem inc.)	Lot 8 - Services d'analyse de marché en sécurité TI	190 398,60 \$
LANDRY et associés	Lot 9 - Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI	273 640,50 \$

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-22 10:50

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198087002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 pour une somme de 64 386,00 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme de 482 895,00 \$, taxes incluses, lot 4 pour une somme de 216 153,00 \$, taxes incluses et lot 6 pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Landry et associés (lot 3 pour une somme de 266 742,00 \$, taxes incluses, lot 5 pour une somme de 409 885,88 \$, taxes incluses et lot 9 pour une somme de 273 640,50 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7 pour une somme de 2 000 565,00 \$, taxes incluses) et En toute confiance inc. (In fidem inc.) (lot 8 pour une somme de 190 398,60 \$, taxes incluses) pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Appel d'offres public (19-17753) - (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Les technologies de l'information et des communications sont une composante essentielle au bon fonctionnement des unités administratives de la Ville de Montréal.

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) contribue à ce bon fonctionnement grâce à un travail soutenu par l'exploitation, l'entretien et l'évolution des solutions d'affaires et des infrastructures ainsi que par la réalisation proprement dite des projets convenus au plan triennal d'immobilisations de la Ville (PTI) et le soutien aux utilisateurs de technologies à la Ville.

La Ville désire être et rester à la fine pointe des technologies et des nouvelles tendances du marché. La Ville nécessite donc de faire appel à des fournisseurs de services en technologies de l'information visant des expertises spécialisées, de pointe et évolutives.

Le Service des TI a établi en 2016 un programme de sécurité et de continuité en TI. En

effet, on dénote une forte augmentation de menaces de plus en plus complexes en cybersécurité. Ce programme répond aux objectifs suivants :

- Gérer les risques en matière de sécurité et protéger les actifs de la Ville;
- Rehausser la surveillance en continu de notre cyberspace;
- Mettre en place une stratégie unifiée et intégrée de la sécurité à la Ville;
- Avoir un cadre de continuité informatique adapté aux objectifs d'affaires de l'organisation;
- Mettre en place une nouvelle architecture de sécurité et les outils requis, pour répondre à la stratégie de sécurité.

Ce programme de sécurité se décline en trois volets :

1. Intégrer le plan de continuité TI et le plan de sécurité de l'information qui inclut la réalisation d'audits de sécurité des systèmes de la Ville;
2. Poursuivre la gouvernance en place en matière de sécurité à la Ville;
3. Mettre en place des outils additionnels pour la surveillance en continu et pour suivre les meilleures pratiques.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots). Cet appel d'offres publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appels d'offres SÉAO a débuté le 24 juillet pour se terminer le 3 septembre 2019. La durée de la publication a été de 40 jours, initialement cette durée devait être de l'ordre de 33 jours avant la prolongation par addenda. Les délais de la validité des soumissions est de 180 jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, quatre (4) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	8 août 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché (questions 1 à 7)
2	12 août 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché (questions 8 à 13)
3	16 août 2019	Changement temporaire de la personne contact pour les soumissionnaires (période du 19 au 30 août 2019)
4	22 août 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché et report de la date d'ouverture des soumissions (questions 14 à 18, date de dépôt des soumissions est reportée au mardi 3 septembre 2019)

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes :
Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 pour une somme de 64 386,00 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme de 482 895,00 \$, taxes incluses, lot 4 pour une somme de 216 153,00 \$, taxes incluses et lot 6 pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Landry et associés (lot 3 pour une somme de 266 742,00 \$, taxes incluses, lot 5 pour une somme de 409 885,88 \$, taxes incluses et lot 9 pour une somme de 273 640,50

\$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7 pour une somme de 2 000 565,00 \$, taxes incluses) et En toute confiance inc. (In fidem inc.) (lot 8 pour une somme de 190 398,60 \$, taxes incluses) pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services spécialisés en sécurité de l'information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 1177438012 - 28 août 2017 - Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 7 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne neuf (9) lots pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

Identification du numéro de lot et de l'intitulé du lot	Description du lot
Lot 1 : Conseils stratégiques en sécurité de l'information (500 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à fournir à la Ville des conseils stratégiques en sécurité de l'information pour que les citoyens, les élus et le personnel municipal puissent demeurer connectés, que les prestations de services soient rendues sans perturbation et de manière fiable, sécuritaire et performante dans le respect du cadre légal régissant la Ville et des bonnes pratiques de l'industrie en cybersécurité.
Lot 2 : Gouvernance et gestion des risques TI (4 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à soutenir la Ville dans l'élaboration et la mise en place de sa gouvernance en sécurité de l'information et en gestion des risques TI. La Ville souhaite renforcer sa posture de sécurité informatique et couvrir l'ensemble de ses activités à travers une gestion intégrée des risques.
Lot 3 : Sensibilisation et formation à la sécurité de l'information (2 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à soutenir la Ville dans le développement d'une culture organisationnelle orientée vers une gestion efficace des risques TI par l'entremise de la sensibilisation et de la responsabilisation des utilisateurs des ses actifs informationnels.
Lot 4 : Continuité des affaires TI et reprise après sinistre des TI (2 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à soutenir la Ville pour la mise en œuvre de mesures qui permettront de réagir rapidement et efficacement à toute situation d'urgence susceptible d'interrompre ou de perturber de façon importante la réalisation de ses différentes missions.

Lot 5 : Tests d'intrusion (projets et production) (3 100 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à identifier, via des tests d'intrusion (virtuels ou physiques), les vulnérabilités sur les composantes des services TI (de toute nature), qu'elles soient hébergées dans ses locaux ou en mode infonuagique.
Lot 6 : Architecture de sécurité TI (7 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste en la réalisation de mandats de conception (architecture) de solutions technologiques performantes en interopérabilité avec les solutions existantes.
Lot 7 : Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité (20 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à fournir à la Ville des ressources d'appoint pour certaines tâches opérationnelles, que ce soit en partie ou en entier.
Lot 8 : Services d'analyse de marché en sécurité TI (1 200 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à réaliser des analyses de marché pour des solutions de sécurité TI pour la Ville, en suivant une méthodologie éprouvée.
Lot 9 : Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI (2 000 Heures de prestations de services professionnels)	La nature du service consiste à réaliser le développement, les tests et la documentation reliés au développement pour les besoins du programme de sécurité TI en suivant une méthodologie éprouvée par la Ville.

Pour chacun des lots identifiés, des critères précis ainsi que des compétences et connaissances sont clairement identifiées dans le devis technique afin de nous assurer que les prestataires soit en mesure d'offrir un service optimal.

JUSTIFICATION

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille d'évaluation et de critères de sélection et de pondération des offres standard en date du 5 novembre 2019. Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 20 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, huit (8) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 40 % des preneurs, alors que douze (12) firmes n'ont pas déposé de soumission (60 %).

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois (3) firmes n'ont pas les ressources requises et deux (2) firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. Des quarante-trois (43) soumissions reçues, vingt-cinq (25) étaient conformes et dix-huit (18) se sont avérées non conformes après l'évaluation qualitative du comité de sélection.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvés par la direction du Service de l'approvisionnement, et ce en date du 5 novembre 2019.

Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Conseils stratégiques en sécurité de l'information

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	77,3	19,76	64 386,00 \$	0 \$	64 386,00 \$
Landry et associés	73,0	15,97	77 033,25 \$	0 \$	77 033,25 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	77,8	14,62	87 381,00 \$	0 \$	87 381,00 \$
Dernière estimation réalisée					71 859,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(7 473,38) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					(10,40)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					12 647,25 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					19,64%

On constate un écart de (10,40 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. Cet écart s'explique par le fait que l'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, la preuve étant qu'il est 12,69% plus bas que la deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

Lot 2 : Gouvernance et gestion des risques TI

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	77,4	2,64	482 895,00 \$	0 \$	482 895,00 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	78,5	2,26	569 816,10 \$	0 \$	569 816,10 \$
Landry et associés	72,4	2,06	593 271,00 \$	0 \$	593 271,00 \$
Dernière estimation réalisée					441 421,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					41 473,78 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					9,40%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					86 921,10 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					18,00%

On constate une variation de 18% entre le prix de l'adjudicataire et celui du deuxième plus bas soumissionnaire. Les tarifs soumis par le plus bas soumissionnaire démontrent une grande compétitivité comparativement au deuxième et troisième soumissionnaire.

Lot 3 : Sensibilisation et formation à la sécurité de l'information

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Landry et associés	70,1	4,50	266 742,00 \$	0 \$	266 742,00 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	75,6	3,96	317 331,00 \$	0 \$	317 331,00 \$
Dernière estimation réalisée					264 442,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					2 299,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					0,87%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					50 589,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					18,97%

On constate un écart de l'ordre de 18,97% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire. L'adjudicataire soumissionne à un prix proche de nos estimations contrairement au deuxième soumissionnaire.

Lot 4 : Continuité des affaires TI et reprise après sinistre des TI

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	75,9	5,82	216 153,00 \$	0 \$	216 153,00 \$
Landry et associés	72,3	4,19	292 036,50 \$	0 \$	292 036,50 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	77,8	3,61	354 123,00 \$	0 \$	354 123,00 \$
Dernière estimation réalisée					239 239,98 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(23 086,98) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(9,65)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					75 883,50 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	35,11%
---	--------

On constate un écart de (9,65 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. Cet écart s'explique par le fait que l'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, la preuve étant qu'il est 35,11% plus bas que la deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

Lot 5 : Tests d'intrusion (projets et production)

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre. Deux (2) offres étaient conformes et une (1) offre n'était pas conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Landry et associés	71,5	2,96	409 885,88 \$	0 \$	409 885,88 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	79,9	2,82	459 785,03 \$	0 \$	459 785,03 \$
Dernière estimation réalisée					427 707,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(17 821,12) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(4,17)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					49 899,15 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					12,17%

On constate un écart de l'ordre de 12,17% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire et que l'adjudicataire est proche de nos estimations donc à l'avantage de la Ville.

Lot 6 : Architecture de sécurité TI

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	75,4	1,48	845 066,25 \$	0 \$	845 066,25 \$
Cofomo inc.	75,0	1,42	883 295,44 \$	0 \$	883 295,44 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	79,9	1,27	1 021 322,93 \$	0 \$	1 021 322,93 \$
Landry et associés	70,5	1,16	1 038 224,25 \$	0 \$	1 038 224,25 \$
Dernière estimation réalisée					925 548,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(80 482,50) \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	(8,70)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	38 229,19 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	4,52%

Lot 7 : Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	75,8	0,63	2 000 565,00 \$	0 \$	2 000 565,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,4	0,60	2 115 540,00 \$	0 \$	2 115 540,00 \$
Landry et associés	72,6	0,44	2 782 395,00 \$	0 \$	2 782 395,00 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	78,6	0,41	3 173 310,00 \$	0 \$	3 173 310,00 \$
Dernière estimation réalisée					2 462 764,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(462 199,50) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(18,77)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					114 975,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					5,75%

On constate un écart de l'ordre de (-18,77%) entre la plus basse soumission et la dernière estimation, et ce à l'avantage de la Ville. Il est à noter que l'approche de sourcing par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des prestations de services en architecture TI et sécurité TI, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises, ce qui explique partiellement l'écart.

Lot 8 : Services d'analyse de marché en sécurité TI

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre. Deux (2) offres étaient conformes et une (1) offre n'était pas conforme (TRANSITION SERVICES CONSEIL INC.).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
En toute confiance, In Fidem inc.	77,1	6,68	190 398,60 \$	0 \$	190 398,60 \$
Landry et associés	70,4	6,61	182 120,40 \$	0 \$	182 120,40 \$

Dernière estimation réalisée					124 173,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					66 225,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					53,33%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					(8 278,20) \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					(4,35)%

On constate un écart de l'ordre de 53,33% entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée. Cet écart s'explique du fait que nous avons lors de l'estimation pris en considération les prix exercés par une firme ayant remporté l'ancien appel d'offres mais n'a pas présenté de soumission au présent appel d'offres. Ainsi le nombre de soumissionnaires est limité à deux. L'écart très minime entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire qui est de l'ordre de 4,35% nous indique ici que le prix offert est bien celui du marché.

Lot 9 : Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Landry et associés	70,9	4,42	273 640,50 \$	0 \$	273 640,50 \$
En toute confiance, In Fidem inc.	77,0		384 016,50 \$	0 \$	384 016,50 \$
Dernière estimation réalisée					172 462,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					101 178,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					58,67%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					110 376,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					40,34%

On constate un écart de l'ordre de 58,67% entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée. Cet écart s'explique par la complexité et la généralité du mandat demandé. Notre estimation est basée sur les soumissions que nous réalisons pour les besoins spécifiques donc avec plus de précisions sur les livrables contrairement à un appel d'offres ouvert. On constate également un écart de prix entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire qui est de l'ordre de 40,34%. L'adjudicataire nous offre un prix très compétitif afin de pénétrer le marché.

L'estimation interne pour tous les lots a été établie en fonction des heures prévues au bordereau de soumission et selon les taux horaires des anciennes ententes-cadres, lorsque

disponibles, pour des services équivalents bonifiés à l'IPC.

Après vérification, Conseillers en gestion et informatique CGI inc., LANDRY et associés, Cofomo inc. et En toute confiance inc. (In fidem inc.) ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ne sont pas inscrites sur le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La firme Cofomo inc. détient une confirmation de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public. Ladite confirmation, en référence à la décision N° 2017-CPSM-1056975, est émise par l'AMF en date du 20 octobre 2017 et demeure valide jusqu'au 26 juin 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des retombées suivantes :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est historiquement réalisée à l'interne;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE : 4 décembre 2019;
Présentation du dossier au CM: 16 décembre 2019;
Présentation du dossier du CG : 19 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Martine GÉLINAS, 14 novembre 2019
Sophie HAYEUR, 14 novembre 2019
Alain ROUSSEL, 14 novembre 2019
Claude HOULE, 12 novembre 2019
Cynthia LAUZON, 12 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ARHAB
Conseiller en analyse et contrôle de gestion -
Gestion fournisseurs TI

Tél : 438 401-0536
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Jean-Sébastien BEAULIEU
Chef de la sécurité informatique

Tél : 438 920-3650
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Martin THIBAUT
Directeur et architecte en chef TI

Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-11-21

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975
N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité - tour Dominion
2040, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 8C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-5512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 245, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H5T 1G7
Téléphone : 514 396-0337
Télécopieur : 514 373-3990

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Sécurité de l'information

Objet : Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes :
Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 pour une somme de 64 386,00 \$, taxes incluses, lot 2 pour une somme de 482 895,00 \$, taxes incluses, lot 4 pour une somme de 216 153,00 \$, taxes incluses et lot 6 pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Landry et associés (lot 3 pour une somme de 266 742,00 \$, taxes incluses, lot 5 pour une somme de 409 885,88 \$, taxes incluses et lot 9 pour une somme de 273 640,50 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7 pour une somme de 2 000 565,00 \$, taxes incluses) et En toute confiance inc. (In fidem inc.) (lot 8 pour une somme de 190 398,60 \$, taxes incluses) pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Appel d'offres public (19-17753) - (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [SEAO](#)  [Liste des commandes.pdf19-17753](#)  [pv.pdf19-17753](#)  [comité lot 1.pdf](#)
-  [19-17753](#)  [comité lot 2.pdf](#)  [19-17753](#)  [comité lot 3.pdf](#) [19-17753](#) [comité lot 4.pdf](#)
-  [19-17753](#)  [comité lot 5.pdf](#)  [19-17753](#)  [comité lot 6.pdf](#) [19-17753](#) [comité lot 7.pdf](#)
-  [19-17753](#)  [comité lot 8.pdf](#)  [19-17753](#)  [comité lot 9.pdf](#) [19-17753](#) [intervention lot 1.pdf](#)
-  [19-17753](#)  [intervention lot 2.pdf](#)  [19-17753](#) [intervention lot 3.pdf](#)
-  [19-17753](#)  [intervention lot 4.pdf](#)  [19-17753](#) [intervention lot 5.pdf](#)



19-17753 intervention lot 6.pdf19-17753 intervention lot 7.pdf



19-17753 intervention lot 8.pdf19-17753 intervention lot 9.pdf



RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PM SCADA CYBERDEFENSE"/>	<input type="text" value="PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT"/>
	<input type="text" value="PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	87 381,00 \$		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	64 386,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
LANDRY et associés	77 033,25 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 1: Conseils stratégiques en sécurité de l'information.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,00	11,88	7,75	14,75	15,50	17,00	77,8	87 381,00 \$	14,62	3	Heure	5-11-2019
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	7,00	11,38	7,50	15,75	16,00	15,75	77,3	64 386,00 \$	19,76	1	Lieu	8 h 30
LANDRY et associés	3,00	7,25	10,50	7,50	14,00	14,75	16,00	73,0	77 033,25 \$	15,97	2		801 Brennan salle 2104
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PM SCADA CYBERDEFENSE"/>	<input type="text" value="PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT"/>
	<input type="text" value="PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	569 816,10 \$		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	482 895,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
LANDRY et associés	593 271,00 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 2: Gouvernance et gestion des risques TI.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,75	7,50	13,25	7,75	14,75	15,00	16,50	78,5	569 816,10 \$	2,26	2	5-11-201-
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	7,00	11,00	7,50	15,75	16,00	16,25	77,4	482 895,00 \$	2,64	1	8 h 30
LANDRY et associés	3,13	6,75	11,00	7,50	14,00	14,50	15,50	72,4	593 271,00 \$	2,06	3	801 Brennan salle 2104
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PM SCADA CYBERDEFENSE"/>	<input type="text" value="PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT"/>
	<input type="text" value="PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	317 331,00 \$	<input type="checkbox"/>	
LANDRY et associés	266 742,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 3: Sensibilisation et formation à la sécurité de l'information

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,25	12,00	7,75	14,75	15,50	14,50	75,6	317 331,00 \$	3,96	2	Heure
LANDRY et associés	3,13	7,50	10,00	7,50	13,75	14,50	13,75	70,1	266 742,00 \$	4,50	1	Lieu
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PM SCADA CYBERDEFENSE"/>	<input type="text" value="PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT"/>
	<input type="text" value="PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	354 123,00 \$		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	216 153,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
LANDRY et associés	292 036,50 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

0

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 4: Continuité des affaires TI et reprise après sinistre des TI.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,75	11,63	7,75	14,75	15,50	16,50	77,8	354 123,00 \$	3,61	3	Heure	5-11-2019 8 h 30
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	7,00	10,75	7,25	15,75	15,50	15,75	75,9	216 153,00 \$	5,82	1	Lieu	801 Brennan salle 2104
LANDRY et associés	3,13	7,00	10,63	7,25	14,25	14,50	15,50	72,3	292 036,50 \$	4,19	2		
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Sunphinx inc.	PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT
PM SCADA CYBERDEFENSE	PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION
Telus communications inc.	POINTAGE INTÉRIMAIRE INFÉRIEUR À 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	459 785,03 \$	<input type="checkbox"/>	
LANDRY et associés	409 885,88 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par :

Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 5: Tests d'intrusion (projets et production).

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	8,00	12,75	7,75	14,75	16,00	16,75	79,9	459 785,03 \$	2,82	2	5-11-2019
Telus communications inc.	3,50	4,25	10,00	6,00	14,50	14,25	11,50	64,0			Non conforme	Heure 8 h 30
LANDRY et associés	3,13	7,25	9,88	7,50	14,25	15,00	14,50	71,5	409 885,88 \$	2,96	1	Lieu 801 Brennan salle 2104
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	1 021 322,93 \$	<input type="checkbox"/>	
Cofomo inc.	883 295,44 \$	<input type="checkbox"/>	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	845 066,25 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6
LANDRY et associés	1 038 224,25 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 6: Architecture de sécurité TI.

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	8,25	12,00	8,00	15,25	16,00	16,50	79,9	1 021 322,93 \$	1,27	3	5-11-2019
Cofomo inc.	3,88	7,00	11,13	6,50	15,50	15,25	15,75	75,0	883 295,44 \$	1,42	2	8 h 30
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	6,75	10,75	7,50	15,75	16,00	14,75	75,4	845 066,25 \$	1,48	1	801 Brennan salle 2104
LANDRY et associés	3,13	6,75	9,38	7,25	14,25	14,75	15,00	70,5	1 038 224,25 \$	1,16	4	
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PM SCADA CYBERDEFENSE"/>	<input type="text" value="PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT"/>
	<input type="text" value="PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3 173 310,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Cofomo inc.	2 000 565,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	2 115 540,00 \$	<input type="checkbox"/>	
LANDRY et associés	2 782 395,00 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par :

Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 7: Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,50	11,75	8,00	15,25	15,75	16,50	78,6	3 173 310,00 \$	0,41	4	5-11-2019
Cofomo inc.	3,88	7,00	11,88	7,00	15,00	15,25	15,75	75,8	2 000 565,00 \$	0,63	1	8 h 30
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	6,75	12,00	7,25	15,50	16,00	15,00	76,4	2 115 540,00 \$	0,60	2	Lieu
LANDRY et associés	3,13	7,25	10,25	7,25	14,50	14,75	15,50	72,6	2 782 395,00 \$	0,44	3	801 Brennan salle 2104
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Sunphinx inc.	PAS DE SOUMISSION DISTINCTE PAR LOT
PM SCADA CYBERDEFENSE	PAS DE FORMULAIRE DE SOUMISSION
TRANSITION SERVICES CONSEILS INC.	POINTAGE INTÉRIMAIRE INFÉRIEUR À 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	190 398,60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	8
LANDRY et associés	182 120,40 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par :

Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 8: Services d'analyse de marché en sécurité TI.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	5-11-2019
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,75	11,75	7,75	15,00	16,00	15,00	77,1	190 398,60 \$	6,68	1	Heure	8 h 30
LANDRY et associés	3,13	6,50	9,75	7,00	14,50	15,00	14,50	70,4	182 120,40 \$	6,61	2	Lieu	801 Brennan salle 2104
TRANSITION SERVICES CONSEIL INC.	3,13	7,25	10,75	7,25	14,25	13,75	12,25	68,6			Non conforme		
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	384 016,50 \$	<input type="checkbox"/>	
LANDRY et associés	273 640,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	9

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:
Trois firmes ont des engagements dans d'autres projets les empêchant de répondre au présent appel d'offres, trois firmes n'ont pas les ressources requises et deux firmes n'offrent pas les services demandés. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17753 - Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots) lot # 9: Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
EN TOUTE CONFIANCE, IN FIDEM INC.	3,88	7,50	10,88	7,75	15,50	16,25	15,25	77,0	384 016,50 \$	3,31	2	Heure	5-11-2019 8 h 30
LANDRY et associés	3,13	7,25	9,25	7,25	14,25	15,00	14,75	70,9	273 640,50 \$	4,42	1	Lieu	801 Brennan salle 2104
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17753

Numéro de référence : 1290607

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestation de services spécialisés en sécurité de l'information (9 lots)

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> ALTEN CANADA INC 1100 Bd. René Levesque ouest, suite 1900 Montréal, QC, H3B 4N4 http://www.alten.ca/fr/ NEQ : 1168682228	Monsieur Frederic Provost Téléphone : 514 360-1058 Télécopieur :	Commande : (1622914) 2019-07-29 21 h 12 Transmission : 2019-07-29 21 h 12	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1621619) 2019-07-24 12 h 58 Transmission : 2019-07-24 12 h 58	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1621670) 2019-07-24 14 h 29 Transmission : 2019-07-24 14 h 29	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000	Commande : (1621566) 2019-07-24 10 h 50	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel

étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

Télécopieur : 514 415-3999

Transmission :
2019-07-24 10 h 50

3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-12 11 h 57 - Courriel
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Ernst & Young Montréal LLP
900, de Maisonneuve Ouest
Bureau 2300
Montréal, QC, H3A 0A8
<http://www.ey.com/CA/en/Home> NEQ : 3342276048

[Madame Norma Gaudio](#)
Téléphone : 514 879-8166
Télécopieur :

Commande : (1631660)
2019-08-21 8 h 48
Transmission :
2019-08-21 8 h 48

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-21 8 h 48 -
Téléchargement
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-21 8 h 48 -
Téléchargement
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-21 8 h 48 -
Téléchargement
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres)
2000, boul. Lebourgneuf
Bureau 300
Québec, QC, G2K 0B8
<http://fujitsu.com/ca> NEQ : 1143039486

[Madame Anne-Marie Deschenes](#)
Téléphone : 418 840-5100
Télécopieur : 418 840-5105

Commande : (1621563)
2019-07-24 10 h 48
Transmission :
2019-07-24 10 h 48

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-08 8 h 12 - Courriel
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-12 11 h 57 - Courriel
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

GoSecure
630 Boul.René-Lévesque 0., Suite 2630
Montréal, QC, H3B1S6
NEQ : 1173628513

[Monsieur Benjamin Mbemba](#)
Téléphone : 418 570-9781
Télécopieur : 514 287-9734

Commande : (1621935)
2019-07-25 10 h 41
Transmission :
2019-07-25 10 h 41

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-08 8 h 12 - Courriel
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-12 11 h 57 - Courriel
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Hitachi Systems Security Inc.
955 Michèle-Bohec Boulevard, Suite 244
Montréal, QC, J7C 5J6
NEQ : 1168133321

[Madame Marisol Litalien](#)
Téléphone : 450 434-8060
Télécopieur :

Commande : (1630886)
2019-08-19 16 h 10
Transmission :
2019-08-19 16 h 10

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-19 16 h 10 -
Téléchargement
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-19 16 h 10 -
Téléchargement

				3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-19 16 h 10 - Téléchargement 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	IBM Canada Itée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1622199) 2019-07-26 8 h 24 Transmission : 2019-07-26 8 h 24	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	In Fidem inc. 415 St-Antoine bureau 400 Montréal, QC, H2Z 2B9 http://www.infidem.biz/index.html NEQ : 1163243943	Madame Marie-Josée Parizeau Téléphone : 514 847-3664 Télécopieur : 514 847-1953	Commande : (1621649) 2019-07-24 14 h 04 Transmission : 2019-07-24 14 h 04	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Landry et associés CP 624, Succ. B Montréal, QC, H3B 3K3 http://www.landryconsulting.com NEQ : 1167033159	Monsieur Claude M Landry Téléphone : 514 998-7265 Télécopieur :	Commande : (1622109) 2019-07-25 15 h 29 Transmission : 2019-07-25 15 h 29	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1621839) 2019-07-25 8 h 47 Transmission : 2019-07-25 8 h 47	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Okiok Data 655 promenade du centropolis Bureau 230 Laval, QC, H7T 0A3 NEQ : 1144265767	Madame Cindy Walsh Téléphone : 450 681-1681 Télécopieur : 450 681-1682	Commande : (1621967) 2019-07-25 11 h 36 Transmission : 2019-07-25 11 h 36	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	PM SCADA 249 rue St-Jacques O 101 Montréal, QC, H2Y1M6 http://www.pmscada.ca NEQ : 1166291568	Madame Mouna Gaye Téléphone : 514 954-8833 Télécopieur :	Commande : (1625972) 2019-08-07 12 h 39 Transmission : 2019-08-07 12 h 39	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Procom Montréal 2000 Reu Peel Bureau#300 Montréal, QC, H3A 2W5 NEQ : 1160926664	Monsieur Benoit Auclair Téléphone : 514 731-7224 Télécopieur :	Commande : (1621980) 2019-07-25 11 h 50 Transmission : 2019-07-25 11 h 50	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	Commande : (1622126) 2019-07-25 16 h 08 Transmission : 2019-07-25 16 h 08	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel 3171758 - 19-17753 addenda 3 2019-08-16 14 h 42 - Courriel 3174553 - 19-17753 Addenda 4 2019-08-22 17 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Solutions Victrix 630 Sherbrooke Ouest Bureau 1100 Montréal, QC, H3A 1E4 http://www.victrix.ca/ NEQ : 1167031799	Madame Marion Laberge Téléphone : 514 879-1919	Commande : (1623352) 2019-07-31 9 h 47 Transmission : 2019-07-31 9 h 47	3167360 - 19-17753 addenda 1 2019-08-08 8 h 12 - Courriel 3168949 - 19-17753 addenda 2 2019-08-12 11 h 57 - Courriel

Télécopieur : 514 879-1616

3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sunphinx
6197 RUE DE BELLEFEUILLE
Montréal, QC, H1S 1B9
NEQ : 1165296493

Monsieur PATRICK
Jean-Baptiste
Téléphone : 514 575-7828
Télécopieur :

Commande
: (1622167)
2019-07-25 23 h 18
Transmission :
2019-07-25 23 h 18

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-08 8 h 12 - Courriel
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-12 11 h 57 - Courriel
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TELUS Communications inc.
300, rue St-Paul
bureau 600
Québec, QC, G1K 7R1
NEQ : 1148459481

Madame Julie
Théberge
Téléphone : 418 780-8357
Télécopieur : 418 694-2075

Commande
: (16221622)
2019-07-24 13 h 13
Transmission :
2019-07-24 13 h 13

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-08 8 h 12 - Courriel
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-12 11 h 57 - Courriel
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-16 14 h 42 - Courriel
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TRANSITION services conseils inc.
1020 rue bouvier
Bureau 400
Québec, QC, G2K 0K9
<http://www.transitionsc.ca> NEQ :
1160924842

Monsieur Michel
Fradette
Téléphone : 418 626-3003
Télécopieur :

Commande
: (1630817)
2019-08-19 15 h 13
Transmission :
2019-08-19 15 h 13

3167360 - 19-17753 addenda 1
2019-08-19 15 h 13 -
Téléchargement
3168949 - 19-17753 addenda 2
2019-08-19 15 h 13 -
Téléchargement
3171758 - 19-17753 addenda 3
2019-08-19 15 h 13 -
Téléchargement
3174553 - 19-17753 Addenda 4
2019-08-22 17 h 11 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1195350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 75 771,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne #18 (3332) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc., majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 75 771,00 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLÄ architectes inc., WSP Canada inc., majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense additionnelle, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 13:12

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1195350004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 75 771,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne #18 (3332) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc., majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers #18 (3332) a été construite en 1970 et est située au 12012 boulevard Rolland, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Un projet de rénovation majeure du bâtiment et de ses composantes a été entrepris afin de procéder à la réfection de l'enveloppe et de la dalle de garage, le remplacement des systèmes électromécaniques, l'ajout d'un système de captation des gaz à la source au garage et la mise aux normes sismique. L'agrandissement de la caserne était également envisagé, afin d'optimiser les espaces du rez-de-chaussée pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les occupants, ainsi que l'aménagement paysager du site.

Dans le cadre du programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), à la suite de l'appel d'offres public #14-13979, le contrat de services professionnels #14424, au montant de 547 597,37 \$ taxes et contingences incluses (CG15 0344), a été octroyé le 28 mai 2015 à l'équipe formée par les firmes TLÄ architectes inc. (anciennement Tremblay L'Écuyer Architectes S.E.N.C.) et WSP Canada inc. pour la conception et la surveillance des travaux de rénovation et mise à niveau de la caserne #18. Le contrat de services professionnels prévoit pour les services de base une rémunération à pourcentage établie sur la valeur totale projetée des travaux. Le contrat comporte aussi des services supplémentaires pour lesquels des montants forfaitaires sont inclus au contrat. Un budget de contingences de 15 % est également inclus au montant octroyé en provision des services additionnels non prévus.

Les honoraires pour les services de base accordés dans le cadre de ce contrat sont basés sur une valeur projetée de travaux d'environ 4,5 M\$, en excluant les taxes et les contingences de construction, tel qu'estimé par la Ville de Montréal en septembre 2014, avant le lancement de l'appel d'offres pour des services professionnels. Ce budget a été fourni à titre indicatif et aux fins de soumission pour l'appel d'offres public #14-13979 qui a

eu lieu du 15 octobre au 3 novembre 2014. La portée des travaux et le budget de construction allaient être précisés au début du projet par les professionnels, suite à l'analyse de l'état du bâtiment et du programme fonctionnel et technique des casernes.

Au fur et à mesure du processus de conception du projet et compte tenu des travaux à réaliser, le budget cible estimé par la Ville de Montréal à environ 4,5 M\$ excluant les taxes et les contingences a été révisé par les professionnels en juin 2017 à environ 5,2 M\$, excluant les taxes et les contingences, principalement pour les raisons suivantes, inconnues au moment du lancement de l'appel d'offres :

1. La superficie de bâtiment est supérieure à l'évaluation préliminaire :
2.
 - afin que le nouvel aménagement puisse répondre aux besoins actualisés des pompiers et aux exigences spécifiques du nouveau programme fonctionnel et technique des casernes;
 - afin d'y aménager les salles mécaniques requises pour les systèmes électromécaniques du bâtiment, notamment la génératrice.
3. L'implantation d'un système géothermique pour combler les besoins de chauffage et de climatisation de la caserne et permettre d'atteindre une plus grande efficacité énergétique.
4. L'installation de bâtiments temporaires sur le site pour y loger les effectifs des pompiers et les véhicules d'urgence, afin de maintenir la caserne en opération pendant les travaux. Selon le Schéma de couverture de risques du SIM, la caserne 18 ne pouvait pas être fermée pendant les travaux, car il s'agissait de la caserne avec le plus grand nombre d'appels d'urgence sur l'île de Montréal.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public pour les travaux de construction et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Cosoltec inc., pour un montant de 8 191 178,78 \$ taxes et contingences incluses, par la résolution du CG17 0437 du 28 septembre 2017. Par conséquent, le coût réel des travaux, avant taxes et contingences, s'élevait à environ 6,2 M\$ comparativement au coût de 5,2 M\$, estimé par les professionnels

Le chantier a débuté en octobre 2017 et la totalité des travaux, incluant les aménagements extérieurs, a été complétée en octobre 2019 (voir *pièce jointe no. 01*). Le projet est présentement dans l'année de garantie.

Aucune modification au mandat des professionnels n'a été apportée depuis le début de la prestation. Par contre, comme le contrat de services professionnels prévoit que les professionnels soient rémunérés selon la méthode à pourcentage du coût réel des travaux, les fonds alloués au contrat initial des professionnels sont insuffisants. Le présent dossier vise à majorer les honoraires des services professionnels de TLÄ Architectes inc. et WSP Canada inc. en accord avec le contrat prévu entre les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0437 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers #18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 174 120,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #5906 (4 soums.)

- **CG15 0344 - 28 mai 2015** – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada

inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne #18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #14-13979 (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

En vertu du contrat qui lie la Ville de Montréal et les firmes professionnelles, le présent dossier recommande l'approbation de l'ajustement à la hausse du contrat des honoraires professionnels de l'équipe formée par les firmes TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc., pour la conception et la surveillance des travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne #18, en tenant compte du coût réel des travaux, suite à l'appel d'offres des travaux (voir article 5.1.1 de la convention en *pièce jointe no. 2*).

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué à l'article 5.1.1 de la convention de services professionnels en pièce jointe no. 02, soit le contrat conclu entre l'équipe des professionnels et la Ville de Montréal, les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception (méthode à pourcentage). Après l'appel d'offres, la Ville doit procéder à l'ajustement des honoraires de l'Architecte et de l'ingénieur pour les services de base déjà payés et à venir, de manière qu'elle paie toujours lesdits honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux effectués par l'entrepreneur mandaté pour la réalisation du projet.

La majoration des honoraires prévus à la présente convention de services professionnels est nécessaire, considérant l'impossibilité de respecter la valeur projetée des travaux estimée par la Ville à 4,5 M\$ en septembre 2014 et réévaluée par les professionnels à 5,2 M\$ en juin 2017. Cette différence est essentiellement attribuable à la portée des travaux qui s'est avérée de plus grande envergure que prévue initialement (voir contexte).

Suite à l'appel d'offres en juillet 2017 pour les travaux de construction, le coût réel des travaux était d'environ 6,2 M\$, donc plus élevé que l'estimation des professionnels. La différence provient notamment d'une sous-évaluation par les professionnels des coûts engendrés par la complexité des travaux en phases afin de maintenir la caserne en opération pendant le chantier. L'analyse des soumissions effectuée a conclu que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondaient à la portée des travaux et la valeur du marché (voir GDD no. 1175350006).

Le prix de l'adjudicataire du contrat des travaux Cosoltec inc. était de 8 191 178,78 \$, taxes et contingences incluses, soit 19,23 % supérieur à la dernière estimation des professionnels qui était de 6 869 864,44 \$ taxes et contingences incluses.

Le coût réel des travaux fait en sorte que le montant des honoraires de 476 171,63 \$, taxes incluses, prévu originalement au contrat no. 14424 des firmes TLÄ Architectes inc. et WSP Canada inc. doit être augmenté de 97 207,43 \$ taxes incluses, afin de l'ajuster au coût réel des travaux. Toutefois, le budget des contingences des professionnels de 71 425,74 \$ taxes incluses, prévu à l'origine pour des services additionnels non prévus, n'a pas été dépensé en totalité. Seulement un montant de 49 989,31 \$ taxes incluses a été utilisé notamment pour des relevés topographiques, la préparation des documents d'appel d'offres pour des puits tests de géothermie, la surveillance accrue des travaux de forage et le dépassement de plus de 30 % de la durée prévue des travaux. Le montant restant de 21 436,43 \$ taxes incluses servira à couvrir une portion de la majoration du présent dossier. Par conséquent, la majoration totale du contrat s'élèvera à seulement 75 771,00 \$, taxes incluses, soit de 15,9 % du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant total du contrat accordé à TLÄ Architectes inc. et WSP Canada inc. de 75 771,00 \$ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 15,9 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 476 171,63 \$ taxes incluses, excluant les contingences.

Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes et contingences incluses.

Le montant initial de 547 597,37 \$ taxes incluses prévu au contrat de TLÄ Architectes inc. et WSP Canada inc. comprenait un budget de 476 171,63 \$ taxes incluses pour les services professionnels de base à pourcentage et les services supplémentaires à forfait inclus et 71 425,74 \$ taxes incluses pour les contingences de 15 %. Le montant pour les services de base à pourcentage doit être ajusté au coût réel des travaux de 6 195 054,71 \$ avant taxes et contingences, ce qui représente une augmentation de 97 207,43 \$ taxes incluses, soit de 20,4 % de la valeur du contrat initial. Toutefois, considérant que seulement 11,5 % du budget des contingences de 15 % a été utilisé, le montant restant correspondant à 4,5 % servira à couvrir une portion du rehaussement requis pour les services de base. Ainsi, le contrat doit être augmenté de seulement 75 771,00 \$ taxes incluses pour les services de base à pourcentage, soit de 15,9 % par rapport au contrat initial avant les contingences.

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés :

TYPE DE SERVICES	CONTRAT INITIAL (\$)	AJUSTEMENT AU COÛT RÉEL		
		CONTRAT AJUSTÉ AU COÛT RÉEL DES TRAVAUX (\$)	ÉCART (\$)	ÉCART (%)
SERVICES DE BASE (À POURCENTAGE) ET SUPPLÉMENTAIRES (À FORFAIT)	476 171,63 \$	573 379,06 \$	97 207,43 \$	20,4%
SERVICES ADDITIONNELS NON PRÉVUS - CONTINGENCES 15%	71 425,74 \$	49 989,31 \$	-21 436,43 \$	-4,5%
TOTAL	547 597,37 \$	623 368,37 \$	75 771,00 \$	15,9%

**Tous les montants au tableau incluent les taxes*

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les dépenses seront effectuées à 40 % en 2019 et à 60 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers 18 vise l'accréditation LEED NC argent pour rénovation majeure, conformément à la politique de développement durable de la Ville. Le processus de certification est présentement en cours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'obtenir cette majoration afin de permettre de compléter le mandat des professionnels et de respecter l'entente contractuelle, entre la Ville de Montréal et les professionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : #14424 - Mandat : #17600-2-001

Augmentation du contrat d'honoraires au CG :	décembre 2019
Fin du contrat :	novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-11-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
ARCHITECTURE ET GÉNIE DE BÂTIMENT

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS
COMPRENANT LES SERVICES EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE
(MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL) POUR LA
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE LIÉS
À LA RÉNOVATION ET À LA MISE À NIVEAU DE BÂTIMENTS OCCUPÉS PAR LE
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL**

CONTRAT # 14424
MANDAT # 17600-2-001

RÉNOVATION ET MISE À NIVEAU DE LA
CASERNE 18

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière

Septembre 2014



CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint dûment autorisé : aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006. et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TREMBLAY L'ÉCUYER ARCHITECTES S.E.N.C.**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au au 2372, boulevard Saint-Martin Est, 2^{ième} étage, Laval (Québec), H7E 5A4, agissant et représentée par Benoît Lalonde, architecte, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 3 novembre 2014;

N^o d'inscription T.P.S. : 143898344
N^o d'inscription T.V.Q. : 1086944541

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **WSP CANADA INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1600, boul. René Lévesque, 16^{ème} étage, Montréal, Qc, H3H 1P9, agissant et représentée par Marco Freitas, ingénieur et directeur adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 5 janvier 2015;

N^o d'inscription T.P.S. : 140150269
N^o d'inscription T.V.Q. : 1017504041TQ0001

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

4.1.7 Phase de construction - période de garantie

À la fin de la période de garantie qui suit la réception provisoire, l'Architecte et l'Ingénieur doivent vérifier les travaux et transmettre au Directeur un rapport attestant que la Ville peut procéder à leur réception définitive.

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Constituent des services supplémentaires et connexes à l'objet mentionné aux présentes, les services demandés par écrit par le Directeur à l'Architecte ou à l'Ingénieur et qui ne font pas partie des services de base.

Ces services visent notamment :

- a) les services consultatifs comprenant les conseils, expertises, estimations, évaluations, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusion et de recommandations spécialisées;
- b) les services spéciaux, incluant les expertises techniques, expertises judiciaires ou autres missions similaires, requis suite à la suspension du projet ou des travaux, ou suite à des dommages causés à l'ouvrage par un événement fortuit, par des malfaçons ou suite à des poursuites intentées contre la Ville pour des causes ne relevant pas de la responsabilité de l'Architecte et de l'Ingénieur;
- c) les services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de rendement, soit à l'emplacement même de l'ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;
- d) les services de spécialistes en présentation, pour l'élaboration de documents de présentation, tels maquettes, perspectives, documents audiovisuels;
- e) tout autre service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 **RÉMUNÉRATION**

5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de **cinq cent quarante-sept mille et cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-sept cents (547 597,37 \$)**, incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur.

5.1.1 Méthode du pourcentage

- a) Cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception. Après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. Le pourcentage utilisé à ces fins sera de 2,44% de 100% de la valeur des travaux pour les services en architecture, de 4,90% de 45% de la valeur des travaux pour les services en mécanique et électricité et de 5,00% de 30% de la valeur des travaux pour les services en structure et en génie civil, tel qu'il apparaît dans l'offre de services professionnels de l'Architecte et de l'Ingénieur (Annexe 2).
- b) Toutefois, lorsque le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé des travaux jusqu'à concurrence de 10 %, l'Architecte et l'Ingénieur seront payés selon le coût estimé des travaux pour la phase conception seulement.
- c) Aux fins du calcul des honoraires selon la méthode du pourcentage, le coût des travaux, réel ou estimé, est calculé en tenant compte des exclusions prévues à l'article 1.1.
- d) Dans le cas où le projet est divisé en plusieurs marchés, le calcul des honoraires suivant la méthode du pourcentage tient compte du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux de chacun des marchés.
- e) Les honoraires de l'Architecte et de l'Ingénieur calculés selon la méthode du pourcentage sont payables comme suit :

Phase de conception (65 %) :

- 10 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape de l'esquisse;
- 20 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier préliminaire;
- 35 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier définitif;

Phase de construction (35 %) :

- 2 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de l'appel d'offres;
- 28 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux, pour l'étape de la surveillance de travaux;



- 5 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit »;
 - 0 % des honoraires calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de la période de garantie.
- f) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme présente un écart en plus ou en moins de 10 % du coût estimé des travaux au moment de l'appel d'offres, le Directeur peut ordonner la révision des dessins, plans et devis et cahier des charges et la tenue d'un nouvel appel d'offres sans que la Ville soit tenue de payer à l'Architecte et à l'Ingénieur des honoraires additionnels.
- g) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la Ville décide de ne pas octroyer le marché, les honoraires professionnels sont payés sur la base du coût estimé des travaux.

5.1.2 Méthode du taux horaire

- a) Cette méthode consiste à payer le temps réellement passé par des membres du personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur appelés à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur.
- b) Le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel tel qu'indiqué dans l'offre de services professionnels et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.
- c) Le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur sera rémunéré par la Ville en temps régulier.

Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maxima de l'article 5.1.2 b). Aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée.

- d) Le Coordonnateur doit veiller à l'enregistrement quotidien pour toutes les personnes affectées à l'exécution de la convention, du nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à la fourniture des services à être rémunérés selon la méthode horaire, ainsi que des tâches effectuées durant ce temps et à la conservation des pièces à l'appui de ses factures.
- e) Si L'Architecte et l'Ingénieur affectent du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE
EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

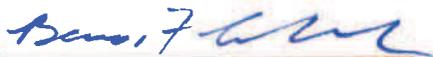
Le 15^e jour de *juillet* 2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par : 
M^e Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

Le 12^e jour de *juin* 2015

TREMBLAY L'ÉCUYER ARCHITECTES
S.E.N.C.

Par : 
Benoit Lalonde, architecte

Le 12^e jour de *juin* 2015

WSP CANADA INC

Par : 
Marco Freitas, ingénieur

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le Conseil de la Ville de Montréal, le 28^e jour de mai 2015 (résolution CG15 0344). *d'agglomération*



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 mai 2015
Séance tenue le 28 mai 2015

Résolution: CG15 0344

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada Inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 (9 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0895;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 736,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes S.E.N.C et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

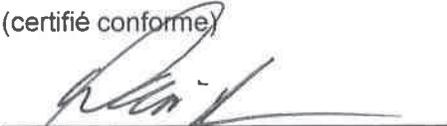
Adopté à l'unanimité.

20.11 1145350004
/lc

Denis CODERRE

Maire

(certifié conforme)



Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Description : Caserne 18 / Bâtiment : 3332

Adresse : 12012, boulevard Rolland, arrondissement Montréal-Nord

Année originale de construction : 1970

Réfection majeure et agrandissement : 2017-2019



Dossier # : 1195350004

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 75 771,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne #18 (3332) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc., majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195350004 - Augmentation services professionnels Caserne 18.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-1093

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1192891004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/Cavendish/Royalmount)
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un amendement visant à inclure la Ville de Côte Saint-Luc à l'entente de confidentialité signée par la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

Il est recommandé d'approuver un amendement pour inclure la Ville de Côte Saint-Luc dans l'entente de confidentialité signée par la Ville de Montréal et le CFCP concernant le projet de raccordement du boulevard Cavendish.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-24 16:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1192891004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/Cavendish/Royalmount)
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un amendement visant à inclure la Ville de Côte Saint-Luc à l'entente de confidentialité signée par la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

CONTENU

CONTEXTE

Le boulevard Cavendish est actuellement interrompu entre l'intersection Cavendish/Dalton, au nord, et le chemin Wallenberg, au sud. Ainsi, le boulevard n'est pas raccordé à l'avenue Royalmount, la rue Paré et la rue Jean-Talon, qui donnent notamment accès aux stations de métro De la Savane et Namur. Cette rupture dans le réseau contribue par ailleurs à l'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De-la-Savane.

Dans le cadre du projet, le boulevard Cavendish nord sera relié aux rues Jean-Talon et Paré tandis que le boulevard Cavendish sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées (voir plan en pièce jointe).

Afin de favoriser la mobilité durable et la transition écologique, les nouveaux tronçons du boulevard accueilleront en priorité des aménagements dédiés au transport collectif, un axe du réseau express vélo (REV) de même que des trottoirs adéquats. Ces orientations sont cohérentes avec les recommandations du groupe de travail Namur-De la Savane mis sur pied par le MTQ et la Ville de Montréal.

Le projet contribuera par ailleurs au désenclavement du secteur et à la mise en œuvre de la vision de développement durable préconisée pour le quartier de l'hippodrome.

Dans le cadre de la planification du projet, la Ville de Montréal a conclu en 2015 une entente de confidentialité avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP), qui est propriétaire d'un terrain sur lequel des interventions seront requises. La Ville de Côte Saint-Luc, où se trouve également une partie du secteur d'intervention, a demandé d'être cosignataire de l'entente pour pouvoir partager de l'information avec la Ville de Montréal et le CP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0494 - 20 septembre 2018 - Décréter le renouvellement d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090

312 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7671-01

CG18 0286 - 31 mai 2018 - Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7671-01 / Mandat 18-0101-T

CG16 0383 - 22 juin 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* I

CE15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver une entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

CG15 0091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

CG13 0419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédits de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisations (PTI)

CG13 0233 - 20 juin 2013 - Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire. N/Réf. : 31H05-005-7856-01

DESCRIPTION

Étant donné le caractère confidentiel de certaines informations échangées entre la Ville et le CP, une entente de confidentialité a été conclue en 2015 entre les deux organismes. Cette entente a permis de s'assurer que l'information échangée entre les parties est demeurée confidentielle, afin notamment de contrer la spéculation foncière.

En 2019, la Ville de Côte-Saint-Luc, où se trouve une partie des infrastructures qui seront construites, a demandé d'être signataire de l'entente pour pouvoir mieux participer au processus de planification et partager de l'information avec la Ville de Montréal et le CP relativement au projet. Le présent sommaire décisionnel vise à amender l'entente de confidentialité initiale pour rajouter la Ville de Côte Saint-Luc comme signataire.

JUSTIFICATION

Afin de poursuivre les discussions sur la planification du projet de raccordement du boulevard Cavendish, il est requis de collaborer étroitement avec la Ville de Côte Saint-Luc et de s'assurer que les informations échangées dans le cadre de ce processus demeurent confidentielles. L'ajout de la Ville de Côte Saint-Luc à l'entente de confidentialité permettra de mieux canaliser l'information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'amendement à l'entente de confidentialité est requis pour pouvoir poursuivre les discussions sur la conception du projet avec la Ville de Côte Saint-Luc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-Approbation de l'amendement par le CE: décembre 2019

-Signature de l'amendement par la Ville de Montréal, le CP et la Ville de Côte Saint-Luc: décembre 2019

-Poursuite des discussions en vue de la définition du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE

Le : 2019-10-29

Chargé de projet

Tél : 514-872-5760

Télécop. :

Chef de division

Tél : 514 872-4781

Télécop. : 514 872-9471

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hugues BESSETTE

Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798

Approuvé le : 2019-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON

Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2019-11-11

Projet Cavendish : localisation



Légende

- Limites administratives 
- Raccordements projetés 
- Passages ferroviaires envisagés 

Dossier # : 1192891004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Approuver un amendement visant à inclure la Ville de Côte Saint-Luc à l'entente de confidentialité signée par la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent amendement à l'entente de confidentialité est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[2019-10-23 - Amendement à l'Entente de confidentialité VISÉ.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795
Division : Droit contractuel



AMENDEMENT À L'ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ
(l'« Amendement »)

Entre :

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE, société par actions ayant une place d'affaires au 2250 – 43^E Avenue, Lachine, Québec, H8T 2J9, agissant et représentée par Manon Grégoire, Directeur immobilier Québec, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée « CFCP »)

et

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement _____, article ___;

(ci-après appelée la « Ville »)

et

VILLE DE CÔTE SAINT-LUC, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec, H4W 3C3, agissant et représentée par _____ dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement _____, article ___;

(ci-après appelée la « Côte Saint-Luc »)

ATTENDU QUE la Ville a signé une entente de confidentialité le 23 novembre 2015 et que CFCP a ratifié l'entente le 3 décembre 2015 concernant le projet de raccordement du boulevard Cavendish (l'« **Entente de Confidentialité** »);

ATTENDU QUE par lettre datée le 30 mai 2019 CFCP a confirmé à la Ville son consentement à inclure Côte Saint-Luc dans l'Entente de Confidentialité;

ATTENDU QUE Côte Saint-Luc désire devenir partie à l'Entente de Confidentialité, conformément à ses termes et conditions;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. **Préambule**

1.1 Le préambule est une partie intégrante du présent Amendement.

2. **Inclusion**

2.1 CFCP et la Ville approuvent l'inclusion de Côte Saint-Luc dans l'Entente de Confidentialité comme partie additionnelle à celle-ci à partir de la date de la dernière signature du présent Amendement et Côte Saint-Luc accepte d'être lié par l'Entente de Confidentialité à partir de ce jour.

2.2 L'Entente de Confidentialité est jointe aux présentes comme Annexe A et fait partie intégrante du présent Amendement.

2.3 Côte Saint-Luc sera alors tenu à la confidentialité de tous renseignements fournis sur le projet de raccordement du boulevard Cavendish conformément à l'Entente de Confidentialité.

Toutes les dispositions de l'Entente de Confidentialité, sauf telles qu'amendées par le présent Amendement, demeurent inchangées et en vigueur sans modification.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TRIPLE EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____ Date :

VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Par : _____ Date :

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

Par : _____ Date :
Manon Grégoire, Directeur immobilier Quebec

ANNEXE « A »
ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ



ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

Entre :

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE, société par actions ayant une place d'affaires au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 215, Montréal, Québec, H3B 2S2, agissant et représentée par Manon Grégoire, Directeur immobilier Québec, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée « **CFCP** »)

et

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

Attendu que :

- A. CFCP et la Ville souhaitent discuter du projet de raccordement du boulevard Cavendish (ci-après l'« **objet** »);
- B. Chaque partie est prête à fournir à l'autre partie certaines informations confidentielles à la condition que l'autre partie respecte le caractère confidentiel de l'information, y compris l'objet, et les parties souhaitent conclure la présente entente de confidentialité conformément aux modalités et conditions prévues dans la présente entente;
- C. La partie qui fournit les informations confidentielles est ci-après appelée l'« **émetteur** »;
- D. La partie qui reçoit les informations confidentielles est ci-après appelée le « **destinataire** ».

PAR CONSÉQUENT, en contrepartie des engagements qui figurent aux présentes, et sous réserve des obligations légales auxquelles elles peuvent être astreintes, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions

- 1.1 Dans la présente entente, « **information confidentielle** » désigne toute forme et tout mode de transmission d'information ou de connaissances (notamment, l'information et les connaissances écrites, électroniques ou verbales) relatives aux activités, aux affaires, aux actifs, au passif ou aux engagements de l'émetteur, que le destinataire reçoit, acquiert, découvre ou autrement obtient de la part de l'émetteur, et de ses employés, mandataires, entrepreneurs, clients ou leurs employés ou mandataires, directement ou indirectement, et elle comprend, notamment, l'information relative aux propriétés immobilières de l'émetteur et l'information liée aux terrains et à l'objet. L'information confidentielle comprend, notamment, l'information utilisée et les discussions menées au moment de rencontres, les données, les prévisions, les formules, les processus, les rapports, les présentations, les procès-verbaux, les sommaires, les documents de travail, les analyses, les secrets commerciaux, les conceptions ou autres documents élaborés, créés, produits ou obtenus par le destinataire.

2. Restrictions d'utilisation

- 2.1 Par les présentes, le destinataire accepte que l'information confidentielle soit utilisée uniquement aux fins de l'objet et que le caractère confidentiel de l'information soit conservé par le destinataire et ses conseillers qui sont autorisés à accéder à l'information confidentielle conformément aux modalités de la présente entente. L'information confidentielle ne peut être divulguée qu'aux dirigeants, employés, mandataires et conseillers juridiques du destinataire qui ont besoin de la connaître dans le cadre de l'objet, comme il est prévu ci-dessus; il demeure entendu que de tels dirigeants, employés et conseillers juridiques seront informés par le destinataire de la nature confidentielle de l'information et que le destinataire leur demandera de traiter l'information de manière confidentielle avant de la leur divulguer.
- 2.2 Le destinataire demeure responsable de tout manquement à ses obligations en raison d'une mesure prise par l'un de ses dirigeants, employés ou mandataires, ou de toute omission de leur part. Toute autre divulgation de l'information confidentielle ne peut être effectuée aux autres parties, y compris des partenaires financiers éventuels ou des organismes ou des ministères gouvernementaux, qu'après avoir obtenu le consentement préalable écrit de l'émetteur à cet égard. Toutes les autres parties auxquelles l'émetteur fournit son consentement en ce qui concerne la divulgation sont tenues de conclure une entente de confidentialité avant que toute information confidentielle leur soit communiquée. Le destinataire convient que l'information confidentielle demeurera la propriété de l'émetteur.

3. Absence de garantie ou d'obligation

- 3.1 Le destinataire reconnaît et convient expressément qu'il comprend que ni l'émetteur ni l'un de ses représentants ou conseillers n'a effectué ou n'effectuera une déclaration ou une garantie quant à l'exactitude, la qualité, le caractère suffisant ou l'exhaustivité de l'information confidentielle pour quelque fin que ce soit. Le destinataire convient que ni l'émetteur ni les membres de son groupe, ses filiales, ses représentants ou ses conseillers ne sauraient avoir d'obligation envers le destinataire ou l'un de ses représentants ou conseillers à la suite de l'utilisation d'information confidentielle. Il demeure entendu que le destinataire reconnaît et accepte qu'aucune disposition des présentes ne saurait d'aucune manière être interprétée comme obligeant l'émetteur à conclure une autre entente, qu'elle accepte des services du destinataire ou qu'elle effectue des paiements à ce dernier.

4. Recours en cas de violation

- 4.1 Le destinataire reconnaît et convient que la violation de la présente entente peut entraîner un préjudice à l'égard duquel des dommages-intérêts ne sauraient constituer le seul remède. L'émetteur pourra obtenir toute injonction pour protéger ses droits, en plus de pouvoir exercer tout autre recours prévu par la loi. En outre, le destinataire consent à l'octroi unilatéral d'injonctions temporaires ou préliminaires sans préavis et à l'octroi d'injonctions définitives avec avis, lesquelles interdisent ou empêchent la violation réelle ou imminente, consent à tous les autres droits et recours offerts à l'émetteur en vertu de la loi, et ne s'opposera pas à un tel octroi. L'émetteur a droit au remboursement des frais raisonnables engagés dans le cadre de l'obtention des redressements, notamment les honoraires juridiques raisonnables.

5. Exceptions

- 5.1 Aux fins de la présente entente, les renseignements suivants ne sont pas considérés constituer de l'information confidentielle :
- (i) l'information qui est généralement accessible au public autrement qu'en raison d'une divulgation par le destinataire ou les administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ou conseillers du destinataire, à l'encontre de la présente entente;



WJF
M142
SQ2/15

- (ii) l'information qu'il est possible de démontrer qu'elle a été en possession du destinataire avant sa divulgation par l'émetteur au destinataire conformément aux modalités de la présente entente, à la condition que cette information ne soit pas, à la connaissance du destinataire, l'objet d'une autre entente de confidentialité ou d'une autre obligation de confidentialité envers l'émetteur ou une autre partie, ou qui, à la connaissance raisonnable du destinataire, est visée par l'intention de la présente entente;
- (iii) l'information qui devient disponible au destinataire de manière non confidentielle par une source autre que l'émetteur ou ses conseillers, à la condition que cette source, à la connaissance du destinataire, ne soit pas liée par une entente de confidentialité ou une autre obligation de confidentialité envers l'émetteur ou une autre partie, ou qui, à la connaissance raisonnable du destinataire, est visée par l'intention de la présente entente.

6. Divulgation ordonnée par la Cour et demande d'accès en vertu de la loi

- 6.1 Si le destinataire reçoit une demande de divulgation de la totalité ou d'une partie de l'information confidentielle conformément aux modalités d'une assignation, d'une ordonnance valide et en vigueur émise par un tribunal compétent ou un organisme gouvernemental, ou une demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), le destinataire convient : (i) d'aviser immédiatement l'émetteur de l'existence de la demande ainsi que des modalités et des circonstances s'y rapportant et (ii) de consulter l'émetteur quant à l'opportunité de prendre des mesures prévues par la loi pour s'opposer à la demande ou la circonscrire. Si la divulgation de l'information est requise, les parties conviennent de fournir toute l'information nécessaire afin que le destinataire ou l'émetteur, selon le cas, puisse obtenir une ordonnance ou une autre assurance fiable par laquelle sera conservé le caractère confidentiel de la partie de l'information divulguée.

7. Remise de l'information confidentielle

- 7.1 À la demande de l'émetteur ou à la résiliation de la présente entente, le destinataire cesse immédiatement d'utiliser l'information confidentielle et, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande ou suivant la résiliation, prend toutes les mesures raisonnables pour préparer la remise à l'émetteur de toutes les formes d'information confidentielle (y compris l'information écrite et électronique) et ne conserve aucune copie, aucun extrait ni aucune autre reproduction de la totalité ou d'une partie des documents. L'ensemble des documents, des notes de service, des notes, autres documents et preuves, quels qu'ils soient, que le destinataire ou ses conseillers ont préparés en s'appuyant sur l'information confidentielle et toute consignation de l'information confidentielle, qui ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, être remis à l'émetteur, doivent être détruits et la destruction doit être attestée par écrit à l'émetteur par la personne autorisée qui supervise la destruction.

8. Maintien de l'obligation

- 8.1 L'obligation de conserver le caractère confidentiel de l'information confidentielle est permanente, sauf en cas d'entente écrite entre les parties aux présentes à cet effet, précisant une date à laquelle les obligations de respect du caractère confidentiel de l'information confidentielle prennent fin.

9. Divisibilité

- 9.1 Si une disposition ou toute partie d'une disposition de la présente entente est jugée inexécutoire, invalide ou illégale, elle sera retranchée de la présente entente et réputée supprimée, et les dispositions restantes demeureront valides et exécutoires.



Wly
WKC

300

10. Modification et cession

10.1 La présente entente ne peut être modifiée ou résiliée, en totalité ou en partie, sauf au moyen d'un document écrit signé par les parties aux présentes. Le destinataire ne peut pas céder la présente entente, en totalité ou en partie, à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'émetteur. La présente entente lie les parties et leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11. Loi

11.1 La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province du Québec sans égard aux principes sur les conflits de lois applicables. Les parties aux présentes s'en remettent à la compétence exclusive des tribunaux de la province du Québec à l'égard de toutes les questions découlant de la présente entente et toute procédure judiciaire doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

Par : Manon Grégoire
Manon Grégoire, Directeur immobilier Québec

Date : 3 décembre 2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Yves Saindon
Yves Saindon, greffier

Date : 23 novembre 2015

Cette entente a été approuvée
le 4 novembre 2015
(Résolution CE15 1971)

file
MKE
2015



Dossier # : 1197100003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal à raison de 1 897 653 \$ pour une période de cinq (5) ans, soit un montant initial de 364 650 \$ indexé de 2 % par année, commençant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du CRSNG.

Il est recommandé :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par Polytechnique Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en eau potable de Polytechnique Montréal, à raison de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, commençant le 1er octobre 2020 et se terminant le 1er octobre 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense au budget de fonctionnement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-22 14:10

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197100003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal à raison de 1 897 653 \$ pour une période de cinq (5) ans, soit un montant initial de 364 650 \$ indexé de 2 % par année, commençant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du CRSNG.

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire industrielle CRSNG en eau potable (CICEP) de Polytechnique Montréal existe depuis 1992. La mission première de celle-ci consiste à produire des résultats scientifiquement reconnus et utilisables par l'industrie permettant d'améliorer le traitement et la distribution de l'eau potable, tout en minimisant les risques pour la santé. La Ville de Montréal participe à la CICEP depuis 2005. La contribution annuelle de la Ville de Montréal s'élève à 357 500 \$ dans le cadre d'une entente couvrant la période 2015 à 2020. Pour cette période, la CICEP compte parmi ses autres partenaires municipaux et industriels la Ville de Laval, la Ville de Longueuil, la Ville de Repentigny, la Ville de L'Assomption et la firme Veolia Water Technologies Canada Inc.

Le mandat actuel de la CICEP prendra fin le 1er octobre 2020. Ainsi, pour présenter une demande de renouvellement au Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG), Polytechnique Montréal doit présenter à celui-ci un engagement d'appui à la CICEP et de ses partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0012 - 29 janvier 2016 - Approuver un projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) relativement au financement partiel, par la Ville de Montréal, de travaux de recherche en eau potable, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 787 500 \$, soit un montant de 357 500 \$ par année. Approuver un projet de protocole

d'entente à cet effet.

CE15 1278 - 30 juin 2015 - Approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Polytechnique Montréal - Bureau de la recherche et centre de développement technologique (BRCDT) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la réalisation de divers travaux de recherche pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 57 501,30 \$, taxes incluses.

CG14 0475 - 30 octobre 2014 - Approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de cinq ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$.

DESCRIPTION

La CICEP compte sur la participation de divers partenaires qui s'engagent à verser, pendant cinq années consécutives, une contribution financière annuelle pour effectuer de la recherche dans le domaine de l'eau potable selon une programmation préétablie. Ainsi, le montage financier prévoit une contribution annuelle des partenaires avoisinant 750 000 \$. Le montant d'appariement au CRSNG serait alors de 950 000 \$ annuellement. Une lettre de demande de participation à la CICEP ainsi qu'une description du programme de recherche est attachée en pièce jointe. La Ville de Montréal se propose de contribuer à la hauteur de 1 897 653 \$ pour les cinq prochaines années (364 650 \$ en 2020, 371 943 \$ en 2021, 379 382 \$ en 2022, 386 969 \$ en 2023 et 394 709 \$ en 2024). Ce montant représente une majoration de 2 % par année par rapport à l'entente 2015-2020.

Polytechnique Montréal doit soumettre d'ici la fin de l'année une demande au CRSNG indiquant son intention de renouveler le financement offert par le CRSNG. Cette demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'agglomération confirmant l'engagement de la Ville à participer au financement de la CICEP pour une autre période de cinq ans. Suite à la confirmation des financements auprès de ses partenaires, les titulaires de la CICEP déposeront ainsi une demande de subvention détaillée auprès du CRSNG dans le cadre du nouveau programme ALLIANCE dont les subventions visent à favoriser les collaborations entre des chercheurs universitaires et des organismes partenaires du secteur privé, du secteur public ou du secteur sans but lucratif.

La contribution de la Ville de Montréal est conditionnelle au financement de la CICEP par le CRSNG.

Voici les thèmes de recherches qui seront abordés dans le cadre de l'entente en 2020-2025.

Thème 1 : Protection des sources d'eau
<p>Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none">· Développement de modèles d'apprentissage-machine pour la prédiction de la qualité de l'eau· Identification des sources principales des contaminants d'intérêt émergent· Évaluation de la menace posée par les hydrocarbures (HC) suite à un déversement <p>Adaptation aux changements globaux (climatique, réglementaires, sociaux)</p> <ul style="list-style-type: none">· Impact des changements climatiques sur l'eau potable
Thème 2 : Traitement de l'eau potable
<p>Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation</p>

- Développement de modèles d'apprentissage-machine pour le contrôle des procédés
- Caractérisation et gestion des risques liés aux contaminants d'intérêt émergent

Adaptation aux changements globaux (climatiques, réglementaires, sociaux)

- Adaptation des chaînes de traitement aux menaces émergentes
- Procédés novateurs pour le contrôle des micropolluants et des propriétés organoleptiques
- Solutions membranaires sans coagulation pour les petites communautés

Thème 3 : Réseau de distribution de l'eau potable

Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation

- Développement des Water Safety Plan (WSP) pour les réseaux de distribution
- Réponses aux incidents de contamination
- Smart distribution systems

Adaptation aux changements globaux (climatiques, réglementaires, sociaux)

- Métaux et pathogènes en réseaux de distribution
- Impact de la baisse de demande sur la qualité de l'eau
- Bâtiments verts

JUSTIFICATION

La CICEP dispose d'un personnel hautement qualifié et d'un parc d'équipements de recherche de pointe unique au Canada, dont bénéficie directement la Ville de Montréal. Ce regroupement produit des résultats appuyés sur des bases scientifiques solides, fort utiles à la prise de décision à laquelle la Ville est confrontée lors des choix d'implantation de solutions techniques, d'ajout de procédés et d'équipements, ou encore pour des décisions d'investissement. En effet comme la Ville ne possède pas tous les équipements et le personnel nécessaires pour effectuer de la recherche de haut niveau, sa participation à la CICEP lui permet de réaliser des projets appliqués aux problématiques rencontrées dans ses installations et d'améliorer ses connaissances sur la qualité de l'eau. Les recherches, prévues à partir de 2020, toucheront autant la protection des sources d'eau potable, les usines de production ainsi que les réseaux de distribution.

Les titulaires de la CICEP pour la période 2020-2025 sont Dr Michèle Prévost, Dr Benoit Barbeau et Dr Sarah Dorner. Ils sont reconnus comme des chefs de file au niveau mondial en recherche, tout particulièrement dans les domaines suivants:

- la désinfection et les sous-produits de désinfection;
- le traitement biologique;
- la filtration;
- la qualité de l'eau dans les réseaux de distribution (plomb, biofilm, intrusion de contaminant);
- la caractérisation des risques et protection des sources (cyanobactéries et produits émergents).

Leur rayonnement permet une reconnaissance à l'international de la qualité de l'eau potable de Montréal et de son traitement.

Le bilan des cinq dernières années d'activités de la Chaire est positif. La Ville a directement bénéficié des activités de recherche suivantes:

Protection des sources d'eau:

- Travaux d'évaluation de l'impact des exigences du Règlement pour le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) pour la

Ville: deux notes techniques et développement de méthodologie d'analyse de risque;

- Suivi en continu de la qualité microbiologique à l'eau brute de deux usines de production d'eau potable pendant un an et suivi de la plage de Verdun en 2018 (déploiement d'appareils Coliminder™ pour la mesure d'*E.Coli*);
- Évaluation des sondes de mesure en continu des hydrocarbures;
- Analyse de la vulnérabilité des usines à un déversement d'hydrocarbures par pipelines : note technique et représentation auprès de la CMM.

Traitement de l'eau potable:

- Optimisation de la filtration directe à l'usine de production d'eau potable Atwater et Charles.J.-Des Bailleurs : utilisation du pilote de taille industrielle, exploitation, suivi analytique et présentations lors de rencontres techniques.

Réseau de distribution de l'eau potable:

- Plomb dans l'eau potable : effet des remplacements partiels d'entrées de service en plomb (tests en pilote pendant 4 ans, suivi sur le terrain pendant 2 ans); effet de l'ajout de traitements chimiques (suivi en pilote pendant 3 ans); exposition des Montréalais au plomb selon différents protocoles d'échantillonnage; support technique (mémos + analyses) dans un contexte de resserrement de la recommandation de Santé Canada (mars 2019), de la couverture médiatique ayant mené le gouvernement du Québec à modifier sa réglementation sur le plomb (octobre 2019) et de la bonification du plan d'action de la Ville pour le contrôle du plomb dans l'eau (également annoncé en octobre 2019);
- Sectorisation et qualité de l'eau : suivi dans cinq secteurs de régulation de pression (SRP) sur le territoire montréalais, rapports techniques pour chaque SRP;
- Changement de source d'alimentation en eau potable du secteur Lasalle : suivi de la qualité de l'eau distribuée durant la phase pilote et la phase de changement de source.

Les autres retombées indirectes de la programmation 2015-2020 pour Montréal se résument ainsi :

- Le support dans de nouvelles problématiques telles les produits pharmaceutiques, les toxines algales, les changements climatiques, l'efficacité des procédés de traitement, le développement de nouveaux outils de simulation pour optimiser l'exploitation, etc;
- L'accès à une expertise de niveau international : les titulaires de la Chaire possèdent en effet une expertise de pointe et une vaste expérience dans le domaine de l'eau potable et leurs réseaux de contacts à travers le monde apportent un complément d'expertise qu'il serait difficile d'avoir autrement;
- La disponibilité des titulaires pour répondre rapidement à des questionnements techniques pointus permet une contre-

expertise très utile notamment dans le cadre de la mise à niveau de nos infrastructures et dans des situations d'urgence;

- La participation de la Ville à un organisme renommé favorise sa reconnaissance comme chef de file dans le domaine de l'eau potable en Amérique du nord;
- L'accès à un laboratoire de pointe en suivi de la qualité de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution à la CICEP sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable selon les modalités inscrites à ce dossier pour les années 2020 à 2024. Le paiement se fait au début de chaque période qui débute en octobre et se termine en octobre de l'année suivante, donc le paiement de 2024 couvre la période de octobre 2024 à octobre 2025 :

2020 364 650,00 \$
2021 371 943,00 \$
2022 379 382,00 \$
2023 386 969,00 \$
2024 394 709,00 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 2020 et aux années suivantes conditionnellement à son approbation par les instances décisionnelles et sera prévue au budget de fonctionnement des années ultérieures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de l'eau et de la qualité permet d'assurer à l'ensemble de la population un accès à long terme à cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente n'était pas renouvelée, la Ville serait privée de nombreux conseils utiles dans la gestion des grands dossiers de développement du Service de même que du support pointu et rapide lors de la gestion d'incidents et d'événements hors normes. Il est essentiel de s'assurer que les décisions du Service en ce qui a trait à la protection des sources d'eau potable, à son traitement et à sa distribution reposent sur la meilleure science disponible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication de prévu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès que le CRNSG aura confirmé le renouvellement de sa participation, un dossier décisionnel sera soumis aux instances pour concrétiser la participation financière de la Direction de l'eau potable à la CICEP.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

Tél : 514-872-0351
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-11-21

Le 13 novembre 2019

M. Jean-François Beaudet
Chef de l'exploitation, usines de production et réservoirs d'eau potable
Direction de l'eau potable
Ville de Montréal

OBJET : Participation à la Chaire en eau potable de Polytechnique Montréal

Monsieur,

La Chaire en Eau Potable de Polytechnique Montréal existe depuis 1992. La mission de la Chaire consiste à produire des résultats scientifiquement reconnus et utilisables par l'industrie dans le but d'améliorer le traitement et la distribution des eaux potables tout en minimisant les coûts et les risques pour la santé des canadiens.

Objectif de la demande

Le mandat actuel de la Chaire en Eau Potable de Polytechnique Montréal prendra fin le 1^{er} octobre 2020. Polytechnique Montréal entend soumettre d'ici la fin de l'année une demande au Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG) indiquant son intention de renouveler le financement offert par le CRSNG. Suite à la confirmation des financements auprès de ses partenaires, les titulaires de la Chaire déposeront ainsi une demande de subvention détaillée auprès du CRSNG dans le cadre du nouveau programme ALLIANCE dont les subventions visent à 'favoriser les collaborations entre des chercheurs universitaires et des organismes partenaires du secteur privé, du secteur public ou du secteur sans but lucratif'. Ces subventions appuient des projets de recherche dirigés par de solides équipes de partenaires complémentaires qui produiront de nouvelles connaissances et accéléreront l'application des résultats de la recherche afin de générer des retombées pour le Canada. Grâce à ce programme, la contribution financière de tous les partenaires sera appariée par le CRSNG dans un ratio de 1:1 à 1.5:1 selon l'évaluation du partenariat faite par le CRSNG. Cet appariement est garanti pour une durée de 5 ans.

Nous vous contactons donc afin de vous inviter à participer au renouvellement de Chaire pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2025. Nous sommes d'avis que cette participation sera une collaboration très profitable pour votre municipalité. La Ville bénéficiera automatiquement d'un important effet de levier. Ainsi, le montage financier prévoit une contribution annuelle des partenaires avoisinant 750 k\$. Le montant d'appariement au CRSNG serait alors de 950 k\$/an. Un effet de levier important provient (i) de la contribution appariée du CRSNG, (ii) de la contribution de Polytechnique à la Chaire (trois salaires de professeurs, 1 secrétaire et ½ technicien), (iii) des économies de frais indirects de Polytechnique (15% plutôt que 40% pour des contrats de recherche) et (iv) de l'avantage économique d'accéder sans frais à un parc d'équipements d'une valeur de plus de 10 M\$ qui est financé par les gouvernements du Québec et du Canada.

**Département des génies civil,
géologique et des mines (CGM)**
Pavillon principal
Téléphone : 514 340-4257
Télécopieur : 514 340-3981
cgm@polymtl.ca

Adresse postale
C.P. 6079, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada
H3C 3A7

Campus de l'Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit
2500, chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) Canada H3T 1J4



La présente lettre vise à vous fournir de renseignements sur le programme visé (Alliance CRSNG), les titulaires, les autres partenaires, le montage financier et l'échéancier auprès du CRSNG.

Programme de recherche visé dans la demande Alliance

Dans la continuité des activités de notre équipe de recherche, le programme de recherche proposé est fondé sur une approche systémique de la prise d'eau jusqu'au robinet du consommateur, laquelle est maintenant retenue par la plupart des pays industrialisés qui ont reconnu l'interdépendance de la qualité de la ressource, du traitement et de la distribution. Le programme de recherche proposé s'articule autour de trois axes: source, traitement et réseau. Le programme détaillé est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Présentation des titulaires

Pour la période 2020-2025, il est proposé que la Chaire soit dirigée par trois titulaires principaux : œuvrant dans un modèle collaboratif complémentaire, éprouvé et performant depuis 2005. Les trois professeurs, Dr Michèle Prévost, Dr Benoit Barbeau et Dr Sarah Dorner, sont reconnus comme chefs de file au niveau mondial en recherche.

Dr Michèle Prévost (B.Sc. Env., M.Sc.A. et Ph.D. en Génie Civil) est Professeure titulaire au Département des Génies Civil, Géologique et des Mines (CGM). Elle sera responsable de 33.33% des activités de recherche, principalement des activités de recherche sur les réseaux de distribution. La professeure Prévost est une spécialiste du traitement et de la distribution des eaux potables reconnue mondialement. Elle a participé à la direction d'une première Chaire industrielle de 1992 à 1997 en tant que titulaire junior. De 1997 à 2002 et depuis 2005, elle est titulaire principale de la Chaire Industrielle CRSNG en Eau Potable à Polytechnique Montréal. Elle a donc complété avec succès quatre mandats et est en voie d'en compléter un cinquième ce qui démontre clairement son aptitude à maintenir des liens industriels et ses habiletés de gestionnaire d'équipe de recherche.

Dr Benoit Barbeau (ing., Ph.D.) est également Professeur titulaire au Département des Génies Civil Géologique et des Mines (CGM). Il sera responsable de 33.33% des activités de recherche, soit principalement celles touchant aux procédés de traitement. Le Professeur Barbeau agit à titre de co-titulaire de la Chaire Industrielle CRSNG en Eau Potable à Polytechnique Montréal depuis 2005 et a clairement démontré au cours de ses trois mandats ses capacités à mener des travaux de recherche industrielle innovants et multidisciplinaires.

Dr Sarah Dorner (ing., Ph.D.) est professeure et ancienne titulaire de la Chaire de Recherche du Canada sur la protection des sources d'eau potable au Département des génies civil, géologique et des mines (CGM) de Polytechnique Montréal. Mme Sarah Dorner travaille à la mise au point de modèles informatiques afin de comprendre les processus fondamentaux servant à expliquer le transport et le devenir des contaminants présents dans l'eau, et ce, dans des conditions environnementales changeantes. Par sa recherche, Mme Dorner contribue à mieux faire comprendre les procédés qui entraînent la contamination des sources d'approvisionnement en eau. La Professeure Dorner a effectué de nombreux travaux sur la caractérisation des sources.

Autres partenaires

Les autres partenaires industriels qui ont confirmé leur participation à cette demande sont:

- Quatre municipalités, soit Ville de Laval, Ville de Longueuil, Ville de Repentigny et Ville de l'Assomption, qui desservent plus de 2 millions de citoyens et qui puisent leurs eaux dans sept sources représentatives de la qualité des eaux de surface canadiennes (Fleuve St-Laurent, Lacs St-Louis et



Deux-Montagnes, Rivières des Outaouais, des Mille-Îles, des Prairies et L'Assomption). Il est à noter que la Ville de l'Assomption sera un nouveau partenaire de la Chaire.

- La firme Veolia Water Technologies Canada Inc. qui représente l'industrie de la fabrication d'équipements. Veolia est un joueur majeur en technologies environnementales au Canada et ailleurs dans le monde. Cette firme innovatrice en traitement de l'eau est un leader mondial en technologies et services de l'environnement.

Ces membres industriels représentent bien tous les segments du domaine du traitement et de la distribution de l'eau potable. Ils sont de véritables partenaires et ont démontré leur capacité à travailler de concert en recherche avec l'équipe de Polytechnique Montréal. Même si le génie-conseil n'est pas appelé à participer comme partenaire industriel de la Chaire, les résultats de recherche leur sont disponibles.

Montage financier

L'ensemble des coûts des projets de recherche proposés seront financés par des fonds:

- une subvention Alliance du CRSNG d'environ 950 000 \$ par an pour une durée de 5 ans qui couvre les coûts directs de la recherche et qui est calculée en fonction des fonds fournis par les organismes partenaires dont la contribution est prise en compte dans le calcul du financement offert par le CRSNG,
- des contributions en espèces des organismes partenaires d'environ 750 000 \$ versées à Polytechnique Montréal pour couvrir les coûts directs de notre recherche.

Échéancier auprès du CRSNG

Ce montage financier sera confirmé suite à la réception des confirmations de chacun des partenaires (nécessaires avant la demande au CRSNG) et à la décision du CRSNG (fournie dans un délai d'environ 10 semaines suivant le dépôt de la demande prévu pour décembre 2019). Suite à une réponse positive du CRSNG, nous entendons négocier auprès d'eux une date de début de financement fixée au 1^{er} octobre 2020 de façon à permettre d'assurer la continuité du financement de l'équipe en place. Nous noterons par ailleurs que les titulaires évalueront au cours du mandat toutes les opportunités de co-financement public additionnel qui permettrait de maximiser l'effet de levier de votre contribution.

Conclusion

Nous sommes persuadés que les retombées du nouveau programme de recherche de la Chaire pour la Ville seront importantes et concrètes et contribueront à améliorer la productivité de vos systèmes d'eau potable tout en planifiant efficacement vos investissements en infrastructures. Une participation à notre chaire vous permettra par ailleurs d'éviter les frais administratifs appliqués pour des contrats. De plus, elle vous assurera la pleine collaboration de notre équipe en plus de vous donner accès à un parc d'infrastructures de recherche unique au Québec et à l'ensemble des travaux réalisés pour tous les partenaires.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués,



Michèle Prévost, Ph.D.
Professeur Titulaire



Benoit Barbeau, ing. Ph.D.
Professeur Titulaire



Sarah Dorner, ing., Ph.D.
Professeur Titulaire



Tableau 1 : Programme de recherche sur la source (PHQ= Personnel hautement qualifié = étudiants gradués)

SUJETS		PHQ total prévu sur 5 ans		
		Post-Doc	PhD	MScA/Ming
1.1 Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation		2.5	4	3.5
1.1.1	Développement de modèles d'apprentissage-machine pour la prédiction de la qualité de l'eau			
P1	Développement d'un modèle du système intégré de la rivière des Outaouais/fleuve Saint-Laurent	1		
P2	Suivi en temps réel de la qualité des sources d'eau potable	0.5	1	1
1.1.2	Identification des sources principales des contaminants d'intérêt émergent			
P3	Suivi ciblés d'événements et de contaminants (contaminants émergents, etc.)		1	
P4	Quantification des sources de microplastiques dans l'environnement			
P5	Impact des débordements d'égouts unitaires, eaux pluviales sur les microorganismes pathogènes	1	1	1
P6	Méthodologie pour priorisation des actions pour réduire les sources de contamination			1
1.1.3	Évaluation de la menace posée par les hydrocarbures (HC) suite à un déversement			
P7	Évaluation de méthodes d'urgence pour identifier la période de fermeture d'une prise d'eau			0.5
P8	Modélisation hydrodynamique des polluants vers les prises d'eau		1	
1.2 Adaptation aux changements globaux (climatiques, réglementaires, sociaux)		0	2	0.5
P9	Impact et adaptation aux changements climatiques : effets des algues et matière organique sur l'eau potable		1	0.5
P10	Impact et adaptation aux changement climatiques sur l'eau potable: effets des microorganismes pathogènes		1	
TOTAL		2.5	6	4



Tableau 2 : Programme de recherche sur les traitements (PHQ= Personnel hautement qualifié = étudiants gradués)

		PHQ total prévu sur 5 ans		
SUJETS		Post-Doc	PhD	MScA/Ming
2.1 Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation		2	2	1
2.1.1	<i>Développement de modèles d'apprentissage-machine pour le contrôle des procédés</i>			
P1	Développement d'un système expert pour le contrôle des procédés	2	0	0
2.1.2 <i>Caractérisation et gestion des risques liés aux contaminants d'intérêt émergent</i>				
P2	Surveillance chromatographique non ciblée des micropolluants pour optimiser les chaînes de traitement	0	1	0
P3	Réduction de la génotoxicité des eaux traitées	0	0	1
P4	Problématique des exportations de pathogènes opportunistes et du zooplancton dans les filtres CAB	0	1	0
2.2 Adaptation aux changements globaux (climatiques, réglementaires, sociaux)		1	4	6
2.2.1	<i>Adaptation des chaînes de traitement aux menaces émergentes</i>			
P5	Traitabilité de pointes saisonnières d'algues, de COD ou de Mn	0	0	2
P6	Bonification de la floculation aux installations de filtration directe	0	0	2
2.2.2 <i>Procédés novateurs pour le contrôle des micropolluants et des propriétés organoleptiques</i>				
P7	Conception d'un filtre bicouche avec adsorption régénérable (Résines biologique/CAG)	1	1	0
P8	Solutions innovantes d'adsorption (Actiflo-CAG, CAP sur filtres, etc.) pour les nouveaux enjeux (Perfluorés, métaux rares, etc)	0	1	1
2.2.3 <i>Solutions membranaires sans coagulation pour les petites communautés</i>				
P9	Innovation en filtration membranaire pour le contrôle du COD (BIEX/UF, HFNF)	0	1	1
P10	Modélisation de la performance d'un procédé FiltrafloCARB/UF	0	1	0
TOTAL		3	6	7

Tableau 3 : Programme de recherche sur les réseaux de distribution (PHQ= Personnel hautement qualifié = étudiants gradués)

DOMAINES	SUJETS	Post-Doc	PhD	MScA/Ming
Reseau	3.1 Résilience des infrastructures des eaux urbaines en exploitation	1	2	2
	3.1.1 Développement des Water Safety Plan (WSP) pour les réseaux de distribution			
	P1 Développement méthodologie des Water Safety Plans pour les réseaux (approches, couts, quantification des bénéfices) et études de cas	1		
	3.1.2 Réponses aux incidents de contamination			
	P2 Nettoyage des réseaux et résidences (chauffe-eaux) après contamination aux hydrocarbures			1
	P3 Remise en service accélérée après travaux ou réseaux temporaires: validation méthodes rapides de mesure E. coli, études de cas et applicationQMRA		1	1
	3.1.3 Smart distribution systems			
	P4 Optimisation des mesures senseurs qualité et pression en réseau en réseau pour éviter les avis préventifs		1	
	3.2 Adaptation aux changements globaux (climatiques, réglementaires, sociaux)	1.5	5	1
	3.2.1 Métaux et pathogènes en réseaux de distribution			
	P5 Impact de la corrosion (eaux rouges) et de l'augmentation de la température sur les indicateurs et pathogènes (Legionella, MAC, E.coli, etc.) et solutions de rémédiations	1	1	
	P6 Impact des traitements anticorrosion sur le plomb dans les écoles		1	
	P7 Impact de l'ajout d'anti-corrosifs (orthophosphates et silicates) sur plomb, cuivre et manganèse, indicateurs (<i>E. coli</i> et novateurs) et Legionelle		1	
	3.2.2 Impact de la baisse de demande sur la qualité de l'eau			
	P8 Impact de la baisse de demande sur la qualité microbiologique, la réduction des SPDs et la présence de métaux	0.5	1	1
	3.2.3 Batiments verts			
P9 Relargage de composés organiques (nonylphenols) et de nanoparticules par les conduites de plastique (PEX, PVC, EPDM)		1		

Dossier # : 1197100003

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal à raison de 1 897 653 \$ pour une période de cinq (5) ans, soit un montant initial de 364 650 \$ indexé de 2 % par année, commençant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du CRSNG.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197100003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal de conclure un contrat de financement au montant de 30 578 006 \$ pour un terme de cinq ans avec la Banque Royale du Canada;
En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Il est recommandé:

D'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-27 10:36

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacques MARLEAU, Service des finances

Lecture :

Jacques MARLEAU, 28 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur

514 380-2171

Tél :

Télécop. : 000-0000



Dossier # : 1196944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal de conclure un contrat de financement au montant de 30 578 006 \$ pour un terme de cinq ans avec la Banque Royale du Canada;
En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Il est recommandé:

D'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2019-11-25 08:07

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice générale de la SHDM
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1196944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal (« SHDM » ou « Société ») est une société paramunicipale à but non lucratif, experte en immobilier responsable, qui a pour mission de contribuer au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur de ses actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle. La Société adhère aux politiques et aux stratégies municipales et opère sans contribution budgétaire de la Ville de Montréal.

L'édifice Louis-Charland, ci-après nommé « Immeuble Brennan-Duke », est une propriété de la SHDM située au 801, rue Brennan (coin Duke) dans l'arrondissement de Ville-Marie. La Société en commandite Brennan-Duke, consolidée aux états financiers de la SHDM à titre d'organisme contrôlé, a eu pour mandat d'acquérir, de développer et d'exploiter cet immeuble à des fins locatives.

En janvier 2005, la Ville de Montréal autorisait la Société de développement de Montréal (maintenant fusionnée avec la SHDM) à emprunter une somme de 39 975 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada, pour un terme de cinq ans, pour acquérir les parts de ses deux partenaires afin de contrôler 100 % des parts de la Société en commandite Brennan-Duke, la Ville garantissant cet emprunt.

En février 2010, la SHDM et la Banque Nationale ont signé une convention afin d'amender la convention de crédit de 2005 et de proroger le terme quant au solde de 38 463 494 \$ jusqu'au 28 février 2015. La Banque Nationale a demandé une résolution complémentaire au conseil municipal confirmant que la garantie s'étendait aux amendements. La Ville a émis sa garantie en août 2010.

En février 2015, la Ville autorisait la SHDM à contracter un prêt pour un montant de 35 534 123 \$, pour un terme de cinq ans, auprès de la Banque Royale du Canada. Ce prêt, garanti par la Ville, est actuellement en vigueur jusqu'au 27 février 2020, le solde à l'échéance sera de 30 578 006 \$.

En septembre 2019, la SHDM a procédé à un appel de propositions sur invitation auprès de huit institutions financières. Après analyse des cinq soumissions qu'elle a reçues le 9 octobre 2019, la SHDM a retenu la proposition de la Banque Royale du Canada (RBC),

laquelle offre les taux et les frais de financement les plus avantageux. Le conseil d'administration de la SHDM a accepté l'offre soumise par la Banque Royale du Canada à sa séance du 22 octobre 2019, conformément à ses politiques administratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0039 - Le 24 janvier 2005

Autoriser la Société de développement de Montréal à contracter un prêt de 39 975 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada pour un terme de cinq ans (2005-2010).

CM10 0609 - Le 23 août 2010

Garantir le renouvellement du prêt de l'immeuble Brennan-Duke au montant de 38 463 494 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada pour un terme de cinq ans (2010-2015).

CM15 0065 - Le 26 janvier 2015

Garantir le renouvellement du prêt de l'immeuble Brennan-Duke au montant de 35 534 123 \$ auprès de la Banque Royale du Canada pour un terme de cinq ans (2015-2020).

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation du projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada (RBC) pour garantir le prêt de 30 578 006 \$ pour un terme de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke.

JUSTIFICATION

L'immeuble Brennan-Duke est occupé en quasi-totalité par la Ville de Montréal, celle-ci ayant signé un bail échéant le 31 décembre 2026 et la Ville rembourse la totalité des intérêts.

La valeur foncière de l'immeuble est établie à 87 120 000 \$, selon le rôle foncier d'évaluation 2020-2022, pour un taux d'endettement de 35 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'offre de la RBC est conditionnelle à l'obtention d'une garantie de la Ville de Montréal. Les conditions financières du prêt de 35 578 006 \$ sont les suivantes :

- Terme 5 ans : 2020-2025
- Amortissement : 25 ans
- Taux global correspondant à l'indice CDSW5 + 24 points de base

À titre indicatif, le taux global de la RBC était de 1,965 % au 30 septembre 2019, soit le taux de base de 1,725 % plus des charges de crédit et frais d'estampillage de 0,24 %. À titre comparatif, les autres soumissionnaires offraient un taux global variant entre 2,156 % et 2,879 %

Avant le déboursé du prêt le 27 février 2020, la SHDM fixera le taux pour un terme de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de la convention de crédit et de la garantie de la Ville : Au plus tard le 31 janvier 2020
- Déboursement du prêt : Au plus tard le 27 février 2020
- Échéance du prêt : 27 février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur

Tél : 514 380-2171
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Mario - Ext DE FANTI
Directeur

Tél : 514 380-2171
Télécop. :



**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée
des membres du conseil d'administration de la
Société d'habitation et de développement de Montréal**

Séance du 22 octobre 2019

Résolution : 19-086

19-086 Conclusion d'un contrat de financement pour l'immeuble Brennan-Duke (2020-2025) – DFA-F119-086

Considérant la recommandation du comité d'audit, de finances et de gestion des risques;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

De conclure un contrat de financement au montant de 30 578 006 \$ pour un terme de cinq ans avec la Banque Royale du Canada, conformément à l'offre soumise.

Le tout, conditionnel à l'obtention de la garantie du prêt de la part de Ville de Montréal.

ADOPTÉE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martine Brodeur', is written over a horizontal line.

Martine Brodeur, avocate
Secrétaire corporative

Dossier # : 1196944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le projet de garantie ci-joint est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

En vertu de la garantie, la Ville s'engage à garantir les obligations de la SHDM à l'égard d'un prêt à terme non rotatif de 30 578 006 \$. L'engagement de la Ville durant le terme de l'emprunt qui vient à échéance en 2025, sera réduit en fonction des remboursements en capital effectués par la SHDM.

FICHIERS JOINTS



[Garantie de la Ville de Montréal version finale.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Division droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Annie GERBEAU
Avocate-Chef de division

Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

GARANTIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE conformément à la Convention de crédit (définie ci-après), la Banque Royale du Canada (la « **Banque** ») a offert de mettre à la disposition de Société d'habitation et de développement de Montréal (l'« **Emprunteur** »), qui l'a accepté, un crédit à terme non rotatif d'un montant en dollars canadiens de 30 578 006 \$ (le « **Prêt** »), le tout tel que plus amplement décrit à ladite Convention de crédit;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 228 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), la Ville peut garantir la dette contractée par l'Emprunteur à titre de personne morale constituée par lettres patentes à la requête de la Ville conformément aux dispositions du Chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

ATTENDU QU'aux termes de la Convention de crédit (définie ci-après), la garantie de la Ville constatée par les présentes constitue une condition préalable au déboursement du Prêt;

EN CONSÉQUENCE, LA VILLE CONVIENT ET STIPULE COMME SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans cette garantie, les mots ou expressions débutant par une majuscule ont le sens indiqué ci-après ou celui qui leur est donné dans le corps du texte :

- 1.1. « **Convention de crédit** » signifie la convention de crédit portant la date du 13 novembre 2019 entre la la Banque et l'Emprunteur, telle qu'amendée de temps à autre ainsi que tous les documents accessoires à cette convention de crédit;
- 1.2. « **Date de remboursement** » signifie le 27 février 2025.

2. GARANTIE

- 2.1. En considération des sommes avancées à l'Emprunteur par la Banque aux termes de la Convention de crédit, la Ville garantit et cautionne sans condition et d'une manière irrévocable le paiement complet du Prêt en capital et intérêts jusqu'à concurrence des sommes alors dues à la Banque par l'Emprunteur en vertu de la Convention de crédit (ci-après appelés les « **Sommes garanties** »). Conséquemment, la Ville s'engage envers la Banque, lorsque l'Emprunteur sera en défaut de payer les Sommes garanties, à remédier à ce défaut sur demande écrite de la Banque en payant ces sommes conformément à l'alinéa qui suit, avec les intérêts au taux annuel payable par l'Emprunteur sur ces Sommes garanties prévu à la Convention de crédit, calculés à compter de la demande de paiement à la Ville jusqu'à parfait paiement;

Après la réception d'une demande de paiement, la Ville paiera les Sommes garanties indiquées à la demande de paiement au plus tard à l'expiration du 90^e jour suivant la demande de paiement faite par la Banque, laquelle demande ne pourra toutefois être présentée à la Ville avant l'expiration du 10^e jour suivant un défaut de l'Emprunteur d'effectuer un paiement dû à la Banque de temps à autre en vertu de la Convention de crédit;

- 2.2. Cette garantie est continue et ne pourra être révoquée par la Ville tant que toutes les Sommes garanties n'auront pas été irrévocablement payées;
- 2.3. Le montant maximum de la présente garantie est de 30 578 006 \$ et ne pourra en aucun cas excéder ce montant à quelque titre que ce soit. Ce montant sera toutefois réduit mensuellement en fonction des remboursements en capital effectués conformément aux dispositions de la Convention de crédit. Pour plus de précision, la Ville ne sera tenue de payer aucune somme en excédent des Sommes garanties dues par l'Emprunteur;
- 2.4. La Ville renonce au bénéfice de discussion et de division;
- 2.5. En cas de prorogation du Prêt au-delà de la Date de remboursement, l'Emprunteur devra aviser le trésorier de la Ville, au moins 90 jours précédant la Date de remboursement, de l'intention des parties de proroger le terme du Prêt;
- 2.6. Les obligations de la Ville aux termes de cette garantie ne seront pas affectées par les actes, omissions ou circonstances suivants qui pourraient libérer la Ville d'une obligation :
 - 2.6.1. un sursis ou délai de paiement accordé à l'Emprunteur ou un concordat conclu avec l'Emprunteur;
 - 2.6.2. le fait que la Banque ne se prévaut pas d'un défaut en vertu de la Convention de crédit;
 - 2.6.3. le fait qu'une des dispositions de la Convention de crédit est déclarée nulle;
 - 2.6.4. la prorogation, le compromis ou la reconduction de quelque disposition de la Convention de crédit;
 - 2.6.5. tout paiement, toute subrogation ou toute cession, étant entendu que les obligations de la Ville n'en seront pas augmentées et les ajustements requis seront effectués en conséquence;
 - 2.6.6. toute fusion ou tout changement ou perte de l'existence juridique de l'Emprunteur ou toute cession d'une partie importante de son entreprise;

- 2.6.7. tout cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, incluant le cas où l'Emprunteur est soumis à toute loi sur l'insolvabilité ou la faillite.
- 2.7. La Convention de crédit pourra être modifiée par les parties sans le consentement de la Ville qui continuera d'être entièrement liée par les présentes après telles modifications mais toutes telles modifications ne devront pas avoir pour effet d'augmenter la responsabilité de la Ville aux termes des présentes;
- 2.8. Cette garantie s'ajoute à toute autre sûreté que pourrait détenir la Banque et ne sera aucunement restreinte par telle sûreté;
- 2.9. Un relevé écrit de la Banque indiquant le montant dû par l'Emprunteur en vertu de la Convention de crédit constituera une preuve *prima facie* de ces sommes, le tout sous réserve du droit de la Ville d'obtenir, après demande, toute information pertinente;
- 2.10. La Ville ne pourra réclamer contre l'Emprunteur le remboursement d'aucune somme qu'elle aura payée en vertu des présentes tant que la Banque n'a pas reçu toutes les sommes exigibles aux termes de la Convention de crédit;
- 2.11. La présente garantie exprime la totalité des engagements de la Ville à l'égard du Prêt.

3. AVIS

- 3.1. Tout avis donné en vertu des présentes devra être donné par écrit et livré par messenger ou courrier recommandé aux adresses suivantes :
- 3.1.1. à la Ville de Montréal :
- Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
- À l'attention du trésorier et directeur du Service des finances
- 3.1.2. à la Banque :
- Banque Royale du Canada
Groupe des entreprises nationales
1, Place Ville-Marie, 6^e étage, aile nord
Montréal (Québec) H3B 1Z5
- À l'attention de Première directrice générale, Groupe des entreprises nationales - Finance

Le décembre 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le décembre 2019

BANQUE ROYALE DU CANADA

Par : _____
Sandya Benoist

Par : _____

Société d'habitation et de développement de Montréal accepte et consent aux modalités de la présente garantie consentie par la Ville de Montréal selon les termes prévus ci-dessus.

Le décembre 2019

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE
DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Par : _____
Mario De Fanti

Par : _____
Nancy Shoiry

Garantie approuvée par la résolution CM19 _____ du conseil municipal.

**Dossier # : 1190649013**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux additionnel situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour les besoins de la CSEM. Le bail se termine le 31 décembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 206 890,39 \$

Il est recommandé:

1. d'approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux d'une superficie de 3 200 pi.ca, situé au 5305, rue Hogan à Montréal et utilisé pour les besoins de la CSEM, moyennant un loyer total de 206 890,39 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;
2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer ledit projet de modification de bail;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-11-06 07:49**Signataire :**

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1190649013

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux additionnel situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour les besoins de la CSEM. Le bail se termine le 31 décembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 206 890,39 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le bail pour la location des locaux (3 200 pi.ca) situés au 4305, rue Hogan, Montréal a été approuvé par le CE et le CM de la ville de Montréal (Sommaire décisionnel 1145323006). Le bail se termine le 31 décembre 2023.

La CSEM occupe ces locaux depuis avril 1992, la Ville loue de Les Entreprises BAHM et Ruth Maclan et Morris Maclan pour un terme de 20 ans (C092 00923 - 6 avril 1992)

Le bail a été prolongé pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel d'une superficie de 939,67 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses. (1145323001)

Projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc, pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel d'une superficie de 1 076,70 mètre carrés situé au 4305 rue Hogan, Montréal. Dépense totale 2 426 640,89 \$ taxes incluses (1145323006)

Des travaux ont été aménagés (superficie de 3 200 pi.ca) afin d'offrir des bureaux aux surveillants de chantier, de relocaliser nos archives d'un entrepôt public dans nos propres locaux, d'entreposer certains équipements et fournitures et de sous-louer une partie de la superficie à l'Association paritaire pour la Santé et sécurité au travail (APSAM) . Le présent bail permet la sous-location (article 7.21)

Le dossier n'a pas été présenté avant aujourd'hui, nous étions en attente de la validation de la rédaction par le contentieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1135 - 22 octobre 2019- autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local situé au 4305 rue Hogan, à Les Investissements Dalu inc. pour une somme de 77 547,39 \$, taxes incluses.

CM15 0060- 26 janvier 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet

2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 ,mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, Montréal.
Dépense total de 2 426 640,89 \$ (taxes incluses)

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la 1ère convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Investissements Dalu inc. un espace à bureau supplémentaire d'une superficie de 3 200 pi.ca, situé au 4305, rue Hogan pour les besoins de la CSEM. Le convention prendra fin le 31 décembre 2023.
Le présent dossier recommande également d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ledit projet de modification de bail.

JUSTIFICATION

La signature du bail, par le président, doit être autorisée par le CE et le CM de la ville.
Le loyer pour la nouvelle superficie se répartit comme suit:

15 juin au 31 décembre 2020	
Loyer de base	89,29 \$/m ²
Taxes foncières	34,98 \$/m ²
Frais d'exploitation	20,99 \$/m ²
Frais d'administration	inclus/m ²
Total sur 1.5 an	145,26 \$/m²
1 janvier 2021 au 31 décembre 2023	
Loyer de base	91,13 \$/m ²
Taxes foncières	34,98 \$/m ²
Frais d'exploitation	20,99 \$/m ²
Frais d'administration	inclus/m ²
Total sur 3 ans	147,10 \$/m²

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier est un nouveau bail pour l'ajout d'un local adjacent.

Le prix du loyer sur 1.5 an est de 69 646,09 \$, plus sur une période de 3 ans 137 244,30 \$, pour un total de la durée du bail de 206 890.39 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra à la CSEM de diminuer les coûts pour la location d'une roulotte de chantier ainsi que les frais de location d'un entrepôt public pour les archives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: Décembre 2019
Conseil municipal: 16 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le : 2019-10-28

BAIL

ENTRE : **LES INVESTISSEMENTS DALU INC.**, personne morale constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, (RLRQ, chapitre C-38), ayant son siège au 4303, rue Hogan, Ville de Montréal, province de Québec, H2H 2N2, agissant et représentée par messieurs Bob Lussier et Pierre Dagenais, dûment autorisés aux fins des présentes ; tel qu'ils le déclarent ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dûment autorisé(e) à agir aux fins des présentes ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.
- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 1.7 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.8 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.
- 1.9 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.10 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.11 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.12 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.13 Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.
- 1.14 Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2 **LIEUX LOUÉS**

- 2.1 Désignation** : Un local situé au rez de chaussée, du bâtiment sis au 4309, rue Hogan, à Montréal, province de Québec, H2H 2N2 tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe « B ». Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE** (3 361 892) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- 2.2 Superficie locative des Lieux loués** : Superficie locative totale des Lieux loués est de deux cent quatre-vingt-dix-sept et vingt-neuf centièmes de mètres carrés (297.29 m² ou 3 200 pi²), qui est répartie comme suit :

Paraphes	
Locateur	Locataire

2.2.1 La Superficie locative des Lieux loués est fixée à deux cent quatre-vingt-dix-sept et vingt-neuf centièmes de mètres carrés (297.29 m² ou 3 200 pi²) ;

2.3 Superficie locative de l'Édifice : La Superficie locative de l'Édifice est fixée à trois mille soixante et onze mètres carrés et un dixième de mètres carrés (3 071,10 m² ou 33 057.05 pi²).

2.4 Quote-part d'occupation : La Superficie locative initiale des Lieux loués équivaut à trente-cinq pour cent (30%) de la Superficie locative de l'Édifice. À compter de la date de la période d'emménagement, tel que mentionné à l'article 5.5 du Bail, la Superficie locative totale sera ajustée à la suite de l'ajout de l'espace additionnel selon le mesurage effectué conformément aux dispositions des articles 2.2 et 2.3, le cas échéant.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 Stationnement : Le Locateur doit permettre au Locataire d'utiliser douze (12) espaces de stationnement rattachés à l'Immeuble à l'usage des employés du Locataire, des personnes à mobilité restreinte et des visiteurs, sans attribution spécifique et sans frais additionnels.

ARTICLE 3 **DURÉE**

3.1 Durée : Le Bail est consenti pour un terme de Quatre (4) ans et quinze (17) jours, commençant, soit le premier (1^{er}) avril deux mille dix-neuf (2019) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-trois (2023).

3.2 Renouvellement : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) terme additionnels et consécutifs de Cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trois (3) mois à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

Si le Locataire exerce une option mais que les parties n'arrivent pas à un accord sur le loyer payable pendant cette période de renouvellement dans un délai de soixante (60) jours suivant la date à laquelle le Locataire aura signifié au Locateur son intention de se prévaloir de cette option de renouvellement, la question sera soumise à l'arbitrage, le tout conformément aux dispositions des articles 2638 à 2643 inclusivement du *Code civil du Québec* et des articles 940 et suivants du *Code de procédure civile de la province de Québec*, sous réserve que l'arbitrage aura lieu devant un seul arbitre désigné d'un commun accord entre les parties. Pour fixer le loyer, l'arbitre nommé par les parties devra s'appuyer sur le taux du marché pour un espace similaire et un usage semblable, sans tenir compte des

Paraphes	
Locateur	Locataire

améliorations locatives apportées aux Lieux loués, pour une location de même durée. Les frais d'arbitrage seront à la charge égale de chacune des parties. Chaque partie sera responsable de ses propres frais.

- 3.3 Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4

LOYER

- 4.1 Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer pour la période débutant le 1^{er} avril et se terminant le 31 décembre 2019, de trente-deux mille quatre cents dollars (32 400 \$) et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, de quarante-trois mille deux cents dollars (43 200 \$) annuel, payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de trois mille six cents dollars (3 600 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières :

4.2.1. Le loyer unitaire pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2020 se compose des coûts unitaires suivants :

▶ Loyer de base	89,34 \$/m ²
▶ Taxes foncières	34,98 \$/m ²
▶ Frais d'exploitation	20,99 \$/m ²
▶ Frais d'administration et de gestion	inclus \$/m ²

Total : 145,31 \$/m²

4.2.2. Le loyer unitaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 se compose des coûts unitaires suivants :

▶ Loyer de base	91,13 \$/m ²
▶ Taxes foncières	34,98 \$/m ²
▶ Frais d'exploitation	20,99 \$/m ²
▶ Frais d'administration et de gestion	inclus \$/m ²

Total : 147,10 \$/m²

Paraphes	
Locateur	Locataire

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.3 Ajustement des Frais d'exploitation : À partir de la 3^e année de la date d'anniversaire du Bail, un ajustement automatique des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première journée du Bail et le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation est ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada (Montréal).

ARTICLE 5 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités : Le Locateur devra effectuer, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.
- 5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.
- 5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.
- 5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 Fin des Travaux de base : Les Travaux de base devront être terminés au plus tard le 30 avril 2019, afin de rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique tel que prévus à l'article 5.4 ainsi que l'Annexe « F », Travaux du Locateur.

5.3 Fin des travaux : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 31 mai 2019.

5.4 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.5 Acceptation définitive : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne

Paraphes	
Locateur	Locataire

peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.6 Période d'emménagement : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.7 Retard : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés aux dates prévues aux articles 5.2 et 5.3, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

- a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou
- b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires), plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail.

5.8 Pénalité : Le Locataire aura droit au remboursement de tous les dommages, coûts, frais, dépenses, débours et pénalités qu'il aura subis ou encourus compte tenu de l'exercice de l'une ou l'autre des options prévues à l'article 5.7.

5.9 Paiement des Travaux d'aménagement : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire de cinq cent soixante-quinze milles dollars (575 000,00 \$), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.10 Remise en état : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

6.3 Paiement : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront amortis sur la période comprise entre la fin des travaux et la fin du Bail ou payés comptant, au choix du Locataire.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

7.1 Accès : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 Heures normales d'occupation : Les heures normales d'occupation sont : du lundi au dimanche, 24 heures sur 24 heures.

7.3 Respect des exigences : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

7.4 Entretien ménager : faire l'entretien ménager des Lieux loués et de l'Immeuble tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C. De plus, le Locateur devra, sur demande, fournir avec diligence un registre des travaux d'entretien, à l'exception des travaux quotidiens.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 7.5 Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe D.
- 7.6 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :
- a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et
 - b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.
- 7.7 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.8 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température et un taux d'humidité selon les besoins du Locataire, respectant les normes définies dans le Programme fonctionnel et technique.
- 7.9 Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes définies dans le Programme fonctionnel et technique.
- 7.10 Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.
- 7.11 Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.12 Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.
- 7.13 Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.
- 7.14 Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.15 Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.16 Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.17 Désignation de responsables et remise des clés : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

7.18 Transformations : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.19 Stationnement : assurer au Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement qui lui sont désignés.

7.20 Sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8 **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Le Locataire s'engage à :

8.1 Publication : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 Usage : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins d'un espace à bureaux, atelier et entrepôt.

8.3 Électricité : payer le coût de la consommation électrique et de gaz pour les Lieux loués.

8.4 Responsabilité et assurance : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions

Paraphes	
Locateur	Locataire

intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

- 8.5 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défektivité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.6 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.7 Visites** : permettre, pendant les trois (3) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9

DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

- 9.2 Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

- 9.3 Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10 **DÉFAUT DU LOCATEUR**

- 10.1 Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

ARTICLE 11 **DÉFAUT DU LOCATAIRE**

- 11.2 Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les Quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

- 11.3** dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la

Paraphes	
Locateur	Locataire

nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12 **AMIANTE**

12.1 Déclaration : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 Test d'air : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 Correctifs : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats de s tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 Défaut : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13 **DIVERS**

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Remise : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
- ▶ Annexe B : Plan des Lieux loués.
- ▶ Annexe C : Devis d'entretien ménager.
- ▶ Annexe D : Devis d'entretien électromécanique.
- ▶ Annexe E : Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- ▶ Annexe F : Travaux du Locateur

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

▶ **Pour le Locateur :**

Les Investissements Dalu Inc.
4303, rue Hogan
Montréal, Québec, H2H 2N2

▶ **Pour le Locataire :**

Ville de Montréal
Commission des services électriques de Montréal
50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 700
Montréal, Québec, H2P 2T3

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2019

LOCATEUR

par : M. Bob Lussier

par : M. Pierre Dagenais

Le _____ 2019

LOCATAIRE

par : M. Serge A. Boileau

ANNEXE « A »
PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

Paraphes	
Locateur	Locataire

**ANNEXE « B »
PLAN DES LIEUX LOUÉS**

Paraphes	
Locateur	Locataire

**ANNEXE « C »
DEVIS D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Paraphes	
Locateur	Locataire

**ANNEXE « D »
DEVIS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE**

Paraphes	
Locateur	Locataire

**ANNEXE « F »
TRAVAUX DE BASE EXÉCUTÉS PAR LE LOCATEUR**

1) **Espace loué**

- Construire, isoler le mur mitoyen, afin de s'assurer de son étanchéité totale des ;
- Construire les murs avec gypse et prêt à recevoir la peinture;
- Fournir l'entrée électrique tels que requis pour les besoins du locataire;
- Préparer la dalle de béton afin de recevoir le fini de plancher défini au Programme fonctionnel et technique aux endroits indiqués;
- S'assurer et vérifier l'étanchéité des murs, fenêtres;
- Prévoir l'ajout d'une unité de ventilation, climatisation et chauffage au toit, tel que prévu au programme fonctionnel et technique, afin de répondre aux besoins du locataire;
- S'assurer de respecter les normes de qualité de l'air des lieux tel que décrit au Programme fonctionnel et technique;
- S'assurer que le Lieux loués soient pourvus de gicleurs, selon le Code national du bâtiment.
- Les lieux devront être conformes selon les lois, règlements, codes et /normes en vigueur, tel que décrit au programme fonctionnel et technique.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Dossier # : 1190649013

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Objet :

Approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux additionnel situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour les besoins de la CSEM. Le bail se termine le 31 décembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 206 890,39 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds GDD1190649013 modification du bail Hogan.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :



Dossier # : 1191213002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder une contribution financière de 796 502 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 796 502 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-18 20:16

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1191213002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder une contribution financière de 796 502 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 janvier 2016, une entente de principe est intervenue entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministère de la Culture et des Communications, visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice. Par le fait même, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) s'est vu confier le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont décidé d'investir 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes du MCC de l'Axe 3 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Pour ce faire, le 26 janvier 2017, un protocole d'entente a donc été conclu entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier non récurrent (résolution CG17 0014).

De plus, dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal (résolution CG18 0430), il a été convenu que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal donnent un soutien financier à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment (situé au 1700, rue Saint-Denis), au budget de fonctionnement, à la préouverture et à l'ouverture de BAnQ Saint-Sulpice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de

Montréal.

CG17 0014 – 26 janvier 2017 – Accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin.

AM 286734 – 20 octobre 2016 – Approbation du règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

CG16 0553 – 29 septembre 2016 – Adoption – Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

CG16 0510 – 25 août 2016 – Avis de motion – Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

DESCRIPTION

La contribution financière de 796 502 \$ (non récurrente) est financée à 50 % par la Ville de Montréal et à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021. Elle vise à soutenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice.

Le objectifs de cette contribution financière sont :

- d'assurer l'entretien et l'opération du bâtiment avant et durant les travaux de réhabilitation;
- de définir les offres de services, la programmation et la composante événementielle qui seront offertes lorsque BAnQ Saint-Sulpice sera ouverte au public;
- de rédiger un canevas de programmation pour les quatre (4) axes définis dans le cadre du projet, à savoir l'éducation, l'innovation sociale, l'inclusion sociale et l'entrepreneuriat;
- de prototyper des activités de type fab lab ou médialab au Square Banque Nationale de la Grande Bibliothèque, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- de réaliser des activités de conception ou de consultation participative auprès de la clientèle adolescente du Square Banque Nationale de la Grande Bibliothèque, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), au regard de différents aspects des offres de services.

JUSTIFICATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a rempli ses obligations, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, pour les frais liés à l'opération du bâtiment et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, d'où la raison de cette contribution financière de 796 502 \$ (non récurrente) qui sera financée à 50 % par la Ville de Montréal et à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 796 502 \$ (non récurrente) est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Le coût maximal de cette contribution financière de 796 502 \$ (non récurrente) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 18-035 - Entente développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 796 502 \$ (non récurrente), est financée à 50 % (398 251,00 \$) par la Ville de Montréal et à 50 % (398 251,00 \$) par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et a fait l'objet de la recommandation de crédits suivante : 18-02.01.02.00-0056. La Ville de Montréal versera le montant total à l'organisme, et par la suite, le MCC remboursera à la Ville 50 % du montant versé, et ce, tel que prescrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) au cours des dernières années :

Service ou arrondissement	NUMERO RESOLUTION	EXERCICE FINANCIER						Total général
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Culture	CG16 0493				3 000 000,00 \$	6 000 000,00 \$	10 702 971,00 \$	19 702 971,00 \$
	CG17 0014					15 000 000,00 \$		15 000 000,00 \$
	CM03 1039	6 665 017,00 \$	6 806 038,00 \$	6 929 313,00 \$	7 207 387,00 \$			27 607 755,00 \$
	CM17 0960					275 000,00 \$		275 000,00 \$
	CG16 0493 2 ^e versement					4 331 000,00 \$		4 331 000,00 \$
Total Culture		6 665 017,00 \$	6 806 038,00 \$	6 929 313,00 \$	10 207 387,00 \$	25 606 000,00 \$	10 702 971,00 \$	66 916 726,00 \$
Total général		6 665 017,00 \$	6 806 038,00 \$	6 929 313,00 \$	10 207 387,00 \$	25 606 000,00 \$	10 702 971,00 \$	66 916 726,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable.

En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière de 796 502 \$ (non récurrente) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, permettra de rembourser, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), les coûts afférents à l'entretien et aux frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, ainsi que pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière de 796 502 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy ASSELIN
Pour Peggy Bachman, directrice générale adjointe - Qualité de vie

Tél : 514 872-1608
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-06

Peggy BACHMAN
Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Tél : 514 280-4283
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Tél : 514 280-4283

Approuvé le : 2019-11-06

Dossier # : 1191213002

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Accorder une contribution financière de 796 502 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1191213002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198665001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de 20 000 \$ au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone) dans le cadre du projet de participation publique de jeunes autochtones de son Conseil jeunesse / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Montréal Autochtone dans le cadre du projet de participation publique des jeunes autochtones du Conseil jeunesse;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 17:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1198665001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de 20 000 \$ au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone) dans le cadre du projet de participation publique de jeunes autochtones de son Conseil jeunesse / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de développement social *Montréal de tous les possibles!* s'appuie sur les principes d'inclusion, de flexibilité et d'accessibilité et sur un soutien accru aux plus vulnérables à risque d'exclusion sociale, économique et culturelle. L'un des quatre piliers de cette politique est le soutien à la participation citoyenne et à l'engagement social, principalement en soutenant les individus à faire preuve de solidarité, à s'engager dans la vie collective et à reconnaître l'action citoyenne sous toutes ses formes.

Les interventions municipales pour les jeunes 18-30 ans s'appuient sur le document *Rassembler Montréal : Plan d'action en développement social 2019-2020* qui a pour objectif de favoriser l'atteinte du plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif. Les partenaires de la Ville sont des éléments clés de la mise en oeuvre de ce plan d'action pour réaliser des actions structurantes pour les jeunes adultes montréalais. Les actions prévues passent par diverses options, telles que la proposition aux jeunes de stratégies d'affirmation de leurs droits et l'appui d'initiatives visant spécifiquement leur autonomisation tout en assurant un continuum de services en complémentarité des orientations de la Politique de l'enfant pour les 12-30 ans .

Enfin, l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal en collaboration avec le Centre de développement communautaire autochtone (Montréal Autochtone) en 2016 souligne la place centrale du développement du leadership et de la participation publique des jeunes Autochtones pour lutter contre toutes les formes de racisme.

En parallèle, la Ville s'est résolument engagée sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et a affirmé sa volonté de devenir une métropole de la réconciliation. Le Conseil municipal a notamment adopté unanimement la Déclaration des Nations unies pour les droits des peuples autochtones le 21 août 2017.

La participation des villes à la réconciliation avec les peuples autochtones est de plus en plus déterminante au Canada, puisque près de la moitié des personnes autochtones vivent aujourd'hui en milieu urbain. Selon le recensement 2016 de Statistique Canada, la région métropolitaine de Montréal compte près de 35 000 personnes ayant une identité autochtone, ce qui en fait aussi la communauté autochtone la plus importante au Québec. Ainsi, la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones de la Ville reconnaît l'importance de prendre des actions afin de contribuer à une communauté autochtone urbaine épanouie et ancrée dans les quartiers montréalais.

Le présent dossier est relatif à une demande de soutien financier de la part de Montréal Autochtone visant la réalisation d'un projet de participation citoyenne des jeunes autochtones piloté par le Conseil jeunesse de l'organisme. La Ville recommande l'octroi d'un montant de 20 000 \$ dans le but de favoriser l'engagement des jeunes autochtones dans la région métropolitaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1391 du 4 septembre 2019

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 935 819 \$, pour 2019 et 2020, à 23 différents organismes pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 / Approuver les 23 projets de convention à cet effet

CE19 1444 du 11 septembre 2019

Adopter le Plan d'action en développement social 2019-2020 Rassembler Montréal / Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer la mise en œuvre

CE18 0901 du 23 mai 2018

Accorder un soutien financier totalisant 615 292 \$ aux 12 organismes ci-après désignés, dont 71 738 \$ à Sports Montréal inc. pour le projet « Caravane Sports Montréal & Karibou », 58 404 \$ à Jeunesse au Soleil pour « Programme d'aide à l'enfance », 34 000 \$ à Oxy-Jeunes inc. pour « Espace de création artistique et scène jeunesse 12-17 ans », 61 200 \$ à MU pour « MUtation », 136 000 \$ à Jeunes musiciens du monde pour « Comptines et farandoles », 42 500 \$ à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal autochtone) pour « Programmation enfance autochtone », 28 101 \$ à Festival International du Film pour Enfants de Montréal pour « À la découverte du Cinéma », 38 675 \$ à Intergénération Québec pour « Montréal, île de partage inclusif », 72 108 \$ à Nourri-Source Montréal pour « Développement et consolidation de groupes d'entraide en allaitement », 20 172 \$ à Réseau Enfants Retour Canada pour « Ensemble pour la vigilance » et 55 394 \$ à Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent pour « Projet Lanterne : faire la lumière sur l'éducation à la sexualité et les relations égalitaires chez les tout-petits », à même le budget 2018 de la Politique de l'Enfant;

CM17 0918 du 21 août 2017

Déclaration visant l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

CE17 1138 du 28 juin 2017

Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant

CG17 0279 du 15 juin 2017

Adopter la politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

CM17 0217 du 27 mars 2017

Dépôt du document intitulé « Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones »

CE16 0490 du 30 mars 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ aux 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016

DESCRIPTION

L'organisme Montréal Autochtone, membre du regroupement des centres d'amitié au Québec (RCAAQ), a pour mission de contribuer à la santé holistique, la force culturelle et le succès de familles autochtones, d'individus et de la communauté à Montréal. Montréal Autochtone dessert la communauté autochtone urbaine diversifiée de la métropole. Établi en 2019 et formé de jeunes Autochtones (entre 16 et 29 ans), le Conseil jeunesse a le mandat de favoriser l'engagement des jeunes Autochtones dans la région métropolitaine, afin de promouvoir une meilleure compréhension des mécanismes de changement social.

Le projet de participation citoyenne des jeunes autochtones du Conseil jeunesse de l'organisme va permettre aux membres du conseil de développer des initiatives d'implications sociales par et pour les jeunes autochtones à Montréal et par le fait même, répondre aux recommandations 10 et 12 de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones élaborés par les membres du Conseil jeunesse de Montréal. D'abord, le projet d'implication et de sensibilisation va directement contribuer au développement du leadership et des compétences professionnelles et organisationnelles des membres autochtones du Conseil jeunesse de Montréal Autochtone (recommandation 10). De plus, les initiatives de mobilisation auront l'effet de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté autochtone urbaine, ce qui contribuera à l'intégration sociale et à la création de réseaux de solidarité entre jeunes Autochtones à Montréal (recommandation 12).

Alors que le RCAAQ souhaite adresser davantage l'enjeu des jeunes autochtones en milieu urbain, ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté montréalaise, à favoriser l'intégration en milieu urbain et à contribuer à l'autonomisation des jeunes autochtones en milieu urbain grâce à une approche culturellement pertinente.

La programmation comportera la mobilisation d'un groupe d'action d'environ 10 jeunes autochtones qui participeront directement à l'élaboration et à la réalisation des activités et de la planification d'une initiative. Montréal Autochtone souhaite ainsi offrir un espace d'apprentissage et de découverte aux jeunes autochtones en leur offrant l'opportunité de participer réellement au processus décisionnel essentiel dans l'identification des priorités jeunesse et dans la mise en action d'initiatives qui y répondent. L'organisme estime que cette initiative pourra mobiliser et impliquer indirectement jusqu'à 20 à 30 jeunes supplémentaires.

JUSTIFICATION

Montréal Autochtone rassemble toutes les conditions nécessaires pour favoriser la participation citoyenne et l'engagement social des jeunes autochtones en leur proposant un cadre culturellement adapté. En offrant l'opportunité aux jeunes autochtones de développer des initiatives de participation citoyenne en établissant leurs propres priorités dans un cadre culturellement adapté, l'organisme permet le développement du leadership et de la participation publique des jeunes Autochtones.

En phase avec la Politique de développement social de la Ville de Montréal 2017-2022, le Plan d'action en développement social 2019-2020 et les recommandations émises par le

Conseil jeunesse de Montréal dans l’Avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones, le programme de participation publique de Montréal Autochtone est l’occasion pour les jeunes autochtones de développer des compétences d’autonomisation ainsi que d’affirmation de ses droits.

Enfin, le programme de participation publique s’inscrit dans la volonté de la Ville de Montréal de contribuer à une communauté autochtone urbaine épanouie et ancrée dans les quartiers montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du programme de participation publique » est estimé à 25 000 \$. Le soutien financier non récurrent de la Ville, soit 20 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera assumée entièrement par la ville centrale. Considérant qu’il s’agit d’un nouveau projet, il n’y a aucun financement de la Ville qui a été accordé dans les trois années antérieures.

Organisme	Projet pilote	Soutien financier 2016	Soutien financier 2017	Soutien financier 2018	Soutien recommandé 2019	Soutien Ville par rapport au budget du projet
Montréal Autochtone	« Programme de participation publique»	–	–	–	20 000 \$	80 %

Les dates de début du projet sont antérieures à celle de l’approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l’apport vient bonifier le projet. Néanmoins, l’organisme est en attente du soutien financier de la Ville pour assurer la continuité de son projet et le soutien financier recommandé sera utilisé pour des activités qui n’ont pas encore été réalisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s’inscrit dans l’action 9 du plan d’action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l’inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette initiative, un espace de participation citoyenne sera offert aux jeunes autochtones en milieu urbain, leur permettant d’influencer sur les programmes qui leur sont destinées, leur faire participer aux prises de décisions et développer leur estime de soi. Cet espace culturellement sécurisant contribuera au développement du leadership des jeunes de la communauté autochtone urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication se feront en respect du protocole de visibilité, lequel fait partie intégrante, comme Annexe 2 du projet de convention entre les parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mobilisation des jeunes et identification de leurs priorités : novembre - décembre 2019
- Promotion de ces priorités dans les projets liés aux jeunes autochtones : 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève LACHAPELLE-BORDELEAU, Direction générale

Lecture :

Marie-Ève LACHAPELLE-BORDELEAU, 6 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie ARNAUD
Conseillère en relations gouvernementales

Tél : 514-280-2302
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-06

Jean J THERRIEN
Directeur - Bureau des relations
gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean J THERRIEN
Directeur par intérim - Bureau des relations
gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574
Approuvé le : 2019-11-13

Contributions financières versées depuis 2015

Date du jour

2019-10-21

NOM_FOURNISSEUR CENTRE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE A MONTREAL
 NUMERO_FOURNISSEUR (Tous)
 REP_STATUT_RENV (Plusieurs éléments)

REP_MONTANT Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	REP_EXERCICE_FINANCIER				Total général
		2016	2017	2018	2019	
Diversité et inclusion sociale	CE16 0490	3 346,80 \$				3 346,80 \$
	CE17 1138		35 000,00 \$	15 000,00 \$		50 000,00 \$
	CE18 0901			21 250,00 \$	21 250,00 \$	42 500,00 \$
Total Diversité et inclusion sociale		3 346,80 \$	35 000,00 \$	36 250,00 \$	21 250,00 \$	95 846,80 \$
Total général		3 346,80 \$	35 000,00 \$	36 250,00 \$	21 250,00 \$	95 846,80 \$

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;155,

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL AUTOCHTONE**, personne morale, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 3183, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), H4C 1G7, agissant et représentée par Philippe Meilleur, directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 818855736 RP0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1219672345
N° d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, pour laquelle la communauté autochtone urbaine est un partenaire important ;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme membre du regroupement des centres d'amitié au Québec (RCAAQ) et a pour mission de contribuer à la santé holistique, la force culturelle et le succès de familles autochtones, d'individus et de la communauté à Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du projet de participation publique de jeunes autochtones de son Conseil jeunesse pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Le Bureau des relations gouvernementales et municipales, Direction générale.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.2 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel et ses états financiers vérifiés dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.3 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de VINGT MILLE dollars (20 000\$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versement

La somme sera remise à l'Organisme en un seul versement :

- un versement d'un montant de VINGT-MILLE dollars (20 000\$) dans les quarante-cinq (45) jours de la signature de la présente Convention,

Le versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000\$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3183, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), H4C 1G7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le24....^e jour deoctobre..... 2019

MONTRÉAL AUTOCHTONE

Par : 

M. Philippe Meilleur

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE.....).

ANNEXE 1

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireesse.montreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, écrire à : <https://maireesse.montreal.ca/>.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse ;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairesse.montreal.ca/>.

Participation citoyenne des jeunes Autochtones Demande d'aide financière

FICHE D'IDENTIFICATION

Nom de l'organisme :	Montréal Autochtone		
Nom du projet :	Participation citoyenne des jeunes autochtones		
Montant demandé :	20 000 \$		
	Septembre-décembre 2019		
Nom du ou de la responsable :	Philippe Meilleur		
Titre du ou de la responsable :	Directeur général		
Adresse :	3183 rue Saint-Jacques		
Municipalité :	Montréal		
Code postal :	H4C 1G7		
Téléphone :	514-331-6587 ext 201		
Courriel :	pmeilleur@nativemontreal.com		
Site Web :	www.nativemontreal.com		
Région :	Grand Montréal		
Arrondissement:	Sud-Ouest		
Numéro d'entreprise du Québec :	1219672345		
Date d'immatriculation :	2012-11-17		
Forme juridique (cochez une seule case) :	<input type="checkbox"/>	Organisme sans but lucratif	<input type="checkbox"/> Coopérative
	<input checked="" type="checkbox"/>	Organisme sans but lucratif autochtone	<input type="checkbox"/> Communauté des nations autochtones
	<input type="checkbox"/>	Autre	
Rapport annuel public	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Exercice financier de l'organisme	1er avril au 31 mars		

✓ **Objectif du projet:** *Contribuer à l'inclusion et à l'implication des jeunes Autochtones dans leur communauté ou dans la société québécoise*

L'objectif premier de ce projet est de mobiliser, d'impliquer, et de développer les capacités de défense des droits des jeunes Autochtones du Grand Montréal. Nous allons atteindre cet objectif via la mobilisation et le soutien du Conseil jeunesse de Montréal Autochtone. Établi en 2019 et formé de jeunes Autochtones (entre 16 et 29 ans), le Conseil jeunesse a le mandat de favoriser l'engagement des jeunes Autochtones dans la région métropolitaine, afin de promouvoir une meilleure compréhension des mécanismes de changement social. Ce financement va permettre aux membres du conseil de développer des initiatives d'implications sociales par et pour les jeunes autochtones à Montréal.

Ce projet répondra aux recommandations 10 et 12 de l'*Avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones* élaboré par les membres du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), en collaboration avec Montréal Autochtone. D'abord, le projet d'implication et de sensibilisation va directement contribuer au développement du leadership et des compétences professionnelles et organisationnelles des membres Autochtones de notre conseil (recommandation 10). De plus, les initiatives de mobilisation auront l'effet de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté Autochtone urbaine, ce qui contribuera à l'intégration sociale et à la création de réseaux de solidarité entre jeunes Autochtones à Montréal (recommandation 12).

✓ **Description du projet**

En 2015, le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ) a déposé un mémoire au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse. Plusieurs constats et recommandations y ont été formulés et

justifient l'importance d'intervenir également auprès des jeunes autochtones vivant dans un milieu urbain. Notre initiative, le Conseil jeunesse, s'appuie sur ceux-ci afin de répondre aux réels besoins de cette population cible. Tel que mentionné dans le mémoire du RCAAQ, *La jeunesse autochtone dans les villes : une force de l'avenir*, il est important d'avoir une approche culturellement pertinente lorsqu'il est question d'encourager la participation citoyenne des jeunes autochtones (RCAAQ, 2015). Malgré la diversité des nations et cultures autochtones présente à Montréal et dans différents milieux urbains, nous retrouvons certaines valeurs traditionnelles communes comme l'entraide, la réciprocité, le soutien communautaire et l'écoresponsabilité. En effet, "sans nécessairement identifier leurs actions comme du bénévolat, les jeunes autochtones en milieu urbain s'impliquent de manière formelle et informelle dans leurs collectivités" (Volunteer Canada, s.d.).

Dans un esprit de participation citoyenne, l'initiative jeunesse sera développée par et pour les jeunes autochtones. Puisqu'au cœur de notre démarche nous désirons renforcer la capacité d'agir et d'autodétermination des jeunes ce sont eux qui établiront leurs thématiques spécifiques, leurs priorités d'actions annuelles ainsi que la fréquence de leurs rencontres leur rôle spécifique et la portée de leurs initiatives. Dans notre expérience via d'autres projets pour d'autres groupes cette démarche d'autonomisation est la meilleure pour avoir un impact durable sur le développement des compétences et un sentiment de fierté post participation.

Dans le cadre de notre démarche, nous offrons un cadre général d'activité formatrice et de coaching impliquant les phases nécessaires à l'établissement d'un groupe impliqué et en mesure d'agir en tant que regroupement de citoyens impliqués.

✓ **Public cible:**

La population ciblée dans le cadre de ce projet consiste en des jeunes de 16 à 29 ans qui s'auto-identifient comme autochtones (Premières Nations, Métis, Inuit) et qui habitent dans la grande région métropolitaine de Montréal.

✓ **Effets attendus**

Les retombées envisagées suite au développement de cette initiative jeunesse visent le renforcement d'un sentiment d'appartenance nécessaire pour l'intégration des jeunes autochtones à la ville de Montréal, ce qui, ultimement, facilitera davantage la participation et l'implication de ces jeunes dans l'épanouissement de leur communauté et de leur ville. La portée locale du projet est donc un des effets attendus et envisagés.

En offrant cet espace d'apprentissage et de découverte de leurs capacités et le pouvoir d'agir aux jeunes autochtones et en leur offrant l'opportunité de participer réellement au sein du processus décisionnel essentiel dans l'identification des priorités jeunesse et dans la mise en action d'initiatives qui y répondent, Montréal Autochtone s'assure d'encourager les jeunes de la région à participer activement au sein de leur communauté urbaine et à développer leur propre capacité d'agir. Les impacts qui en découlent sont ainsi bénéfiques autant pour les jeunes que pour la communauté locale.

D'autres effets seront le développement de compétences et des aptitudes des jeunes autochtones, dans les thématiques de travail d'équipe, planification, communication et l'implication citoyenne puisqu'ils participeront directement à l'élaboration et à la réalisation des activités et de la planification de leur projet. Les jeunes seront ainsi plus outillés et formés pour apporter des solutions et recommandations constructives propres à leurs réalités.

Finalement, nous estimons que notre initiative pourra mobiliser un groupe d'action d'environ 10 jeunes qui organiseront une initiative avec un objectif parallèle d'impact collectif qui à son tour pourra mobiliser et impliquer indirectement jusqu'à 20 à 30 jeunes supplémentaires.

✓ **Liste des partenaires du projet**

Partenaires identifiés et régulièrement impliqués dans nos initiatives jeunesse

- Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ) ainsi que les 11 centres d'amitié autochtone du mouvement des centres d'amitiés
- L'Institut du Nouveau Monde
- Équitas
- Amnistie section francophone
- Ministère de la Sécurité Publique (MSP)

✓ **Activités à réaliser et ressources nécessaires**

- Des activités de mobilisation et d'implication d'un groupe d'action de jeunes autochtones pour le projet
- Une fois un groupe identifié, des activités de développement d'équipe, d'éveil et d'exploration incluant une série de formations thématiques explorant des enjeux de société et des enjeux spécifiques aux autochtones et jeunes autochtones tels que : la revitalisation culturelle, les droits humains et droits autochtones, le développement durable et les enjeux climatiques,
- Des activités facilitées pour déterminer l'enjeu spécifique qui sera au cœur de leurs actions incluant de la formation en implication citoyenne, en impact collectif et en gestion de projet
- Pour la mise en œuvre des rencontres hebdomadaires seront facilitées par des membres de l'équipe de Montréal autochtone, ces accompagnateurs seront présent pour les soutenir les jeunes tout au long du développement de leurs projets.
- Finalement une fois la thématique , résultat désiré et action pour attendre les résultats désirés un plan sera formulé et les rôles et responsabilités seront déterminés pour mettre en œuvre le projet

Tout au long du projet, Montréal Autochtone envisage développer de nouveaux partenariats avec des organisations locales qui pourront collaborer et soutenir le développement d'initiatives par le groupe d'action jeunesse.

✓ **Échéancier de mise en œuvre**

Phase	Tâches/Activités	Date
Développement de l'initiative	- Mobilisation des jeunes - Consultation des jeunes - Consolidation des partenariats	septembre 2019
Animation et formation du groupe de jeunes	- Organisation des premières rencontres - Facilitation des rencontres - Formation thématique et de développement d'équipe - Identification de l'enjeu et des actions préconisées	octobre 2019
Développement des activités déterminées par le Conseil	- En fonction des priorités établies, les jeunes mettront en place les activités à réaliser et des formations techniques (plan de communication, etc.) seront aussi déployé	novembre-décembre 2019
Évaluation de l'initiative	- Lancement du processus d'évaluation - Interrogation et consultation des participants - Livraison du rapport d'évaluation	décembre-janvier 2019
Poursuite des initiatives des jeunes (hors de ce projet de financement)	- Utilisation des techniques et des moyens développés par les jeunes lors du projet de développement d'engagement citoyen	janvier 2019 à indéfini

Revenus*	Montant (\$)
Ville de Montréal	20000
Gouvernements (provincial et fédéral)	
Provincial - Ministère de la Sécurité Publique (MSP): contribution en nature	2500
Fédéral - Services aux autochtones: contribution en nature	2500

TOTAL	
Dépenses*	Montant (\$)
Salaires et charges sociales	7500
Frais de déplacement et de séjour	1000
Matériel et frais de communication	6000
Honoraires professionnels	5000
Frais d'activités destinées aux jeunes	3000
Autres dépenses directes	
<input type="checkbox"/> Location d'espaces	2500
TOTAL	25000

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature.

Logo Ville Logo MTESS



Logos 2016 Ville +
MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Dossier # : 1198665001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Accorder une subvention de 20 000 \$ au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone) dans le cadre du projet de participation publique de jeunes autochtones de son Conseil jeunesse / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198665001 Montréal Autochtone.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196352006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrente de 110 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin d'organiser le « Défi OSEntreprendre éditions 2019-2020 et 2020-2021 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier non récurrente de 110 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin d'organiser le « Défi OSEntreprendre éditions 2019-2020 et 2020-2021 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc.
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-15 17:02

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196352006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrente de 110 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin d'organiser le « Défi OSEntreprendre éditions 2019-2020 et 2020-2021 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa planification stratégique 2018-2022 et de l'adoption du plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », le Service du développement économique (SDÉ) a identifié l'axe « Sensibiliser » comme un des cinq axes prioritaires pour soutenir des initiatives créatives visant à stimuler l'entrepreneuriat.

Le présent dossier est relatif à la réalisation du Défi OSEntreprendre, volet Création d'entreprises et Réussite inc. pour la région de Montréal l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (EEQ) auquel est associée une demande de contribution financière de la Ville de 110 000 \$ pour deux ans jointe au sommaire afin de stimuler et de faire rayonner l'entrepreneuriat jeunesse Montréal.

L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. L'EEQ, autrefois le SAJE, a déployé le Défi OSEntreprendre Montréal pendant 15 ans avec succès. L'organisme souhaite, pour les éditions régionales 2019-2020 et 2020-2021, en assumer encore la responsabilité, pour les volets Création d'entreprise et Réussite inc.

La Ville recommande l'octroi de ce soutien.

La Ville a soutenu l'EEQ en 2018-2019 afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc. Elle a également soutenu l'EEQ (180 000 \$ pour 2019-2020, 90 542 \$ en 2018 et 60 000 \$ en 2017) pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 et a octroyé 632 000 \$ en 2016-2017 pour la création de l'école. Les détails se trouvant dans le tableau des soutiens financiers joint au sommaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0411 - 23 août 2018 - Octroi d'un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.

CE18 0914 - 23 mai 2018 - Approbation du plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

CG18 0245 - 26 avril 2018 - Approbation de la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 - 28 mars 2018 - Approbation du plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

CE15 2201 - 2 décembre 2015 - Octroi d'un soutien financier maximal de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre.

DESCRIPTION

Le Défi OSEntreprendre encourage celles et ceux qui ont l'audace de passer à l'action. C'est une compétition entrepreneuriale qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales québécoises des jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que celles des nouveaux entrepreneurs.

Le Défi OSEntreprendre, autrefois connu sous le Concours québécois en entrepreneuriat est présent dans les 17 régions du Québec. Pour l'année 2019-2020, le volet Création d'entreprises à Montréal a rejoint 444 personnes dans 252 projets entrepreneuriaux. La Ville de Montréal était alors le principal partenaire.

L'EEQ vise annuellement le dépôt de plus de 300 projets.

Le soutien financier de 110 000 \$, qui serait attribué à l'EEQ pour l'organisation et la coordination du défi OSEntreprendre, représente 35 % du budget total prévisionnel (315 470 \$).

Une entente de contribution entre la Ville et l'EEQ précise les modalités de versement de la contribution et le budget du projet est en pièce jointe avec la demande financière.

JUSTIFICATION

Le défi OSEntreprendre fêtera sa 22^e année en 2020 et rejoint annuellement plus de 68 000 participants à travers le Québec. Le Défi permet de :

- inspirer le désir d'entreprendre;
- encourager les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;
- valoriser l'entrepreneuriat;
- mobiliser un large réseau de partenaires

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action « Promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des étudiants universitaires » de l'axe 1 « Sensibiliser » du plan d'action en entrepreneuriat. De plus, la Ville sera « Partenaire principal » du volet Création d'entreprises et Réussite inc. pour la région de Montréal. La Ville soutient aussi financièrement le volet scolaire par un appui à Académios.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 110 000 \$.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Contribution

2019	2020	2021	TOTAL
47 000 \$	55 000 \$	8 000 \$	110 000 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défi OSEntreprendre favorise l'esprit entrepreneurial des Montréalais et encourage la relève.

La contribution financière permettra d'accroître l'indice entrepreneurial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet « Défi OSEntreprendre » à l'automne 2019 et 2020

- Gala régional au printemps 2020 et 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-3656
Télécop. : 514-872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-11

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice, pour Véronique Doucet
Voir la délégation de pouvoirs ci-jointe

Tél :
Approuvé le : 2019-11-15

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 agissant et représentée par M. Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 866937477
No d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 juillet de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-quatre-vingt (180) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent dix mille dollars (110 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019

5.2.1.1 une somme maximale de quarante-sept mille dollars (47 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention et de la confirmation de l'obtention du mandat OSEntreprendre

5.2.2 Pour l'année 2020:

5.2.2.1 une somme maximale de huit mille dollars (8 000 \$) à la remise du bilan annuel à la satisfaction du Responsable tel que décrit à l'Annexe 1;

5.2.2.2 une somme maximale quarante-sept mille dollars (47 000 \$) suite au dépôt, à la satisfaction du Responsable, de la présentation du plan d'action 2020-2021 tel que décrit à l'annexe 1

5.2.2 Pour l'année 2021:

5.2.2.1 une somme maximale de huit mille dollars (8 000 \$) à la remise d'un bilan annuel à la satisfaction du Responsable tel que décrit à l'Annexe 1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.
- 10.2** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

**L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU
QUÉBEC**

Par : _____
Michel Fortier, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution CE.....).

ANNEXE 1

PROJET

Organisation du Défi OSEntreprendre - Volet Création d'entreprises et Réussite inc. à Montréal en 2019-2020 et en 2020-2021

Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons : local, régional et national. Il vise à faire rayonner les initiatives entrepreneuriales pour inspirer le désir d'entreprendre et contribuer à bâtir un Québec fier innovant, engagé et prospère! Avec son volet Entrepreneuriat scolaire qui reconnaît les jeunes du primaire jusqu'à l'université, son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs et son volet Réussite inc. qui fait rayonner des succès inspirants, il rejoint plus de 60 000 participants annuellement. Pour sa mise en oeuvre, il peut compter sur la mobilisation de plus de 350 agents responsables de sa réalisation dans les 17 régions du Québec. Un ingrédient clé de sa réussite!

Échéancier général

- Octobre : Ouverture du portail pour le dépôt des candidatures
- Mi-Mars : Date limite pour les inscriptions
- Début avril : Fin de l'évaluation de l'échelon local
- Mi-avril : Fin de l'évaluation de l'échelon régional
- Fin avril : Gala régional
- Juin : Gala National

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires, les superviser ;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal ;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal ;
- Valider l'admissibilité de chacune des candidatures déposées.

Mobilisation des acteurs

- Déployer le Défi OSEntreprendre Montréal comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales ;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire ;
- Organiser les jurys locaux et régionaux de sélection

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc. ;

- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S’assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise d’outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats ;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, des finalistes et des lauréats régionaux.
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Collaboration avec le volet scolaire

- Arrimage des actions avec le volet scolaire
- Lancement du Défi concertée (salle et technique sous la responsabilité d’EEQ)
- Gala : prise en charge de certains frais (location de la salle, équipement audio-visuel, personnel technique lors de l’événement, impression d’éléments utilisés dans les 2 galas)
- Remise d’une bourse de 2 000 \$

Objectifs attendus et indicateurs de succès

La Ville octroie le financement à votre organisme pour la réalisation du projet décrit, qui permettra d’attendre les résultats suivants :

Indicateur	Objectifs 2019-2020	Objectifs 2020-2021
Nombre de projets déposés	300 projets pour le volet Création d’entreprises et 10 pour le volet Réussite inc.	300 projets pour le volet Création d’entreprises et 10 pour le volet Réussite inc.
Nombre de participants au Gala régional	200	200
Valeur des bourses attribuées	46 000 \$	46 000 \$

Visibilité offerte pour chacune des éditions

	Présentateur (Ville MTL)
Campagne de recrutement	
Logo sur l’affiche (11X17) région de Montréal -50 copies	x
Logo sur l’encart (carte postale) – 900 copies	x
Mention sur Facebook pour présenter partenariat (1 Xpar partenaires)	x
Logo sur 2 courriels d’invitation à postuler au Défi (+10 000 entrepreneurs)	x
Logo sur la page Défi OSEntreprendre sur le site montreal.eequbec.com	x
Logo dans la présentation <i>Power Point</i> faite aux étudiants de l’EEQ (15 à 25 présentations)	x
Logo sur le courriel d’invitation pour le gala régional	x
Logo à la fin des capsules de rayonnements (3 capsules)	x
Activité de lancement de l’édition	
Logo dans le courriel d’invitation du lancement	x
Logo dans la présentation <i>Power Point</i> lancement	x

Mention verbale par le MC lors du lancement	x
Prise de parole (3 à 5 minutes) lors du lancement	x
Lors du Gala	
▪ Billet VIP pour le gala	illimité
▪ Logo :	
✓ Bannière à l'entrée de la salle cocktail	X*
✓ PowerPoint remerciant les commanditaires	X*
Bannière du commanditaire à l'entrée de la salle zone gala	x
Mot + logo s'adressant aux entrepreneurs dans le programme imprimé	½ page
Présentation du prix spécial dans le programme imprimé	
Remis de bourse sur la scène et photo avec le lauréat commandité	
Lettre personnalisée remise au/aux lauréats commandité(s)	14 et +
Remise d'un sac pour transport des prix	
Remerciements prononcés verbalement par le maître de cérémonie	x
Prise de parole lors du Gala (5 minutes)	x
Après le Gala	
Courriel à plus de 10 000 personnes pour féliciter les lauréats	x
Mention dans le communiqué de presse post-gala	x
Citation dans de communiqué de presse post-gala	x
Logo dans la vidéo remerciement/souvenir	x

Budget prévisionnel pour chacune des éditions

Revenus	Prévisions
Allocations partenariats nationaux	38 735 \$
Partenariats privées	34 000 \$
Subvention salariale Emploi-Qc	15 000 \$
Ville de Montréal	55 000 \$
Prix en service pour les lauréats (antidote, Réseau M, avocat)	15 000 \$
Total des revenus	157 735 \$
Dépenses	Prévisions
Salaires et avantages sociaux	54 520 \$
Opérations	28 740 \$
Communications	13 000 \$
Reconnaissance (bourses en argent seulement)	46 000 \$
Frais généraux	475 \$
Prix en service pour les lauréats (antidote, Réseau M, avocat)	15 000 \$
Total des dépenses	157 735 \$

À suivre

Ces indicateurs servent au suivi des retombées globales. Votre projet ne sera évalué que par la réalisation des livrables et les résultats concernant les objectifs attendus et indicateurs de réalisation définis dans plus haut.

- Nombre et représentativité des clientèles suivantes au sein de votre projet :
 - Femmes
 - Communauté autochtone
 - Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)

Calendrier de reddition de comptes

Documents exigés	Date	Contenu
Bilan annuel	Au plus tard le 31 juillet 2020	<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan des résultats obtenus à l'égard des objectifs, des retombées et des échéanciers ci-haut mentionnés▪ Détails des revenus et des dépenses liées au projet▪ Bilan de la visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2
Plan d'actions 2020-2021	Été 2020	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du plan d'actions 2020-2021 et confirmation de l'obtention du mandat OSEntreprendre
Bilan annuel	Été 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan des résultats obtenus à l'égard des objectifs, des retombées et des échéanciers ci-haut▪ Détails des revenus et des dépenses liées au projet▪ Bilan de la visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2
États financiers	Avant le 30 octobre 2020 et le 30 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ États financiers de l'Organisme

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la

Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (cavisibilite@montreal.a) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : maireesse@montreal.ca

Résolution	Date	Description
CG19 0133	28-Mar-19	Octroi d'un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance.
CG18 0411	23-Aug-18	Octroi d'un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.
CG18 0394	14-Mar-18	Octroi d'un soutien financier de 90 542 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la mise en œuvre et la réalisation de la seconde édition du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, destiné à développer les compétences de gestionnaire des entrepreneurs culturels et créatifs afin de favoriser la croissance de leur organisation
CM17 0308	28-Mar-17	Octroi d'un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal
CG15 0776	17-Dec-15	Octroi d'une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école

Dossier # : 1196352006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrente de 110 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin d'organiser le « Défi OSEntreprendre éditions 2019-2020 et 2020-2021 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1196352006 - Défi O SEntreprendre.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-13

Sabiha FRANCIS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197608002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 72 000\$ au RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal, afin d'assurer les frais reliés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 72 000 \$ au RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU pour les années 2019-2020 et 2020-2021, dans le cadre du budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:23

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197608002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 72 000\$ au RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal, afin d'assurer les frais liés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a soutenu le développement du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (RÉSEAU) depuis sa fondation en 2008, en participant au Comité directeur et en finançant en partie la coordination du RÉSEAU. Le RÉSEAU contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation et à la concertation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal. Les trois paliers gouvernementaux sont impliqués dans le soutien au RÉSEAU en finançant une partie des activités de l'organisation. Les efforts de concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de faire du RÉSEAU, qui a fêté ses 10 ans d'existence en 2018, un lieu incontournable pour rejoindre la population autochtone urbaine de Montréal et coordonner des projets rassemblant plusieurs types de partenaires (communautaires, institutionnels, individuels). En 2019, Le RÉSEAU a d'ailleurs fait évoluer sa structure en s'incorporant et en revisant ses règlements généraux afin de faciliter le financement de son fonctionnement. Le RÉSEAU s'est doté récemment d'un nouveau conseil d'administration qui l'accompagnera dans son développement.

Le RÉSEAU rejoint plus de 850 membres via ses outils de communications: des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones.

Actuellement, le RÉSEAU se penche sur plusieurs dossiers via des groupes de travail sectoriel ou la participation à des tables de réflexion dont :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'itinérance;
- le bien-être de l'enfance;

- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine et,
- la jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1661 du 10 octobre 2018 Accorder un soutien financier de 36 000 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal, organisme fiduciaire du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, afin d'assurer les frais reliés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU

CE17 1510 du 30 août 2017 Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2018 à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

CE16 1556 du 28 septembre 2016 Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CE15 2279 du 9 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 1773 du 19 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015

CE13 1774 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013

DESCRIPTION

Le Réseau veut répondre aux impératifs d'une clientèle autochtone importante et grandissante à Montréal. Entre 2001 et 2016, selon statistiques Canada, la population autochtone a augmenté de 211 % à Montréal et il y a plus de 50 organismes autochtones ou travaillant pour la population autochtone à Montréal. Aussi, l'enjeu de communication est essentiel à la mission du RÉSEAU, non seulement pour rejoindre ses membres, tant individuels qu'institutionnels, mais aussi pour assurer la concertation entre eux, ce qui est à la base de sa mission. Pour ce faire, le RÉSEAU souhaite améliorer ses communications internes et externes, tout en coordonnant plus efficacement l'ensemble des efforts de la communauté. L'apport d'une ressource humaine est essentiel à sa réussite et c'est pourquoi un poste pour la coordination à temps plein a été créé.

Alors que la Ville de Montréal s'est résolument engagée sur la voie de la réconciliation, le RÉSEAU a consolidé son organisation en s'incorporant en juin 2019 afin d'offrir un plus large

éventail de services de soutien à la communauté autochtone urbaine de Montréal et approfondir ses capacités de concertation, de mobilisation et d'action. Dans cette optique, la poursuite du poste de responsable des communications est clé et nécessaire au déploiement du RÉSEAU et de sa mission. La responsable des communications est en charge du site web, des infolettres, des réseaux sociaux, du graphisme et de la production des documents du RÉSEAU. Les infolettres et les réseaux sociaux sont notamment des instruments importants de communication afin de rejoindre la communauté autochtone urbaine de Montréal.

Afin d'assurer une cohérence de planification, et assurer une focalisation des tâches sur la mission principale, le financement est octroyé sur 2 ans, pour un montant annuel de 36 000 \$, couvrant une partie du salaire de la responsable des communications, pour un total de 72 000\$.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la réconciliation avec les peuples autochtones, le RÉSEAU de la communauté autochtone de Montréal est un acteur clé et participe à la concertation autour de nombreux enjeux qui impliquent la Ville (tel que l'itinérance, les arts et culture, les services sociaux, etc).

La Ville est ainsi à même d'apprécier l'importance de soutenir le développement du RÉSEAU afin de favoriser l'amélioration des services offerts à ses membres de la région métropolitaine, d'établir un meilleur système de soutien et d'encourager le réseautage et la concertation. Alors qu'en 2008, la Ville a participé à la création du Réseau, en 2019 elle poursuit son soutien pour faciliter sa croissance et mieux répondre à l'accroissement de la population autochtone en ville. Une ressource en communication répond à la mission du RÉSEAU et favorise le lien entre la Ville et la communauté autochtone urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au cours de la dernière année, bénéficiant d'une coordination à temps plein, le RÉSEAU a pu, non seulement diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses activités, mais aussi s'incorporer afin de faciliter la gestion de ces fonds. Ainsi, le RÉSEAU est financé par plusieurs bailleurs de fonds (gouvernemental et philanthropique). Services aux autochtones Canada (SAC), à travers son programme Programme urbain pour les peuples autochtones (PUPA) finance la coordination du RÉSEAU jusqu'en 2021, de même que Sécurité publique Canada du côté fédéral. Le RÉSEAU reçoit aussi des fonds du Secrétariat aux affaires autochtones. Le RÉSEAU est aussi impliqué dans le projet du défi Ville intelligente pour améliorer la gestion et l'accès à l'information pour les communautés.

Le budget 2019-2020 du RÉSEAU, selon la demande de financement déposée, s'élèvera à 680 150 \$. Le BRGM recommande, sur la base du rapport annuel du Réseau, en pièce jointe, de poursuivre le soutien financier accordé en 2018, à hauteur de 72 000\$ pour les 2 prochaines années, montant qui représente 5% du budget annuel total de l'organisme et permet de couvrir une partie du salaire d'une responsable des communications.

Les montants 2019 et 2020 nécessaires à ce dossier, soit une somme de 72 000 \$, sont prévus au budget du BRGM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement au niveau de la ville centre.

Organisme	Soutien accordé		Soutien recommandé 2019	% du budget du projet
	2017	2018		
RÉSEAU de la communauté autochtone de Montréal	12 500 \$	36 000 \$	36 000 \$	55 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En tant qu'organisme favorisant la concertation entre les organisations, la personne qui coordonne le Réseau est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de travail de ce dernier pour 2018 - 2019. À titre de personne ressource, elle supervise la réalisation des plans de travail, effectue les tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des activités, s'occupe de la gestion du bureau et s'assure d'une saine gestion de l'ensemble des ententes de financement. Les postes du RÉSEAU dépendent des demandes de financement. Aussi, ce financement sur 2 ans permettra tant à la coordonnatrice qu'à la responsable des communications de dédier leur temps à améliorer la coordination du RÉSEAU et les communications et de développer et mettre en œuvre une vision stratégique de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les partenaires ont confirmé leur soutien technique ou financier. Le Réseau assurera leur visibilité dans toutes les formes de communication, écrite, orale ou virtuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2019 : Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève LACHAPPELLE-BORDELEAU, Direction générale
Marie-Claude BOUSQUET, Direction générale
Marie-Anne CANTIN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Marie-Claude BOUSQUET, 18 novembre 2019

Marie-Anne CANTIN, 15 novembre 2019

Marie-Ève LACHAPELLE-BORDELEAU, 15 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie ARNAUD
Conseillère en relations gouvernementales

Tél : 514-280-2302

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Jean J THERRIEN
Directeur par intérim - Bureau des relations
gouvernementales et municipales

Tél :

514-872-1574

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean J THERRIEN
Directeur par intérim - Bureau des relations
gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574

Approuvé le : 2019-11-20

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE À MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 750, avenue de l'Esplanade, Bureau 102, Montréal (Québec), H2V 4M1, agissant et représentée par Allison Reid, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : N/A
N° d'inscription TVQ : N/A

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, pour laquelle la communauté autochtone urbaine est un partenaire important ;

ATTENDU QUE la Ville a participé à la création du RÉSEAU de la communauté autochtone de Montréal (ci-après « RÉSEAU ») et le soutient depuis ses débuts ;

ATTENDU QUE l'Organisme est nouvellement incorporé ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Projet du RÉSEAU de développer ses capacités administratives en pérennisant un poste de responsable des communications pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : Le Bureau des relations gouvernementales et municipales, Direction générale.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **SOIXANTE DOUZE MILLE dollars (72 000 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme un versement :

- un premier versement au montant de **TRENTE-SIX MILLE dollars (36 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **TRENTE-TROIS MILLE dollars (33 000 \$)**, en mai 2020, à la remise d'un rapport financier intermédiaire.
- Un dernier versement au montant de **TROIS MILLE dollars (3 000 \$)**, à la remise du rapport financier final, au plus tard le 31 mai 2021.

Le versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mai 2021**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au au 1377, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 1H2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice exécutive. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

**RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ
AUTOCHTONE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Mme (nom), (titre)

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal,
le ^e jour de 2019 (Résolution CE).

ANNEXE 1

PROJET

Voir document en pièce jointe.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireesse.montreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, écrire à : <https://maireesse.montreal.ca/>.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse ;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairesse.montreal.ca/>.



RÉSEAU
de la communauté
autochtone à Montréal

Montreal
Indigenous
Community
NETWORK

Demande de soutien financier 2019-2021 Communications et mobilisation du RÉSEAU

Contexte

Le RÉSEAU est une initiative qui a vu le jour le 5 novembre 2008, dans le cadre d'un rassemblement communautaire où l'on présentait les résultats de l'Évaluation des besoins des Autochtones en milieu urbain de Montréal. Il s'agit de l'étude commandée par le Regroupement des Centres d'Amitié Autochtone du Québec (RCAAQ) suite au Forum socioéconomique de Mashteuiatsh et réalisée par Organizational Development Services (ODS) de Kahnawake, Shakotiiia'takehnhas Community Services. Depuis, le RÉSEAU a mobilisé la communauté autochtone de Montréal et ses partenaires à 23 reprises en organisant des Rassemblements saisonniers, ainsi que mobilisé les leaders de six sphères d'intervention à d'innombrables reprises par l'entreprise des comités de travail.

Le RÉSEAU a été incorporé comme organisme à but non-lucratif le 24 avril, 2019, et le Rapport Annuel 2018-2019 du RÉSEAU se trouve [ici](#).

MANDAT DU RÉSEAU

Le RÉSEAU soutient un écosystème formé d'individus et d'organismes engagés à améliorer la qualité de vie de la communauté autochtone dans le grand Montréal. En plus de personnes issues de cette communauté, les 900 membres du RÉSEAU comprennent des organismes à but non-lucratif, des gouvernements et institutions, des bénévoles et quelques entreprises.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2023

En 2018, le RÉSEAU a pris le temps d'observer le chemin parcouru afin de mieux se projeter dans le futur.

Pour ce faire, l'équipe de coordination a mis en place un processus pour documenter les leçons apprises au cours des 10 dernières années. Ce travail visait à célébrer les accomplissements et les progrès réalisés par le RÉSEAU, mais également à mettre en évidence les éléments sur lesquels il est possible de bâtir pour son avenir. C'est dans ce contexte que le RÉSEAU a mis en place un processus participatif impliquant la structure de coordination, les différents comités de travail et les membres. L'intention était d'identifier des

orientations stratégiques partagées et faire en sorte que l'offre du RÉSEAU reflète les aspirations, les besoins et la réalité de ses membres.

Voici les grandes [orientations stratégiques](#) et plus spécifiquement l'axe 3 :

1. Reconnaître les experts : Faire en sorte que l'expertise des Autochtones vivant dans le grand Montréal soit priorisée.
2. Favoriser les alliances : réer de solides alliés allochtones.
3. Renforcer les liens : Augmenter la capacité du RÉSEAU en tant que connecteur en :
 - a. communiquant et connectant les individus et organismes qui composent l'écosystème
 - b. créant des espaces physique et culturellement appropriés faciles d'accès et d'utilisation
 - c. construisant des espaces et des opportunités afin d'échanger
 - d. reliant les connaissances, informations, expertises et apprentissages
 - e. apprenant des leçons, connaissances et expériences des autres
4. Assurer un impact positif : Assurer un impact positif et durable sur la vie des Autochtones dans le grand Montréal.
5. Remodeler, guérir et ré-émerger : Adapter et renforcer la structure du RÉSEAU.

Chaque comité de travail est composé de groupes autochtones et allochtones, de personnes ayant des expériences vécues, et des membres du personnel du RÉSEAU. Les membres possèdent une expertise dans le champ d'intervention pour lequel ils sont mobilisés pour effectuer des activités qui doivent être menées pour faire face aux diverses problématiques spécifiques à leur champ d'intérêt. Le RÉSEAU est composé de sept comités de travail pour aborder les sphères d'interventions suivantes :

1. Itinérance (actif; en restructuration)
2. Soins des enfants (en relancement)
3. Jeunesse (actif)
4. Art et cultures (en pause)
5. Justice (en relancement)
6. Employabilité et Éducation (en relancement)
7. Santé (en pause)

Le RÉSEAU organise des rassemblements pour réunir des acteurs clés qui sont les mieux placés pour réaliser un objectif spécifique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU

- Présidente : Odile Joannette
- Vice-Présidente : Elizabeth Fast
- Trésorière : Wina Sioui
- Secrétaire : Philippe Sioui Durand
- Administratrice : Heather Igloliorte
- Administratrice : Tealey Normandin

L'ÉQUIPE DU RÉSEAU

- *Directrices* : Leilani Shaw (Communications), Amanda Roy (Informations), Allison Reid (Générale)
- *Employées spécialisées* : Brooke Wahsontiiostha Deer (projets et RH), Dakota Swiftwolfe (rassemblements), Stéphanie Héroux (stratégie), Emeral Poppe (stratégie)
- *Collaboratrices.eur* : Jacynthe de Rocker (comptabilité), Kateri Aubin Dubois (traduction), Alexandre Huard (administration), Christine Lussier, (recherche), Kortanie Raye (recherche)

Activités de communications et de mobilisation prévues pour 2019-2020 et 2020-2021

Objectifs	Activités
Planifier stratégiquement les communications et la mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'achèvement de la planification stratégique pour 2018-2023, bonifier et mettre à jour notre plan de communications ainsi que de créer un plan d'action en mobilisation afin d'assurer la mise en œuvre de nos activités et projets (ici) et : <ul style="list-style-type: none"> ○ faire connaître notre mission, nos réalisations passées et présentes, et nos objectifs futurs par nos membres et le grand public; ○ connecter l'écosystème, partager de l'information et des connaissances entre nos membres organisationnels afin de mieux coordonner nos efforts collectifs; ○ faire connaître les opportunités, les services, et les ressources disponibles à la communauté. • Améliorer et développer des outils de communication et de mobilisation externes (entre nos membres, et avec le grand public).
Rassembler l'écosystème	<ul style="list-style-type: none"> • Communications et mobilisations pour les rassemblements/célébrations ; convoqués les membres, partenaires, et invités ; préparation tous documents, clarifier objectifs des rassemblements, messages et leur contenus

<p>Améliorer la visibilité du RÉSEAU et son interaction avec l'écosystème</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la marque (média sociaux, promotions, marketing, visuels, site web) ; communiqués de presse et relation médiatiques ● Restez à jour et analysez les tendances du marché pour soutenir le développement organisationnel ● Co-crée et superviser des campagnes de communication et de mobilisation pour favoriser la participation aux rassemblements, projets, ateliers, réunions, etc. ● Cultiver et entretenir des contacts dans diverses organisations, institutions et organismes gouvernementaux.
<p>Partager des informations et connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Entre les membres, partager l'information et transférer les connaissances sur les besoins des Autochtones – notamment les services disponibles, ressources utiles et opportunités ; écriture et diffusion d'infolettres ; géré les médias sociaux. ● Partager de l'information entre membres : projets et besoins des comités, événements communautaire, opportunités, annonces, offres d'emplois, et bien encore plus.
<p>Recrutement de membres et partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux événements cibles ● Recruter des nouveaux membres et soutenir leur intégration dans les comités de travail, les rassemblements, et autres activités ● Créer et consolider des nouveaux partenariats
<p>Communications internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer et développer des outils de communication internes. ● Favorise une communication fluid à l'intérieur du RÉSEAU et des ses multiples branches (personnel, comités de travail, conseil d'administration, membre et partenaires clés) concernant les modifications apportées au RÉSEAU ou d'autres informations utiles ● Superviser tout le travail et les activités de communications du personnel du RÉSEAU
<p>Sensibilisation et publications</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir, construire et distribuer des outils de sensibilisation visant à éduquer et à clarifier les divers rôles qui sont nécessaires dans l'écosystème ● Documenter et partager les rapports divers liés aux activités du RÉSEAU

Revenus demandés à la Ville de Montréal pour les communications et la mobilisation

Dans le tableau ci-dessous vous retrouverez le détail des dépenses demandé à la Ville de Montréal afin de soutenir les activités ci-dessus pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021. Le budget global du RÉSEAU le trouve en Annexe.

Ressources humaine	Description	Dépenses par an
SALAIRE : Directrice en Communications		
Salaire brut (50 sem.) (incluant 4%)	\$27.50 / heure x 40 heures/semaine x 27 semaines	29 700 \$
Sous-total		29 700 \$
CHARGES DE L'EMPLOYEUR		
CNESST	0.91%	270 \$
RQAP	0.68%	202 \$
AE et RRQ	6.88%	2 043 \$
Sous-total		32 216 \$
Frais administratifs 10%		3 784 \$
TOTAL DEMANDÉ		36 000 \$

N.B. Des coûts administratifs (10%) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités prévues en Communications et Mobilisations. Les dépenses administratives inclus : la comptabilité et la vérification financière, le soutien administratif, la rédaction de rapports annuels, la location des bureaux, le coûts associés aux téléphones, les assurances, et d'autres encore.

REMERCIEMENTS ET COORDONNÉES

Le RÉSEAU vous remercie sincèrement pour le temps que vous mettez sur l'analyse de cette demande. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec :

Allison Reid, Directrice Générale
RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal
Tel : 514-441-4255
Courriel : allison@reseauatlnetwork.com

Annexe

Budget global du RÉSEAU : 2019-2020 et 2020-2021

Bailleurs de fonds	Organisme fiduciaire	Détails	État	Budget 2019-2020	Budget 2020-2021
Services Autochtones Canada	Foyer pour femmes autochtones à Montréal (FFAM)	1. RH Coordination, et certaines opérations (rassemblements, équipement et matériel de bureau, et frais professionnels en comptabilité) 2. Recherche pour alimenter la création de la stratégie 3. Documenter les réalisations du RÉSEAU 2008-présent	Confirmé	1. 99,939\$ 2. 45 415\$ 3. 23 062\$	99,939\$
Ville de Montréal	RÉSEAU	Portion des Communications et mobilisation	En cours d'analyse	36 000 \$	36 000\$
Secrétariat aux affaires autochtones	FFAM (2019) RÉSEAU(2020)	Portions des RH Communications et mobilisation, et certains coûts d'opération	Confirmé 2019	30 000\$	30 000\$
Sécurité Publique Canada	RÉSEAU	Développer une stratégie de sécurité, bien-être, et d'appartenance pour la communauté à Montréal	Confirmé	178 806\$	199 993\$
Service Canada/ Ville de Montréal (Villes Intelligentes)	RÉSEAU	Améliorer la gestion et l'accès aux informations sur la communauté	Confirmé		172 700\$
Ville de Montréal	-	Dons en nature pour le Pow Wow 2020	Confirmé	-	12 000\$
Patrimoine Canada	RÉSEAU	Opérations, matériel, et plus pour Pow wow	En analyse	-	82 518\$
Conseil des arts de Montréal	RÉSEAU	Organization d'un Pow Wow (RH)	En analyse		15 000\$
Fondation du Grand Montréal	Wapikoni Mobile	Organization d'un Pow Wow (RH)	Confirmé		20 000\$
Revenu généré pour services rendus ou ventes	RÉSEAU	Outils et activités de sensibilisation/éducation + autres dépenses de l'organisme	Estimé	Est. 25 000\$	Est. 25 000
TOTAUX				451 222\$	680 150\$

IMPROVEMENT TO THE INSURANCE PROGRAM FOR NFPOS RELATED TO MEMBER MUNICIPALITIES OF THE UMQ

Effective Date: January 24th, 2018

It has been agreed that deductibles on Guarantee 1 – Property Insurance – are reduced as follows:

Flood	\$25,000 – unless specifically stated on certificate
Sewer backup	\$2,500 – unless specifically stated on certificate

All other conditions remain unchanged.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature.

Logo Ville Logo MTESS



Logos 2016 Ville +
MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

**Foyer pour femmes autochtones
de Montréal**
États financiers
31 mars 2018

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5
Tableaux	
Tableau 1 – Tableau des charges de fonctionnement du foyer et des frais d'administration.....	10
Tableau 2 – Tableau des produits et des charges – Square Cabot.....	11
Tableau 3 – Tableau des produits et des charges – EDSC – Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance n°1342843 et n° 12734489	12
Tableau 4 – Tableau des produits et des charges – EDSC – Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance n° 1347914.....	13
Tableau 5 – Tableau des produits et des charges – Agence de la santé publique du Canada – Projet de santé holistique.....	14
Tableau 6 – Tableau des produits et des charges – Santé Canada – Victimes de violence familiale.....	15
Tableau 7 – Tableau des produits et des charges – Santé Canada – Financement en matière de santé n° 1617-QC-000011 et n° 1817-QC-000011	16
Tableau 8 – Tableau des produits et des charges – Centre de justice des premiers peuples de Montréal – <i>Flow-through</i>	17
Tableau 9 – Tableau des produits et des charges – Affaires autochtones et du Nord Canada – RÉSEAU.....	18
Tableau 10 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones du Québec (SAA) – RÉSEAU	19
Tableau 11 – Tableau des produits et des charges – Ville de Montréal – RÉSEAU.....	20
Tableau 12 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones du Québec – Iohani'io – RÉSEAU.....	21
Tableau 13 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones du Québec – Itinérance et justice	22
Tableau 14 – Tableau des produits et des charges – Ministère de la Justice du Canada – Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.....	23
Tableau 15 – Tableau des produits et des charges – Leçons apprises – RÉSEAU	24
Tableau 16 – Tableau des produits et des charges – Mappage SAA.....	25

Responsabilité de la direction

Aux membres du Foyer pour femmes autochtones de Montréal,

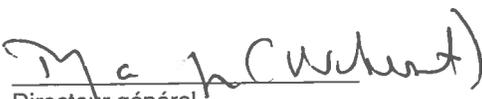
La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Il est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP SENCRL, srl a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 27 juin 2018


Directeur général

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Foyer pour femmes autochtones de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Foyer pour femmes autochtones de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie et les tableaux connexes pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits d'activités de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité au montant comptabilisé dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net non affecté.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Foyer pour femmes autochtones de Montréal au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal (Québec)

Le 27 juin 2018

MNP SENCRL, srl¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124849

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

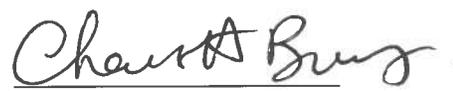
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	2018	2017
Actif		
À court terme		
Trésorerie	–	35 149
Débiteurs (note 3)	21 648	15 962
Apports à recevoir (note 4)	124 590	35 774
Charges payées d'avance et dépôts	9 614	13 452
	155 852	100 337
Immobilisations (note 5)	153 119	183 606
	308 971	283 943
Passif		
À court terme		
Dette bancaire	9 246	–
Marge de crédit (note 6)	20 000	–
Créditeurs et charges à payer (note 7)	153 320	122 482
Produits reportés (note 8)	101 792	70 438
Remboursement de financement public (note 9)	27 580	66 281
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	25 172	24 719
	337 110	283 920
Dette à long terme (note 10)	142 247	167 424
	479 357	451 344
Éventualité (note 11)		
Insuffisance de l'actif net	(170 386)	(167 401)
	308 971	283 943

Approuvé au nom du Conseil,


Administrateur


Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	755 908	749 169
Emploi et Développement social Canada	148 189	128 939
Ville de Montréal	144 516	141 111
Affaires autochtones et du Nord Canada	82 250	70 000
Agence de la santé publique du Canada	63 637	78 312
Santé Canada	52 000	61 200
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	63 002	18 750
Ministère de la Justice du Canada	69 215	–
Centre de justice des premiers peuples de Montréal	–	7 560
Dons et produits divers	164 891	123 289
Fondation Sprott	25 000	–
Fondations communautaires	15 000	–
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	–	8 096
Fondation McConnell	1 456	59 200
Loyer et frais de nourriture des résidents	1 181	1 715
Recouvrement du financement des exercices antérieurs	2 477	–
Produits reportés de l'exercice précédent	70 438	114 403
Produits reportés	(102 594)	(70 438)
Remboursement de financement public	(3 925)	(43 805)
Total des produits	1 552 641	1 447 501
Charges		
Fonctionnement du foyer (tableau 1)	754 151	806 435
Frais d'administration (tableau 1)	158 274	175 107
Square Cabot (tableau 2)	150 972	246 829
EDSC – Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance n° 1342843 et n° 12734489 (tableau 3)	47 274	46 116
EDSC – Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance n° 1347914 (tableau 4)	93 883	72 657
Agence de la santé publique du Canada – Projet de santé holistique (tableau 5)	63 637	76 879
Santé Canada – Victimes de violence familiale et financement en matière de santé n° 1617-QC-000011 et n° 1817-QC-000011 (tableaux 6 et 7)	53 462	34 553
Centre de justice des premiers peuples de Montréal – Flow-through (tableau 8)	–	7 560
Affaires autochtones et du Nord Canada – RÉSEAU (tableau 9)	59 562	70 000
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec (SAA) – RÉSEAU (tableau 10)	17 804	9 198
Ville de Montréal – RÉSEAU (tableau 11)	18 058	8 442
Secrétariat aux affaires autochtones – Iohani'io – RÉSEAU (tableau 12)	11 791	760
Secrétariat aux affaires autochtones – Itinérance et justice (Tableau 13)	39 554	–
Ministère de la Justice du Canada – Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (Tableau 14)	72 650	–
Leçons apprises – RÉSEAU (Tableau 15)	14 554	–
Total des charges	1 555 626	1 554 536
Insuffisance des produits sur les charges	(2 985)	(107 035)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>Non affecté</i>	<i>Investi dans des immobilisations</i>	<i>Réserve de remplacement des immobilisations</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Actif net (insuffisance nette) à l'ouverture de l'exercice	(168 789)	(8 537)	9 925	(167 401)	(60 366)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	27 502	(30 487)	–	(2 985)	(107 035)
Remboursement de la dette à long terme	(24 724)	24 724	–	–	–
Insuffisance à la clôture de l'exercice, montant net	(166 011)	(14 300)	9 925	(170 386)	(167 401)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 985)	(107 035)
Amortissement	30 487	64 086
	27 502	(42 949)
Variation des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 686)	(4 619)
Apports à recevoir	(88 816)	9 665
Charges payées d'avance et dépôts	3 838	(558)
Créditeurs et charges à payer	30 838	42 844
Produits reportés	31 354	(43 965)
Remboursement de financement public	(38 701)	2 496
	(39 671)	(37 086)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(24 724)	(24 288)
Variation nette de la marge de crédit	20 000	-
	(4 724)	(24 288)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(29 785)
Diminution de la trésorerie	(44 395)	(91 159)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	35 149	126 308
Trésorerie (insuffisance) à la clôture de l'exercice	(9 246)	35 149

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution en organisme sans but lucratif et nature de l'organisme

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal (« l'Organisme ») a été constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la partie II de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour mission d'assurer un milieu sécuritaire et de soutien qui renforce l'identité culturelle, le respect de soi et l'indépendance des femmes autochtones et de leurs enfants.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* publiées par le Conseil des normes comptables du Canada et faisant partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée, si nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, au fur et à mesure que des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'excédent des produits et des charges au cours des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report fixe pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires, qui fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes selon les taux et les méthodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Véhicule	Amortissement dégressif	33 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %
Logiciels	Amortissement dégressif	33 %
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

Les améliorations locatives de 362 714 \$, présentées au coût, sont amorties selon la méthode linéaire à un taux de 10 % par année, et le solde est amorti selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile de 25 ans de l'immeuble.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme sont composés des immobilisations. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans la méthode comptable applicable.

Lorsque l'Organisme détermine qu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Les réductions de valeur ne sont pas reprises.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers créés et émis dans le cadre d'autres opérations entre apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à leur valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués par la suite au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisme ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, l'Organisme réduit la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit envers une garantie détenue à l'égard de ces actifs. Toute dépréciation jugée durable doit être incluse dans l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeurs d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme et auraient dû être achetés par ce dernier à défaut d'un apport.

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Débiteurs

	2018	2017
Débiteurs	1 395	1 338
Taxes à la consommation à recevoir	20 253	14 624
	21 648	15 962

4. Apports à recevoir

	2018	2017
Ville de Montréal	23 757	1 000
Santé Canada	10 000	-
Ministère de la Justice du Canada – Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	46 369	-
Affaires autochtones et du Nord Canada	8 225	-
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	7 500	13 750
Emploi et Développement social Canada	16 330	-
Agence de la santé publique du Canada	12 409	21 024
	124 590	35 774

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Véhicule	29 786	13 152	16 634	24 827
Matériel informatique	5 038	4 834	204	305
Logiciels	8 438	8 096	342	511
Mobilier, agencements et matériel	88 109	81 231	6 878	8 597
Améliorations locatives	870 346	741 285	129 061	149 366
	1 001 717	848 598	153 119	183 606

6. Marge de crédit

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$ non garantie, renouvelable annuellement et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4 %. Au 31 mars 2018, le montant prélevé sur la marge de crédit était de 20 000 \$ (néant en 2017).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des retenues à la source de 4 216 \$ (4 170 \$ en 2017).

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

8. Produits reportés

Les produits reportés sont des apports non utilisés et affectés à des programmes précis. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée à la période où les dépenses en question sont engagées. Les variations du solde d'apports reportés se présentent comme suit :

	2018	2017
Ville de Montréal	61 603	53 085
Affaires autochtones et du Nord Canada	22 688	–
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	13 913	9 257
CDRHPNQ	617	8 096
Emploi et Développement social Canada	2 971	–
	101 792	70 438

9. Remboursement de financement public

Le remboursement de financement public comprend 27 134 \$ à payer à Santé Canada et 446 \$ à payer à Fondations communautaires.

10. Dette à long terme

	2018	2017
Hypothèque de premier rang de la SCHL sur un bâtiment en vertu d'un bail emphytéotique (note 12), remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts combinés de 2 334 \$ à un taux d'intérêt de 1,82 % par année, arrivant à échéance en septembre 2019	167 419	192 143
Moins : Tranche à court terme	25 172	24 719
	142 247	167 424

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices sont estimés comme suit :

	<i>Capital</i>
2019	25 172
2020	142 247
	167 419

11. Éventualité

L'Organisme a conclu des accords de contribution avec divers ministères et agences gouvernementales. Le financement reçu aux termes de ces accords pourrait être assujéti à un remboursement au moment de l'audit final et de la vérification de l'admissibilité des charges des bailleurs de fonds. La direction est d'avis que l'Organisme se conforme à toutes les modalités des accords de financement.

12. Engagements

Le 7 juillet 1988, l'Organisme a signé un bail emphytéotique de 41 ans avec la Ville de Montréal. Le bail, qui prend fin le 6 juillet 2029, confère des droits de tenure à bail visant le terrain et le bâtiment. Le loyer annuel est de 1 \$, à la condition que les installations servent de foyer sans but lucratif.

13. Dépendance économique

Environ 90 % (90 % en 2017) du financement de l'Organisme provient de diverses agences gouvernementales, dont 48 % (54 % en 2017) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement.

14. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme utilise un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

L'Organisme est exposé au risque lié aux flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit, laquelle est assujettie à un taux d'intérêt variable. Il est également exposé à un risque de prix imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme, car celle-ci porte intérêt à un taux fixe. L'emprunt à terme de l'Organisme est assorti d'un taux fixe de 1,82 % par année. L'Organisme pourra renégocier cet emprunt à compter de septembre 2019.

Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Tableau 1 – Tableau des charges de fonctionnement du foyer et des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Fonctionnement du foyer		
Salaires et avantages sociaux	558 443	555 140
Nourriture	78 791	80 089
Impôts et taxes	5 089	5 182
Loyer	1	1
Entretien et fournitures	49 090	56 163
Loisirs	4 559	9 280
Véhicule	7 333	4 816
Formation	1 681	1 352
Fournitures des programmes	7 438	15 542
Frais de déplacement	7 959	11 068
Amortissement	30 487	64 086
Intérêts sur la dette à long terme	3 280	3 716
	754 151	806 435
Frais d'administration		
Assurance	14 817	10 295
Fournitures et mobilier de bureau	12 078	19 057
Téléphone	21 002	19 672
Services publics	11 945	11 186
Honoraires pour services professionnels et de consultation	91 328	107 750
Intérêts et frais bancaires	2 665	3 056
Impression et communications	1 180	1 676
Publicité	831	1 287
Autres	2 428	1 128
	158 274	175 107

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 2 – Tableau des produits et des charges – Square Cabot
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Ville de Montréal	96 201	126 311
Fondation Sprott	25 000	–
Fondation McConnell	1 456	59 200
Produits reportés de l'exercice précédent	53 085	114 403
Produits reportés	(37 773)	(53 085)
	137 969	246 829
Charges		
Projet du Square Cabot	–	7 076
Salaires et avantages sociaux	46 876	87 341
Honoraires pour services professionnels	10 943	14 416
Impression et communications	960	1 040
Frais de déplacement	2 721	2 044
Location de matériel	145	976
Matériel	800	22 454
Frais d'administration – YMCA	53 996	69 226
Nourriture	11 841	–
Autres	22 690	42 256
	150 972	246 829
Insuffisance des produits sur les charges	(13 003)	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 3 – Tableau des produits et des charges – EDSC – Stratégie des partenariats de
lutte contre l’itinérance n°1342843 et n° 12734489

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Emploi et Développement social Canada	49 744	50 814
Recouvrement du financement des exercices antérieurs	2 477	–
Dons et produits divers	500	–
Produits reportés	(2 970)	–
Remboursement de financement public	–	(4 698)
	49 751	46 116
Charges		
Salaires et avantages sociaux	47 274	46 116
Excédent des produits sur les charges	2 477	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 4 – Tableau des produits et des charges – EDSC – Stratégie des partenariats de
lutte contre l'itinérance n° 1347914
Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits		
Emploi et Développement social Canada	98 444	78 125
Charges		
Salaires et avantages sociaux	93 883	72 657
Excédent des produits sur les charges	4 561	5 468

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 5 – Tableau des produits et des charges – Agence de la santé publique du
Canada – Projet de santé holistique
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Agence de la santé publique du Canada	63 637	78 312
Remboursement de financement public	–	(1 433)
	63 637	76 879
Charges		
Salaires et avantages sociaux	52 078	64 103
Honoraires pour services professionnels	3 830	2 692
Frais de déplacement	5 250	2 233
Impression et communications	852	1 385
Fournitures des programmes	1 609	6 441
Nourriture	18	25
	63 637	76 879
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 6 – Tableau des produits et des charges – Santé Canada – Victimes de violence
familiale

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Santé Canada	10 000	–
Remboursement de financement public	(488)	–
	9 512	–
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 100	–
Honoraires pour services professionnels	7 254	–
Autres charges	1 158	–
	9 512	–
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 7 – Tableau des produits et des charges – Santé Canada – Financement en
matière de santé n° 1617-QC-000011 et n° 1817-QC-000011
Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits		
Santé Canada	42 000	61 200
Remboursement de financement public	–	(26 647)
	42 000	34 553
Charges		
Honoraires pour services professionnels	41 250	25 050
Autres charges	2 700	9 503
	43 950	34 553
Insuffisance des produits sur les charges	(1 950)	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 8 – Tableau des produits et des charges – Centre de justice des premiers peuples
de Montréal – Flow-through
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Centre de justice des premiers peuples de Montréal	–	7 560
Charges		
Frais d'administration	–	378
Autres charges	–	7 182
	–	7 560
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 9 – Tableau des produits et des charges – Affaires autochtones et du Nord
Canada – RÉSEAU
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Affaires autochtones et du Nord Canada	82 250	70 000
Produits reportés	(22 688)	–
	59 562	70 000
Charges		
Salaires et avantages sociaux	43 421	40 760
Regroupements	10 614	19 362
Services financiers	4 090	2 603
Loyer et services	700	–
Traduction et communication	678	7 275
Frais de déplacement	59	–
	59 562	70 000
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 10 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones
du Québec (SAA) – RÉSEAU
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	–	8 096
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	10 000	10 000
Produits reportés de l'exercice précédent	8 898	–
Produits reportés	(1 419)	(8 898)
	17 479	9 198
Charges		
Honoraires pour services professionnels	10 325	–
Autres	7 479	–
Publicité	–	3 759
Frais de bureau	–	3 248
Frais d'administration	–	1 000
Télécommunications	–	600
Frais de déplacement	–	591
	17 804	9 198
Insuffisance des produits sur les charges	(325)	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 11 – Tableau des produits et des charges – Ville de Montréal – RÉSEAU
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Ville de Montréal	18 058	14 000
Remboursement de financement public	–	(5 558)
	18 058	8 442
Charges		
Salaires et avantages sociaux	18 058	8 442
Insuffisance des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 12 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones
du Québec – Iohani’io – RÉSEAU
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	–	8 750
Produits reportés	–	(7 990)
Produits reportés, exercice précédent	7 990	–
	7 990	760
Charges		
Salaires et avantages sociaux	6 791	–
Matériel	–	760
Autres charges	5 000	–
Insuffisance des produits sur les charges	(3 801)	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 13 – Tableau des produits et des charges – Secrétariat aux affaires autochtones
du Québec – Itinérance et justice
Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits		
Secrétariat aux affaires autochtones du Québec	45 502	–
Produits reportés	(5 948)	–
	39 554	–
Charges		
Salaires	30 326	–
Autres	1 600	–
Frais de déplacement	807	–
Frais d'administration	6 821	–
	39 554	–
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 14 – Tableau des produits et des charges – Ministère de la Justice du Canada –
Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Ministère de la Justice du Canada	69 215	–
Ville de Montréal	30 257	–
Produits reportés	(23 831)	–
	75 641	–
Charges		
Salaires	45 419	–
Charges du programme	17 171	–
Autres charges	6 101	–
Rétributions	1 500	–
Frais de déplacement	2 459	–
	72 650	–
Excédent des produits sur les charges	2 991	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 15 – Tableau des produits et des charges – Leçons apprises – RÉSEAU
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Fondations communautaires	15 000	–
Remboursement de financement public	(446)	–
	14 554	–
Charges		
Salaires	3 568	–
Autres	10 986	–
	14 554	–
Excédent des produits sur les charges	–	–

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Tableau 16 – Tableau des produits et des charges – Mappage SAA
Exercice clos le 31 mars 2018

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits		
Secrétariat aux Affaires Autochtones du Québec	7 500	–
Produits reportés	(7 500)	–
Excédent des produits sur les charges	–	–

Dossier # : 1197608002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Accorder un soutien financier de 72 000\$ au RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal, afin d'assurer les frais reliés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD_1197608002_BRGM_Autochtone.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196945005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10336 - (3 soumissionnaires).

«Il est recommandé :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm sous longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 750 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 10336;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 362 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 945 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-29 11:19

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10336 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40 % de la longueur de cette dernière. Cette situation sans précédent est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service, afin d'éviter tout éclatement, lequel pourrait inonder un secteur de la Petite-Bourgogne et, possiblement, l'autoroute Ville-Marie. Pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des travaux urgents sur deux (2) conduites principales. Le premier contrat, visé par un précédent dossier, consiste à mettre en place une (1) conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 pouces) en réalisant les travaux de raccordement temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une (1) conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre. Ce premier contrat a été octroyé le 16 octobre 2019. Le second contrat, visant les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, objet du présent dossier, doit être octroyé le 4 décembre 2019 à la séance du comité exécutif, conformément au règlement de délégation de pouvoir adopté le 24 octobre

2019 (CG19-0492). Le service de l'eau a également octroyé un contrat de gré à gré pour la fourniture de conduites de 2100 mm, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Ce contrat a été octroyé le 4 novembre dernier à la firme Forterra.

Depuis la fermeture préventive de la conduite de 2100 mm, la desserte en eau potable du réservoir McTavish est assurée par trois (3) conduites de 1200 mm de diamètre sollicitées au-delà de leur capacité. La situation actuelle ne peut donc se poursuivre sur une plus longue période. L'échéancier doit, par ailleurs, tenir compte d'impératifs opérationnels importants, notamment une réalisation en période automnale et hivernale alors que la demande globale en eau est moindre. Il importe en effet de noter que l'ajout du réseau temporaire serait insuffisant pour assurer l'alimentation du réservoir McTavish, pendant la période estivale, de forte consommation d'eau.

De tels impératifs ne permettent malheureusement pas de respecter les délais normaux inhérents au processus d'octroi de contrat par les instances. Pour ces raisons évidentes, le Service de l'eau recommande l'octroi de ce second contrat dès le 4 décembre 2019, afin d'optimiser les chances de compléter l'ensemble des travaux préalables à la remise en service de la conduite d'ici juin 2020. Les travaux de voirie et d'aménagement seront complétés à la suite de la remise en service de la conduite.

La conduite principale de 2100 mm à remplacer longe l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, cette dernière est essentielle dans l'ossature du réseau. Le réseau principal d'aqueduc de l'agglomération de Montréal compte près de 800 kilomètres de conduites principales de diamètres variant entre 300 mm (12 pouces) et 2700 mm (108 pouces) et quatorze (14) réservoirs d'emménagement de l'eau. Le réservoir McTavish est, quant à lui, absolument névralgique dans la desserte en eau potable du réseau montréalais, son alimentation s'effectue principalement par cette conduite principale.

L'appel d'offres sur invitation a été transmis à trois (3) soumissionnaires le 4 novembre 2019. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Montréal par le service du greffe, le 27 novembre 2019 à 10 h. Les trois (3) entrepreneurs ont présenté des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG19 0451 - 16 octobre 2019: Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires - Dépense totale de 7 526 250 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soums.)

Résolution CG19 0487 - 24 octobre 2019: Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082

Résolution CG19 0492 - 24 octobre 2019: Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Force majeure - 4 octobre 2019: Cas de force majeure (Charte annexe C, art. 199; C.c.Q. art. 1470) (voir pièce jointe)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm, sur une longueur de 920 mètres, longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Considérant l'importance de cette conduite dans l'ossature du réseau, celle-ci doit être remise en service le plus tôt possible. Pour l'instant, il est prévu de compléter les travaux en juin 2020.

Un schéma montrant les travaux à effectuer dans le cadre de ce contrat est inclus en pièce jointe au dossier.

Puisque la rue Saint-Antoine Ouest est une artère très achalandée, le Service de l'eau a été accompagné par le SIRR, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, pour définir les entraves et les mesures de mitigation à mettre en place. De la commercialisation policière est prévue. Les principes de gestion de la mobilité sont joints au présent dossier.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 novembre 2019, trois (3) soumissions ont été déposées.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Michaudville inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Michaudville Inc.	15 750 000,00 \$
Roxboro Excavation Inc.	17 341 025,70 \$
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	18 393 595,18 \$
Dernière estimation avant le dépôt des soumissions (réalisée à l'interne)	27 275 970,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	17 161 540,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	9%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (\$) <i>(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)</i>	2 643 595,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	17%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) <i>(plus basse soumission conforme - estimation)</i>	(11 525 970,64) \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) <i>(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100</i>	-42%
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (\$) <i>(2^e plus basse soumission conforme - plus basse)</i>	1 591 025,70 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) <i>[(2^e plus basse soumission conforme - plus basse) / plus basse] x 100</i>	10%

La plus basse soumission conforme est inférieure de 42 % à la dernière estimation (écart favorable).

Les écarts se situent principalement dans les items au bordereau liés à la pose des conduites de 2100 mm qui contribuent à 48% de l'écart, dans les items au bordereau liés aux ouvrages de soutènement temporaires requis qui expliquent 15% de l'écart et dans les items au bordereau de la réhabilitation par fibre de carbone qui justifient 16% de l'écart. Les autres écarts sont répartis dans les différents items au bordereau. Les équipements et les équipes requis pour effectuer ces travaux ont probablement été surestimés, tandis que le taux de pose de la conduite a probablement été sous-estimé, puisque la Ville n'a pas installé de conduites de 2100 mm en tranchée sur une telle longueur depuis plusieurs décennies. De plus, la Ville a considéré un facteur de risque lié à la période hivernale et à la complexité des opérations en chantier due à la grande proximité des structures de l'autoroute Ville-Marie.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sur invitation à la suite de l'obtention d'une dérogation ministérielle reçue le 16 septembre 2019. Le contrat est assujéti au décret

1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle était valide jusqu'au 9 avril 2019 et a reçu l'accusé de réception de sa demande de renouvellement le 18 décembre 2018, soit plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Le soumissionnaire recommandé n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 15 750 000,00 \$, taxes incluses. La dépense totale est de 19 057 500,00 \$, taxes incluses, et comprend le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 2 362 500,00 \$, taxes incluses, pour les contingences (soit 15 % du coût du contrat) et un montant de 945 000,00 \$, taxes incluses, pour les incidences (soit 6 % du coût du contrat).

La dépense de 19 057 500,00 \$, taxes incluses, représente un coût net de 17 402 037,66 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 13 921 630,14 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 3 480 407,53 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production d'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ». À cet égard, le présent projet et le projet subséquent sont le résultat de la campagne d'auscultations réalisée au printemps 2019. Le programme d'auscultation de la Direction de l'eau potable a pour but la saine gestion des actifs et la prise en charge des activités de réparation des actifs afin d'assurer leur pérennité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou d'en retarder sa réalisation aurait un impact majeur sur la desserte en eau potable. En effet, cette conduite est très importante dans l'ossature du réseau d'alimentation en eau potable de la Ville de Montréal et sa fermeture met à risque l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : 4 décembre 2019
- Mobilisation du chantier : 6 janvier 2020
- Délai contractuel : 185 jours calendrier

- Fin des travaux de reconstruction et de réhabilitation de la conduite : 8 juin 2020
- Désinfection de la conduite et remise en service : 22 juin 2020
- Fin des travaux : 8 juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie PLOUFFE, 29 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain Bonifay
C/s

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-11-29

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-11-29

SOUMISSION 10336 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Reconstruction et réhabilitation de la conduite d'eau de 2 100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie entre la rue Guy et le boulevard George-Vanier
<p>- Rue Saint-Antoine entre la rue Guy et le boulevard George-Vanier</p>	<p>Les travaux sont répartis en 5 phases.</p> <p>Délai : Pour Saint-Antoine, 185 jours – début Juillet 2020</p> <p>PHASE 1 : Reconstruction et réhabilitation de la conduite d'eau de 2 100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie entre la rue Guy et boulevard George-Vanier.</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer une voie de centre sur la rue Saint-Antoine en amont de l'intersection Guy; - Entraver partiellement la chaussée (2 voies sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et boul. George-Vanier avec maintien deux (2) voies de circulation d'une largeur minimale de 3.5 mètres chaque; - Interdire le stationnement au sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Lusignan et Guy; - L'aire de travail doit être délimité par des glissières de sécurités en béton pour le chantier sur la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et George-Vanier; <p>PHASE 2 : Reconstruction et réhabilitation de la conduite d'eau de 2 100 mm à l'intersection du boulevard George-Vanier;</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la signalisation de la phase 1; - Fermeture complète du boulevard George-Vanier en direction sud entre les rues Baile et Saint-Antoine; - Maintenir de la circulation piétonnière du boulevard George-Vanier Sud et la rue Saint-Marc pour l'accessibilité au Metro George-Vanier; - Délimiter l'aire de travail des voies de circulation par des glissières de sécurité en béton pour chantier sur la rue Saint-Antoine à l'intersection George-Vanier; <p>PHASE 3 : Reconstruction et réhabilitation de la conduite d'eau de 2 100 mm à la sortie 4, du tunnel Ville Marie pour Atwater;</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la signalisation de la phase 1 et retrait de la signalisation de la phase 2; - Prévoir masquer avec coroplaste le panneau de super-signalisation sur l'A-720 Ouest en amont de la rue Saint-Urbain (panneau de « présignalisation de sortie »); - Aviser le ministère des Transports au moins 7 jours avant la fermeture pour émettre un communiqué au public; - Fermeture complète de la sortie 4 du tunnel Ville-Marie pour Atwater; <p>PHASE 4 : Désaffectation de l'étañonnement et du raccordement temporaire de la conduite 750 mm à la conduite 2100 mm à la hauteur de Guy et Atwater Reconstruction de la chaussée, des</p>

	<p>trottoirs et l'éclairage entre la rue Guy et boulevard George-Vanier.</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait de la signalisation de la phase 3 et maintien la signalisation de la phase 1; - Déplacer les glissières entre la rue Guy et la rue Saint-Martin pour entraver partiellement la chaussée (3 voies sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 5,5 mètres; - Délimiter l'aire de travail des voies de circulation par des glissières de sécurité en béton pour chantier sur la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et Saint-Martin; - À mettre en place seulement en travaux de fin de semaine : Fermeture des 3 voies de droite sur Saint-Antoine pour entraver partiellement la chaussée (3 voies sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 5,5 mètres entre boulevard George-Vanier et Atwater <p><u>PHASE 5 :</u> Reconstruction de la chaussée, des trottoirs et l'éclairage entre la rue Guy et boulevard George-Vanier;</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacer les glissières entre la rue Guy et boul. George-Vanier pour entraver partiellement la chaussée (1 voie sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine avec maintien de trois (3) voies de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres chaque;
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et des PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité - tour Comina
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000245
N° de demande : 1831961728
N° de confirmation de paiement : 000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Le 23 avril 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2018-CPSM-1026814
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Québec, le 16 septembre 2019

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Directeur général,

La présente donne suite à la correspondance de la Ville de Montréal, datée du 6 septembre 2019, dans laquelle elle demande l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'octroyer de gré à gré deux contrats d'une valeur approximative de 25 M\$ pour effectuer des réparations urgentes sur une conduite principale de 2 100 mm de diamètre ainsi que des travaux de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre.

Je vous informe qu'en application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal est autorisée à octroyer les deux contrats, sous condition d'inviter trois fournisseurs, pour effectuer des travaux de remplacement d'une conduite principale le long de l'autoroute Ville-Marie et de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Enfin, il est demandé qu'une copie des contrats soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une fois qu'ils auront été signés par l'ensemble des parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric Guay

En application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, je permets à la Ville de Montréal d'octroyer deux contrats par appels d'offres sur invitation, pour effectuer des travaux de remplacement d'une conduite principale le long de l'autoroute Ville-Marie et de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation aux conditions suivantes :

- les deux appels d'offres doivent se faire sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs et le plus bas soumissionnaire doit être choisi;
- une copie des contrats doit être transmise au Ministère une fois ceux-ci signés par l'ensemble des parties.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Par :



Frédéric Guay
Sous-ministre

Dossier # : 1196945005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10336 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous confirmons que la Ville est autorisée à octroyer le contrat suivant un appel d'offres sur invitation conformément à l'autorisation ministérielle dont copie est rattachée en pièces jointes. Suivant les termes de cette autorisation, une copie du contrat signé par toutes les parties doit être transmise au ministère.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-29

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division :

Dossier # : 1196945005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10336 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Sur la base des prévisions émises par le service et du PTI 2020-2022 qui sera prochainement adopté, nous confirmons que globalement le budget de la Direction de l'eau potable est suffisant pour financer ces dépenses en 2020 et possède le financement requis. Toutefois, un réaménagement devra se faire à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de la Direction de l'eau potable de 2020.

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1196945005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances, Direction
Conseil et soutien financier

CE : 20.032
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.033
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1191179016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

Il est recommandé :
de prolonger jusqu'au 26 octobre 2021 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-31 12:48

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1191179016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville, chaque conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local.

En 2015, le conseil de la ville s'est déclaré compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre de deux programmes, soit le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial. Cette déclaration de compétence a permis l'adoption des deux règlements mentionnés ci-dessous, en plus de permettre la mise en oeuvre de mesures d'aide financière visant le soutien aux communautés d'affaires touchées par des travaux d'infrastructure majeurs.

- Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement (15-083);
- Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial (15-084).

En février 2017, cette déclaration de compétence a été prolongée pour une nouvelle période de deux ans (CM17 0171).

Le présent sommaire décisionnel vise donc à prolonger à nouveau la déclaration de

compétence du conseil de la ville afin d'assurer la continuité de l'application de ces deux règlements et des mesures d'aide financière visant le soutien aux communautés d'affaires touchées par des travaux d'infrastructure majeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0171 (20 février 2017) : Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

CM15 1247 (27 octobre 2015) Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

DESCRIPTION

Il est recommandé de prolonger l'application de la déclaration de compétence qui venait à échéance le 26 octobre 2019.

JUSTIFICATION

En 2015, dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures prévues au "Plan Commerce" visant à développer et dynamiser les artères commerciales de Montréal, le conseil municipal approuvait la création des programmes de soutien financier au développement des affaires des sociétés de développement commercial (SDC), aux communautés d'affaires touchées par des travaux d'infrastructure majeurs et aux démarches d'associations de commerçants visant la création d'une société de développement commercial, ce qui posait comme pré-requis qu'il se déclare compétent en la matière. Le bilan 2015-2019 des réalisations de ces programmes est exposé ci-dessous.

- Investissement de près de 4,1 M\$ dans le cadre du Programme d'amélioration des affaires des SDC qui a permis à 17 d'entre elles d'élaborer et de mettre en oeuvre un positionnement stratégique, un plan de développement, une stratégie de marketing ou une image de marque, de faire du recrutement commercial et de développer des technologies que sont internet, les réseaux sociaux et le commerce électronique.

- Investissement de plus de 675 K\$ dans le cadre du Programme de soutien financier visant la création de SDC qui a permis à 10 associations de commerçants et à 6 SDC d'élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action visant la création d'une SDC ou l'agrandissement de son district. Quatre SDC ont été créées et une autre a été agrandie suite à l'application de ce programme.
- Investissement de près de 3,7 M\$ dans le cadre du PR@M-Artère en chantier et du programme Artère en transformation qui a permis à neuf SDC et associations de gens d'affaires touchées par des travaux d'infrastructure majeurs d'obtenir de l'aide financière pour l'embauche de ressources professionnelles, d'un soutien financier pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier et d'un encadrement stratégique pour établir les objectifs et les stratégies.

Le Plan d'action en commerce "Vivre Montréal", adopté en juin 2018, prévoit la poursuite des objectifs poursuivis par les programmes précités, à travers son axe 1 "Dynamiser les artères commerciales" et son axe 4 "Offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier". La prolongation de déclaration de compétence permettra d'assurer la mise en oeuvre des stratégies spécifiques découlant des ces deux axes, soit :

- Le renforcement des liens avec les SDC et les associations de commerçants
- La préparation et le déploiement d'outils favorisant le soutien à la communauté d'affaires lors de chantiers majeurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des déclarations de compétence n'a pas d'impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas prolonger l'application de la déclaration de compétence aura pour effet de rendre ces programmes inopérants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-24

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles
économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-10-25

Dossier # : 1191179016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396
Division : Droit public et législation

Le : 2019-10-28



Dossier # : 1194073002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale.

Il est recommandé de prolonger pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-22 14:16

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194073002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Ville a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme et n'avait jamais été revu. Par la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Ville avait pour objectif de développer un meilleur modèle de financement entre les arrondissements, basé sur des principes directeurs tels que l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La mise en oeuvre de la RFA nécessitait l'adoption de certaines modifications aux compétences. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015 et étaient valides pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2016 (résolution CM14 1126). Le conseil de ville a ensuite prolongé l'application de cette résolution jusqu'au 31 décembre 2018 (Résolution CM16 1455). Cette prolongation fut possible en vertu du projet de loi 120, sanctionné le 7 décembre 2016, prévoyant qu'une résolution qui prolonge l'application d'une déclaration de compétence pour une période n'excédant pas deux ans peut être adoptée à la majorité absolue des voix des membres du conseil si elle est adoptée dans les six mois suivants la sanction de ce projet de loi.

Le tableau suivant résume les compétences modifiées qui sont sous la responsabilité du conseil municipal depuis 2015 :

Services mandataires	Compétences touchées
Concertation des arrondissements	Élimination de la neige
Environnement	Collecte, transport et dépôt de matières résiduelles
Infrastructures, voirie et transports	Modification du réseau artériel
	Feux de circulation
	Structures routières et connexes
	Stationnement tarifé sur rue
SPVM	Délivrance des constats d'infraction relatifs au stationnement

En décembre 2018, l'application de la déclaration de compétence à l'égard des feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale fut prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 par la résolution CM18 1524. À l'approche de l'échéance de cette résolution et afin de maintenir

le fonctionnement établi depuis 2015, le conseil de la ville doit, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, adopter une résolution visant à prolonger l'application de la déclaration de compétence à l'égard de cette même compétence. Le présent dossier décisionnel porte sur le prolongement, pour une période de cinq (5) ans, de l'application de la déclaration de compétence du conseil de ville pour les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale.

Il est à noter que le deuxième alinéa de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal trouve application dans le contexte actuel. Celui-ci prévoit qu'une résolution visant à prolonger une déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédent deux ans doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1140 - 22 octobre 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM18 1524 - 18 décembre 2018 - Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CM16 1455 - 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants: 1. les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles; 3. les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM14 1272 et CM14 1132 - 16 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016.

DESCRIPTION

Il s'agit de prolonger l'application de la déclaration de compétence du conseil de la Ville à l'égard des feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale. Cela permettra de

maintenir le partage de compétences établi depuis 2015, à savoir :

Responsabilité centrale :

Le conseil de la ville maintient pour une période de cinq (5) ans sa compétence sur les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, ce qui comprend notamment :

- Les feux véhiculaires de l'ensemble de la Ville,
- Les feux pour les piétons,
- Les feux cyclistes,
- Les feux sonores,
- La fonction de préemption pour les bus et les véhicules du service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Les activités de gestion des feux de circulation prévoient sans s'y limiter :

- Traiter les demandes des arrondissements relatives aux modifications au fonctionnement des feux de circulation,
- Procéder à la modernisation et assurer la conformité des équipements,
- Optimiser par, entre autre, la détection véhiculaire, le phasage (modification de temps), la synchronisation des feux et ce, peu importe leur localisation (réseau local ou artériel),
- Mettre en oeuvre le nouveau Guide de conception de feux pour piétons,
- Optimiser les feux de circulation en lien avec le réseau express vélo (REV).

Responsabilité arrondissements :

Rappelons que le Règlement 08-055 prévoit déjà la délégation des activités d'entretien et de remplacement des feux de circulation (réseau local et artériel).

JUSTIFICATION

Globalement, en considération de l'intérêt général de la Ville, le maintien des modifications à l'égard du partage des compétences se justifie par une volonté d'optimisation et d'harmonisation des activités au travers de celles-ci. Plus spécifiquement, en ce qui concerne les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale :

La complexité grandissante du réseau routier de la Ville de Montréal exige une compréhension des facteurs ayant un impact sur la mobilité des personnes et des biens.

Le maintien du partage des compétences vise donc à assurer la gestion efficace et sécuritaire des feux de circulation par le développement et le maintien en place d'une équipe possédant une expertise et une connaissance pointue des systèmes de gestion de la circulation. À cette fin, la Division Exploitation, Innovations et Gestion des Déplacements assure l'optimisation des ressources en regroupant l'ensemble des activités reliées aux feux de circulation.

Le maintien du partage des compétences permet entre autre de retirer les bénéfices suivants :

- Harmoniser les feux de circulation sur l'ensemble du territoire,
- Uniformiser le traitement des demandes de modification aux feux et assurer une équité territoriale,
- Optimiser les feux de circulation inter-arrondissements,
- Exploiter les feux de circulation via le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU),
- Faciliter le développement et l'implantation de mesures favorisant les transports actif et collectif, notamment l'application du nouveau guide de conception de

feux pour piétons élaboré dans le cadre de la stratégie de sécurité routière Vision zéro (installation de feux piétons à toutes les approches de toutes les intersections, adaptation du temps alloué aux besoins de la clientèle vulnérables, etc.).

En considérant les avantages liés à une gestion centralisée des feux de circulation, le maintien du partage des compétences permet de mieux faire face aux enjeux majeurs de sécurité, dans un contexte de mobilité et de développement durable, pour le bien des citoyens et du développement économique de la Ville de Montréal.

Le maintien de cette déclaration de compétence est d'autant plus important qu'il permettra de réaliser, sur l'ensemble des feux de circulation de la Ville, le plan récemment annoncé par l'administration municipale concernant l'amélioration des feux de circulation (programme « Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires »). À raison d'un minimum de 250 interventions par année et sur une période maximale de 8 ans, ce programme vise à assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires, en incluant, entre autres, l'ajout systématique de feux de circulation pour les piétons sur l'ensemble du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne contient aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le prolongement de l'application de la déclaration de compétence à l'égard des feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale est essentiel afin de maintenir le partage de compétence établi depuis 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du maintien du partage des compétences : 1er janvier 2020.
Fin de la déclaration de compétence : 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed Thameur SOUISSI
Ingénieur - conseiller technique

Tél : 514 872-7111
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-11-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-22

Dossier # : 1194073002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence concernant les feux de circulation sur le réseau de voirie locale.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :



Dossier # : 1190525002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt

Il est recommandé :
de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-21 12:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1190525002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, propose d'identifier et de caractériser les ensembles industriels d'intérêt afin de développer des modes d'intervention, de gestion et de planification adaptés à leur spécificité. Les ensembles industriels d'intérêt se définissent comme des regroupements de bâtiments industriels, de structures de génie civil, de machines, d'instruments, d'outils et d'équipements appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies. En 2016-2017, ceux-ci ont fait l'objet d'un macro-inventaire qui a mené à la constitution d'une base de données géoréférencée à usage interne. Celle-ci regroupe pour la première fois de manière organisée l'ensemble de la connaissance sur le sujet, permettant par le fait même de développer une vision globale de son état actuel.

Parallèlement à cet exercice, la Ville de Montréal a adopté le Plan d'action en patrimoine 2017-2022, en continuité avec la Politique du patrimoine adoptée en 2005. Ce plan d'action vise à mettre à jour la mise en œuvre de la Politique à travers une série d'actions prioritaires. Dans le cadre des actions 1 (Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires) et 2 (Assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité), on y propose la réalisation de guides par typologie pour fournir des pistes d'intervention, destinés, d'une part, aux experts, aux propriétaires et aux promoteurs et, d'autre part, aux arrondissements et aux services centraux.

C'est dans ce contexte qu'un mandat a été octroyé à la firme Atelier Civiliti inc. en 2018 pour mener des ateliers de consultation avec un groupe de travail composé de 13 personnes, soit des experts en patrimoine et des gestionnaires du territoire (arrondissements et Service de l'urbanisme et de la mobilité), ainsi que produire un rapport. Ces ateliers visaient à partager la connaissance et les enjeux de la conservation et de la mise en valeur des grands ensembles industriels qui ont façonné Montréal et participé à la définition de son identité. La démarche a été lancée le 16 octobre 2018.

Il a ensuite été convenu de compléter les travaux en atelier par un examen détaillé des grandes orientations envisagées, en mettant à profit la connaissance du public pour les secteurs touchés par cette question.

Le présent dossier vise donc à mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1293697 – 24 août 2018 – Octroi d'un mandat à la firme Atelier Civiliti inc. pour l'animation d'un comité consultatif dédié aux grands ensembles industriels patrimoniaux de Montréal et le dépôt d'un rapport analysant les enjeux et proposant des recommandations quant aux outils à développer

CG18 0192 – 29 mars 2018 – Conclusion de trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 \$, taxes incluses, Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 \$, taxes incluses, et Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain, du patrimoine et de la mobilité - Appel d'offres public 17-16443

DESCRIPTION

Alors que la Ville entreprend les analyses nécessaires à la révision du Plan d'urbanisme, les ensembles industriels d'intérêt pourront faire l'objet de mesures spécifiques visant leur protection et leur mise en valeur.

Dans cette perspective, il apparaît judicieux de soumettre à l'examen de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports les grandes orientations envisagées, soit :

- les modifications aux périmètres désignés comme ensemble industriel d'intérêt;
- le choix des propriétés exceptionnelles situées dans ce nouveau périmètre;
- les grandes orientations d'action envisagées pour les propriétés exceptionnelles ainsi que les autres propriétés.

En effet, il est opportun de consulter la population montréalaise sur ces éléments particuliers afin d'orienter en amont les travaux de révision du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

La tenue d'une consultation publique permettra de compléter le travail réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le comité d'experts et de mettre à profit la connaissance fine qu'ont les citoyens des milieux qu'ils côtoient. En outre, elle permettra de valider une identification de sites exceptionnels afin d'aligner les outils d'urbanisme en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette démarche s'inscrit dans le plan Montréal durable 2016-2020 (Action 10 : Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de la Commission devant contribuer à orienter les travaux de révision du Plan d'urbanisme, il serait souhaitable qu'elles soient déposées à l'automne 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront coordonnées avec les travaux de la Commission.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontres de travail avec la Commission en vue d'une présentation publique en juin 2020.
Dépôt des recommandations de la Commission à l'automne 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DUFOUR
Architecte

Tél : 514-872-9822
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Sonia VIBERT
Chef de division - Patrimoine

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-11-18

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-19



Dossier # : 1192837004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à augmenter le montant nominal des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration à compter du 1 janvier 2020.

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à augmenter le montant nominal des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration à compter du 1 janvier 2020.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-22 10:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1192837004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à augmenter le montant nominal des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration à compter du 1 janvier 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau est composé de neuf (9) administrateurs. Leur nombre et les modalités de rémunération de ceux-ci sont prévus aux Lettres Patentes émises par le gouvernement du Québec le 9 août 1983, lesquelles ont fait l'objet de modifications par l'émission de lettres patentes supplémentaires le 20 mars 1985, le 27 août 1986, le 24 mai 1995, le 8 décembre 2000, le 6 décembre 2005 et le 22 décembre 2009.

Les Lettres Patentes précisent à l'article 4. a) que les membres du conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal et que leur mode de rémunération est prévu au programme d'exploitation de la Société.

Par ailleurs, le montant des jetons de présence toujours en vigueur à ce jour, a été fixé par le comité exécutif de la Ville de Montréal à sa séance du 14 décembre 1988 à 200 \$ et plafonné à 5 000 \$ par membre et par année d'exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 88-05778 du 14 décembre 1988 – De fixer, à compter du 1^{er} septembre 1987, à 200 \$ par séance, l'allocation de présence des membres du conseil d'administration des organismes municipaux; le total ainsi payé à chaque membre ne devant pas excéder 5 000 \$ au cours du même exercice.

DESCRIPTION

La Société du parc Jean-Drapeau souhaite procéder à une réévaluation du montant nominal des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration.

JUSTIFICATION

Le montant nominal du jeton de présence, fixé à 200 \$ par le comité exécutif de la Ville de Montréal à sa séance du 14 décembre 1988, n'a pas été réévalué depuis 30 ans. Par ailleurs, contrairement à certains organismes paramunicipaux, la Société ne prévoit pas d'autres modalités de rémunération pour ses administrateurs.

Les membres du Conseil et des comités sont très impliqués dans leur mission et font bénéficier la Société de leur expertise très diversifiée, que ce soit en finance, en communication, en gouvernance, en environnement, en gestion des parcs et espaces verts ou encore dans le domaine juridique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de cette analyse, la Société propose d'augmenter le montant des jetons de présence comme suit :

Fonction	Montant du jeton
Présidence du conseil d'administration	500 \$
Vice-présidence du conseil d'administration	400 \$
Présidence des comités du CA	400 \$
Administrateurs/membres des comités	300 \$

Il est important de noter que lorsque le vice-président du conseil d'administration est délégué par le président pour le remplacer dans ses fonctions, il perçoit un jeton de présence du même montant que celui du président, soit 500 \$. Le montant versé à titre de président de comité est seulement versé lors de la tenue de leurs comités respectifs.

- Par ailleurs, en raison de l'augmentation du montant nominal des jetons de présence versés aux membres, le plafond annuel est porté à 8 500 \$ par administrateur et à 10 000 \$ pour le président du CA, le vice-président et les présidents de comité du CA, et ce, à compter du 1er janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à la Société du parc Jean-Drapeau d'améliorer la rémunération des membres du conseil d'administration et de rendre ces postes plus compétitifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-21

514 872-5574

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-11-21

CE : 30.005
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197721006

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Darly Joseph pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022. Désigner Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022. Désigner Anuradha Dugal à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022

Il est recommandé :

- de nommer comme membre du Conseil des Montréalaises, Darly Joseph, en remplacement de Youla Pompilus-Touré, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022.
- de désigner pour un premier mandat :

- Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022.

- Anuradha Dugal à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-20 18:12

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197721006

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Darly Joseph pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022. Désigner Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022. Désigner Anuradha Dugal à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du Conseil des Montréalaises (CM), notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM1919 1043 - 17 septembre 2019** - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.
- CM19 0944 - 19 août 2019** - Approuver la nomination de Youla Pompilus-Touré à titre de membre pour un second mandat de trois ans se terminant en août 2022.
- CM19 0944 - 19 août 2019** - Approuver la désignation de Youla Pompilus-Touré à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021.
- CM18 0109 - 22 janvier 2018** - Désigner Josiane Maheu à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans se terminant en janvier 2020.
- CM17 1175 - 25 septembre 2017** - Approuver la nomination de Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020.
- CM17 1175 - 25 septembre 2017** - Approuver la nomination d'Anuradha Dugal à titre de membre pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020.
- CM04 0410 - 18 mai 2004** - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

1 - Remplacement de membres

Une membre a quitté le CM le 16 septembre 2019 :

Nom	Date prévue de fin de mandat	Date effective de fin de mandat	Motif de départ
Youla Pompilus-Touré	Août 2022 (2e mandat)	16 septembre 2019	Démission

À la suite de cette démission, la nomination suivante est recommandée:

Nom	Date de début du 1er mandat	Date de fin du 1er mandat	En remplacement de
Darly Joseph	Décembre 2019	Décembre 2022	Youla Pompilus-Touré

3 - Désignation de vice-présidentes

Selon le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), le mandat de la vice-présidence du CM est d'une durée de 2 ans, renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois (article 7).

La personne membre d'un conseil peut poser sa candidature pour l'un des sièges à la vice-présidence au sein de ce conseil. L'élection des sièges à la vice-présidence se fait par vote à la majorité simple lors d'une assemblée. Le conseil recommande la ou le candidature.s au conseil de la ville (article 31).

À la suite de la démission de la membre et vice-présidente Youla Pompilus-Touré, un poste de vice-présidente est vacant. De plus, le mandat de vice-présidente de Josiane Maheu se termine en janvier 2020.

Afin de combler ces deux postes, des élections ont été organisées à l'assemblée de membres du 16 octobre 2019. Mélissa Côté-Douyon et Anuradha Dugal ont été élues à titre de vice-présidentes.

Mélissa Côté-Douyon et Anuradha Dugal sont membres depuis septembre 2017. Toutes deux ont démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper le poste de vice-présidente et participent assidûment aux diverses activités du CM.

À la suite des élections, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Titre	Date de début de 1er mandat à ce titre	Date de fin du 1er mandat à ce titre
Mélissa Côté-Douyon	Vice-présidente	Janvier 2020	Janvier 2022
Anuradha Dugal	Vice-présidente	Février 2020	Février 2022

JUSTIFICATION

Processus de sélection des nouvelles membres:

Afin de recruter les membres du CM, un appel de candidatures et un processus de sélection ont été réalisés durant l'automne 2018.

Lors de la campagne de recrutement, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique dans plus de 230 organismes en condition féminine et une campagne dans les réseaux sociaux couvrant la période du 27 août au 14 octobre 2018 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de Fanny Magini (Projet Montréal), Karine Boivin-Roy (Ensemble Montréal), toutes élues municipales. Nadia Bastien, chef de division à la Direction de la diversité sociale et des sports, Charlotte Thibault, ancienne présidente du CM ont agi à titre de personnes ressources et Kenza Bennis, secrétaire-rechercheuse du CM, a agi à titre de coordonnatrice du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au CM.
5. La production d'une recommandation par le CM à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, Mme Rosannie Filato et à la conseillère associée à la condition féminine, Mme Suzie Miron.

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* :

« Pour devenir membre du Conseil des Montréalaises, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

Des 94 Montréalaises intéressées, 20 candidates ont été convoquées en entrevue, 19 ont été vues en entrevue et 14 ont été retenues. Une liste de ces candidates (liste de réserve) a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

La liste des candidates retenues a été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre toutes les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : expertise, champ d'activité, groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence. Il est à noter que les Montréalaises ayant soumis leur candidature lors de cette campagne de recrutement résident principalement dans les quartiers centraux.

Darly Joseph a été sélectionnée parmi les personnes inscrites dans la liste de réserve des candidatures. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, ethno-culturelle, intergénérationnelle, sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget 2019 total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 230 500 \$ plus une somme additionnelle de 139 400 \$ allouée pour le mandat sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1, pour un montant total de 369 900 \$ en 2019. Le

montant alloué pour le fonctionnement du CM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal. Selon le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), chaque vice-présidente reçoit des jetons de présence d'un montant de 200 \$ pour chaque participation à une assemblée ordinaire ou extraordinaire du conseil, à un comité de travail ou à une rencontre statutaire avec la personne élue responsable au comité exécutif, pour une somme totale annuelle ne pouvant dépasser 5 000 \$. Les autres membres ne reçoivent aucune allocation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au CM s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le CM touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du CM, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination des nouvelles membres sera annoncée par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil municipal : séance du 16 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-researchiste

Tél : 514 872-9074

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2019-11-20

Darly Joseph

Montréal 2018

DOSSIER ACADÉMIQUE

Études universitaires

D.E.S.S en développement

des organisations-

gestion et développement des organisations..... décembre 2012

Université Laval..

Maîtrise en service social.....septembre 2000-incomplet

Université de Montréal

Bacc. Service sociale.....avril 2000

Université de Montréal

Diplôme d'études collégiales.....mai 1996

Science humaines

Collège de Bois-de-Boulogne, Montréal

Diplôme d'études secondaires.....juin 1994

Formation générale

École secondaire Jean-Grou, Montréal

HABILETÉS ET COMPÉTENCES

Bilingue: anglais, français

Logiciel/environnements informatiques : Word/Windows, internet, Excel, Powerpoint

Logiciel/environnement informatique (Réseau de la santé) : RSIPA, I-CLSC, Horaire Plus, OACIS, Paie-GRH

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Numéro de permis : JOSD00-11-24OTS

Membre également de l'APER

Formations récentes :

- Le travail d'équipe(SAPA)..... avril 2015*
- Comment réussir les premiers 90 jours de son entrée en fonction..... Mars 2015*
- Trouble de la personnalité : une gestion pour une équipe..... Février 2014*
- Éthique clinique (démarche appliquée)..... Février 2012*
- LEAN..... Novembre 2011*
- Responsabilité populationnelle..... Novembre 2011*
-

*Toutes ces formations ont été organisées par le département des ressources humaines de CSSS De La Montagne

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Chef de programme/PPALV-CSSS de la Montagne/installation CLSC Parc-Extension,7085 Hutchison, mars 2011- à ce jour

Tâches:

- Assume diverse tâches administratives liées aux besoins des intervenants (demandes de congé, autorisations diverses)
- Garde un contrôle sur le budget du territoire (heures allouées en aide à domicile et poste à combler)
- Développe et supporte, en fonction des besoins de son territoire et/ou professionnels des projets en accord avec la mission de l'organisation (Ex : RSIPA, Garde Clinico-administrative SAPA CIUSS/Fusion des gardes de 2RLS)
- Informe les intervenants des changements avenir, des orientations stratégiques de l'établissement
- Supporte les intervenants durant les multiples changements auxquels le réseau est confronté
- Recueille les plaintes et/ou les demandes d'informations des clients
- Voit à la qualité et à la sécurité des services en collaboration avec les directions conseils
- Participer aux entrevues de sélections/d'embauche
- etc.

Clientèle: personne en perte d'autonomie liée au vieillissement et à la déficience physique

Supérieur immédiat: Monsieur Luc Méthot, coordonnatrice du site Parc-Extension

Travailleuse sociale professionnelle/PPALV-CSSS de la Montagne/Installation CLSC Métro, 1801Boul. de Maisonneuve Ouest juillet 2010- février 2011

Tâches:

- Évaluation à domicile pour la clientèle en perte d'autonomie liée au vieillissement et à la déficience physique;
- Élaboration de plan d'intervention en collaboration de l'équipe multidisciplinaire;
- Faire des références appropriées à l'interne et/ou à l'externe (travail en réseau)
- Mise en place de services divers, dont AFS pour assurer la santé et la sécurité du client et de son entourage;
- Offrir relation d'aide et support auprès des proches-aidant s;
- demande d'hébergement permanent/temporaire/programme 68;
- Demande de régime de protection;
- Etc.

Clientèle: personne en perte d'autonomie liée au vieillissement et à la déficience physique

Supérieur immédiat: Madame Habiba Boutaleb, chef de programme

Travailleuse sociale professionnelle (responsable des familles d'entraide)- CSSS de la Montagne/installation Côte-des-Neiges, 5700Ch.de la Côte-des-Neiges, janvier 2010-...à juillet 2010

PRAIDA

Tâches:

- Élaboration et mise en place du processus d'évaluation des familles d'entraide en étroite collaboration avec la conseillère clinique;
- Évaluation des familles d'entraide;
- Encadrement et support des familles d'entraide dans leur rôle;
- Support aux intervenants en lien avec les familles d'entraide;
- Élaboration de la structure de bénévolat au PRAIDA en étroite collaboration avec la conseillère clinique;
- Accompagner les clients dans leurs démarches pour obtenir le statut de réfugié et/ou bien régulariser leur statut au Canada;
- Etc.

Clientèle: famille d'entraide, mineurs non accompagnés, requérant au statut de réfugié

Supérieur immédiat: Monsieur Claude Malette, directeur et Madame Marian Shermake, conseillère clinique

Travailleuse sociale professionnelle/PPALV-CSSS de la Montagne/Installation Plaza, 6600 Ch.de la Côte-des-Neiges, octobre 2004-janvier 2010

Tâches:

- Évaluation à domicile pour la clientèle en perte d'autonomie liée au vieillissement et à la déficience physique;
- Élaboration de plan d'intervention en collaboration de l'équipe multidisciplinaire;

- Faire des références appropriées à l'interne et/ou à l'externe (travail en réseau)
- Mise en place de services divers, dont AFS pour assurer la santé et la sécurité du client et de son entourage;
- Offrir relation d'aide et support auprès des proches-aidant s;
- demande d'hébergement permanent/temporaire/programme 68;
- Demande de régime de protection;
- Etc.

Clientèle: personne en perte d'autonomie liée au vieillissement et à la déficience physique

Supérieur immédiat: Monsieur Charles Vrignaud, chef de programme

Travailleuse sociale professionnelle-SARIMMCSSS de la Montagne/installation Côte-des-Neiges, 5700 Ch. De la Côte-des-Neiges janvier 2003-octobre 2004

Tâches:

- Évaluations psychosociales à l'accueil (CLSC et YMCA);
- Accompagner les clients dans leurs démarches pour obtenir le statut de réfugié et/ou bien régulariser leur statut au Canada;
- S'assurer que les mineurs non accompagné vivent dans un milieu sécuritaire;
- suivi auprès de clients souffrant de stress post-traumatique
- Accompagner et aider les clients dans leurs intégration à la société québécoise;
- Etc.

Clientèle: requérant au statut de réfugié et mineurs non accompagné

Supérieur immédiat: Madame Claudette Forest, chef de programme

Travailleuse sociale professionnelle-CLSC du Vieux Lachine, 1900 Notre-Dame, Lachine ...juin 2002-janvier 2003

Accueil psychosocial

Tâches:

- Évaluations psychosociales à l'accueil;
- Offrir de la relation d'aide par téléphone et/ou en rencontre;
- Faire des références appropriées à l'interne et/ou à l'externe;
- Faire démarches auprès des organismes ciblés pour les clients;
- Au besoin faire le suivi pour les situations qui requièrent 3 rencontres et moins;

Clientèle: jeunes, adultes (smtt/smsp), famille et couples

Supérieur immédiat: Monsieur Guy Bibeau, chef de programme

Coordonnatrice de programme-Résidence pour femmes, Armée du Salut,4102 Boul. Dorchester ouest..2000- 6 juin 2002

Tâches

- offrir de la relation d'aide;
- Faire une analyse des besoins des résidentes et plan d'intervention;
- Assurer un suivi auprès des travailleurs sociaux, psychiatres, infirmières, etc.;
- Planifier des activités au sein de la Résidence et animer des ateliers de discussion;
- Représenter la Résidence lors de comités,colloques, etc.;
- Rédaction de politique interne(ex: politiques des médicaments);
- Gérer le support à la prise des médicaments au sein de la Résidence;
- Etc.

Supérieur immédiat: Madame Cécile Cantin, directrice

Intervenante-Abri d'espoir,Armée du salut, 2000 Notre-Dame ouest.....1999-2000

Tâches:

- Comblent les besoins de base;
- Faire des plans d'intervention en lien avec les difficultés vécues par les femmes;
- Travailler en collaboration avec les divers professionnels, organismes et ressources;
- Etc.

Clientèle: femmes en difficulté (itinérance, santé mentale, violence conjugale, etc.)

Supérieur immédiat: Madame Denise Daigle, directrice

Intervenante-Résidence pour femmes, Armée du salut, 4102Boul. Dorchester ouest.....1999-2000

Tâches:

- Assurer un suivi auprès des travailleurs sociaux, psychiatres, etc.;
- Animer des ateliers favorisant la connaissance et l'estime de soi ;
- Support à la prise des médicaments;
- Offrir de la relation d'aide;
- Etc.

Clientèle: femmes ayant des problèmes de santé mentale

Supérieur immédiat: Madame Denise Daigle, directrice

Agent d'information-Service d'action humanitaire et communautaire/Université de Montréal.....1997-1998

Tâches:

- Faire la promotion du service auprès des associations et départements des Camps universitaires;
- Mettre sur pied des projets en collaboration avec les associations et les départements, afin d'aider les étudiants démunis;
- Offrir relation d'aide au besoin;
- Campagne de panier de Noël
- Etc.

Clientèle: étudiants démunis

Supérieur immédiat: Monsieur Jean Porret, directeur

FORMATION

Doctorat en études urbaines

Institut National de la Recherche Scientifique
septembre 2016 - à ce jour

- Thèse : Circulation du discours international «femmes et ville » au Vietnam
- Direction : Julie-Anne Boudreau et Danielle Labbé
- Bourse de doctorat du FRQSC
- Bourse d'excellence à l'admission au doctorat en études urbaines

Maîtrise en urbanisme

Université de Montréal
janvier 2013 - mai 2015

- Travail de recherche dirigé : Entre conformité et résistance: être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi, Vietnam.
- Séminaire de recherche à Guadalajara, Mexique : Gouvernance urbaine sensible au genre
- Liste d'honneur du doyen de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

Baccalauréat en études internationales

Université de Montréal
septembre 2008 - avril 2011

- Concentration : « Développement international »
- Session à l'étranger, Université Libre de Bruxelles

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Agente de projet consultante

Concertation Montréal
mars 2019 - à ce jour

- Mettre en œuvre les activités du projet MTElles (Participation égalitaire des femmes à la vie démocratique municipale et communautaire)
- Administrer les outils de collecte de données
- Assurer le suivi de l'analyse des données
- Participer aux rencontres de suivi avec les partenaires

Analyste sénior consultante

Femmes et Villes International
février 2017- à ce jour

- Organiser et planifier le programme de forums « femmes et ville »
- Rédiger un guide sur les marches exploratoires
- Préparer des formations sur les marches exploratoires
- Rédiger un rapport sur la sécurité des femmes dans l'espace public à Georgetown, Guyana pour la Banque interaméricaine de développement
- Rédiger des demandes de financement

Assistante à la coordination

Projet de recherche : « Tryspaces : Transformative youth spaces »
mai 2017 - octobre 2017

- Rédiger un rapport sur les indicateurs de performance en recherche partenariale
- Développer et élaborer le plan de suivi et d'évaluation
- Collaborer à l'organisation des rencontres de partenaires
- Coordonner les bénévoles

Coordonnatrice de la programmation

Colloque Interuniversitaire Urbain
novembre 2016 - août 2017

- Élaborer et planifier les trois jours de programmation
- Organiser les conférences, les panels et les ateliers
- Mobiliser et coordonner l'équipe de programmation
- Collaborer avec le comité scientifique
- Coordonner l'édition des actes de conférence et leur diffusion

Auxiliaire de recherche

- Administrer les outils de collecte de données

Projet de recherche : « Youth Friendly Public spaces in Hanoi, Vietnam » <i>janvier 2014 - août 2015</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les données Rédiger un rapport et un article de vulgarisation Présenter les résultats aux parties prenantes gouvernementaux
Auxiliaire d'enseignement Université de Montréal Cours « Espace et société » <i>automne 2014 et automne 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> Corriger et évaluer les travaux et examens Répondre aux questions des étudiant.es Accompagner les étudiant.es dans leur travail de recherche
Animatrice de milieu Communautaire <i>octobre 2011 - mars 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les participant.es Planifier des formations en compétence numérique Animer des formations de groupe et individuelles
Animatrice- Formatrice Alternatives et YMCA en Équateur (stage Québec Sans Frontière) <i>mai 2010 - août 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et animer des ateliers sur le documentaire Former des jeunes à la production de documentaires Coordonner la production de courts métrages Rédiger un guide sur la production de documentaires
IMPLICATION SOCIALE	
Conseil des Montréalaises <i>septembre 2017 – à ce jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> Membre du comité recherche
Relève en urbanisme de l'Ordre des urbanistes du Québec <i>mars 2016 – janvier 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et planifier des débats d'idées
Institut du Nouveau Monde <i>septembre 2015 - mars 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> Participer au comité de pilotage de la démarche « Jeunes femmes et Engagement »
Regroupement des Étudiants à la Maîtrise en Urbanisme <i>Septembre 2013 – septembre 2014</i>	<ul style="list-style-type: none"> Déléguée aux affaires sociales
Collectif Après l'Asphalte <i>2013-2014</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'activités d'activation d'espaces publics
Festival International du Film Ethnographique du Québec <i>2012 – 2013</i>	<ul style="list-style-type: none"> Trésorière et membre du comité de programmation
Forum Social Québécois <i>mai 2009 – octobre 2009</i>	<ul style="list-style-type: none"> Membre du comité communication
UNI-ALTER <i>2008 – 2009</i>	<ul style="list-style-type: none"> Délégation universitaire pour le Forum Social Mondial 2009 à Bélem, Brésil

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Contributions non soumises à des comités de lecture

Critique de livre:

Côté-Douyon, Mélissa (2016). « Ola Söderström 2014: Cities in Relations: Trajectories of Urban Development in Hanoi and Ouagadougou », *International Journal of Urban and Regional planning*. Doi: 10.1111/1468-2427.12367.

Rapport de recherche :

Julie-Anne Boudreau et al. (2015). « Youth-friendly public spaces in Hanoi », rapport de recherche.

*J'ai écrit la section «Being a girl in public spaces »

Communications orales :

Côté-Douyon, Mélissa. (2019) «Réception du discours international sur le genre et la ville au Vietnam». Acfas.

Côté-Douyon, Mélissa. (2017) «Young women's use of public spaces in Hanoi, Vietnam», Annual Meeting of the American Association of Geographers.

Côté-Douyon, Mélissa (2016). « Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi, Vietnam », Séminaire international *Le Genre du Territoire*.

Côté-Douyon, Mélissa (2015) « Ville sensible au genre : Guadalajara au Mexique », Colloque étudiant du Réseau d'études latino-américaines de Montréal.

Côté-Douyon, Mélissa (2015) «La flâneuse », Exposition Le Flâneur : art + urbanité critique, Espace Projet.

Article de vulgarisation :

Côté-Douyon, Mélissa (2015). « Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi », *Asie en mille mots*, Bulletin d'analyse sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est, en ligne.

Contributions à venir

Article en évaluation:

Côté-Douyon, Mélissa. À paraître. « Circulation de l'approche de genre en planification urbaine : les initiatives sur la sécurité des femmes dans l'espace public au Vietnam ». *Les Cahiers de géographie du Québec*.

Chapitre de livre soumis:

Côté-Douyon, Mélissa. À paraître. «Entre conformité et résistance : être une jeune femme dans les espaces publics de Hanoi ». Dans *Le genre du territoire*, sous la dir. de Denyse Côté. Presses de l'Université du Québec

Anuradha Dugal

PROFESSIONAL PROFILE: a dynamic, trilingual leader who has worked for systemic change in social justice and equality issues for the last fifteen years. Excited to uncover creative solutions to hard questions and explore innovation while realizing the mission of the organizations I support.

SUMMARY OF COMPETENCIES

- Social Justice Commitment: focus on addressing inequality in its many forms, with an intersectional analysis, professionally, inter-personally and politically
- Vision: big picture thinking and strategic ambitious goal setting that are balanced by commitment to the long-term hard work that brings out the potential of a team and an organization
- Team management: confident in training & motivating a team, building team spirit, well versed in recruiting and placing staff, volunteers and interns with a focus on diversity and opportunity
- Navigating choppy waters: at ease while managing the needs of various interest groups to build consensus, facilitating productive conversations and adopting an inclusive approach
- Communication: always working hard to increase media exposure & profile of an organization, through earned and placed media opportunities. Clear messages and strong delivery style, either in writing, in person or in social media settings
- Project management: whether managing multi-year projects, knowledge mobilization meetings and conferences, communities of practice or special events, impact is foremost. Driven by the classic three vectors of scope, cost and time, looking for the strongest social impact

EMPLOYMENT HISTORY

Director, Violence Prevention Programs, 2007 to Present

CANADIAN WOMEN'S FOUNDATION, MONTREAL

Investing in the Power of Women and the Dreams of Girls

In charge of external and government relations and partnerships, including key decision makers, Board members, partners, and volunteer teams. Leading key national projects including Building the Field of Healthy Relationships. Organizing communities of practice, knowledge mobilization and skills training strategies, leadership development and capacity building initiatives and coordinating research and evaluation tools that identify promising practice. Managing selection process for grants, and associated grant-making activities. Collaborating with team on fundraising, marketing and communications and other sectors. Current budget \$4 million.

Development Officer 2006-2007

FACULTY OF MEDICINE, MCGILL UNIVERSITY, MONTREAL

Identified, cultivated, solicited and stewarded gifts up to \$500,000, mainly from individuals. Built a portfolio of 150 prospects. Instituted new cultivation opportunities with potential donors, new stewardship with existing donors. Participated in diverse university groups to increase knowledge and open more options for fundraising, including Annual Fund, planned gifts, research groups, student society, special events. Developed in-depth knowledge of research areas in nursing, therapy and medicine. Raised \$4 million over 15 months.

Executive Director 2001-2006

LEAVE OUT VIOLENCE, MONTREAL

Empowering youth to prevent violence

Managed regional office of national organization. Coordinated a management team of 5, staff of 15, budget of \$600 000+. Responsibilities included: long-term visioning, strategic planning, board building, finances, communications, program objectives and delivery. Achievements: Doubled operating budget in 3 years. Diversified funding base. Increased the French profile of an Anglophone organization. Set up evaluation process for staff. Established staff development program. Overhauled programs offered to more than 5000 youth. Raised \$400,000 annually.

Funding Coordinator 1999-2000

WORLD MARCH OF WOMEN, FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC, MONTREAL

Towards an end to poverty and violence against women

Coordinated a team of fundraisers in Quebec and the USA. In charge of planning, follow-up and evaluation. Surpassed fundraising goal of \$1m. Working in English, French & Spanish, negotiated with foundations, unions, government agencies, UN agencies, private corporations and international organizations. Organized international conferences, special events in Montreal, Washington DC and New York. Raised \$1 million over 2 years.

Editor-in-chief 1996-1997

NETWORKING COMMUNITY NEWSPAPER, UTSUNOMIYA CITY, JAPAN

Responsible for developing content, managing freelancers, advertising, layout, printing and distribution.

Head Teacher 1995-1997

NOVA INTERCULTURAL INSTITUTE, UTSUNOMIYA CITY, JAPAN

English school comprised of 16 teachers and 800 students. Motivated staff, set out objectives, suggested methodology to improve teachers' performance and overall school effectiveness. Ensured teaching standards, improved staff development opportunities, oriented and trained new teachers. Liaised between expatriate teaching staff and local Japanese sales staff.

Teacher & Press Liaison Officer 1992-1994

COOMBE GIRLS' SCHOOL, NEW MALDEN, UK

Anuradha Dugal

APPOINTMENTS

Board member, Royal LePage Shelter Foundation (National)
The Advisory Council on the Federal Strategy Against Gender-based Violence (Federal)
Ontario's Roundtable on Violence Against Women

VOLUNTEER ACTIVITIES

Member of Conseil des Montrealaises (2018 to present)
Member of Board Ecole d'art de Pointe St Charles

TRAINING

Learning Circle participant, COCo
Concordia University Institute for Management Summer program
Quebec Writers' Federation 10-week writing workshop
First International Shelter Conference 2008 (Edmonton)
Banff Conference on Behavioral Science on Healthy Relationships 2014

EDUCATION

MCGILL UNIVERSITY, DEPARTMENT OF INTEGRATED STUDIES IN EDUCATION
MA Education and Society (partially completed)

INSTITUTE OF EDUCATION, UNIVERSITY OF LONDON, UK
Post-Graduate Certificate in Education for Languages and Politics

UNIVERSITY OF BRISTOL, UK
B.A. Joint Hons. Modern Languages (French & Spanish)

SKILLS

Fluency in English, French and Spanish, written and spoken. Basic Japanese and Italian.
Computer literacy in Microsoft Office Pro, various database systems, on Apple and PC.
Desktop publishing. Some knowledge of QuickBooks (accounting software). Very comfortable and active in Social Media platforms.

SUPPORTING INFORMATION

Hobbies: Oil painting, swimming, knitting, gardening.

REFERENCES

On request

CONSEIL DES MONTRÉALAISES – TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES

NOM	Arrondissement	1^{er} mandat Membre	2^e mandat Membre	1^{er} mandat Pr / VP	2^e mandat Pr / VP
Dorothy Alexandre Présidente	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Août 2016-Août 2019 GDD 1164233002 CM16 0901 du 22 août 2016	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019	Sept. 2017 – Sept. 2019 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017	Sept. 2019 – Sept. 2021 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019
Marie-Ève Rancourt	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Août 2016-Août 2019 GDD 1164233002 CM16 0901 du 22 août 2016	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019		
Mélissa Côté-Douyon	Rosemont-La-Petite-Patrie	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017			
Anarudha Dugal	Sud-Ouest	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017			
Jeannette Uwantege	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sept.2017 – sept.2020 GDD 1174233005 CM17 1175 du 25 sept. 2017			
Josiane Maheu Vice-présidente	Verdun	Janv 2015-Janv 2018 GDD 1144233006 CM14 1224 du 15 déc 2014	Jan.2018 – Jan.2021 GDD 1177721001 CM18 0109 du 22 janv 2018	Jan.2018 – Jan.2020 GDD 1177721001 CM18 0109 du 22 janv 2018	
André-Yanne Parent	Verdun	Mai 2018 – Mai 2021 GDD 1187721001 CM18 0603 du 28 mai 2018			
Zina Laadj	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1^{er} jan.2016- 31 Déc 2018 GDD 1154233006 CM15 1464 du 14 déc 2015	1^{er} jan.2019- 31 Déc 2021 GDD 1187721003 CM18 1488 du 17 déc. 2018		
Dominique Daigneault	Rosemont-La-Petite-Patrie	1^{er} jan.2019- 31 Déc 2021 GDD 1187721003 CM18 1488 du 17 déc. 2018			
Sylvie Cajelait	Lachine	Août 2019-août 2022 CM19 0944 du 20 août			

		2019CM19 0944			
Andrée Fortin	Verdun	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Mélissa Gaboury	Le Plateau Mont-Royal	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Selma Tannouche-Bennani	Rosemont-La-Petite-Patrie	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			
Stéphanie Viola-Plante	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Août 2019-août 2022 GDD 1197721002 CM19 0944 du 20 août 2019			



Dossier # : 1190132007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'une personne membre, la désignation d'une personne à la vice-présidence et le renouvellement du mandat de 2 membres au Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :

- 1 - de nommer madame Anne-Marie Parent, architecte paysagiste et urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;
- 2 - de renouveler le mandat de madame Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022 et de la désigner à titre de seconde vice-présidente du Comité Jacques-Viger;
- 3 - de renouveler le mandat de monsieur Patrick Marmen, président du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022;
- 4 - et de remercier madame Sophie Beaudoin pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 13:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190132007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'une personne membre, la désignation d'une personne à la vice-présidence et le renouvellement du mandat de 2 membres au Comité Jacques-Viger

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis, conformément au *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville.

Le comité est constitué de 9 membres, dont une personne à la présidence et 2 personnes à la vice-présidence. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi les membres une personne à la présidence, à la vice-présidence et une à la deuxième vice-présidence. Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou elles soient remplacé.es ou nommé.es de nouveau, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0609 (1190132003) - 14 mai 2019 - Nomination d'un président, d'un premier vice-président et d'un nouveau membre au Comité Jacques-Viger.

CM16 1508 (1160132009) - 20 décembre 2016 - Nomination d'un deuxième vice-président et de 2 nouveaux membres au Comité Jacques-Viger.

CM15 1027 (1150132003) - 18 août 2015 - Renouvellement de mandat de 8 membres du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Le premier mandat de monsieur Patrick Marmen et de madame Isabelle Giasson prendra fin le 20 décembre prochain. Le deuxième mandat de madame Sophie Beaudoin, deuxième vice-présidente, prendra également fin à cette date.

Le présent dossier vise donc le renouvellement des mandats de monsieur Marmen et de madame Giasson pour un second mandat, respectivement à titre de président et de membre du Comité Jacques-Viger, la nomination d'un ou d'une deuxième vice-président.e ainsi que la nomination d'une nouvelle personne membre.

En ce qui concerne la nomination d'une nouvelle personne membre, nous disposons d'une banque de candidatures valide jusqu'au mois de mars 2022. Cette banque a été constituée à la suite d'un appel de candidatures publié dans les journaux Le Devoir et The Gazette, le 16 février 2019. Cet appel de candidatures visait à combler le poste de la présidence, un poste de membre ainsi qu'à constituer une banque de candidatures valide pour 3 ans.

En date de ce jour, 3 candidat.es figurent toujours sur cette liste.

JUSTIFICATION

Monsieur Patrick Marmen a été nommé à titre de président du Comité Jacques-Viger le 14 mai dernier à la suite de l'appel de candidatures lancé au mois de février 2019. Son premier mandat à titre de membre du CJV prend fin le 20 décembre 2019, il est donc proposé de le renouveler pour un second mandat de 3 ans au cours duquel sa nomination à titre de président du CJV se poursuivra.

Il est également proposé de procéder au renouvellement du mandat de madame Isabelle Giasson pour un second mandat de 3 ans, à compter du 20 décembre prochain. Par ailleurs, le président du Comité Jacques-Viger recommande la nomination de madame Isabelle Giasson pour agir à titre de deuxième vice-présidente du CJV, compte tenu de la fin du mandat de la seconde vice-présidente actuelle, madame Sophie Beaudoin.

Tel que stipulé à l'article 3 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les personnes membres du comité sont choisies en fonction de leur expérience et compétence reconnues dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture du paysage.

Afin de voir au remplacement de madame Beaudoin, membre sortante du CJV, il est recommandé de procéder à la nomination de madame Anne-Marie Parent, architecte paysagiste et urbaniste. Le nom de madame Parent figure dans la banque de candidatures valide et, son expérience et ses compétences correspondent à celles recherchées pour agir à titre de membre du CJV.

En complément d'information, le Comité Jacques-Viger est actuellement composé de 5 hommes et de 4 femmes. À la suite des présentes recommandations, la représentation homme/femme demeure la même.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-21

PATRICK MARMEN

15 ans d'expériences professionnelles de pratique et de recherche sur des projets en architecture, design urbain, patrimoine et paysage en contexte local (Québec) et international (Brésil, Chine, France, Vietnam).

Une spécialisation sur le développement et la coordination de projets et d'outils de concertation et de collaboration (ateliers, concours et panel d'experts) visant l'amélioration de la qualité architecturale et urbaine des projets publics.

Expérience approfondie dans l'élaboration de démarches de sensibilisation visant des publics variés.

FORMATION

Programme court de 2e cycle en Éducation relative à l'environnement
UQAM, Montréal (en cours, date d'obtention prévue : décembre 2019)

Maîtrise en architecture (M.Arch)
Université Laval, Québec, 2000-04

Baccalauréat en architecture (B.Arch)
Université Laval, Québec, 1996-2000

Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature
Cégep de Sainte-Foy, Québec, 1994-96

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Consultant en paysage, design urbain et patrimoine

Travailleur indépendant, 2018 -

- *Accompagnement des acteurs publics dans la coordination d'appel d'offres, de concours, ateliers et comités d'avis*
- *Documentation et caractérisation des paysages et des ensembles urbains*
- *Développement d'activités et d'outils de sensibilisation aux qualités paysagères*

Projets récents

- *Étude de précédents pour cinq concours d'aménagement de places publiques, Ville de Montréal, 2018-2019*
- *Panel d'experts en design de la Place des Montréalaises, Ville de Montréal, 2018-19*
- *Concours d'architecture de paysage de la place Jean-Lapierre, en collaboration avec Véronique Rioux, Design Industriel, Ville de Granby, 2018-2019*
- *Étude urbaine et architecturale du secteur d'emploi Plateau-Est, en collaboration avec Pivot, coopérative d'architecture, Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2018-19*
- *Panel d'experts du Pôle famille du parc Lafontaine, Ville de Montréal, 2018*
- *Évaluation patrimoniale du 222, Sainte-Catherine Est, Le Sac à dos, 2018*
- *Accompagnement professionnel pour la rédaction de l'appel à propositions pour le design de deux nouvelles familles de pylône, en collaboration avec Véronique Rioux, Design industriel, Hydro-Québec, 2018*
- *Accompagnement professionnel pour la coordination du Comité technique du concours international pluridisciplinaire de la Place des Montréalaises, Ville de Montréal, 2018*

Chercheur associé (conseiller à la recherche)

Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 2011 -

Projets récents

- *Co-crédation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant et de la MRC du Roussillon, 2019-2020*

- *Gestion numérique des paysages, recension de littérature, 2018*
- *Caractérisation territoriale et paysagère du patrimoine urbain de Piedmont, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur, MRC des Pays-d'en-Haut, 2016-2017*
- *Vision de développement de la Ville de Mercier : Corridor du boulevard Saint-Jean-Baptiste, Ville de Mercier, 2016-2017*
- *Habitations Jeanne-Mance : Visions d'aménagement (principes et critères de design), Corporation d'habitation Jeanne-Mance, 2015-2016*
- *Balisage des enjeux et des mesures d'aménagement pour l'intégration paysagère des réseaux de distribution aériens, Hydro-Québec, 2014-2015*
- *Développement durable des villes: l'enseignement, un levier à la planification urbaine concertée, MRIFCE, 2014-2015*
- *Enjeux, stratégies et principes d'intervention pour la requalification des espaces publics du Parc olympique, Parc olympique, 2014*
- *Stratégies de mise en valeur du territoire urbain de Qingdao : image et identité urbaine, MRIFCE et Municipalité de Qingdao, Chine, 2013-2015*
- *Montréal Ville UNESCO de design en actions et en chiffres, Ville de Montréal, 2013*
- *Analyse des enjeux des paysages de la zone d'étude du projet de prolongement de l'Autoroute 20 entre Trois-Pistoles et Rimouski, Ministère des Transports du Québec, 2013*

Ateliers de design

- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Évry, France, 2017*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Sao Paulo, Brésil, 2015*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Binzhou, Chine, 2014*
- *Atelier Base sous-marine de Bordeaux, en collaboration avec ÉSA Paris, France, 2012*
- *Atelier La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'ÉPFL, Suisse, 2011*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Montréal, Canada, 2011*

Concours de design

- *Concours d'architecture de paysage pour la création du Jardin du Québec dans le cadre de l'Exposition internationale horticole de Qingdao, Chine, 2012*
- *Démarche de concours pour la création d'un parc urbain sur le site du Parc olympique, Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, 2012*
- *Balisage de précédents de concours internationaux dans le cadre de l'avant-projet d'un concours pour un plan directeur du site de l'hippodrome, Ville de Montréal, 2011*
- *Balisage de précédents concernant les projets de concours internationaux de projets pour une réalisation d'un plan directeur en design urbain pour la Pointe-du-Moulin (Silo No.5), Société immobilière du Canada, 2011*
- *Concours international d'idées YUL-MTL : Paysages en mouvement, 2011*

Chargé de cours/Chargé de formation pratique

École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, 2012-

- *APA 6009 – Atelier de design avancé (2014-15, 2016-17, 2017-18)*
- *APA 6002 – Caractérisation des paysages (2014-15, 2015-16, 2016-17)*
- *APA 4300 – Design et processus (2012-13 et 2013-14)*
- *APA 2330 – Analyse et évaluation des paysages (2018-19)*

Enseignant en Techniques d'aménagement et d'urbanisme

Collège de Rosemont, 2007-2011

- *Cours 222-035 – Planification urbaine et régionale, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-193 – Architecture et patrimoine, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-035 – Conception de plans et cartes, 2006-07, 2007-08, 2008-09 et 2009-10*
- *Cours 222-223 – Dessin techniques, 2010-11*
- *Cours 222-055 – Dessin assisté par ordinateur, 2007-08, 2008-09, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-065 – Techniques de construction 1, 2009-10 et 2010-11*

Consultant en patrimoine et formes urbaines

Patri-Arch, 2003-2009

- *Étude de caractérisation de la Ville de Saint-Hyacinthe, 2009*
- *Étude de caractérisation du Vieux-Saint-Eustache, 2008*
- *Analyse du paysage de la MRC de l'Assomption, 2007*
- *Étude de caractérisation de l'arrondissement Le Sud-Ouest, 2005*
- *Étude du patrimoine de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, 2004*
- *Étude de caractérisation de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2004*
- *Connaissance du mont Royal : Le bâti, 2003*



**AUTRES
EXPÉRIENCES
PROFESSIONNELLES**

Coordonnateur du développement culturel et touristique

Ville de Longueuil, 2006-2007

- *Parc archéologique de la Baronnie, Longueuil, 2007*
- *Circuit patrimonial du chemin de Chambly, 2007*
- *Plan de gestion du patrimoine de l'agglomération de Longueuil - cadre de mise en oeuvre, 2007*

Stagiaire en architecture

ABCP architecture + urbanisme, 2002-2003

- *Quartier résidentiel de Yanjiao, Chine, 2003*
- *Faubourg Le Raphaël, Ville de Québec, 2002*

Administrateur, membre du conseil d'administration

Action Patrimoine, 2018 -

Membre du Comité Jacques-Viger

Ville de Montréal 2016 -

Membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme

Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal 2010-2016

Coordonnateur et animateur de formations professionnelles

- *Architecture humanitaire : dessiner une logistique d'intervention (Architecture de l'Urgence Canada, Montréal, 11 mars 2009)*
- *Patrimoine et territoire : une nouvelle approche (Conseil des monuments et sites du Québec, Montréal, 18 février 2011; Drummondville, 10 déc. 2010; Joliette, 19 novembre 2010; Chambly, 13 novembre 2009)*



PRIX ET BOURSE

Co-lauréat d'un Prix national 2016

Association des architectes paysagistes du Canada

Projet YUL/MTL : *Paysages en mouvement* (avec Philippe Poullaouec-Gonidec et Sylvain Paquette)

Bourse pour la recherche novatrice

Agence canadienne de développement international, 2001

Médaille Alpha Rho Chi pour le leadership étudiant

École d'architecture de l'Université Laval, 2000



PUBLICATIONS

Livre

Poullaouec-Gonidec, P., M. Ghorayeb, L. Costes et P. Marmen, 2019. *Évry, l'Université et la Ville : Cstratégies pour un modèle de partage*. Éditions Carré, Paris.

Poullaouec-Gonidec P., S. Paquette et P. Marmen, 2015. *YUL-MTL : Paysages en mouvement*, AR+D, San Francisco.

Chapitres de livre

Marmen, P., 2006. Transformation d'un quartier par l'insertion de commerces à domicile : le cas du quartier Bui Thi Xuan, dans CASAULT, André et al. (éds) *Comprendre l'habitat de Hanoi : une expérience interculturelle de partenariat universitaire*. Québec, Presses de l'Université Laval, pp.

Marmen P. et D. Piché, 2002. La transformation d'un quartier par l'insertion d'entreprises à domicile : le cas du quartier Bui Thi Xuan, dans CHARBONNEAU, F et HAU, D. (éds) *Hanoi : Enjeux modernes d'une ville millénaire*. Montréal, Trames. pp. 96-113.

Article (revue professionnelle et journaux)

Marmen P., 2015. La renaissance de l'«Agora» nécessite un véritable dialogue. *Le Devoir*, 20 juillet 2015.

Marmen, P., 2012. *Le paysage culturel : un nouveau défi pour le PIIA*. Revue québécoise d'urbanisme, 32(2) : 17-21.

Conférences

Marmen, P. (2016). *YUL/MTL Moving Landscapes: an experiment on the strategic dimension of landscape architecture design*. Conférencier invité dans le cycle des conférences du mois international du paysage à l'Unité académique de l'architecture de paysage de la Faculté d'architecture de l'Université nationale autonome de Mexico, 6 avril 2016.

Marmen, P., 2014. *Synthèse des conférences d'honneur*, dans le cadre du colloque Quel chantier! - Le design au secours des grands chantiers urbains, Entretiens Jacques-Cartier, 8 octobre 2014, Montréal, Canada.

Marmen, P., 2014. *Le concours d'idées, un outil utile pour les projets routiers?*, présentation dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise du transport (AQTr), 2 avril 2014, Québec, Canada.

Marmen P. et F. Dufaux, 2006. *Formation et transformation des paysages culturels : L'implication du Conseil des monuments et sites du Québec*, présentation préparée pour le colloque «La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel», 26 au 28 avril 2006, Longueuil, Canada.

Marmen, P., 2005. *Connaissance du mont Royal : Une approche basée sur la syntaxe des milieux bâtis*, présentation préparée pour les conférences du Mois du mont Royal, 17 mai 2005, Montréal, Canada.

Marmen, P., 2004. *The townscape unit: defining an urban landscape management tool from three experiences in Canada*, International Seminar of Urban Form, 20 au 24 août 2004, Glasgow, Royaume-Uni.

Marmen, P., 2002. *The Renaissance of the Shophouse: Study of the House Transformations Due to the Introduction of Commercial Activities in the Bui Thi Xuan Quarter of Hanoi, Vietnam*. Conference IAPS 17 : Quality of Life - Problems and Challenges for the New Millennium. A Coruña, Espagne.

Mémoire consultation publique

Marmen P., 2012. *Vers un projet de paysage pour Griffintown*. Mémoire déposé à l'occasion des consultations de l'OCPM. 6 pp.

Isabelle Giasson, PA LEED, MBA

Architecte paysagiste, designer urbain, récréologue

Membre AAPQ, AAPC, ASLA

Isabelle Giasson est une professionnelle d'action reconnue pour son approche dynamique. Tout au long de sa carrière, elle s'est imposée par sa capacité de synthèse et son aptitude à concevoir des solutions cohérentes grâce à sa connaissance des procédés de mise en œuvre. La difficulté d'un projet, les contraintes programmatiques et les impératifs budgétaires sont autant de stimulants qui la motivent et alimentent son esprit créatif. Sa double compétence de récréologue et d'architecte paysagiste lui confère une vision à la fois humaine et pragmatique de l'aménagement de l'espace extérieur. Consciencieuse et toujours à l'affût de connaître les enjeux politiques et sociaux liés aux projets urbains sur lesquels elle travaille, elle a acquis au fil du temps une connaissance du milieu municipal qui lui assure une bonne compréhension du contexte global d'insertion des projets.

Isabelle Giasson est également présidente de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) depuis 2015.

FORMATION

- 2007 Accréditation professionnel LEED, Canada.
- 1999 Maîtrise en administration des affaires (MBA), École des HEC, Montréal.
- 1993 Baccalauréat en architecture de paysage, U. de M., Montréal.
- 1986 Bachelor of Arts (Études en récréologie), University of Waterloo, Canada.

AFFILIATION PROFESSIONNELLE

- Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) depuis 1995
- Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) depuis 1995
- American Society of Landscape Architects (ASLA) depuis 2011
- Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), membre du chapitre québécois depuis 2009

EXPÉRIENCE

- Depuis mars 2016 Arcadia Studio, Architecture de paysage et design urbain, Montréal, Associée principale.
- 2007-2016 Groupe Cardinal Hardy, ayant été acquis par Groupe IBI en 2011, ayant été acquis par Lemay en 2014, Montréal, Directrice du département d'architecture de paysage, Associée.
- 2004-2007 Lemay et associés, Montréal, Directrice de projets, division Stratégies immobilières.
- 2000-2004 Cité Multimédia, Montréal, Chargée de projets, aménagement extérieur, promotion et marketing.
- 2000 Salon International du Design d'Intérieur de Montréal (SIDIM), Directrice, projets spéciaux et affaires internationales.
- 1995-2003 U. de M., faculté de l'aménagement, Montréal. Chargée de cours + formation pratique (APA2300; APA2251: UrB4401).
- 1994-1997 Groupe Cardinal Hardy, Montréal, Architecte paysagiste.

CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE

- 2015 à ce jour Présidente de l'AAPQ, membre de plusieurs comités de travail et tables rondes.
- 2015 à ce jour Membre du comité « Placemaking Leadership Council » aux États-Unis.
- 2015 Membre du comité organisateur du congrès AAPC : Vert l'avenir - pour des villes plus humaines.
- 2014 à ce jour Membre du Comité consultatif des projets Quartiers verts, CEUM .
- 2014 à ce jour Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Val-Morin.
- 2011 à ce jour Guide de 2 visites sur l'aménagement récent des places publiques en faveur du piéton, Promenade de Jane, CEUM.
- 2010 à ce jour Membre du comité Quartiers Verts, actifs et en santé Notre-Dame-de-Grâce.
- 2013 Membre du jury pour le concours « Vers des rues plus conviviales », CRE-Montréal.
- 2010-2014 Membre de la table de concertation de Mission Design, responsable d'un chantier de travail sur le secteur public.
- 2008 Membre du comité organisateur du congrès AAPQ, Maître de cérémonie et responsable du volet protocolaire.
- 2001-2004 Membre du jury, bourse des Amis d'honneur, faculté de l'aménagement, Université de Montréal.
- 2000-2003 Membre du cabinet facultaire, campagne de financement de l'Université de Montréal : un monde de projets.

BOURSE ET DISTINCTION

- 2016 Lauréate du Concours de design urbain de la Promenade Fleury, Bureau Design Montréal + SDC Fleury
- 2016 Lauréate de la bourse Gunter Schoch octroyée par la Fondation d'architecture de paysage du Canada, pour la réalisation d'un documentaire portant sur quelques architectes paysagistes pionniers du Québec.
- 1993 Lauréate de la bourse André Sauvé AAPQ pour le projet de fin d'études « Regard neuf sur le paysage industriel : réaffectation du site de l'ancienne raffinerie Texaco ».

PROJETS PRIMÉS

- 2016 Square Dorchester, Tucker Design Award, Building Stone Institute, USA
- 2016 Finaliste au concours de design urbain : Mise en valeur de La Promenade Fleury, Design Montréal.
- 2016 La Cité administrative de Montréal, Prix d'excellence AAPC, catégorie Planification.
- 2014 Promenades urbaines, Prix d'excellence AAPC, catégorie Nouvelles orientations.
- 2014 Belvédère du Chemin-Qui-Marche, Prix d'excellence AAPC, catégorie Conception.
- 2013 Square Dorchester, Prix d'excellence AAPC, catégorie Conception.
- 2012 Square Dorchester et place du Canada, Prix d'excellence AAPC, catégorie Planification.
- 2012 Entrée Peel, parc du Mont Royal, Prix d'aménagement Réseau Les Arts et la Ville.
- 2011 Entrée Peel, parc du Mont Royal, Prix d'excellence AAPC, catégorie Gestion des paysages.
- 2011 Paysaïque, Concours de design urbain Namur Jean-Talon Ouest, Prix mention du Jury, Design Montréal.
- 2010 La Salamandre à points bleus, Aire de jeux dans le parc du Mont Royal, Prix d'excellence AAPC, catégorie Conception.
- 2002 Cité Multimédia, Prix de l'organisme international Métropolis en reconnaissance de la qualité de sa revitalisation urbaine.

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

- 2016 L'espace urbain linéaire de qualité : un investissement rentable pour tous! Colloque Innovation, Une place pour tous : Cohabiter l'espace urbain. Ville de Québec.
- 2016 Parcs linéaires au Québec : Tendances et perspectives d'avenir. Congrès AAPQ – Les Rurbains, Montréal.
- 2015 50 Years of Placemaking: A Human Scale Approach for Redesigning the Public Realm. Congrès AAPC : Vert l'avenir - pour des villes plus humaines, Mexico City, Mexique.
- 2015 La ville positive. Jardins sur mesure, lumière sur l'architecture de paysage, Exposition AAPQ, Complexe Desjardins, Montréal.
- 2014 La ville positive. Expo-FIHOQ, Place Bonaventure, Montréal.
- 2014 Conciliation piétons-automobiles, sommes-nous sur la bonne voie ? Présentation faisant suite à la diffusion du documentaire de Jan Gehl "The Human Scale", Cinéma La Cité, CEUM.
- 2012 Le Quartier Concordia. Événement Facteur D organisé par Mission Design.
- 2012 Les infrastructures vertes et bleues au service des îlots de fraîcheur. Congrès de la FIHOQ, Drummondville.
- 2010 L'entrée Peel, parc du Mont Royal. Événement Facteur D organisé par Mission Design.
- 1999 La revitalisation du site du complexe environnemental Saint-Michel, enjeux et perspectives d'avenir, Congrès de L'ACFAS.

PUBLICATIONS

- GIASSON, Isabelle. Éditorial : Paysages nocturnes, L'Annuel du paysage, février 2010.
- GIASSON, Isabelle et GAUTHIER, Michèle. Le plan lumière du Vieux-Montréal : un coup de théâtre! revue Landscape - Paysages, mai 2009.
- GIASSON, Isabelle et PROVOST, Michel. Essai de revalorisation d'un site à contraintes environnementales : le Complexe Environnemental Saint-Michel, dans SÉNÉCAL, Gilles et SAINT-LAURENT, Diane (dir). « Les espaces dégradés, contraintes et conquêtes », Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2000 (Actes du congrès D'ACFAS, Ottawa, printemps 1999).
- GIASSON, Isabelle. Recueil de notes, APA 2251 : Laboratoire d'informatique appliquée. 224 pages, 1998.
- GIASSON, Isabelle. La gestion informatique en architecture de paysage, in « Séminaire : Gestion du paysage », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 1997, (Actes du colloque, hiver 1997).

ENRICHISSEMENT PROFESSIONNEL

- 2016 Congrès AAPC : Un chez-soi d'inspiration locale, Winnipeg.
- 2016 Colloque Innovation : Une place pour tous - Cohabiter l'espace urbain, Ville de Québec.
- 2016 Congrès AAPQ : Les Rurbains, Montréal.
- 2015 Congrès AAPC : Vert l'avenir - pour des villes plus humaines, Mexico City, Mexique.
- 2015 Congrès AAPQ : Dégénération / Régénération - L'horizon temporel du paysage, Montréal.
- 2014 Formation : De New York à Montréal - Franchir un pas vers les déplacements actifs, Centre d'écologie urbaine de Montréal.
- 2014 Congrès AAPC : Climats | Adaptations | Paysages, Ottawa.
- 2012 Formation : Rue conviviales - Pour que l'exception devienne la norme, Centre d'écologie urbaine de Montréal.
- 2011 Formation : Streets as Places, Projects for Public Spaces, New York, USA.
- 2011 Congrès Éco Cité, Montréal.
- 2010 Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal, Ville de Montréal et CRE Montréal.
- 2010 Formation : Concevoir les rues comme des places publiques, Gehl Architects Danemark, Centre d'écologie urbaine de Montréal.
- 2010 Colloque québécois : Pour nos villes durables, agissons!, Conseil du bâtiment durable du Canada.
- 2009 Colloque : Tous les bâtiments peuvent être durables, Sommet national CBDca.
- 2009 American Society of Landscape Architects : Annual meeting in Chicago, USA.
- 2008 Formation : Design des toits verts 101, Green roofs for healthy cities.
- 2005 Formation : Analyse de l'investissement immobilier, Institut canadien de l'immobilier.

Expérience représentative

TRANSPORT DURABLE ET INTÉGRATION URBAINE

2015-2016 – Réaménagement de la rue Bishop, mandat réalisé à même celui des Promenades urbaines (Lot 14). Concept, plans et devis pour ce tronçon juxtaposant le Quartier Concordia et le Quartier du Musée. Chargée de projet.

2015-2016 – Plan directeur Mangsang, Corée du Sud. Développement immobilier de villégiature sur le bord de la mer du Japon. Chargée de projet.

2014 – University District, WCTD, Calgary, Alberta, Canada. Charrette de design sur les aménagements du domaine public. Chargée de projet

2014 – Réaménagement de l'Avenue Laurier, arrondissement Outremont, Montréal, Québec, Canada. Planification et conception de cette artère commerciale. Chargée de projet

2012-2013 – Piétonisation de la rue McTavish, Montréal, Québec, Canada. Planification et développement d'un concept d'aménagement de la rue McTavish pour l'Université McGill, dans le but de l'inclure au projet de Promenades Urbaines du centre-ville de Montréal. Chargée de projet

2012 – Quartier vert Maisonneuve, Montréal, Québec, Canada. Réaménagement d'un secteur du quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve selon les critères du Guide des Quartiers verts. Rédaction des critères d'aménagement en architecture de paysage

2010-2011 – Requalification du boulevard René-Lévesque, Montréal, Québec, Canada. Étude d'opportunité, révision de la conception et du design urbain de l'artère dans le but d'améliorer les conditions de marche et de sécurité, ainsi que la cohabitation de divers modes de transport, incluant un futur tramway. Chargée de projet

2010 – Promenades urbaines, Ville de Montréal, Québec, Canada. Étude (élaboration d'une vision et des objectifs) pour le développement d'un réseau de parcours urbains dans une approche paysagère écologique et de transport actif, objectifs et arrimage aux orientations et aux politiques municipales. Chargée de projet

2009-2010 – Plan de modernisation de la rue Notre-Dame, Montréal, Ville de Montréal, Québec, Canada. Plan d'apaisement de la circulation aux quartiers limitrophes de la rue Notre-Dame est. Chargée de projet

2008-2010 – Guide des Quartiers verts, Ville de Montréal, Montréal, Québec, Canada. Élaboration d'une méthodologie et de fiches d'intervention pour l'aménagement de quartiers favorisant le transport actif et collectif. Chargée de coordination

DESIGN URBAIN / CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

2016 (en cours) – La Courtepointe, Promenade Fleury. Conception et réalisation de 15 installations par le Collectif Giasson, Hardy, Ianniciello, Proulx, Tu. Chargée de projet.

2015 – Plan directeur de la Cité administrative, Montréal. Planification et mise en valeur du paysage et de l'architecture patrimoniale, selon une approche environnementale et responsable. Chargée de projet.

2014-2015 – Standards d'aménagement paysager pour le campus McGill, Montréal, Québec, Canada. Élaboration d'une vision, principes directeurs, critères de design. Chargée de projet.

2014 – Plan directeur d'éclairage de la cité parlementaire à Ottawa, TPSGC, Ontario, Canada. Plan directeur pour la mise en valeur des terrains et des 35 édifices appartenant au gouvernement fédéral. Ce projet permet de mettre en lumière les détails architecturaux et paysagers qui présentent un intérêt patrimonial, tout en créant des ensembles clairs et cohérents qui dégagent des ambiances invitantes. Chargée de projet.

2013 – Plan directeur îlots 1,2,3 face au Parlement à Ottawa, TPSGC, Ontario, Canada. Plan directeur mettant en valeur la richesse patrimoniale du site : 21 bâtiments patrimoniaux classés ou désignés à l'intérieur du quartier historique de la rue Sparks. Ce projet accroît la convivialité de l'encadrement du domaine public et oriente les travaux de réhabilitation et de constructions nécessaires au développement stratégique de la Cité parlementaire, incluant les critères liés au développement durable. Chargée de projet.

2012-2013 – Relocalisation du Sénat dans le Centre de conférences du gouvernement, TPSGC, Ontario, Canada. Concept d'aménagement, estimation de coûts, stratégie de mise en œuvre. Chargée de projet.

2011-2012 – Réaménagement du boul. de Maisonneuve Ouest entre Guy et Bishop. Insertion d'un mail planté longeant la piste cyclable pour marquer le territoire universitaire. Réalisation du Quartier Concordia phase 2. Chargée de projet.

2012 – Concept d'aménagement des rues McKay et Bishop - Quartier Concordia phase 3. Chargée de projet.

2011 – Concours Namur-Jean-Talon ouest, Montréal, Québec, Canada. Aménagement d'un TOD (AAC). Concours de design urbain lancé dans le cadre du développement et de la revitalisation de l'ensemble du secteur du triangle, arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aménagement d'emprises routières en espaces publics collectifs. Conception d'un espace urbain défini favorisant les transports actifs et en commun. Chargée de projet

2011 – Les Terrasses de la Chaudière, Gatineau, TPSGC, Québec, Canada. Études d'opportunité et requalification d'un îlot urbain comprenant le plus grand complexe immobilier du gouvernement du Canada (6000 employés). Gestionnaire de projet

2010-2011 – Campus Outremont, Université de Montréal, arrondissement d'Outremont, Montréal, Québec, Canada. Réhabilitation du site, phase I, préparation du site en vue de la réalisation du campus Outremont, aménagement d'un talus anti-bruit, parvis et réseau piétonnier, stratégie paysagère pour l'accréditation LEED-ND visée. Gestionnaire de projet en architecture de paysage

PLACES ET PARCS PUBLICS

2015- 2016 – Aménagement d'un seuil à l'entrée du mont Royal, secteur Cedar/CDN, Ville de Montréal, Montréal, Québec, Canada. Concept et réalisation d'un point d'observation et d'un seuil, restauration de ce secteur du parc du Mont-Royal dans une approche contemporaine et respectueuse du patrimoine. Chargée de projet jusqu'à la remise des documents d'appel d'offres.

2015- 2016 – Réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de Ville, Ville de Montréal, Montréal, Québec, Canada. Chargée de projet jusqu'à la remise des documents d'appel d'offres.

2011-2012 – Belvédère du Chemin-Qui-Marche, Ville de Montréal, Montréal, Québec, Canada. Conception et réalisation d'un parc linéaire sur un pont ferroviaire adjacent au fleuve Saint-Laurent et au Vieux-Port de Montréal, avec mise en valeur du patrimoine industriel naval et ferroviaire. Co-Chargée de projet.

2011-2012 – Belvédère Victoria, Colline parlementaire, Ottawa, Ontario, Canada. Réfection majeure du belvédère surplombant la rivière des Outaouais, site classé patrimoine de l'UNESCO, aménagement urbain, chargée de projet avec Bruno Duchesne.

2007-2010 – Place Norman-Bethune, Ville de Montréal, Montréal, Québec, Canada. Conception et réalisation d'une place publique en deux phases au croisement d'axes de circulation majeurs au centre-ville, incluant une piste cyclable. Création d'un îlot de fraîcheur et mise en valeur de deux œuvres d'art. Réalisation du Quartier Concordia phase 1. Chargée de projet.

2007-2010 – Entrée Peel – Parc du Mont-Royal, arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Montréal, Québec, Canada. Réhabilitation d'une entrée marquante pour le parc du Mont-Royal depuis le centre-ville de Montréal par la mise en valeur des éléments paysagers aux abords du chemin du Serpentin, chemin historique réalisé par F. Law Olmsted. Présentation du projet en consultations publiques avec l'OCPM. Chargée de projet.

2008-2010 – Square Dorchester et place du Canada, Montréal, Québec, Canada. Plan directeur et mise en valeur du domaine public entourant le square et la place, consolidation des socles et assises des monuments, mise en lumière des monuments du square Dorchester, réalisation phase 1 au coût de 5,2 M \$, élaboration d'un devis d'entretien des aménagements (consortium avec Claude Cormier). Coordinatrice et chef d'équipe.

2007-2009 – La Salamandre à points bleus – Parc du Mont-Royal, arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Montréal, Québec, Canada. Réaménagement des aires de jeux et de pique-nique. Chargée de projet.

2007-2008 – Place d'Youville – phase 2, Vieux-Montréal, Québec, Canada. (avec la firme de Claude Cormier), planifier et réaliser la phase 2 de la Place d'Youville pour répondre à de nouveaux objectifs depuis la réalisation de la phase I, en 1998. Responsable CHA.

PROJETS INSTITUTIONNELS

2016 (en cours) – Réaménagement de la Terrasse Leacock, Université McGill, Montréal, Québec, Canada. Projet situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (aussi appelé Le site patrimonial du Mont-Royal). Plan directeur des aménagements extérieurs entourant le Musée Redpath et réalisations des documents d'appel d'offres. Chargée de projet.

2013-2016 – Centre d'accueil des visiteurs – Phase 1, Colline parlementaire, Ottawa, Ontario, Canada. Conception et développement des espaces publics, préparation de plans préliminaires, coordination avec les autres disciplines. Conception et exécution en architecture de paysage

2012-2013 – Monument de la Guerre 1812, Cité Parlementaire, Ottawa, Ontario, Canada. Rédaction des critères de design pour le concours destiné aux artistes, Capitale Nationale à Ottawa. Chargée de projet.

2013-2014 – Monument de la Guerre 1812, Cité Parlementaire, Ottawa, Ontario, Canada. Accompagnement pour l'élaboration des documents d'appel d'offres de la placette entourant le Monument de la Guerre 1812, Capitale Nationale à Ottawa. Chargée de projet.

2012 – Stratégie d'implantation du plan d'aménagement paysager de la Colline Parlementaire, Ottawa, TPSGC, Ontario, Canada. Mise à jour du plan directeur des espaces verts. Chargée de projet.

2009-2011 – Centre de recherche génomique, Université Concordia, Montréal, Québec, Canada. Expérimentation de stratégies novatrices de gestion des eaux pluviales et d'irrigation, obtention d'une certification LEED argent. Chargée de projet.

2010 – Écoles Judith-Jasmin et Anne-Hébert, Montréal, Québec, Canada. Projet d'embellissement et de verdissement des cours d'écoles, gestion de projet et coordination entre l'établissement d'enseignement et les professionnels retenus. Gestionnaire de projet.

2005-2006 – Cité universitaire Internationale de Montréal-CUIM, Montréal, Québec, Canada. Étude de faisabilité pour le développement d'une résidence universitaire de 2000 étudiants étrangers, avec analyse de 8 sites, dont les collèges Marianopolis et Notre-Dame, et le Grand Séminaire de Montréal. Chargée de projet (Lemay et Associés).

2006 – Bibliothèque Fraser-Hickson, Montréal, Québec, Canada. Scénarios d'aménagement et plan de coûts pour la revitalisation de la bibliothèque si elle devait être transférée à la Ville de Montréal. Chargée de projet et gestionnaire de projet pour la partie Lemay (Lemay et Associés).

2005-2006 – Centre universitaire de santé McGill – CUSM, arrondissement CDN / NDG, Montréal, Québec, Canada. Mise à jour du programme fonctionnel et technique du CUSM redéployé sur le Campus Glen et le Campus de la Montagne. Adjointe au chargé de projet (Lemay et associés).

2004-2005 – Un nouveau quartier pour la technopole de la santé 2010, Montréal, Québec, Canada. Rédaction d'une étude de pré-faisabilité pour le campus de la santé incluant schéma d'aménagement, programme fonctionnel et technique conjoint pour l'Université de Montréal et le CHUM ainsi qu'un plan de coûts préliminaire incluant les infrastructures (Lemay et associés).

ÉTUDES DE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2009 – Village Le Plateau – Secteur Ouest, Gatineau, Québec, Canada. Plan d'aménagement, statistiques de développement, création de milieux de vie distinctifs, cadre réglementaire.

2007-2009 – Hameau Lac Ouareau, Saint-Donat, Québec, Canada. Développement d'un centre de villégiature, chargée de projet pour les plans et devis préliminaires en architecture et architecture de paysage.

2007 – Crystal Springs Golf Resort, New Jersey, USA. Critères de design, élaboration des critères de design urbanistiques et architecturaux pour la création d'un centre-ville pour Hardyston au new Jersey. Chargée de projet (Lemay et associés).

2006-2007 – Université de Montréal – Plan directeur immobilier, Montréal, Canada. plan directeur des espaces de l'Université de Montréal, répartis sur deux campus, avec étude des mouvements humains, départementaux et financiers par phase, sur 20 ans. Chargée de projet (Lemay et associés).

2005 – Cours CP Saint-Luc et Sortin, Montréal, Québec, Canada. Canadien Pacifique. Plan directeur immobilier et analyse de faisabilité immobilière et financière pour le potentiel de développement du site. Chargée de projet (Lemay et associés).

2005 – Cour CP à Outremont, Montréal, Québec, Canada. Canadien Pacifique. Modalités de mise en valeur, élaboration d'un schéma d'aménagement pour le développement d'un campus universitaire à l'Université de Montréal. Chargée de projet (Lemay et associés).

2000-2004 – Cité Multimédia, Faubourg des Récóllets, Montréal, Québec, Canada. Aménagement extérieur, promotion et marketing pour un projet de développement immobilier visant la revitalisation urbaine d'un quartier et l'intégration de bâtiments anciens. Chargée de projet (Lemay et associés).

2007 – Villas-sur-Rives, Sainte-Dorothée, Québec, Canada. Étude sur le potentiel de développement d'un terrain en bordure de la rivière-des- Prairies pour accueillir un projet immobilier de 1000 unités d'habitation pour personnes âgées, regroupant les services convoités par différentes clientèles de retraitées. Chargée de projet et gestionnaire de projet (Lemay et associés).

2006 – Îlot Balmoral, arrondissement Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Étude sur le potentiel d'aménagement et étude de désuétude des bâtiments Wilder et Blumenthal. Chargée de projet (Lemay et associés).

2004-2005 – Le Piedmont du mont Saint-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec, Canada. Schéma d'aménagement et stratégies de développement par phase d'une grande propriété privée au pied du mont Sainte-Anne avec une approche de mise en valeur du paysage, préparation d'un performa financier. Chargée de projet (Lemay et associés).

2004 – Collège Marianopolis, arrondissement de Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Proposition d'un développement résidentiel pour une propriété institutionnelle sur un site patrimonial de grande valeur, analyse financière. Chargée de projet (Lemay et associés).

Faint, illegible text in the top left corner, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the top right corner, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle right section, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Plus de 35 ans d'expérience à titre de :
commissaire enquêteur et médiatrice en civil et commercial
architecte paysagiste et urbaniste
professeur et chargée de cours, et
élue municipale

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ)
Association des Architectes paysagistes du Québec (AAPQ)

QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES

Médiation civile et commerciale, certification Université de Sherbrooke
Maîtrise en Urbanisme, équivalence reconnue par l'Ordre des Urbanistes du Québec
Bacc. en Architecture de paysage, Université de Montréal

DISTINCTIONS PROFESSIONNELLES

Membre du Collège des Fellows de l'Association des Architectes Paysagistes du Canada
Reconnue témoin-expert en urbanisme par la Cour Supérieure du Québec
Certificats d'honneurs pour de nombreux projets réalisés dans le contexte de PLA consultants

CHAMPS D'EXPERTISE

- *urbanisme et planification stratégique: identification de solutions appropriées aux problèmes d'aménagement urbain, préparation de plans et règlements d'urbanisme, de plans de zonage, de plans d'aménagement d'ensemble, de plans directeurs et de visions stratégiques;*
- *préparation et tenue d'enquêtes, d'audiences et de consultations publiques : recherche et analyse, gestion du contenu ;*
- *médiations civile, commerciale et environnementale: identification des intérêts, résolution de différends, et développement de consensus ;*
- *identification et application des meilleures pratiques nationales en terme d'infrastructures municipales dans un contexte de développement durable ;*
- *planification environnementale: études d'impacts et de caractérisation de sites; plans de gestion par bassin de drainage et par écoterritoire; mesures correctives et de mitigation; développement de solutions écologiques et durables; renaturalisation et réhabilitations de site; études d'impacts sur l'environnement ;*
- *gestion de projets: élaboration de solutions et de designs urbains répondant aux contraintes de sites particuliers, aux programmes et aux exigences budgétaires.*

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

2018 à présent **Anne-Marie Parent, B.Arch.p. et urbaniste, consultante en aménagement et environnement, médiatrice certifiée en civil et commercial.**

- consultante pour la communauté autochtone Crie de Chisasibi : préparation du Plan de développement stratégique sur un horizon de 20 ans ; préparation du Plan et des règlements de zonage en fonction des valeurs culturelles et des aspirations de la communauté ; préparation de plans d'aménagement urbain de quartiers résidentiels adaptant les méthodes traditionnelles aux courants actuels.
- aviseuse pour un futur développement résidentiel, commercial et municipal à Laval.
- médiation entre un propriétaire commercial et la municipalité où se trouve ses installations.

2009 à 2017 **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Commissaire enquêteur, dont le mandat est d'analyser les répercussions d'un projet et de formuler des avis afin d'éclairer les recommandations que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques présente au Conseil des ministres.**

- présidente de huit commissions d'enquête et d'audiences publiques dont la Promenade Samuel-de-Champlain (phase 3) à Québec
- commissaire pour trois commissions d'enquête et d'audiences publiques dont le Projet de reconstruction du Complexe Turcot à Montréal
- présidente de trois médiations en environnement dont une opposant Hydro-Québec et des citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

1977 à 2009 **PLA (Parent Latreille et Associés) Consultants, en urbanisme, design urbain et architecture de paysage. Fondatrice et associée principale.**

Quelques réalisations:

- préparation du premier plan de gestion du territoire par bassin de drainage au Québec pour le compte de 4 municipalités sur l'île de Montréal; médiation et coordination entre les partenaires;
- codirection du projet d'aménagement du site de 50 acres du Musée Canadien des Civilisations sur la rivière des Outaouais à Hull ; intégration du réseau récréatif de la CCN ;
- plan directeur du Secteur de la gare au centre-ville de St-Jérôme ; intégration des éléments patrimoniaux existants aux éléments du paysage et futurs aménagements urbains ;
- analyse du secteur centre-ville de Gatineau dans le contexte de l'implantation du Parcours d'Honneur/Boulevard de la Confédération ;

- *membre de la charrette organisée par la Ville de Montréal pour la préparation du plan directeur du secteur ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (370ha) identifié secteur de planification détaillée ;*
- *plans directeurs de parcs et de réseaux piétonniers et cyclables pour plusieurs municipalités sur l'île de Montréal ;*
- *tenue de consultations publiques pour le compte de municipalités de la région de Montréal ;*
- *élaboration de solutions environnementales pour la protection des rives du Saint-Laurent, du Lac Saint-Louis et de différents cours d'eau ;*
- *préparation du Guide d'Aménagement à l'intention des municipalités dans le cadre du projet Archipel.*

1974 à 1977 **J.J.Barette et Associés, Ingénieurs et Experts-Conseils, Montréal, directrice de la division aménagement.**

Quelques réalisations :

- *conception et préparation du plan d'utilisation du sol, études d'aménagement du site, configuration routière et plan de zonage requis pour l'implantation du Parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, (MICQ.);*
- *participation à la préparation du plan directeur du réseau d'aqueduc de l'Ile Perrot pour le compte de la Régie des eaux du Québec; étude de population; utilisations actuelle et projetée du sol.*

1972 à 1974 **Service d'urbanisme, Société canadienne d'hypothèque et de logement, Montréal**

- *examen des plans de lotissement urbain soumis par les promoteurs pour modifications et recommandations conformes à la Loi nationale de l'Habitation et aux plans d'urbanisme et règlements de zonage des municipalités;*
- *révision des politiques d'habitation, analyse de la réglementation d'urbanisme et élaboration de critères de design pour des ensembles résidentiels ; recherches en utilisation du sol.*

ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

2012 à 2017 **Professeur invité et conférencière, Universités de Montréal, McGill et Concordia sur le thème de la consultation publique et la participation citoyenne en matière d'aménagement urbain.**

1973 à 1994 **Professeur adjoint et chargée de cours, Faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal : préparation et enseignement de plusieurs cours et ateliers de design dont "Pratique professionnelle", "Aménagement du site", tuteur de projets terminaux de finissants.**

IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES, PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES

*Juge pour le programme national **Communities in Bloom**.*

Membre du Comité de révisions législatives de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, OUQ.

Membre du Conseil d'administration de Villa Beaurepaire pour la requalification d'un lieu religieux et l'implantation d'une résidence pour personnes âgées à but non lucratif.

Participante au Forum démocratie participative et de consultations publiques, Ville de Montréal.

Présidente du Comité pour l'écoterritoire de la Rivière-à-l'Orme, coordonnant les efforts de 4 arrondissements, 3 services administratifs de la Ville de Montréal, le MTQ, le MEVQ, l'AMT et plusieurs développeurs pour obtenir un consensus pour l'aménagement du territoire devant intégrer la préservation de milieux naturels, un nouveau lien auto-routier nord-sud et des développements résidentiels de type TOD, favorisant le transport en commun et la circulation piétonnière et cycliste.

Présidente du Comité national sur les Protocoles environnementaux de l'InfraGuide (Guide national pour des infrastructures durables), CNRS et FCM.

Vice-présidente du Conseil d'administration Rues principales Village Beaurepaire, coordination et gestion du projet de restauration du village.

Membre de la Mission en planification énergétique de la FCM, Berlin, Allemagne.

Membre de la Commission permanente du Conseil sur l'environnement, les transports, et la gestion des infrastructures, Ville de Montréal.

Membre du Comité de gestion des milieux naturels en ville, Ville de Montréal.

Conseillère municipale, Ville de Montréal, Arrondissement Beaconsfield-Baie-d'Urfé, 2002 à 2005, Maire par intérim, Arrondissement Beaconsfield-Baie-d'Urfé, 2003 et Membre du Conseil municipal, Ville de Beaconsfield, 1990 et 1994 à 2001.

Présidente du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU), Arrondissement Beaconsfield-Baie d'Urfé, Ville de Montréal, 2002 à 2005, et Ville de Beaconsfield, 1996 à 2001.

CONFÉRENCES

Dans les 30 dernières années, a été appelée à prononcer de nombreuses conférences en lien avec l'organisation et le fonctionnement municipal, les études d'impact sur l'environnement, la mise en valeur de milieux naturels, le drainage par bassin versant, le développement durable ainsi que sur le rôle des consultations publiques en environnement, entre autres, pour l'Institut Canadien des urbanistes, l'Association des biologistes du Québec, les universités de Montréal, McGill, et Concordia, LaPresse/Radio-Canada, la Canadian Society for Civil Engineering.

CVAMP-F. 2019

Banque de candidats - Mars 2019
Comité Jacques-Viger

	Titre	Prénom	Nom	Informations sur le candidat ou la candidate
1	Madame	Laurence	Le Beux	Architecte - Nomination au conseil du 13 mai 2019
2	Monsieur	Jean	Paré	Urbaniste - Nomination à titre de premier vice-président au conseil du 13 mai 2019
3	Madame	Anne-Marie	Parent	Architecte paysagiste et urbaniste
4	Monsieur	Louis-Paul	Lemieux	Architecte
5	Monsieur	Philippe	Drolet	Architecte



Dossier # : 1194922019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG 18 0122);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-22 14:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194922019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.

Le 22 février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'achat de 35 camions autopompes à raison de 7 véhicules par année. L'entente répondait à un besoin de standardisation des véhicules et s'inscrivait dans une démarche de gestion de la désuétude. À ce jour, la Ville a émis les commandes pour l'achat de 14 camions autopompes.

Le présent dossier vise à obtenir une autorisation de dépense pour l'achat de 7 camions prévus à l'an 3 de l'entente.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0028 – 31 janvier 2019 : Autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

CG18 0122 – 22 février 2018 : Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

DESCRIPTION

Ce dossier vise une autorisation de dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes d'une capacité de 6000 litres/minute conformément aux dispositions de l'entente d'achat contractuelle 1258829 intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc ».

Un camion autopompe est un véhicule d'urgence équipé d'outils et d'équipements permettant de faire face à divers types d'interventions dont le combat d'incendie, l'alimentation en eau, les accidents de circulation, la désincarcération, la détection, les effondrements de structures, etc.

Les camions seront sous la garantie de base du manufacturier pour une période de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour le système de climatisation, les feux d'urgence, certains éléments de structure du camion (cabine, carrosserie, etc.) et du réservoir d'eau dont la garantie sera respectivement de 2, 5, 10 et 20 ans.

Les camions autopompes seront livrés en janvier 2021.

Provision

Un camion autopompe est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un camion en cours de fabrication est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Conformément aux dispositions de l'entente-cadre, les prix doivent être indexés pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (26 juillet 2017) et la date d'émission du bon de commande. Pour pallier aux imprévus de fabrication et aux fluctuations du taux de change, le coût d'achat des 7 camions a été bonifié de 13 % (763 890,75 \$, taxes incluses).

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (taxes incluses)
Camion autopompe (7)	5 876 082,78 \$
Provision 13 %	763 890,75 \$
Total de la dépense :	6 639 973, 53 \$

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 7 camions autopompes qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des camions ciblés pour une mise au rancart est présentée en pièce jointe.

Selon les normes du National Fire Protection Association (NFPA) et le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI), la durée de vie d'un camion autopompe est de 15 ans. Au-delà de cette durée de vie, les camions ne peuvent pas être opérés avec des capacités fonctionnelles optimales. Au moment de la mise en service des nouvelles autopompes en 2021, l'âge des camions à remplacer se situera entre 21 à 26 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 6 063 181\$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des camions respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour que le SIM soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche.
Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande : décembre 2019
- Livraison des camions : janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Sylvie GIRARD, 22 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-11-22

Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	346-95288	1995	24	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	346-95289	1995	24	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	346-95291	1995	24	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	346-96149	1996	23	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	347-00084	2000	19	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	347-01021	2000	19	10-Service Sécurité Incendie de Montréal
34717A11	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	347-96148	1996	23	10-Service Sécurité Incendie de Montréal

Dossier # : 1194922019

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922019 - Acquisition 7 autopompes.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1194336001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Gendarmerie - Division nord , PDQ 31
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 10 000 \$ du Ministère de la Justice du Canada en guise de Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice, dans le cadre du projet « Intimidateur en encadrement » / Autoriser un budget de dépenses équivalentes à ce revenu

Il est recommandé :

1. d'accepter une somme de 10 000 \$ du Ministère de la Justice du Canada en guise de Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice, dans le cadre du projet « Intimidateur en encadrement »;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalentes à ce revenu.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-18 14:21

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1194336001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Gendarmerie - Division nord , PDQ 31
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 10 000 \$ du Ministère de la Justice du Canada en guise de Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice, dans le cadre du projet « Intimidateur en encadrement » / Autoriser un budget de dépenses équivalentes à ce revenu

CONTENU

CONTEXTE

Au mois d'août dernier, le SPVM a été récipiendaire du Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes du Ministère de la Justice. Ce prix rend hommage aux policiers qui ont mis au point une méthode d'intervention novatrice pour œuvrer auprès de la criminalité chez les jeunes. Le SPVM a reçu une bourse de 10 000 \$ à titre de lauréat du prix. Cette somme doit servir à appuyer le programme mis en candidature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le programme « Intimidateur en encadrement » consiste à mettre en place des actions concertées entre tous les acteurs concernés afin de travailler de façon complémentaire et cohérente pour lutter contre l'intimidation en milieu scolaire. L'apport de toutes ces personnes est nécessaire :

- Le jeune intimidateur et ses parents;
- La victime et ses parents;
- L'intervenant du milieu de l'école;
- Le policier;
- La chambre de la jeunesse de la Cour du Québec (pour suivi);
- Le centre d'aide aux victimes d'actes criminels (lorsque requis).

Il s'agit d'un programme structuré, clair et connu de tous les intervenants, l'intimidateur aura la possibilité d'adhérer à un programme de réhabilitation afin de corriger son comportement, le tout s'articule en trois étapes (rencontres) réparties sur trois à six

semaines, finalisées par un contrat d'engagement par l'intimidateur.

Les dépenses admissibles seront directement associées aux activités du projet en 2020, puisque les délais actuels ne nous permettent pas d'utiliser les fonds en 2019.

JUSTIFICATION

La totalité de la somme reçue sera investie au cours de l'année 2020 dans des dépenses admissibles, directement associées aux activités du programme. Les consultations effectuées à ce jour nous amènent à prévoir nos dépenses en lien avec la création d'un outil d'accompagnement pour les agents sociocommunitaires et partenaires qui ont à œuvrer auprès de l'intimidation en milieu scolaire. Nous désirons également actualiser notre mode de fonctionnement, avec de nouveaux concepts visuels et l'utilisation de technologie adapté à la clientèle visée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 10 000 \$ décerné par le Ministère de la justice du Canada au Service de police de la Ville de Montréal servira à financer l'ensemble des activités qui visent à lutter contre l'intimidation dans le milieu scolaire. Conséquemment, l'octroi de cette contribution financière en 2019 requiert l'enregistrement d'un budget additionnel de revenu et de dépense conformément aux informations comptables inscrites dans l'intervention financière du dossier décisionnel.

Crédits dédiés

Source : 0014000

Revenus	10 000 \$
Dépenses	10 000 \$
Impact net	0 \$

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele ST-ONGE
Commandant, PDQ 31

Tél : 514-280-0031
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-07

Stéphane BÉLANGER
Inspecteur-chef, Service Gendarmerie Nord-
Est

Tél : 514 280-7730
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie R ROY
Directeur adjoint, Direction de la Gendarmerie
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2019-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur, SPVM
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-11-18

Dossier # : 1194336001

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des opérations , Gendarmerie - Division nord , PDQ 31

Objet :

Accepter une somme de 10 000 \$ du Ministère de la Justice du Canada en guise de Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice, dans le cadre du projet « Intimidateur en encadrement » / Autoriser un budget de dépenses équivalentes à ce revenu

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention fin_GDD_1194336001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-2930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-12

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514 280-2192

Division : Conseil et du soutien financier -
Point de service Sécurité publique - SPVM

CE : 30.010
2019/12/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:

- 1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
- 2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-24 08:47

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif était de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.

Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

À la suite de l'identification des axes du REV en 2019, une seconde modification au Décret (CG19 0446) a été rendue nécessaire afin de permettre l'ajout de 66km de nouveaux liens cyclables projetés inclus dans le Réseau express vélo (REV), mais qui n'apparaissaient pas sur la carte de 2015 (CG15 0037).

Une troisième modification est maintenant nécessaire afin de permettre à l'Agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Pour ce faire, une révision complète du réseau cyclable projeté de l'agglomération montréalaise a été initiée en mai dernier avec la collaboration de tous les arrondissements et villes liées. Les nouvelles infrastructures à implanter devront donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles, résidentielles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. Ces nouveaux aménagements préconiseront l'approche Vision Zéro qui priorise la sécurité des déplacements pour tous les usagers. De plus, l'augmentation des déplacements à vélo contribuera à l'avancement de la transition écologique par la diminution des gaz à effet de serre générés par l'utilisation des modes de

transport à énergie fossile.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier à nouveau le décret concernant l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0446 (19 septembre 2019) - Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;

CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

CG08 0362 (19 juin 2008) - Adoption - Plan de transport de Montréal 2008.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise dans un premier temps à permettre au conseil d'agglomération d'approuver la modification apportée au Plan de transport adopté par le conseil d'agglomération en juin 2008, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal (figure 13 du Plan de transport). La carte révisée représentant le nouveau réseau cyclable actuel et projeté est fournie en pièce jointe au présent sommaire.

La démarche de révision a été initiée en mai dernier et s'est poursuivie jusqu'en novembre, selon le calendrier de travail suivant :

Mai : Mise en place d'un comité aviseur composé de représentants des arrondissements et villes liées, dont l'objectif était l'élaboration des critères d'identification des axes cyclables projetés

Juin : Deux séances d'information avec les arrondissements et les villes liées afin de les informer de la démarche de révision, des objectifs, des critères, des outils à leur disposition et des livrables attendus.

Juin à août : Période de travail des arrondissements et villes liées avec support aux arrondissements et villes liées par la Direction de la mobilité.

Septembre - Octobre : Analyse des propositions des arrondissements et villes liées en fonction des différents critères établis et en cohérence avec les autres réseaux de transport, compilation et intégration des résultats et ébauche d'une version préliminaire du plan.

Novembre : Préparation de la version finale de la carte.

La révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal a été effectuée en collaboration avec les arrondissements et villes liées en considérant les enjeux et orientations actuels de chacune des entités territoriales montréalaises en tenant compte :

- Des critères d'identification établis;
- De l'évolution du besoin des cyclistes;
- Des voies cyclables existantes;
- Des projets cyclables à venir tel que le REV;
- Des besoins des arrondissements et villes liées.

Les critères d'identification retenus étaient les suivants :

- Assurer la desserte des pôles générateurs de déplacements locaux et régionaux (Exemples : transports collectifs, commerces, institutions, emplois, etc...);
- Favoriser l'interconnexion avec les arrondissements et les villes liées limitrophes;
- Favoriser l'émergence d'axes de rabattement en direction du Réseau express vélo (REV);
- Permettre de compléter les discontinuités du réseau cyclable à l'intérieur même du territoire de chaque arrondissement et de chaque ville liée;
- Permettre le franchissement de barrières physiques majeures (viaducs, passages inférieurs, autoroutes, etc.);
- Prendre en considération les autres réseaux existants sur le territoire (Exemples: réseau de camionnage, voies réservées bus, etc...).

Au terme de cet exercice de révision, 847 kilomètres additionnels de voies cyclables à réaliser ont pu être identifiés et, de ces nouveaux kilomètres, 42% proviennent de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal de 2014. Ajoutés aux 968 kilomètres de voies cyclables déjà existants (incluant toutes les réalisations de toutes les unités d'affaires de la ville-centre, et ceux des arrondissements et villes liées), il s'agit d'un potentiel cumulatif de 1815 kilomètres de voies cyclables comme le détaille le tableau suivant :

	Plan Vélo 2014	Plan Vélo 2019
Existant	680	968
Projeté	600	847
Projeté au Plan Vélo 2014	--	358
Nouveaux liens projetés	--	489
Objectif	1280	1815

Le tableau suivant détaille la répartition du réseau cyclable existant et projeté de l'agglomération de Montréal:

	Voies cyclables existantes		Voies cyclables projetées	
	KM	%	KM	%
Arrondissements	821	85	691	82
Villes liées	147	15	156	18
TOTAL	968	--	847	--

Dans un deuxième temps, le conseil d'agglomération doit adopter un règlement par lequel l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est à nouveau modifiée afin de refléter le résultat de la démarche de révision initiée avec les arrondissements et les villes liées.

Il est à noter que ce règlement doit être soumis à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

JUSTIFICATION

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetés d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)*.

De plus, la révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal permet d'accroître la diversité de projets cyclables à réaliser. Elle permet également l'identification de nouveaux liens répondant davantage aux besoins de la clientèle cycliste et améliore la connectivité du réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de réalisation de tout nouveau projet cyclable qui découle de la mise à jour de la carte du réseau cyclable actuel et projeté tiendront compte des orientations budgétaires déjà établies dans le PTI 2020-2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais s'inscrit dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES, ainsi que d'*inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs*.

Dans un contexte de transition écologique, l'agglomération de Montréal vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, l'usage du vélo s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement est adopté par le conseil d'agglomération, la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal qui figure dans le Plan de transport pourra être modifiée et il sera possible pour l'Agglomération d'élargir son offre en matière de nouvelles infrastructures cyclables sur l'ensemble de son territoire. Les cyclistes seront eux-mêmes les plus grands bénéficiaires de cet ajustement en ayant accès à un réseau cyclable plus vaste, plus développé et mieux défini.

Si le dossier est refusé, la carte actuelle du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal ne pourra être bonifiée ni actualisée et il deviendra de plus en plus difficile d'étudier et de concevoir de nouveaux aménagements cyclables qui répondent aux besoins de la clientèle cycliste.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication requises seront convenues la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

19 décembre 2019 : Approbation des modifications à la carte du réseau cyclable actuel et projeté par le Conseil d'agglomération et avis de motion du règlement.

30 janvier 2020: Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération.

Approbation du règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène RODRIGUE
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-2860
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

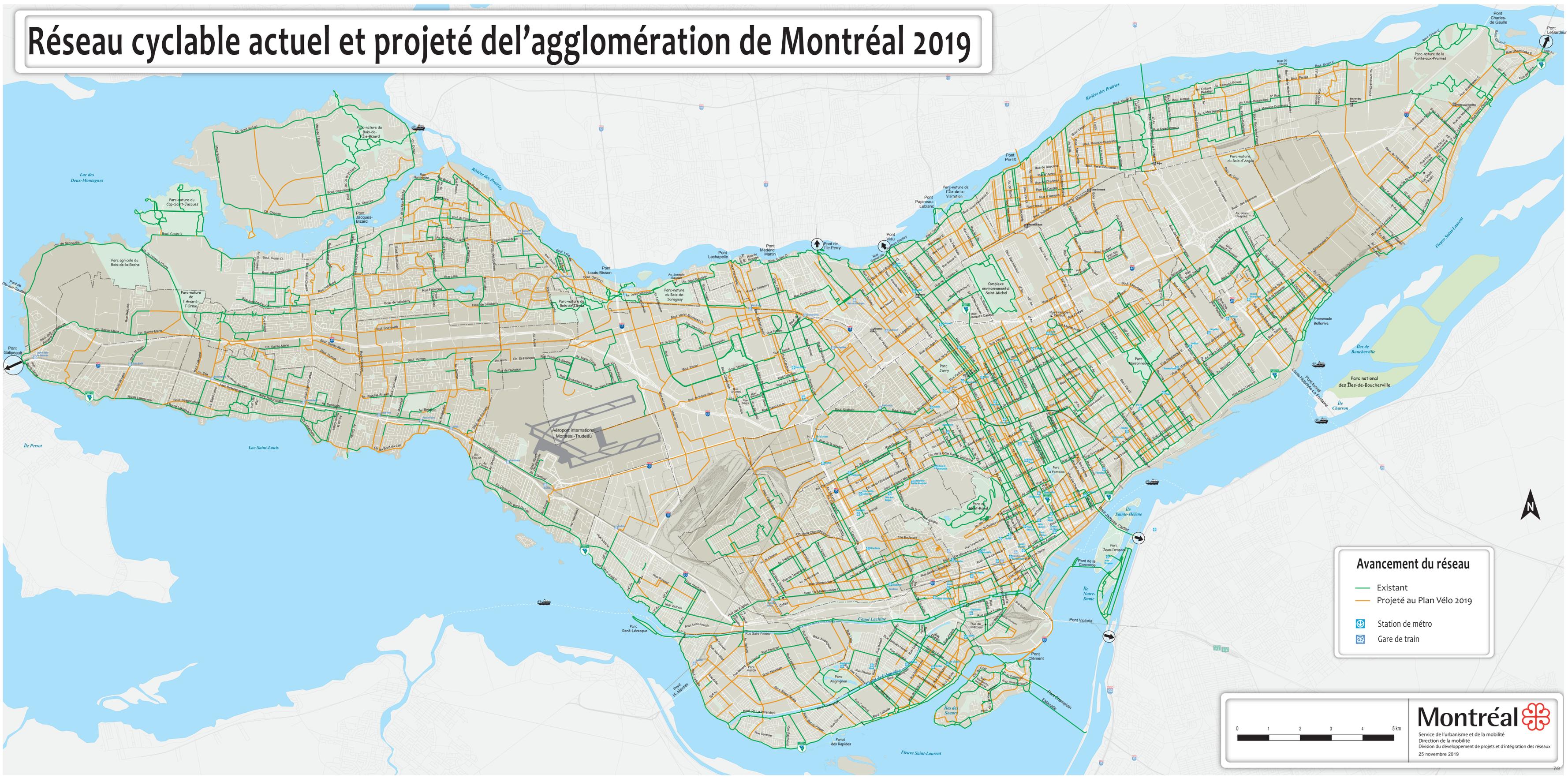
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

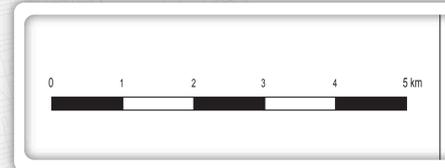
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-22

Réseau cyclable actuel et projeté del'agglomération de Montréal 2019



Avancement du réseau

- Existant
- Projeté au Plan Vélo 2019
- Ⓜ Station de métro
- 🚉 Gare de train



Dossier # : 1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[Règl. mod. annexe Décret agglomération \(1\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE
DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005,
8 DÉCEMBRE 2005)**

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 22 août 2019 (CG19 0395) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le (insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable) (insérer ici le numéro de cette résolution).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXX.

GDD : 1198097001



Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:25

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1195929003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

CONTENU

CONTEXTE

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 100 000 000 \$ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 19 décembre 2019
2. Adoption : 30 janvier 2020
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe BRILLANT
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-13

514 872-2238

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2019-11-21

Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1195929003 - Travaux infra. et acquisitions.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 100 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales telles que la construction de rues, de parcs et de bâtiments municipaux, et l'achat d'équipements.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195929003-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514-872-1054
Division :



Dossier # : 1190854004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.

Il est recommandé de d'adopter le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-11-21 13:59

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1190854004**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 86100

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste
85203

Télécop. :

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 novembre 2019

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-187 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-036-3 MODIFIANT LE R-036

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro et de la directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé

APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le Règlement R-036-3 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.*

Entrée en vigueur :

Conformément à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), que le règlement R-036-3, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le 6 janvier 2020.



RÈGLEMENT R-036-3

« RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LE MATÉRIEL ROULANT ET LES IMMEUBLES EXPLOITÉS PAR OU POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL »

(Loi sur les sociétés de transport en commun, RLRQ, c. S-30.01, art. 144)

Le Règlement R-036 intitulé « *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* » adopté le 2 juillet 2003 aux termes de la résolution CA 2003-149 modifié par :

- le Règlement R-036-1 adopté le 3 décembre 2008 aux termes de la résolution CA-2008-316;
- Le Règlement R-036-2 adopté le 17 décembre 2014 aux termes de la résolution CA-2014-332;

est modifié par les articles suivants :

Article 1

Le paragraphe f) de l'article 11 du règlement R-036 est abrogé.

Article 2

L'article 26 est modifié par le retrait de l'article « 11 f), » inscrit dans l'énumération.

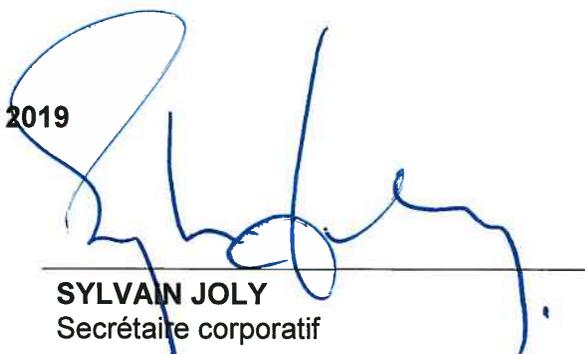
Article 3

Conformément à la loi, le présent règlement R-036-3, suite à son approbation par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le 6 janvier 2020.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : ENTRE EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2020

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 NOVEMBRE 2019


PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration


SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation Adoption du Règlement R-036-3 modifiant le R-036

D'ADOPTER le Règlement R-036-3 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.*

ENTRÉE EN VIGUEUR:

Conformément à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), que le règlement R-036-3, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le 6 janvier 2020.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Métro

Marie-Claude Léonard
Signé avec ConsignO Cloud (24/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Marie-Claude Léonard

DE responsable : Bus

Renée Amilcar
Signé avec ConsignO Cloud (24/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Renée Amilcar

Sylvain Joly
Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (15/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Bonifier le parcours client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Dans le but d'améliorer l'expérience client, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) a autorisé un projet pilote pour le transport, en heures de pointe, de ski, d'une planche à neige, d'une traine, d'un traineau et autres objets similaires pour la période hivernale 2017-2018 (CA 2017-347). Le projet pilote requiert une dérogation au Règlement R-036 qui interdit à l'article 11f) le transport de ski, de planche à neige, de traineau et autres objets similaires en heures de pointe. Le projet pilote a été reconduit pour la période hivernale 2018-2019 (DG-18-369).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

Objet : Adoption du Règlement R-036-3 modifiant le R-036**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées: **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)Comité : s/o Date: (jj/mm/an) Comité : Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

Suite au projet pilote tenu pour les saisons hivernales 2017-2018 et 2018-2019, un post mortem a été effectué par la division planification opérationnelle de la direction exécutive Métro en consultation avec les partenaires internes, DE Bus, Marketing et Communication, Sureté et Contrôle. Il en résulte qu'aucun enjeu n'a été rapporté par l'exploitation quant au transport de ski, d'une planche à neige, d'une traine, d'un traineau et autre objet similaire en heure de pointe. De ce fait, une modification au règlement R-036 doit être apportée pour retirer l'interdiction de transporter les équipements ci-mentionnés en heure de pointe.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

Cette modification réglementaire permet de renforcer l'adhésion de la clientèle, des partenaires et des citoyens au mouvement collectif. Il permet également de bonifier l'offre de service et de poursuivre la mise en place de services sur mesure pour des clientèles spécifiques.

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Soutien à l'exploitation métro

Nom : Brigitte Guay

Service : Exploitation des stations

Nom : Nathalie Clément

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*Nancy Dubé*Signé avec ConsignO Cloud (24/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Adoption du Règlement R-036-3 modifiant le R-036

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (25/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet: Adoption du Règlement R-036-3 modifiant le R-036

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Afin de permettre en tout temps le transport de ski, d'une planche à neige, d'une traine, d'un traineau et autres objets similaires, une modification au Règlement R-036 est requise pour retirer les interdictions de transporter de tels équipements en heure de pointe ainsi que la sanction pénale associée.

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle



Dossier # : 1190854005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-193 Règlement autorisant un emprunt de cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-cinq dollars (53 888 765 \$) pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028

Il est recommandé d'approuver le règlement R-193 Règlement autorisant un emprunt de cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-cinq dollars (53 888 765 \$) pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-11-21 13:58

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1190854005**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-193 Règlement autorisant un emprunt de cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-cinq dollars (53 888 765 \$) pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 86100

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste
85203

Télécop. :

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-193	Montant :	RE : 53 888 765 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) a été mis sur pied pour assurer la pérennité des actifs informatiques du métro.

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes.

Les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais reposent sur des équipements technologiques, des composantes informatiques et des logiciels dont les durées de vie varient entre 5 à 7 ans, exceptionnellement jusqu'à 10 ans. C'est pourquoi, dans les dernières années, nous constatons que plusieurs actifs informatiques, tant matériels que logiciels, sont devenus désuets ou en voie de le devenir. Certains actifs ne sont plus supportés par les fournisseurs, mettant à risque les opérations métro.

Outre les risques liés à la désuétude, d'autres risques ont été mis en lumière à la suite du bilan de santé des technologies métro réalisé à l'été 2017. Cet exercice a permis d'identifier des anomalies sur certains systèmes critiques ainsi que des déficiences au plan de la surveillance et de l'exploitation des systèmes.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **4 juillet 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **9 octobre 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet comporte 50 initiatives qui se divisent en cinq catégories qui seront réalisées au cours des cinq prochaines années :

- Catégorie A : Amélioration des processus d'opération;
- Catégorie B : Télécommunications;
- Catégorie C : Infrastructures (réseautique, serveurs, parc);
- Catégorie D : Contrôle de procédés;
- Catégorie E : Applications sectorielles.

JUSTIFICATION

En résumé, le projet permettra :

- De soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support;
- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-193	Montant :	RE : 53 888 765 \$

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 57 644 785 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 53 888 765 \$ et d'un montant de 3 756 020 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	52 353 589 \$
Frais financiers	<u>1 535 176 \$</u>
Total RE	53 888 765 \$
Budget spécial d'exploitation	<u>3 756 020 \$</u>
Coût complet du projet	57 644 785 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTQ.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 3 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 3 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 novembre 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Juillet 2019
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2020
Activités de mise en œuvre (MEO)	2019 à 2025
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 novembre 2019

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-184

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-193 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE REHAUSSEMENT ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE – TECHNOLOGIES MÉTRO (PREP-TM) » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) a été mis sur pied pour assurer la pérennité des actifs informatiques du métro;

ATTENDU qu'en raison que la durée de vie variant entre 5 à 7 ans, ou exceptionnellement jusqu'à 10 ans, des actifs informatiques, tant matériels que logiciels, plusieurs de ces actifs sont désuets ou en voie de le devenir, ou ils ne sont plus supportés par leurs fournisseurs;

ATTENDU que le bilan de santé des technologies métro réalisé à l'été 2017 a, de plus, identifié des anomalies sur certains systèmes critiques et des déficiences sur le plan de la surveillance et de l'exploitation des systèmes;

ATTENDU que les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais que reposant sur ces actifs informatiques, il y a depuis quelques années une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels;

ATTENDU que la technologie est au cœur des opérations du métro, il est essentiel que les systèmes soient gardés à niveau, que les déficiences observées soient corrigées et que la surveillance et l'exploitation soient améliorées pour le maintien de ces opérations de la Société;

ATTENDU qu'afin de soutenir efficacement les opérations du métro, lesquelles sont étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support, d'assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7 et de réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques, la Société a mis sur pied le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) » (ci-après le « **projet** »);

ATTENDU que de façon générale, le projet comporte 50 initiatives réalisées au cours des cinq prochaines années, divisées en cinq catégories comme suit : (A) Amélioration des processus d'opération, (B) Télécommunications, (C) Infrastructures (réseautique, serveurs, parc), (D) Contrôle de procédés, et (E) Applications sectorielles;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7 et réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (5 388 876 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) », sous la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 57 644 785 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-193 autorisant un emprunt de CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) pour financer le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) », pour un terme de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (5 388 876 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



RÈGLEMENT R-193

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE REHAUSSEMENT ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE – TECHNOLOGIES MÉTRO (PREP-TM) » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) a été mis sur pied pour assurer la pérennité des actifs informatiques du métro;

ATTENDU qu'en raison que la durée de vie variant entre 5 à 7 ans, ou exceptionnellement jusqu'à 10 ans, des actifs informatiques, tant matériels que logiciels, plusieurs de ces actifs sont désuets ou en voie de le devenir, ou ils ne sont plus supportés par leurs fournisseurs;

ATTENDU que le bilan de santé des technologies métro réalisé à l'été 2017 a, de plus, identifié des anomalies sur certains systèmes critiques et des déficiences sur le plan de la surveillance et de l'exploitation des systèmes;

ATTENDU que les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais que reposant sur ces actifs informatiques, il y a depuis quelques années une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels;

ATTENDU que la technologie est au cœur des opérations du métro, il est essentiel que les systèmes soient gardés à niveau, que les déficiences observées soient corrigées et que la surveillance et l'exploitation soient améliorées pour le maintien de ces opérations de la Société;

ATTENDU qu'afin de soutenir efficacement les opérations du métro, lesquelles sont étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support, d'assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7 et de réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques, la Société a mis sur pied le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) » (ci-après le « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet comporte 50 initiatives réalisées au cours des cinq prochaines années, divisées en cinq catégories comme suit : (A) Amélioration des processus d'opération, (B) Télécommunications, (C) Infrastructures (réseautique, serveurs, parc), (D) Contrôle de procédés, et (E) Applications sectorielles;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7 et réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (5 388 876 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-193 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

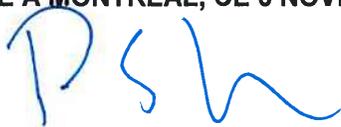
ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **CINQ (5) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$)** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

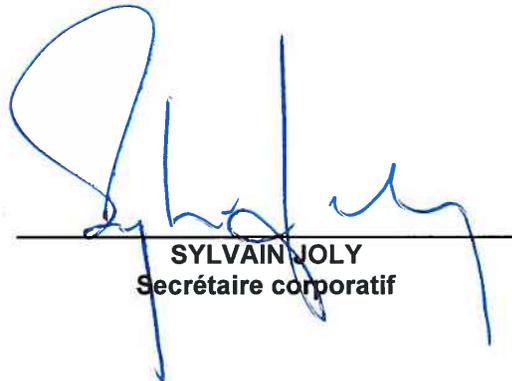
ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (5 388 876 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 NOVEMBRE 2019



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-193

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (53 888 765 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE REHAUSSEMENT ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE – TECHNOLOGIES MÉTRO (PREP-TM) » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS.

	Montant estimé*	Total*
A) Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)		
Infrastructures, équipements, systèmes et logiciels informatiques. Études, plans et devis, mise en service, frais de gestion, services professionnels, main-d'œuvre interne et autres Main-d'œuvre interne Biens et services	11 596 675 \$ 35 875 004 \$	47 471 679 \$
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		47 471 679 \$
Taxes nettes de ristournes Contingences / risques Inflation	1 789 266 \$ 0 \$ 3 092 644 \$	4 881 910 \$
Sous-total avant frais financiers :		52 353 589 \$
Frais financiers	1 535 176 \$	1 535 176 \$
Total :		53 888 765 \$

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation R-193 Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « PREP-TM » pour un montant total de 57 644 785 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer le projet « PREP-TM ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 5 388 876 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ -

DE responsable : Planification et Finances

Linda Lebrun
 Signé avec ConsignO Cloud (11/11/2019)
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable : _____

Nom : _____

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
 Signé avec ConsignO Cloud (15/11/2019)
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet PREP-TM, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur général:

Objet : R-193 Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées: **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 04 07 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 09 10 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM) a été mis sur pied pour assurer la pérennité des actifs informatiques du métro.

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes.

Outre le remplacement des équipements désuets, le Programme vise la correction des anomalies sur certains systèmes critiques ainsi que des déficiences sur le plan de la surveillance et de l'exploitation des systèmes.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*Josie Castronovo*Signé avec ConsignO Cloud (11/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-193 Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTQ.

 Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun 
Signé avec ConsignO Cloud (11/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet: R-193 Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM)

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Le PREP-TM comporte 50 initiatives qui seront réalisées dans les cinq prochaines années selon les catégories suivantes :

- L'amélioration des processus d'opération, les télécommunications, l'infrastructure (réseautique, serveurs, parc), le contrôle de procédés et l'applications sectorielles.

Le projet permet :

- De soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support;

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;

- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques.

Volet financier

Le coût complet du projet est de 57 644 785 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 53 888 765 \$ et d'un montant de 3 756 020 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	52 353 589 \$
Frais financiers	1 535 176 \$
Total RE	53 888 765 \$
Budget spécial d'exploitation	3 756 020 \$
Coût complet du projet	57 644 785 \$

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle



Dossier # : 1190854006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le Règlement R-198 autorisant un emprunt de quatre millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent douze (4 684 512 \$) pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

Il est recommandé d'approuver le Règlement R-198 autorisant un emprunt de quatre millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent douze (4 684 512 \$) pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-11-21 13:58

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1190854006**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le Règlement R-198 autorisant un emprunt de quatre millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent douze (4 684 512 \$) pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq (5) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 86100

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste
85203

Télécop. :

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Démonstration minibus au TA	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-198	Montant :	RE : 4 684 512 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'objectif de poursuivre l'électrification du réseau du PSO 2025, il a été décidé de faire un projet de démonstration de minibus électriques au transport adapté (TA).

Ce projet de démonstration permettra de mettre en exploitation des minibus avec une motorisation électrique afin d'évaluer les impacts de l'électrification au TA sur la planification des « tournées », les infrastructures du centre de transport (CT) St-Michel, les processus opérationnels, la gestion du parc, les opérations de maintenance et l'expérience client. En plus, la STM pourra colliger les données techniques pour analyse et décision en vue de l'électrification complète du CT St-Michel. La durée visée par ce projet de démonstration est de 3 ans, dont deux ans en service clientèle.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet Démonstration minibus au TA a été présenté :

- **27 septembre 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Ce projet de démonstration consiste à acquérir de 2 minibus électriques (1 véhicule à plancher haut et 1 véhicule à plancher bas) et réaliser des travaux de modifications des infrastructures afin d'installer les équipements de recharge nécessaire pour opérer ces véhicules.

Les travaux d'infrastructures comprennent l'installation d'équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles. De plus, afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge et de consommation, il est prévu d'implanter un système d'acquisition de données.

Afin d'intégration de ces minibus, une analyse d'impact sera effectuée, de nouvelles procédures d'entretien et d'exploitation ainsi qu'un volet formation seront développés afin de faciliter l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge.

JUSTIFICATION

Ce projet permet notamment de poursuivre l'électrification du réseau, de mobiliser les employés par un projet porteur, de développer de nouvelles compétences requises à l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge et de réduire les risques reliés à l'électrification complète du CT ST-Michel.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 5 340 628 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 4 684 512 \$ et d'un montant de 656 116 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	4 553 707 \$
Frais financiers	130 805 \$
Total RE	4 684 512 \$
Budget spécial d'exploitation	656 116 \$
Coût complet du projet	5 340 628 \$

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Démonstration minibus au TA	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-198	Montant :	RE : 4 684 512 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention pour le véhicule à plancher haut. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Pour le minibus électrique à plancher bas, étant donné que les fournisseurs potentiels n'ont pas effectué les tests Altoona avec leurs véhicules, lesquels tests sont requis pour garantir la durée de vie exigée pour cette catégorie de véhicule par le MTQ (16 ans), il est probable qu'aucune subvention ne soit disponible.

Le montant non admissible est estimé à 1 500 000 \$.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 4 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 7 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 novembre 2019
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2020
Activités de mise en œuvre (PMEO et MEO)	Juin 2019 à mai 2023
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 novembre 2019

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-185

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-198 AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) POUR FINANCER LE PROJET « DÉMONSTRATION MINIBUS AU TA » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que la Société offre des services de transport adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU que le Plan stratégique organisationnel (« PSO ») 2025 de la Société a comme objectif de poursuivre l'électrification du réseau;

ATTENDU qu'un projet de démonstration de minibus électriques au transport adapté (« TA ») permettra de mettre en exploitation des minibus avec une motorisation électrique afin d'évaluer les impacts de l'électrification sur la planification des « tournées » au TA, les infrastructures du centre de transport (« CT ») St-Michel, les processus opérationnels, la gestion du parc, les opérations de maintenance et l'expérience client et permettra, de plus, à la Société de colliger les données techniques pour des fins d'analyse et de décision en vue de l'électrification complète du CT St-Michel;

ATTENDU qu'afin de poursuivre l'électrification du réseau, de mobiliser les employés par un projet porteur, de développer de nouvelles compétences requises pour l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge et de réduire les risques liés à l'électrification complète du CT St-Michel, la Société met sur pied le projet « Démonstration minibus au TA » (ci-après le « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet consiste à acquérir 2 minibus électriques (1 véhicule à plancher haut et 1 véhicule à plancher bas) et réaliser des travaux de modifications des infrastructures afin d'installer les équipements de recharge nécessaires pour opérer ces véhicules;

ATTENDU que de façon spécifique, les travaux d'infrastructures comprennent l'installation d'équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles, en plus d'implanter un système d'acquisition de données afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge et de consommation;

ATTENDU que dans l'objectif d'intégrer ces minibus, une analyse d'impact sera effectuée, de nouvelles procédures d'entretien et d'exploitation ainsi qu'un volet formation seront développés afin de faciliter l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Démonstration minibus au TA » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (468 451 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Démonstration minibus au TA », sous la rubrique « Réseau de bus » pour un montant total de 5 340 628 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-198 autorisant un emprunt de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) pour financer le projet « Démonstration minibus au TA », pour un terme de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (468 451 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



RÈGLEMENT R-198

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) POUR FINANCER LE PROJET « DÉMONSTRATION MINIBUS AU TA » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que la Société offre des services de transport adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU que le Plan stratégique organisationnel (« PSO ») 2025 de la Société a comme objectif de poursuivre l'électrification du réseau;

ATTENDU qu'un projet de démonstration de minibus électriques au transport adapté (« TA ») permettra de mettre en exploitation des minibus avec une motorisation électrique afin d'évaluer les impacts de l'électrification sur la planification des « tournées » au TA, les infrastructures du centre de transport (« CT ») St-Michel, les processus opérationnels, la gestion du parc, les opérations de maintenance et l'expérience client et permettra, de plus, à la Société de colliger les données techniques pour des fins d'analyse et de décision en vue de l'électrification complète du CT St-Michel;

ATTENDU qu'afin de poursuivre l'électrification du réseau, de mobiliser les employés par un projet porteur, de développer de nouvelles compétences requises pour l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge et de réduire les risques liés à l'électrification complète du CT St-Michel, la Société met sur pied le projet « Démonstration minibus au TA » (ci-après le « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet consiste à acquérir 2 minibus électriques (1 véhicule à plancher haut et 1 véhicule à plancher bas) et réaliser des travaux de modifications des infrastructures afin d'installer les équipements de recharge nécessaires pour opérer ces véhicules;

ATTENDU que de façon spécifique, les travaux d'infrastructures comprennent l'installation d'équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles, en plus d'implanter un système d'acquisition de données afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge et de consommation;

ATTENDU que dans l'objectif d'intégrer ces minibus, une analyse d'impact sera effectuée, de nouvelles procédures d'entretien et d'exploitation ainsi qu'un volet formation seront développés afin de faciliter l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Démonstration minibus au TA » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra

être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (468 451 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-198 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **CINQ (5) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (468 451 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 NOVEMBRE 2019



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT R-198
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-
VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 684 512 \$) POUR FINANCER LE PROJET
« DÉMONSTRATION MINIBUS AU TA » POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS.

	Montant estimé*	Total*
A) Démonstration minibus électrique au TA		
Acquisition de 2 minibus TA, études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne :	2 559 137 \$	
Biens et services :	1 158 945 \$	3 718 082 \$
Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :		3 718 082 \$
Taxes nettes de ristournes	57 802 \$	
Inflation	135 782 \$	
Contingences	642 040 \$	835 625 \$
Sous-total avant frais financiers :		4 553 707 \$
Frais financiers	130 805 \$	130 805 \$
Total :		4 684 512 \$

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation R-198 Démonstration minibus au TA

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet « Démonstration minibus au TA » pour un montant total de 5 340 628 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer le projet Démonstration minibus au TA.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 468 451 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Planification et Finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (15/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Démonstration minibus au TA, pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de poursuivre l'électrification du réseau, de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

Objet : R-198 Démonstration minibus au TA**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 27 09 2019

Comité : Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

Ce projet de démonstration permettra de mettre en exploitation des minibus avec une motorisation électrique afin d'évaluer les impacts de l'électrification au TA sur la planification des « tournées », les infrastructures du centre de transport (CT) St-Michel, les processus opérationnels, la gestion du parc, les opérations de maintenance et l'expérience client. En plus, la STM pourra colliger les données techniques pour analyse et décision en vue de l'électrification complète du CT St-Michel. La durée visée par ce projet de démonstration est de 3 ans, dont deux ans en service clientèle.

Ce projet de démonstration consiste à acquérir de 2 minibus électriques (1 véhicule à plancher haut et 1 véhicule à plancher bas) et réaliser des travaux de modifications des infrastructures afin d'installer les équipements de recharge nécessaire pour opérer ces véhicules.

Les travaux d'infrastructures comprennent l'installation d'équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles. De plus, afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge et de consommation, il est prévu d'implanter un système d'acquisition de données.

Afin d'intégration de ces minibus, une analyse d'impact sera effectuée, de nouvelles procédures d'entretien et d'exploitation ainsi qu'un volet formation seront développés afin de faciliter l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josie Castronovo

Signé avec ConsignO Cloud (21/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-198 Démonstration minibus au TA

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Pour le minibus électrique à plancher bas, étant donné que les fournisseurs potentiels n'ont pas effectué les tests Altoona avec leurs véhicules, lesquels tests sont requis pour garantir la durée de vie exigée pour cette catégorie de véhicule par le MTQ (16 ans), il est probable qu'aucune subvention ne soit disponible.

Le montant non admissible est estimé à 1 500 000 \$.

 Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (23/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet: R-198 Démonstration minibus au TA**Suite de la rubrique** Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Ce projet permet notamment de poursuivre l'électrification du réseau, de mobiliser les employés par un projet porteur, de développer de nouvelles compétences requises à l'exploitation et l'entretien des minibus et des équipements de recharge et de réduire les risques reliés à l'électrification complète du CT ST-Michel.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 5 340 628 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 4 684 512 \$ et d'un montant de 656 116 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	4 553 707 \$
Frais financiers	<u>130 805 \$</u>
Total RE	4 684 512 \$
Budget spécial d'exploitation	<u>656 116 \$</u>
Coût complet du projet	5 340 628 \$

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle



Dossier # : 1190854007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la Règlement R-201 autorisant un emprunt de soixante-quatre millions quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (64 004 992 \$) pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de quinze (15) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

Il est recommandé d'approuver la Règlement R-201 autorisant un emprunt de soixante-quatre millions quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (64 004 992 \$) pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de quinze (15) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-11-21 13:58

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1190854007**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la Règlement R-201 autorisant un emprunt de soixante-quatre millions quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (64 004 992 \$) pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de quinze (15) ans et la modification du programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 86100

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Frédéric - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste
85203

Télécop. :

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-201	Montant :	RE : 64 004 992 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Dossier d'Affaires (SRB Pie-IX) déposé en novembre 2017 par l'ARTM, considérant l'importance des générateurs de déplacements dans ce corridor, les analyses confirment que l'achalandage actuel de 40 000 déplacements par jour augmentera significativement lors de l'ouverture du nouveau Service rapide par bus (SRB) sur Pie-IX. L'achalandage prévu atteindra plus de 70 000 déplacements par jour, dès 2022.

L'acquisition de 20 nouveaux autobus articulés 18 mètres, en ajout au parc, est donc requise afin de répondre à cette croissance.

Le 24 juillet 2018, le Ministère des Transports du Québec informait l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) que son projet de Service rapide par bus (SRB) intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX avait été approuvé par le Conseil des ministres. Il demandait toutefois à l'ARTM de prévoir, dans le cadre du projet, l'achat de bus articulés électriques ou hybrides plutôt que l'achat de bus diesel.

Le 19 juin 2019, le Conseil des ministres a autorisé l'acquisition de 20 autobus articulés électriques incluant une exigence quant au seuil minimal de contenu canadien se situant entre 20 % et 25 %.

En considérant la recommandation du Conseil des ministres, les orientations de la Société de transport de Montréal (STM) telles qu'énoncées dans son Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025), le Plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec en électrification des transports et les orientations de la Ville de Montréal en matière de mobilité durable, les bus articulés électriques constituent le meilleur choix pour le service sur le SRB Pie-IX.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX) a été présenté :

- **27 septembre 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet consiste à acquérir et intégrer 20 autobus articulés électriques 18 mètres recharge garage en ajout au parc pour répondre dès 2022 au requis supplémentaire d'exploitation que demande le SRB Pie-IX. Le centre de transport Bellechasse est visé pour l'exploitation et l'entretien.

Le projet comprend :

- L'acquisition des bus articulés électriques;
- La gestion du contrat d'acquisition;
- L'acquisition et installation des équipements embarqués iBus, des routeurs;
- L'acquisition des BPA et valideurs requis;
- L'intégration opérationnelle des autobus;
- Le soutien à la mise en service des autobus.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-201	Montant :	RE : 64 004 992 \$

JUSTIFICATION

Le projet permettra principalement :

- D'augmenter l'offre de service dans ce corridor;
- D'améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- D'accumuler de l'expérience concernant l'exploitation d'autobus électrique et l'optimisation de la recharge;
- De contribuer à la maturité des pratiques en accessibilité universelle (AU) grâce aux rampes d'accès.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 66 310 815 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 64 004 992 \$ et d'un montant de 2 305 823 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	62 136 154 \$
Frais financiers	<u>1 868 838 \$</u>
Total RE	64 004 992 \$
Budget spécial d'exploitation	<u>2 305 823 \$</u>
Coût complet du projet	66 310 815 \$

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 9 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client – Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client – Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client – Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité;
- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau;
- Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 6 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)	Date :	6 novembre 2019
Numéro	R-201	Montant :	RE : 64 004 992 \$

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 novembre 2019
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2020
Activités de mise en œuvre (PMEO et MEO)	Mai 2020 à décembre 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 6 novembre 2019
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-201 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION BUS ARTICULÉS ÉLECTRIQUE (PIE-IX) » POUR UN TERME DE QUINZE (15) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre du Dossier d'Affaires du Service rapide par bus (« SRB ») Pie-IX déposé en novembre 2017 par l'Autorité régionale de transport métropolitain (« ARTM »), considérant l'importance des générateurs de déplacements dans ce corridor, les analyses confirment que l'achalandage actuel de 40 000 déplacements par jour augmentera significativement lors de l'ouverture du nouveau SRB sur Pie-IX, lequel achalandage atteindra plus de 70 000 déplacements par jour dès 2022;

ATTENDU que 20 nouveaux autobus articulés de 18 mètres de longueur doivent être ajoutés au parc actuel de la Société pour répondre à cette croissance;

ATTENDU que dans le cadre de l'approbation par le Conseil des ministres du projet de l'ARTM de SRB intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX, le ministre des Transports du Québec demandait à l'ARTM le 24 juillet 2018 de prévoir l'acquisition d'autobus articulés électriques ou hybrides plutôt que des autobus diesel;

ATTENDU que le 19 juin 2019, le Conseil des ministres a autorisé l'acquisition de 20 autobus articulés électriques, lesquels doivent respecter une exigence quant au seuil minimal de contenu canadien se situant entre 20 % et 25 %;

ATTENDU qu'en considération des exigences du Conseil des ministres, des orientations de la Société telles qu'énoncées dans son Plan stratégique organisationnel (« PSO ») 2025, le Plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec en électrification des transports et les orientations de la Ville de Montréal en matière de mobilité durable, les bus articulés électriques constituent le meilleur choix pour le service offert sur le SRB Pie-IX;

ATTENDU qu'afin d'augmenter l'offre de service dans le corridor desservi par le SRB Pie-IX, d'améliorer le service, par son taux de livraison, sa régularité et sa prévisibilité, d'accumuler de l'expérience concernant l'exploitation d'autobus électrique et l'optimisation de la recharge, et de contribuer à la maturité des pratiques en accessibilité universelle grâce aux rampes d'accès, la Société met sur pied le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » (ci-après le « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet consiste à acquérir et intégrer 20 autobus articulés électriques de 18 mètres permettant la recharge en garage pour les ajouter au parc actuel, dont l'exploitation et l'entretien seront assurés par le centre de transport Bellechasse, afin de répondre dès 2022 à la demande de service supplémentaire d'exploitation requise par le nouveau SRB Pie-IX;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à l'acquisition des autobus articulés électriques, la gestion du contrat d'acquisition, l'acquisition et l'installation des équipements embarqués iBus et des routeurs, l'acquisition des boîtes à perception pour autobus et valideurs requis, l'intégration opérationnelle des autobus et le soutien à la mise en service des autobus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (6 400 499 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet «Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) », sous la rubrique « Réseau de bus » pour un montant total de 66 310 815 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-201 autorisant un emprunt de SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) », pour un terme de quinze (15) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (6 400 499 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



RÈGLEMENT R-201

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION BUS ARTICULÉS ÉLECTRIQUE (PIE-IX) » POUR UN TERME DE QUINZE (15) ANS.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre du Dossier d'Affaires du Service rapide par bus (« SRB ») Pie-IX déposé en novembre 2017 par l'Autorité régionale de transport métropolitain (« ARTM »), considérant l'importance des générateurs de déplacements dans ce corridor, les analyses confirment que l'achalandage actuel de 40 000 déplacements par jour augmentera significativement lors de l'ouverture du nouveau SRB sur Pie-IX, lequel achalandage atteindra plus de 70 000 déplacements par jour dès 2022;

ATTENDU que 20 nouveaux autobus articulés de 18 mètres de longueur doivent être ajoutés au parc actuel de la Société pour répondre à cette croissance;

ATTENDU que dans le cadre de l'approbation par le Conseil des ministres du projet de l'ARTM de SRB intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX, le ministre des Transports du Québec demandait à l'ARTM le 24 juillet 2018 de prévoir l'acquisition d'autobus articulés électriques ou hybrides plutôt que des autobus diesel;

ATTENDU que le 19 juin 2019, le Conseil des ministres a autorisé l'acquisition de 20 autobus articulés électriques, lesquels doivent respecter une exigence quant au seuil minimal de contenu canadien se situant entre 20 % et 25 %;

ATTENDU qu'en considération des exigences du Conseil des ministres, des orientations de la Société telles qu'énoncées dans son Plan stratégique organisationnel (« PSO ») 2025, le Plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec en électrification des transports et les orientations de la Ville de Montréal en matière de mobilité durable, les bus articulés électriques constituent le meilleur choix pour le service offert sur le SRB Pie-IX;

ATTENDU qu'afin d'augmenter l'offre de service dans le corridor desservi par le SRB Pie-IX, d'améliorer le service, par son taux de livraison, sa régularité et sa prévisibilité, d'accumuler de l'expérience concernant l'exploitation d'autobus électrique et l'optimisation de la recharge, et de contribuer à la maturité des pratiques en accessibilité universelle grâce aux rampes d'accès, la Société met sur pied le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » (ci-après le « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet consiste à acquérir et intégrer 20 autobus articulés électriques de 18 mètres permettant la recharge en garage pour les ajouter au parc actuel, dont l'exploitation et l'entretien seront assurés par le centre de transport Bellechasse, afin de répondre dès 2022 à la demande de service supplémentaire d'exploitation requise par le nouveau SRB Pie-IX;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à l'acquisition des autobus articulés électriques, la gestion du contrat d'acquisition, l'acquisition et l'installation des équipements embarqués iBus et des routeurs, l'acquisition des boîtes à perception pour autobus et valideurs requis, l'intégration opérationnelle des autobus et le soutien à la mise en service des autobus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **SIX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (6 400 499 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-201 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

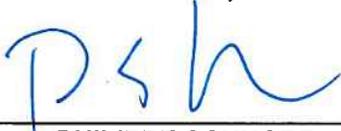
ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **QUINZE (15) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

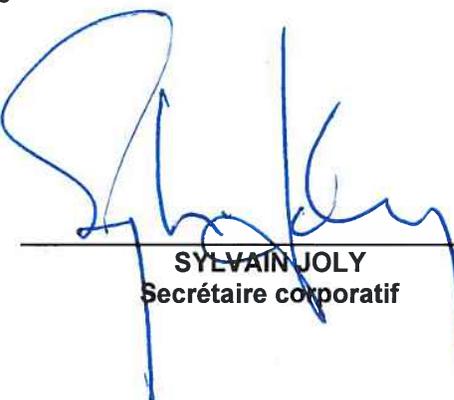
ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **SIX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (6 400 499 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 NOVEMBRE 2019



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT R-201
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE
MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (64 004 992 \$) POUR FINANCER LE
PROJET « ACQUISITION BUS ARTICULÉS ÉLECTRIQUE (PIE-IX) »
POUR UN TERME DE QUINZE (15) ANS.

	Montant estimé*	Total*
A) Acquisition de bus articulés électriques (Pie-IX) Acquisition de 20 bus articulés électriques, équipements embarqués, intégration opérationnelle, pièces de rechange, frais de gestion, mise en service, services professionnels, main-d'œuvre interne et autres dépenses.		
Main-d'œuvre interne Biens et services	4 601 835 \$ 40 891 044 \$	45 492 879 \$
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		45 492 879 \$
Taxes nettes de ristournes Contingences / risques Inflation	2 039 441 \$ 7 129 848 \$ 7 473 987 \$	16 643 275 \$
Sous-total avant frais financiers :		62 136 154 \$
Frais financiers	1 868 838 \$	1 868 838 \$
Total :		64 004 992 \$

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation R-201 Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet « Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX) » pour un montant total de 66 310 815 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de quinze (15) ans pour financer le projet Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX).

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 6 400 499 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Planification et Finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (15/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX), pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de poursuivre l'électrification du réseau, de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

Objet : R-201 Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 27 09 2019

Comité : Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

Dans le cadre du dossier d'affaires SRB Pie-IX, le Conseil des ministres a autorisé, le 19 juin 2019, l'acquisition de 20 autobus articulés électriques afin de répondre à l'augmentation de l'achalandage prévu lors de l'ouverture du nouveau Service Rapide Bus, soit plus de 30 000 nouveaux déplacements par jour, dès 2022.

Le projet comprend :

- L'acquisition des bus articulés électriques;
- La gestion du contrat d'acquisition;
- L'acquisition et installation des équipements embarqués iBus, des routeurs;
- L'acquisition des BPA et valideurs requis;
- L'intégration opérationnelle des autobus;
- Le soutien à la mise en service des autobus.

Le projet permet :

- D'augmenter l'offre de service dans ce corridor;
- D'améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- D'accumuler de l'expérience concernant l'exploitation d'autobus électrique et l'optimisation de la recharge;
- De contribuer à la maturité des pratiques en accessibilité universelle (AU) grâce aux rampes d'accès.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*Josie Castronovo*Signé avec ConsignO Cloud (21/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-201 Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (23/10/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet: R-201 Acquisition bus articulés électriques (Pie-IX)**Suite de la rubrique** Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau

Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Suite de la rubrique Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle**Volet financier :**

Le coût complet du projet est de 66 310 815 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 64 004 992 \$ et d'un montant de 2 305 823 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	62 136 154 \$
Frais financiers	1 868 838 \$
Total RE	64 004 992 \$
Budget spécial d'exploitation	2 305 823 \$
Coût complet du projet	66 310 815 \$



Dossier # : 1192904004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation d'un élu en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 6 octobre 2019

Il est recommandé :
de prendre connaissance du présent dossier confirmant la participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de M. Luc Rabouin, nouvel élu du conseil municipal, à la suite de l'élection partielle du 6 octobre 2019.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-25 10:51

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1192904004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation d'un élu en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 6 octobre 2019

CONTENU

CONTEXTE

L'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) prévoit que tout membre d'un conseil municipal qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation. Cet article précise aussi que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier qui en fait rapport conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0117 - 25 février 2019 : Dépôt au conseil municipal du rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection partielle du 16 décembre 2018.

CM18 0431 - 23 avril 2018 : Dépôt au conseil municipal du rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection générale de 2017.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à confirmer la participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de M. Luc Rabouin, nouvel élu du conseil municipal, à la suite de l'élection partielle du 6 octobre 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 15 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514 872-2636

Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2019-11-25